

**CENTRE D'ETUDES EN SCIENCES SOCIALES
DE LA DEFENSE**

**Métamorphose des missions ?
Le soldat et les armées dans les nouveaux contextes
d'interventions**

*Actes du colloque des 14,15 et 16 juin 1994
sous la direction de Hubert Jean-Pierre Thomas*

Préface de Pascal Vennesson
Directeur du Centre d'études en sciences sociales de la défense

Avril 2000

Préface

Les 14, 15 et 16 juin 1994, la Conférence des Centres d'études et de recherches en sciences sociales du ministère de la défense et le Centre de sociologie de la défense nationale dirigé par Hubert Jean-Pierre Thomas organisaient un colloque sur le thème « Métamorphose des missions ? Le soldat et les armées dans les nouveaux contextes d'intervention ».

Ce colloque a été la dernière manifestation scientifique de grande ampleur voulue et mise sur pied par Hubert Jean-Pierre Thomas avant sa disparition prématurée en 1997. Il montrait ainsi que ses travaux sur le système d'hommes, les sous-officiers, les élites militaires ou encore la professionnalisation des armées, pouvaient être complétés et enrichis par une réflexion approfondie sur l'évolution des missions et leurs conséquences.

Hubert Jean-Pierre Thomas avait travaillé à la publication des travaux de ce colloque, dont la communication est régulièrement demandée au Centre d'études en sciences sociales de la défense. Certains textes ont été publiés isolément, parfois en anglais, mais jusqu'à présent ils n'avaient pas été réunis et diffusés *. C'est pourquoi j'ai souhaité la parution de ce volume dans la collection *Les documents du C2SD*.

Les contributions à ce colloque constituent une réflexion importante sur l'évolution des missions des armées depuis la fin de la Guerre Froide. Il s'agit d'un éclairage sur des pratiques et des doctrines qui ont bien entendu évolué depuis 1994. A partir de 1995, par exemple, la conception française des opérations conduites en faveur de la paix, tirant les enseignements de la FORPRONU, insiste sur la « restauration de la paix » (et plus seulement sur le maintien et l'imposition de la paix). Ce type d'intervention, inscrite dans le cadre du chapitre VII de la Charte des Nations unies, se déploie dans un environnement de guerre afin de favoriser le retour à la paix. Il s'agit de rester impartial sans hésiter à recourir à la force pour imposer certains aspects du mandat ou sanctionner une partie contrevenante (Thierry Tardy, *La France et la gestion des conflits yougoslaves (1991-1995). Enjeux et leçons d'une opération de maintien de la paix de l'ONU*, Bruxelles, Bruylant, 1999, pp. 355-363). Les enquêtes de terrain menées en 1995 et 1996 sur les unités placées dans des situations difficiles et changeantes complètent et approfondissent les réflexions présentées dans les pages qui suivent (Dominique Efros & Nicole Fouilleul, *Les unités de combat en intervention humanitaire : une activité de travail particulière*, Paris, Les documents du Centre d'études en sciences sociales de la défense, septembre 1999).

Cela indique que les missions des armées dans toutes leurs dimensions – commandement, groupe primaire, définition des doctrines, utilisation des technologies, actions interarmes, interarmées et internationales, actions civilo-militaires, etc. – constituent

* Reuven Gal, «Le stress du soldat de la paix existe-t-il ?», *Les Champs de mars*, 1, automne-hiver 1996, pp. 175-184 ; Dandeker, Christopher, « Flexible Forces for a Post-Cold War World : A View from the United Kingdom », *La Revue Tocqueville*, 17 (1), 1996, pp. 23-38 ; Olivier Forcade, « Les missions humanitaires et d'interposition devant l'histoire », *La Revue Tocqueville*, 17 (1), 1996, pp. 39-52 ; David R. Segal, « The Social Construction of Peacekeeping by U.S. Soldiers », *La Revue Tocqueville*, 17 (1), 1996, pp. 7-22.

un terrain d'étude d'une exceptionnelle richesse pour les spécialistes de sciences sociales. Les Actes de ce colloque montrent aussi qu'il est indispensable que les recherches actuelles prennent appui sur les travaux antérieurs et que l'analyse comparative est un outil méthodologique pertinent. Les résultats de la recherche d'un état parcellaire et isolé, peuvent utilement se compléter et permettre une réflexion globale. L'acquisition d'un savoir sociologique sur la métamorphose des missions ne peut qu'aider les armées à mieux connaître les enjeux de leur action et à mieux répondre aux défis que pose le contexte international.

Interdisciplinaire, fondé sur un dialogue entre acteurs et observateurs, permettant de confronter des recherches menées en France et à l'étranger, ce colloque est également exemplaire des relations fructueuses qui se sont établies entre la défense et la communauté scientifique en sciences sociales. Pour ces raisons, et en soulignant à nouveau l'œuvre de Hubert Jean-Pierre Thomas, il était nécessaire de mettre ces Actes à la disposition du public. Je me réjouis qu'ils connaissent aujourd'hui la diffusion qu'ils méritent.

Pascal VENNESSON
Professeur de science politique
Directeur du C2SD

METAMORPHOSE DES MISSIONS ?

**LE SOLDAT ET LES ARMEES DANS LES NOUVEAUX
CONTEXTES D'INTERVENTION**

Sommaire

Avant-propos	9
<i>Hubert Jean-Pierre THOMAS</i>	9
Allocution d'ouverture	11
<i>Maurice QUENET</i>	11
PREMIÈRE PARTIE <i>La violence retenue : émergence, résurgence, ingérence ?</i>	14
<i>Jean-Christophe RUFIN</i>	15
<i>Olivier FORCADE</i>	21
<i>Bernard BOËNE</i>	32
<i>Gérard HOFFMANN</i>	46
SECONDE PARTIE <i>Le soldat sur le terrain . formation et adaptation</i>	60
<i>David R. SEGAL*</i>	61
<i>Dr. Reuven GAL</i>	73
<i>Colonel MARIOTTI</i>	81
<i>J. RIVOLIER</i>	87
<i>Léandre MAILLET</i>	96
<i>Jean-Marie MOUREY</i>	108
TROISIÈME PARTIE <i>Les armées face aux nouvelles missions:permanence et mutations</i>	120
<i>Jacques THOUVENIN</i>	121
<i>Christopher DANDEKER</i>	136
QUATRIÈME PARTIE <i>L'action, le témoignage et l'analyse</i>	148
<i>Georges PORMENTÉ</i>	149
<i>Colonel André BACH</i>	155
<i>Jean-Luc MARTIN</i>	160

TABLE RONDE	176
Allocution de clôture	190
TABLE DES MATIERES	194

Ont contribué à cet ouvrage :

Les fonctions des auteurs sont celles qu'ils exerçaient en 1994.

Bernard BOËNE, Professeur aux Écoles militaires de Saint-Cyr Coëtquidan.

Christopher DANDEKER, *Department of War Studies, King's College*, Londres.

Olivier FORCADE, Professeur aux Écoles militaires de Saint-Cyr Coëtquidan, Maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris.

Philippe FORGET, chargé de mission au Centre de sociologie de la défense nationale.

Docteur Reuven GAL, *The Israeli Institute for military studies*.

Contrôleur général des armées HOFFMANN.

François LÉOTARD, ministre d'État, ministre de la Défense.

Léandre MAILLET, Professeur au Collège militaire royal de Saint-Jean, Québec.

Chef de bataillon MARTIN, Centre de sociologie de la défense nationale, enseignement militaire supérieur scientifique et technique de l'armée de Terre.

Colonel MOUREY, Chef du Centre des relations humaines, État-major de l'armée de Terre.

Général PORMENTÉ, Commandant la 2^e Division blindée.

Maurice QUÉNET, ancien Recteur, Professeur à l'Université de Paris II-Assas.

Jean RIVOLIER, Professeur à l'Université de Reims, Champagne-Ardennes.

Jean-Christophe RUFIN, Conseiller du ministre pour les questions humanitaires.

David SEGAL, Professeur à l'Université du Maryland, Conseiller spécial du Chef d'état-major de *l'US Army*.

Contrôleur général des armées TENNESON, Directeur adjoint du Cabinet civil et militaire du Ministre.

Hubert Jean-Pierre THOMAS, Directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique, Directeur du Centre de sociologie de la défense nationale.

Jacques THOUVENIN, administrateur civil, Direction centrale du service de santé des armées.

Avant-propos

Hubert Jean-Pierre THOMAS

EN ÉLOIGNANT LA MENACE d'un choc frontal entre deux blocs, la chute du mur de Berlin et les mutations du système de relations internationales ont donné une place nouvelle aux conflits de basse intensité, et singulièrement aux conflits où les forces armées interviennent pour soutenir des missions humanitaires ou pour participer aux actions de l'organisation des Nations-Unies. On peut légitimement se demander si cet apparent changement est aussi nouveau que les campagnes médiatiques le laissent supposer, et s'il est à l'origine de réorientations significatives des politiques militaires. Ces questions et bien d'autres ont donc été posées au cours d'un colloque organisé par la Conférence des centres d'études et de recherche en sciences sociales, sous le Haut patronage du ministre d'État, ministre de la Défense. Responsables militaires, praticiens de l'humanitaire, experts et universitaires, chercheurs des Écoles militaires ont ainsi débattu, le 14, le 15 et le 16 juin 1994, au cours d'un colloque tenu à l'École militaire à Paris de la *métamorphose des missions*.

C'est le sous-titre *Le soldat et les armées dans les nouveaux contextes D'intervention* qui donne un premier fil directeur pour suivre le déroulement du colloque. En proposant d'entrée de distinguer deux thèmes de réflexion, le soldat et les armées, on fait implicitement référence à la distinction classique que la sociologie des organisations pratique entre *l'acteur* et le *système*. La lecture des titres des communications fera découvrir un second et un troisième. Le second est celui de la confrontation de travaux étrangers et de travaux français : en matière d'intervention dans le cadre de l'organisation des Nations-Unies, et de *violence* retenue, les armées d'autres nations ont acquis une longue expérience, dont il est utile de connaître les enseignements. Il faut rappeler ainsi que la sociologie militaire de langue anglaise est plus développée que la sociologie militaire de langue française, et qu'il est donc utile d'avoir un aperçu de l'état des travaux. Le dernier fil directeur est celui de la nécessaire confrontation de communications issues d'études et de recherches en sciences sociales, et de témoignages d'officiers qui ont été conduits à exercer un commandement sur le terrain, afin d'ouvrir un débat entre l'acteur et l'observateur.

Afin de placer ces travaux dans une perspective plus vaste qui est celle de la *violence retenue*, les organisateurs ont enfin voulu faire appel, pour introduire le colloque, aux contributions liminaires de quatre disciplines, qui allaient donner les repères nécessaires: il s'agit de la science politique, du droit, de l'histoire et de la sociologie.

La combinaison de ces intentions et de ces points de vue, et les contraintes qui les accompagnent, ont conduit à articuler le colloque en quatre demi-journées. La présidence de chaque demi-journée était confiée à une personnalité, que sa carrière et ses travaux avaient placé au contact de la société militaire et de la communauté scientifique :

Première demi-journée - *La violence retenue : émergence, résurgence, ingérence ?* sous la présidence du Recteur Quenet, ancien directeur général des études et de la recherche des écoles de Coëtquidan ;

Deuxième demi-journée - *Le soldat sur le terrain : formation et adaptation*, sous la présidence de Jacques Lautman, directeur adjoint de l'École normale supérieure, président du conseil scientifique du Centre de sociologie de la défense nationale ;

Troisième demi-journée - *Les armées face aux nouvelles missions: permanence et mutations*, sous la présidence de François Cailleteau, Inspecteur général des finances, ancien chef du Contrôle général des armées ;

Quatrième demi-journée - *L'action, le témoignage et l'analyse*, sous la présidence de Henri Mendras, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris.

Chaque demi-journée a contribué à une partie du livre portant le même titre, sans que, pour tenir compte des nécessités éditoriales, un parallélisme absolu ait pu être maintenu. La question s'est notamment posée pour la retranscription d'une *table ronde*, animée par Gérard Hoffmann, et qui réunissait à la fin de la dernière demi-journée, huit officiers de l'armée de Terre, de l'armée de l'Air, de la Marine, de la Gendarmerie et du service de santé. Ces officiers apportaient le témoignage de leur expérience au Cambodge, en Somalie et en Bosnie. Les débats, dont il faut souligner la qualité n'ont pu être reproduits dans cet ouvrage. La conclusion majeure qui en était tirée était celle du grand degré de liberté laissé sur le terrain aux responsables militaires, du sergent contrôlant un point de passage au colonel commandant un bataillon : chacun se trouve ainsi investi de responsabilités, qui supposent une grande maîtrise des multiples situations rencontrées dans les *nouveaux contextes d'intervention*.

C'est à une conclusion de même nature qu'aboutit la communication de Jean-Luc Martin (Chapitre XIII). Pour la tenue du colloque, il faut remercier les présidents de séance, qui ont su conserver son sens spécifique à chaque demi-journée, et les auteurs de communications, qui ont su discipliner leur temps de parole et respecter dans leurs «papiers» les règles d'usage. Pour la préparation du livre, des remerciements particuliers vont à Bernard Boëne, qui a traduit de l'anglais les textes de Reuven Gal (Israël), David Segal (Etats-Unis) et Christopher Dandeker (Grande Bretagne).

Je voudrais enfin, en ce qui me concerne, exprimer ma gratitude à l'équipe du Centre de sociologie de la défense nationale qui a assuré le bon déroulement du colloque, à Philippe Forget, dont la vigilance et la rigueur ont été précieuses au moment de la préparation des textes, et à Myriam Bouchantou qui a réalisé la maquette de l'ouvrage.

Allocution d'ouverture

Maurice QUENET

QUELQUES MOTS suffiront pour ouvrir ce colloque consacré aux *Métamorphoses des missions, le soldat et les armées dans les nouveaux contextes d'intervention*. Le colloque qui nous réunit aujourd'hui se tient sous le Haut patronage du ministre d'État, ministre de la Défense. Il est à coup sûr important autant par le nombre et la qualité des personnes présentes que je suis très heureux de saluer, que par la richesse des débats que l'on peut en attendre, et par l'attention que lui portent les plus hautes autorités du ministère de la Défense, à commencer par le ministre en personne, qui vous le savez, a tenu à venir en présenter la conclusion le 16 en fin de matinée. Nous allons associer ensemble la réflexion et les témoignages vécus, l'un n'excluant pas l'autre naturellement, les contributions croisées des officiers et des universitaires, et la comparaison, féconde sans doute, entre les observations de plusieurs représentants d'États amis et d'États alliés. Nous pouvons donc attendre de ces trois séries d'observations un triple croisement qui sera, je crois, extrêmement productif. Le programme du colloque est digne d'intérêt, et l'attention qu'il retient, est déjà notable. Il me semble que la réunion du 14 juin dans cet amphithéâtre des Vallières que tous nous connaissons bien mérite un commentaire un peu plus approfondi, car à Lin double titre au moins, elle apporte une originalité au colloque. La double originalité de ce colloque, son intérêt principal sans doute, porte premièrement sur l'initiative qui était à l'origine de son organisation. Celle-ci n'allait pas de soi, et nous allons y revenir. La seconde originalité porte évidemment sur le thème : *la métamorphose des missions*. Ne nous trompons pas sur ce titre, la métamorphose, c'est une banalité ; il y a toujours eu des métamorphoses dans les armées, ce n'est pas nouveau. Si c'était nouveau, cela impliquerait une sorte de passé antérieur immobile, fortifié de certitudes, parfaitement serein. Nous savons que la métamorphose est la caractéristique des armées françaises pendant tout ce siècle au moins. Par exemple, un officier de la génération du général de Gaulle a pu participer à la conquête coloniale au Maroc et voir, en moins d'une quarantaine d'année, la décolonisation achevée. il y aurait d'autres exemples tout aussi significatifs et peut-être plus subtils. L'originalité double du colloque va former la trame de mon introduction, et j'espère que cette introduction sera courte sans être légère et qu'elle sera brève tout en demeurant complète.

La première originalité de notre colloque, c'est sans doute d'exister. Aussi étonnant que cela puisse paraître, mais la société française est riche de ce genre de contradictions, les organisateurs du colloque travaillent pour la première fois ensemble. Je ne parle pas des orateurs, je parle des organisateurs. Le ministère de Défense, les armées, comptent de très nombreux organismes aux appellations variées : centre, bureau, division, section, observatoire, etc. répartis dans les états-majors, dans les directions générales, et qui sont chargés d'étudier les hommes et leur comportement. Ce sont les organismes de recherche en sciences sociales des armées. Depuis longtemps, ces organismes se côtoient. ils connaissent leurs travaux lorsque ceux-ci sont publics, les lisent, les commentent, mais ils ne travaillent

pas ensemble. C'est en janvier 1993 seulement, qu'à l'initiative du contrôleur général des armées Hoffmann et de Monsieur Thouvenin, une réunion regroupant la majorité de ces centres, s'est tenue au ministère sous la présidence du Secrétaire général pour l'administration, Monsieur Roussely. Ainsi est née, le 29 janvier 1993, l'idée de ce colloque : manifestation évidente d'une collaboration souhaitée, trop longtemps retardée peut-être, entre les centres qui se connaissent, je le répète, mais qui ne cherchaient pas à faire coïncider leurs productions scientifiques.

La conférence, c'est son nom, la conférence des centres d'études et de recherche en sciences sociales du ministère de la Défense est totalement informelle. Elle n'a ni statut, ni bureau, mais elle produit. Le fonctionnaire que je suis, observe trop souvent le mécanisme inverse, c'est-à-dire des bureaucraties, des services, des structures, qui ne produisent rien ou peu, et il se réjouit de voir ici la légèreté institutionnelle, à l'initiative de quelques uns, donner un résultat. Saluons donc cette initiative et remercions, dès à présent, les membres de son groupe de pilotage. Ceux-ci représentaient les différents centres d'étude (une quinzaine) des armées qui se sont réunis pendant une dizaine de séances tout au long de l'année 93-94 sous la présidence du contrôleur général des armées Hoffmann, avec l'aide bien entendu du Centre de sociologie de la défense nationale. je ne peux remercier tous les participants à ce groupe de pilotage, ce serait trop long et fastidieux ; je ne peux citer tous les centres qui y participaient, je vais néanmoins en évoquer un : c'est le Centre de recherche des Écoles de Coëtquidan. Par avance, je prie les participants de ne pas y voir le souci de privilégier pour des raisons que chacun pourrait deviner, les Écoles de Coëtquidan, mais tout simplement celui de constater une filiation.

Ce colloque, en effet, sur ce thème du moins, n'aurait pas eu lieu sans l'initiative du contrôleur général des armées Hoffmann qui a encadré un groupe de 14 sous-lieutenants dans son séminaire. Ce sont des saint-cyriens de troisième année de la promotion « général Guillaume » qui, dans le cadre du séminaire du contrôleur général des armées Hoffmann, ont étudié l'emploi des militaires français dans le cadre des missions sous l'égide de l'Organisation des Nations-Unies. Sept groupes de deux élèves -ce sont des binômes en langage de toutes les écoles- ont donc étudié le fonctionnement de l'ONU à New York, du Haut Comité aux Réfugiés à Genève, de l'OTAN à Bruxelles, du ministère des Affaires étrangères et des états-majors à Paris. Ils ont sacrifié leur attachement certain pour la lande de Coëtquidan pour aller faire quelques voyages un peu loin. Ces saint-cyriens qui sont parmi nous en partie (et j'en reconnais quelques-uns) ont donc contribué à la mise en place de cette recherche. Je m'en réjouis personnellement, et je crois que nous pouvons tous nous en réjouir. A un double titre : d'abord parce que toute institution humaine recherche, si elle veut se maintenir, relève des générations et que la vitalité et la qualité d'une relève sont toujours un signe de bonne santé ; pour une deuxième raison, c'est que la méthode de travail utilisée à Saint-Cyr, sous la haute autorité du général Forterre et du directeur des études, s'apparente ici tout à fait à ce qui se met en place dans les universités dans le cadre des écoles doctorales, (j'en dirige moi-même une pour quelques temps encore), et à ce qui se fait dans la plupart des écoles de formation étrangères. Nous devons donc nous féliciter, que cette recherche appliquée et pour partie finalisée, mais pas uniquement, venant de la part d'élèves en fin de scolarité ait produit cette idée et ait contribué à cette réflexion.

J'aimerais me permettre d'y ajouter un commentaire personnel et ceux qui me connaissent ne seront pas surpris de l'entendre. C'est un espoir et un vœu, et il est très important : à savoir que la réflexion militaire soit le résultat de travaux de militaires. Certes, la matière ne saurait échapper aux chercheurs civils, ils n'ont d'ailleurs pas l'intention du tout d'y renoncer et ils ont produit des travaux en grand nombre et de qualité ; mais cette recherche ne doit pas leur être réservée : il faut qu'il y ait dans les armées une pensée, une réflexion scientifique interne au

corps et susceptible de soutenir le libre débat des échanges de haut niveau. je crois que, pour ce que nous cherchons bien entendu, ce niveau a été atteint, et le programme du colloque nous en fournira l'illustration et la preuve.

Le deuxième élément que je voudrais développer, la deuxième originalité, c'est à coup sûr le thème du colloque. Ainsi que je l'ai dit en commençant, et c'était vraiment un truisme, la métamorphose n'est pas nouvelle en soi : tout contexte d'intervention de toute façon est par essence inédit. Ce qui est digne de retenir notre attention, peut-être aujourd'hui, c'est l'ampleur du phénomène des missions de la paix, pour reprendre la terminologie la plus neutre sur ce sujet. Que se passe-t-il ? Que voyons-nous ? Ce qui était exceptionnel devient général, ce qui était lointain semble proche, ce qui paraissait exotique surgit en Europe, ce qui était réservé à quelques unités spécialisées et à quelques pays réputés pour leur qualité de forces d'interposition, (c'était toujours les mêmes, nous les connaissons bien), pendant les trente dernières années, se généralise. Bref, l'accessoire tend à devenir le principal, et les états-majors savent ce qu'il en coûte dans tous les sens du terme.

Pendant trois jours nous allons donc étudier un thème, et j'espère ne pas blesser l'auditoire ni les organisateurs en prenant cette comparaison, qui s'apparente à un étrange opéra de fin de siècle. Nous allons commencer par le livret, c'est le thème d'aujourd'hui : *la violence retenue*, et nous allons nous interroger sur son écriture. S'agit-il pour paraphraser le poète, de vers nouveaux sur des pensées antiques ? ou s'agit-il de vers antiques sur des pensées nouvelles ? Autrement dit, qu'y a-t-il de neuf, dans ce livret d'opéra, pour reprendre ma comparaison ?

Puis, et ce sera le thème de demain sous la présidence de mon collègue Jacques Lautman et de Monsieur François Cailleteau, nous verrons *l'acteur*, (toujours la comparaison de l'opéra). L'acteur c'est-à-dire le soldat et les armées sur une scène un peu inhabituelle. L'acteur est souvent peu libre de son mouvement sur cette scène, il peut recevoir des bravos, cela arrive et nous en avons des témoignages récents ; il reçoit surtout des projectiles bien différents des fleurs que l'on reçoit d'habitude. Inutile de dire que la préparation de son rôle est capitale : le caractère inhabituel ou étrange de sa mission le suppose. Cette préparation varie selon les pays, et les contributions de nos collègues étrangers seront particulièrement attendues demain, tout comme, bien sûr, ce que vont nous dire les observateurs civils et militaires français qui connaissent cette situation.

Tout art, Mesdames, Messieurs, tout art est d'exécution. Reste donc à examiner (et c'est la dernière étape, c'est le troisième volet de mon opéra), *la mise en scène*. La mise en scène, c'est l'action sur le terrain, et le dernier jour sous sa présidence, le professeur Mendras, nous fera bénéficier d'un témoignage tout à fait capital, celui des chefs de corps au cours de la table ronde qui précède la conclusion du colloque.

Les sites qui sont évoqués dans le programme que vous avez reçu, les sites géographiques, Bosnie, Somalie, nous conduisent à nous interroger évidemment sur le caractère éphémère de la géopolitique et sur le fait que les atlas vieillissent vite en Europe. Il faut relire, je le crois avec profit, au moins les premiers chapitres du livre de l'Ambassadeur François Poncet, *De Versailles à Potsdam*, ce livre si bien écrit d'ailleurs. je crois vraiment, et je conclurai ainsi cette introduction, que l'utopiste de mai 1968 se trompait : le vieux monde est devant nous et non pas derrière.

PREMIÈRE PARTIE

*La violence retenue:
émergence, résurgence, ingérence ?*

CHAPITRE PREMIER

L'évolution des conflits à basse intensité

Jean-Christophe RUFIN

NOUS TENTERONS ici d'analyser rapidement les différentes vagues de conflits à basse intensité qui ont secoué le monde depuis 1945. Le but est d'essayer, dans cette poussière apparente de petits conflits qui, pour certains, sont carrément oubliés, de mettre un peu d'ordre ; non pas pour en donner une typologie rigoureuse, mais simplement parce que l'on a assisté à une série de ruptures dans les conflits de l'après-guerre et que nous observons aujourd'hui une mutation fondamentale dont nous ne mesurons pas encore en ce moment toutes les conséquences.

Dans les années 50, nous avons connu une première vague de conflits nés de la décolonisation, aussi bien en Indochine, en Algérie, au Kenya qu'en Indonésie. La caractéristique de ces conflits était d'être relativement disjoints du conflit Est-Ouest qui se cantonnait quant à lui à la périphérie du bloc ou du supposé bloc de l'Est. Il y avait une certaine forme d'autonomie des conflits de la décolonisation par rapport au conflit Est-Ouest. Les choses ont commencé à changer avec la deuxième vague de conflits qu'on peut mettre en évidence dès le début des années 60. Se produit alors une confluence entre les conflits de la décolonisation et les conflits Est-Ouest, voire un regroupement et une imbrication des deux, avec notamment trois épisodes à peu près contemporains et qui seront d'une extrême gravité. D'abord la révolution cubaine en 59, ensuite la décolonisation du Congo, et enfin la reprise de la guerre du Vietnam, encore larvée au début des années 60, à partir de l'assassinat de Diem et clairement déclarée par la suite. Le contexte des années 60, ce sont aussi des conflits du Moyen-Orient, que nous n'envisagerons pas ici, car ce sont des conflits inter-étatiques violents, n'entrant pas dans le cadre de cette démonstration. Quel était le cadre économique de ces guerres civiles des années 60 ? Il était assez différent de ce que l'on aperçoit aujourd'hui. La première divergence est, qu'à l'époque, il y avait des États relativement forts, comme par exemple en Amérique latine après la révolution cubaine ; en effet, un certain nombre de coups d'État militaire ont eu lieu en Amérique latine et ont renforcé les structures étatiques. A la différence de ce qui se produira plus tard, le cadre étatique était à l'époque relativement résistant même si des auteurs parlaient déjà « d'État mou » pour désigner l'État du Tiers-monde. L'autre caractéristique de ces années 60 tient dans le fait que l'économie de guerre née des mouvements de guérilla était finalement d'une nature assez frustrée. En fait, existaient alors deux types d'économies de guerre.

En premier lieu, celui des économies de guerre isolées, l'exemple type étant celui des « focos » castristes allumés par Che Guevara à partir du début des années 60 sur le continent latino-américain. Ces foyers fonctionnaient dans des économies d'autarcie avec quelques guérilleros qui se promenaient au milieu des paysans et qui, en général, finissaient par être livrés par eux. Le deuxième type d'économie de guerre des années 60, c'est celui des économies ouvertes sur un sanctuaire de proximité, le meilleur exemple étant le Sud-Vietnam avec les relations qu'entretenait le Viêt-cong avec le Nord-Vietnam. Il y a eu d'autres exemples : en particulier, le sanctuaire que les mouvements de Guinée Bissau pouvaient utiliser en Guinée Conakry, en passant la frontière. A l'époque, dans cette période des années 60, les grandes puissances n'hésitaient pas, du moins pas encore, à intervenir de façon directe, que ce soit autour de Cuba avec la fameuse crise des fusées, que ce soit au Congo avec l'intervention des Nations Unies, ou au Vietnam. Les choses vont changer profondément au Vietnam en 1975 qui constituera vraiment un point d'inflexion très important.

En l'espace de cinq années de 1975 à 1980, surgit un ensemble de conflits périphériques d'un extraordinaire dynamisme, avec la chute d'un certain nombre de bastions. L'année 1974 est celle de la révolution éthiopienne, mais surtout 1977 est l'année de l'attaque de l'Ouganda par la Somalie et donc le début d'une guerre qui va conduire à un changement d'alliance et à l'entrée des soviétiques en Éthiopie ; 1975 est aussi marquée par la décolonisation des anciennes colonies portugaises, au Mozambique et en Angola, et l'apparition, dans ces pays nouvellement décolonisés, de pouvoirs qui n'ont pas la faveur des Américains puisque d'orientation marxiste. 1978, c'est l'invasion ou la libération, selon le point de vue qu'on adopte, du Cambodge par le Vietnam qui a d'abord laissé pourrir la situation avec l'arrivée des Khmers Rouges en 1975, et qui finalement se décide à intervenir, envahit le pays et repousse les débris de l'armée Khmer rouge sur les frontières de la Thaïlande. A la même époque, c'est la révolution nicaraguayenne avec la chute de Somoza et l'apparition d'une série de guérillas de frontière dans les pays voisins en particulier au Salvador, au Honduras et au Guatemala. A la même époque, c'est la révolution en Iran en 1979 avec la chute du Shah, et tout de suite après, l'invasion de l'Afghanistan par les Soviétiques. L'année 1977, toujours dans ce même contexte de ces cinq années tout à fait décisives, c'est au Sri Lanka le début de ce que l'on appelle les guerres de l'Eelam. Celles-ci ont une forte connotation d'opposition Est-Ouest, puisqu'elles concernent largement la question de la souveraineté sur la base des eaux profondes de Trincomalee, qui se trouve à l'est de l'île et que les Américains convoitaient à l'époque. Il s'agit donc d'un ensemble très rapidement constitué, auquel s'ajoute l'affaire du Sahara espagnol qui apparaît à la même époque.

On assiste ensuite à une nouvelle vague de déstabilisations et de conflits. Ce qui est nouveau, c'est que les guérillas changent de camps, c'est-à-dire que ce sont les forces dites de résistance, les forces anticommunistes ou anti-marxistes qui passent dans le maquis. Ce sont les Khmers *serei*, les Khmers « dits blancs », aux côtés des Khmers rouges, qui se battent à la frontière thaïlandaise. Ce sont les Moudjahidin afghans autour de Peshawar et autour de la frontière du Pakistan contre les Soviétiques. Ce sont les Contras nicaraguayens qui prennent le maquis et qui se battent contre les Sandinistes. C'est l'UNITA qui se bat dans les jungles avec un sanctuaire en Namibie, contre l'Angola. La guérilla devient l'affaire de ceux que l'on appellera parfois imprudemment « les combattants de la liberté », sous prétexte qu'ils sont les ennemis de nos ennemis. Les grandes puissances ne veulent plus intervenir directement et militairement sur ces conflits des années 80. Les stratégies de déstabilisation indirecte dans ces années 1975-1985 vont prédominer sur les stratégies d'intervention directe. L'aide à ces mouvements de guérillas, l'aide à ces mouvements armés, va se faire d'une manière souterraine et de ce fait souvent avec des moyens détournés ; or, c'est là que l'humanitaire en particulier peut intervenir.

Dans toute cette période, l'humanitaire a joué un rôle de plus en plus important par des opérations de grande ampleur, de grande envergure. Durant la famine éthiopienne de 1985, par exemple, l'aide extérieure a été équivalente à 30 % du produit intérieur de ce pays pendant deux ans de suite. Ce sont des avions gros porteurs et des bateaux entiers qui ont déversé dans ces pays des vivres, mais aussi de nombreux matériels.

Durant cette période 1975-1980, les conflits vont durer, parce qu'ils seront alimentés par une économie de guerre nouvelle, fondée sur la proximité de camps de réfugiés qui se trouvent à la frontière. Ces guerres des années 1975-1980 seront particulièrement dommageables pour les populations civiles. Plusieurs millions de réfugiés vont quitter l'Afghanistan, le Mozambique, le Cambodge, et sont regroupés dans des camps à la frontière. Les mouvements armés vont alors les prendre en charge et trouver un mode d'organisation beaucoup plus intéressant pour eux que les sanctuaires classiques dont ils pouvaient disposer jusqu'alors. Ces sanctuaires supposaient de la part de l'État qui les abritait un risque politique et militaire. Si les Américains parvenaient en défoliant par exemple les pistes, à montrer le lien entre le Viêt-Cong et le Nord-Vietnam, ce pays pouvait se trouver impliqué dans la guerre. Rien de tel avec les sanctuaires humanitaires qui se développent dans les années 80. Le Pakistan, par exemple, en recevant sur son sol des millions de réfugiés Afghans, ne peut pas être accusé d'attaquer l'Afghanistan ; il se contente de recevoir des civils. Ce n'est pas sa faute si ces gens s'agglutinent le long des frontières ; ce n'est pas sa faute non plus s'ils sont le siège d'une activité intense des mouvements armés et si les guérilleros s'en servent comme base arrière.

En conséquence, se produit dans les années 80 quelque chose de tout à fait particulier - la création de poumons humanitaires très largement utilisés par les mouvements armés, et ceci dans le monde entier. On retrouve des schémas analogues, s'agissant par exemple du mouvement Salvadorien dans les pays voisins, des Érythréens au Soudan ou de l'armée du sud Soudan en Éthiopie, à savoir un dispositif qui permet à des mouvements armés de se réfugier librement et apparemment de façon non offensive chez le voisin où ils bénéficient d'un important soutien de nature humanitaire.

Naturellement ceux qui apportent ce soutien humanitaire, ne peuvent pas être tenus pour responsables de ces conflits. Le fait est pourtant que dans cette configuration, bien des guerres vont se poursuivre grâce à de véritables économies de guerre parallèles. Les Érythréens, par exemple, pendant les années 80, ne faisaient pas pousser un grain de blé ou de mil ou de riz ou de tef sur leur territoire, mais recevaient pratiquement la totalité de ce qu'ils consommaient et surtout de ce que consommait leur population, par le biais de l'aide extérieure. Leur guerre s'est prolongée et a été financée d'une certaine façon par ce moyen. Elle n'avait pas de raison de s'arrêter.

Depuis quatre ans, on assiste à une transformation rapide de ces économies de guerres. Les sanctuaires humanitaires ont tendance à disparaître rapidement. Les mouvements armés cherchent de nouveau leurs ressources à l'intérieur des États et pratiquent une prédation directe. On passe d'une économie d'assistance extérieure à une économie de prédation fondée sur la capture directe des ressources par les mouvements dans les villages. Cette évolution s'inscrit dans une logique quasiment mathématique, comme on le voit par exemple avec John Garang, leader du SPLA. Il perd son sanctuaire en Éthiopie dont il a été chassé lors du changement de pouvoir en 1980 et il est rejeté vers le Sud Soudan ; quelques mois plus tard se déclare une famine dans cette région parce que la guérilla se met à vivre sur la population. La prédation a un effet pervers à cause de l'aide humanitaire. Quand la prédation a tout « consommé » sur place, la situation est si catastrophique que se déclenchent des campagnes internationales de sensibilisation précédant le lancement des opérations humanitaires. La « perfusion » d'un territoire exsangue apporte des « proies » qui relancent la prédation, si bien que le pillage ne se fait plus dans les villages mais sur les convois et sur l'aide qui est apportée

de l'extérieur. On a là une réactivation (comme on l'a observé en Somalie), de la guerre par ce qui est apporté de l'extérieur.

Cependant, l'aide humanitaire n'est pas la seule source d'approvisionnement des mouvements armés. Ce serait sous-estimer l'influence d'un facteur important, à savoir la déliquescence des États. Dans les années 60 et même encore dans les années 75, vous avez des États qui, notamment en Afrique, tenaient debout. Mais aujourd'hui la faiblesse de ces États est un changement qu'il faut prendre en compte. Cet affaïssement de l'État fait que des pans entiers de certains territoires sont sous-administrés ou ne sont plus administrés du tout. Des zones entières se trouvent en dehors de tout contrôle étatique, et par conséquent la guérilla dans beaucoup d'endroits est en train de prendre le relais et de créer une économie parallèle, c'est-à-dire d'administrer économiquement des régions entières, comme ce fut le cas au Libéria où Taylor a, dans la période des grandes offensives, contrôlé une grande majorité du territoire et administré ce territoire exactement à la manière d'un gouvernement parallèle. Il exploitait le minerai et le caoutchouc, il prélevait des taxes sur les diamants qui provenaient de Sierra Leone et qui étaient transférés par le biais d'un autre mouvement de guérillas ainsi que sur des produits eux-mêmes criminels, c'est-à-dire interdits, en particulier la drogue, voire des matières fissibles, etc. Soit il peut s'agir de produits légaux : quand Taylor au Libéria exploite du caoutchouc, il exploite un produit légal ; mais il le fait d'une façon qui est en dehors de toutes les règles, en dehors de toutes les normes, en dehors de tous les contrôles. Cette criminalisation des économies de guerre est un phénomène très général. Les Khmers rouges, par exemple, exploitent les mines de pierres précieuses autour de Païlin. Le caoutchouc ou le minerai, le diamant bien entendu, dans plusieurs guérillas d'Afrique, en particulier pour l'UNITA, sont des éléments essentiels.

Il convient d'observer que le pétrole n'est jamais l'objet de ce type d'économie de guerre criminalisée ; le pétrole suppose pour être commercialisé des infrastructures très lourdes que les guérillas n'ont pas. Donc en général, comme en Angola, le partage se fait ainsi : le pétrole, du côté du gouvernement ; et les commerces légers à haute valeur ajoutée mais à faible valeur d'infrastructure, du côté de la guérilla.

Quelles sont les conséquences de ces évolutions sur les mouvements armés ? Elles sont de deux types. Le premier, c'est le morcellement... Ainsi lorsqu'on dépend de la prédation, c'est-à-dire lorsqu'il faut envoyer des bandes armées écumer le pays, lorsqu'il faut le quadriller et aller l'exploiter directement, on donne à ces bandes armées des pouvoirs importants qu'elles ont tendance à utiliser pour elles-mêmes. On observe alors, dans beaucoup de cas, une sorte de délitement des mouvements armés, avec, à l'extrême, la création de bandes autonomes qui basculent carrément dans le banditisme et qui deviennent autonomes, opèrent pour leur propre compte et rendent ces territoires extrêmement dangereux.

La deuxième conséquence est la radicalisation. Les mouvements armés se radicalisent aujourd'hui pour une raison très simple ; dans les années 1975-1980, dépendants de l'humanitaire, ils étaient obligés de partager un certain nombre de nos valeurs. Les mouvements humanitaires apportaient l'essentiel de leurs ressources. Ils ne sont plus tenus aujourd'hui à cette décence. Ils peuvent parfaitement prendre les humanitaires pour cible, et au fond, faire leurs affaires pour leur propre compte sans véritablement chercher à se faire passer pour des humanistes. La radicalisation, au contraire, peut être avantageuse pour eux. Des mouvements qui existaient depuis longtemps comme le Sentier lumineux, le mouvement Tupac Amaru au Pérou où même d'une certaine façon les Khmers rouges ou les Tigres Tamouls au Sri Lanka, qui étaient des mouvements isolés, situés dans des îles ou dans des montagnes, connaissent depuis longtemps cette problématique des nouveaux mouvements armés ; ils pratiquent depuis longtemps la prédation et la criminalisation. Or, ces mouvements étaient généralement très violents. Ils savaient que pour survivre dans des conditions

d'isolement, il fallait pratiquer sur les populations, civiles en particulier, une pression extrêmement forte.

Enfin, la transformation des conflits implique aussi la transformation d'un certain nombre de caractéristiques tactiques. On voit très bien aujourd'hui que les zones de guerre, les zones de conflits, les zones d'enjeux se déplacent. Dans les conflits classiques des années 1975-1980, les secteurs de conflit tournaient autour des frontières, parce qu'il y avait des économies transfrontalières très importantes. Aujourd'hui, les cibles nouvelles des attaques sont plutôt les zones d'exploitation. Prenons l'exemple du Cambodge : où sont les combats en ce moment ? A Pailin, c'est-à-dire autour des mines de pierres précieuses. Où se situent les combats importants en Angola ? Autour du seul puits de pétrole dont dispose la guérilla au Nord, pour son propre usage et autour des mines de diamants, etc.

Le deuxième point stratégique dans ces nouveaux conflits, ce sont les zones d'échanges, c'est-à-dire les ports et les aéroports. Au Libéria, les choses ont été transformées par l'attaque de Buchanan qui a permis au gouvernement intérimaire de couper la route de l'exploitation dont bénéficiait la guérilla puisque tout partait par le port de Buchanan. En détruisant le port de Buchanan, ils ont contribué très largement à asphyxier Taylor et à le faire reculer. On sait qu'en Somalie, le contrôle de l'aéroport est évidemment un enjeu fondamental dans le cadre des nouvelles économies de guerre.

Les nouvelles missions des armées, objet de ce colloque, sont évidemment très largement influencées par la gravité de ces situations et en particulier la gravité humanitaire. Ainsi le lac Victoria a été récemment menacé d'un point de vue écologique, non pas par je ne sais quel événement de nature géologique, mais simplement par l'arrivée des cadavres, qui au rythme de deux par minutes, descendaient la rivière Akageza du Rwanda et qui s'accumulaient dans le lac. Il y a effectivement une gravité des conflits telle, qu'à un moment donné, elle peut déboucher sur une pression considérable sur le politique pour lui demander de faire quelque chose. Faire quelque chose se transforme assez facilement en faire n'importe quoi. Et, en particulier, opérer une sorte de gesticulation humanitaire peut être extrêmement dangereux. Donc intervenir, mais pourquoi faire ? Intervenir pour rétablir l'ordre, mais quel ordre ?

Est-ce qu'il fallait au Rwanda intervenir en faveur d'un gouvernement dont nous savons qu'il peut être largement impliqué dans les événements actuels ? Intervenir pour un avantage géopolitique, peut-être ; mais, à ce moment là, il faut pouvoir le justifier. Intervenir pour faire le bien, c'est ce qui a été fait en Somalie. Intervenir pour s'opposer à un ennemi, c'est ce que les Américains ont essayé de faire, par exemple au Panama où le régime était supposé se livrer au trafic de la drogue. On voit bien que les motivations de l'intervention sont multiples et que cette variété est justement négative, c'est-à-dire que s'il y a tellement de raisons d'intervenir, c'est qu'en réalité, il n'y en a aucune d'incontestable.

Il existe, en revanche, une masse d'effets pervers possibles. on sait que les interventions régionales comme celle du Libéria peuvent déboucher sur des événements tout à fait tragiques et que des pays parviennent à des politiques d'hégémonie régionale à l'abri des casques bleus ou des casques blancs. On sait très bien que les interventions humanitaro-militaires sont dangereuses ; il faut vraiment avec grand soin définir ce qui doit être fait et ne pas se lancer tête baissée dans ces opérations. Lorsqu'on envoie des troupes dans des conflits de ce type, le contexte est extrêmement risqué, et le danger de morceler et de figer la guerre est grand. C'est à ce genre de conflit que l'on est confronté en ce moment dans un certain nombre d'endroits du monde avec par exemple une zone d'exclusion aérienne au nord et au sud de l'Irak, dont on ne sait pas très bien combien de temps elle doit être maintenue, ou comme en ex-Yougoslavie avec cette espèce de « peau de léopard » territoriale.

Il me semble qu'il convient de faire en la matière un effort théorique en définissant une doctrine d'intervention. Semblent se dégager deux contextes. D'abord le contexte

d'intervention claire : les interventions claires sont, entre autres, les interventions préventives, lorsqu'un pays est en voie de déstabilisation aiguë ; quand, par exemple, un régime encore en place fait tout à coup face à une déstabilisation agressive et violente. L'autre contexte relativement clair, ce sont les opérations de maintien de la paix, issues des anciens conflits de la guerre froide. Là, en général, il y a un cadre, c'est le cas du Mozambique par exemple, avec l'ONUMO en ce moment.

Cela était le cas des accords de Paris au Cambodge avec l'APRONUC, au Salvador avec l'ONUSAL. Dans toutes ces circonstances, il y a eu un accord international préalable ; on sait en principe où on va : la partie militaire, la partie politique et la partie humanitaire sont bien définies, et l'on peut dire que l'on peut entrer à ce moment-là dans ce processus d'une manière assez confiante.

Et puis, il y a les autres cas, les cadres où rien n'est défini, comme en Somalie par exemple; il faut à mon sens, savoir retenir son envie ou la facilité qui consiste à envoyer des troupes sans avoir au préalable défini leurs missions politiques et militaires. En tout état de cause, leur mission humanitaire n'est jamais suffisante, car très rapidement ces soldats, qui partent pour faire de l'humanitaire, sont pris pour cible, sont pris dans un jeu politique local. C'est pourquoi, pendant l'intervention Turquoise, nous nous sommes efforcés de clarifier des mandats : à la force internationale celui de protéger une zone, aux humanitaires de pratiquer l'assistance.

En conséquence, il faudrait avant toute intervention avoir une idée claire de ce qu'on doit faire ; ainsi, éviterait-on cette confusion humanitaro-militaire ou militaro-humanitaire qui ne profite ni aux humanitaires, ni aux militaires.

CHAPITRE II

Les nouvelles missions sont-elles aussi nouvelles qu'on le dit ?

Olivier FORCADE

S'INTERROGER sur les « nouvelles missions » incite à déjouer les pièges de la comparaison, de la méthode historique et du débat public. Les interventions internationales associent : mission d'interposition et de police internationale, mission de maintien de la paix et d'assistance humanitaire au sens sanitaire, alimentaire, voire moral. Il y a un premier ensemble d'interrogations. Sont-ce des missions traditionnelles des armées et peut-on dater leur apparition ? Sociétés et opinions publiques ont-elles perçu le caractère d'interposition ou humanitaire de ces missions ? Dans l'affirmative, ces missions préfigurent-elles celles de la fin du XXe siècle ?

Soulignons avec force que c'est le contexte historique qui qualifie et détermine la nature humanitaire de ces missions militaires en France à l'époque contemporaine (XIXe-XXe siècles). Ces missions sont conditionnées et définies par la société, sa production juridique, philosophique et morale. En un mot, il faut par exemple une morale des droits de l'homme et un droit public international qui conçoivent l'existence de ces missions. La force de la notion philosophique d'humanité dans la conscience européenne au XVIIIe siècle, puis le surgissement d'une morale internationale des droits de l'homme inscrite dans le droit au XXe siècle, annoncent la naissance de ces missions des forces armées. Nulle trace de missions humanitaires dans les sociétés grecques classiques de la guerre du Péloponnèse au Ve siècle avant J.-C. selon Thucydide¹. La guerre est alors l'état social et naturel du monde grec qui défend le principe de la guerre juste. La guerre reste dans l'Histoire l'état naturel, normal de l'humanité².

Le deuxième piège est celui de la méthode historique et d'un débat public qui enferme l'historien dans une comparaison systématique. Les exigences tyranniques du débat public poussent à faire de l'Histoire une pièce à charge ou à décharge dans ce qui serait le procès

¹ THUCYDIDE, *La Guerre du Péloponnèse*, Paris, Laffont, 1992. Sur le surgissement de l'humanitaire, on se reporte à l'ouvrage de Jean-Christophe RUFIN, *Le Piège humanitaire*, suivi de *Humanitaire et politique depuis la chute du Mur*, Paris, Pluriel-Hachette, 374 p., 1993 (première édition Lattès, 1986). L'auteur note l'apparition du concept d'humanité dans la philosophie des Lumières au XVIIIe siècle, soit « l'attention portée à la condition humaine et l'ambition de l'améliorer », page 23. Le terme « humanitaire » apparaîtrait vers 1830. L'histoire des religions antedaterait probablement cette naissance. Notre chronologie fait débiter au XIXe siècle l'historique des missions humanitaires assurées par les seules forces armées.

² Philippe CONTAMINE (sous la direction de), *Histoire militaire de la France*, Tome 1, *Des Origines à 1715*, Paris, PUF, 1992. Voir la préface de Roland MOUSNIER, p. V-VI.

fictif des « nouvelles missions ». Elles conduisent, en somme, à un détournement de la réflexion historique à des fins d'utilité publique, civique, morale. Si le caractère historique de ces missions est avéré, la comparaison avec les missions actuelles ne joue pas forcément avec pertinence. Avec forte prudence, on identifiera néanmoins quelques interventions qui répondent aux critères de définition de l'heure. Nous retiendrons trois intéressants cas d'études qui répondent à notre grille d'interprétation.

L'intervention française dans la province de Syrie de l'empire ottoman, avec participation des Ottomans, d'août 1860 à mai 1861 pour s'interposer entre Druzes insurgés et Maronites massacrés, est doublée d'une mission sanitaire et de ravitaillement alimentaire pour « raison d'humanité ». L'évacuation humanitaire de 160.000 Russes de l'armée blanche Wrangel est réalisée par le 12ème Régiment de tirailleurs sénégalais du Corps d'occupation de Constantinople en 1920-1923 qui s'interpose ensuite entre Grecs et Turcs en guerre. Enfin, l'interposition entre Polonais minoritaires et Allemands en Haute-Silésie sur l'Oder de 1920 à 1922 puis, à un moindre degré l'opération humanitaire qui en découle, sont assumées par une force militaire interalliée.

Le sentiment de découverte de ces missions masquerait donc le trouble de l'oubli puisqu'elles ont existé. Il y a là une simple et habituelle amnésie de la mémoire collective des peuples. Sommes-nous confrontés à une transfiguration de missions que les armées ont désappries depuis les années trente ? Un historique succinct des trois missions posera les termes de la comparaison. Il induit, en second lieu, une réflexion sur les contraintes générales et opérationnelles qui pèsent sur ces missions aux XIXe-XXe siècles.

QUELQUES CAS D'ÉTUDES HISTORIQUES

Le choix de ces trois exemples est imposé par l'existence de fonds d'archives militaires concernant les interventions humanitaires françaises et internationales depuis le début du XIXE siècle³.

³L'histoire étant fille de son temps, la problématique des missions humanitaires et de maintien de la paix a suscité peu de travaux d'historiens à ce jour. Ce silence serait-il à lui seul révélateur ? On chercherait en vain une bibliographie utile. Notons la préparation, par l'IHMC-CFHM présidé par le général Jean Delmas, d'un numéro français de la *Revue internationale d'histoire militaire* sur le thème du « maintien de la paix de 1815 à nos jours » pour août 1995. Le cadre général est magistralement posé par Pierre RENOUVIN, *Histoire des relations internationales*, Paris, Hachette, 1994, 3 volumes. C'est pourquoi nous avons presque uniquement procédé par dépouillement d'archives en privilégiant les fonds du Service historique de l'armée de Terre (SH-AT) pour mettre en perspective le point de vue militaire. On se reportera aux inventaires détaillés des archives du SHAT et du Quai d'Orsay. Le choix des cas d'études reste assez restreint. L'histoire des services de santé des armées vérifierait au juste l'idée. Des sondages dans les fonds « Outre-mer » du SHAT n'apportent pas de révélation inédite.

A. Interposition et intervention humanitaire du Corps d'occupation de Constantinople (COC) en 1920-1923 jean BERNACHOT, *Les Armées Françaises en Orient*, Vincennes, 1972, 4 volumes. Général du Hays, *Les Armées Françaises au Levant 1919-1939*, Vincennes, SHAT, 2 tomes, 1978-1979.

SHAT 2ON 1154, 1155 et 1190 relatifs aux réfugiés de l'armée russe de Wrangel à Constantinople et à Salonique en 1920-1922. Les cartons 2ON 1143, 1148 et 1250 donnent des informations sur le COC. Le carton 1090 traite de l'historique du 12ème Régiment de tirailleurs sénégalais qui assumait cette mission. Pour de plus amples détails, voir Michel GEFFROY, *Mission humanitaire et force d'interposition. Le 12ème régiment de tirailleurs sénégalais en Turquie (1920-1923)*, Mémoire de DEA, 205 pages, 1992, Université d'Aix-Marseille III-IEP d'Aix en Provence.

B. Interposition franco-italo-anglaise en Haute-Silésie de février 1920 à mai 1922 :

SHAT 4N 79, 80, 81, 82, 83, 94, 100, 101, 102 ; SHAT 7N 2331, 2349, 2350, 2655 à 2657 sur les troupes alliées en Haute-Silésie. On privilégiera les cartons 4N 79, 80, 101, 94. Sur la région transfrontalière qu'est la Haute-Silésie depuis des siècles, voir J. et K. WODZ, - Renaissance de l'identité locale et régionale en Haute-Silésie - in *Espaces et sociétés* n°70-71, 1992, p 73-88. - Henri ROLLET, *La Pologne au XXème siècle*, Paris, Pedone, 1985. François PAOLI (Colonel), - L'Armée française en Haute-Silésie (1920-1922) - in *Revue historique de l'armée*, n°3, 1971, p. 77-102.

C. Corps expéditionnaire français en Syrie en 1860-1861 : voir la série G4 au SHAT. On a privilégié les cartons G4.1 à G4.5. - Voir aussi Lt-CI BOURGET, - Les événements de 1860 au Liban et l'intervention française » in *Revue des troupes du Levant*, janvier 1938, n°9, p 7-42, et Abdel ISMAIL, *Histoire du Liban du XVIIe siècle à nos jours*, t. IV, *Redressement et déclin du féodalisme libanais (1840-1861)*, Paris, 1958. Nous remercions les Lt-CI Guelton et Dodane, les commandants

L'Histoire, à vrai dire, montre davantage de non-interventions que l'inverse.

Syrie, 1860-1861

Des facteurs internes et externes troublent de 1841 à 1860 la tranquillité du Liban, région autonome de quelques centaines de km de la province de Syrie de l'Empire ottoman. Des communautés ethno-confessionnelles vivent en symbiose jusqu'à ce que des rivalités claniques et féodales dressent des Maronites contre les Druzes. La France et la Grande-Bretagne intriguent pour dominer la région en jouant des deux communautés qui réagissent par alignement confessionnel et politique. Un axe franco-égyptien, avec le vice-roi d'Égypte révolté contre le sultan ottoman, a le soutien des Maronites. La France cherche à créer un foyer chrétien pour pérenniser son rayonnement et assurer sa traditionnelle protection des chrétiens d'Orient partagée avec la Russie. Un axe anglo-saxon qui prend appui sur les Druzes s'oppose à elle. Son intervention a donc des motifs religieux, des raisons de politique intérieure (détourner l'attention des catholiques français des affaires italiennes) et un mobile géopolitique avec la question du canal de Suez. Le gouvernement français exerce une pression sur la Porte, en menaçant de favoriser l'indépendance de la Syrie et du Liban, car le Sultan, encouragé par l'Angleterre, rejette l'acte de concession accordé par le Khédivé. En mai 1860, les Druzes du Mont Liban et du Hauran (Said Djoumblatt, Al Atrach) massacrent de 7.000 à 10.000 Chrétiens. Deux mois plus tard, à Damas, les Arabes en tuent cinq mille. La France, la Grande-Bretagne, la Russie, la Prusse et l'Autriche signent un accord de coopération active le 9 août 1860 à Paris, imposé au sultan pour sauver les Maronites⁴. Pour les Ottomans, c'est le prétexte à réaffirmer l'autorité de la Sublime Porte sur cette province.

La conséquence en est l'envoi d'un corps expéditionnaire de Syrie (CES) constitué de 6.700 Français à Beyrouth en août 1860 et de troupes ottomanes à Damas avec le ministre des Affaires Étrangères Fouad pacha pour pacifier, restaurer la paix et s'interposer entre les communautés déchirées. Une commission européenne de diplomates des cinq puissances signataires des protocoles veille à la conduite de la mission à Beyrouth, sans pouvoir réel de contrôle à vrai dire par la volonté des commissaires anglais et ottoman. Hamelin, secrétaire d'État à la Marine, définit dans une lettre du 2 août 1860 la nature de la mission au général de Beaufort d'Hautpoul qui commande le CES :

« L'expédition n'a pas pour but une conquête territoriale ni même une occupation de quelque durée ; elle répond au sentiment public et à la pitié profonde qui lui inspirent les malheurs des Chrétiens d'Orient. Vous *allez porter secours*. Ainsi votre mission est-elle essentiellement réparatrice, temporaire... *(Elle) revêtirait le caractère d'un acte de justice et d'humanité* »⁵.

Geffroy et Riccioli pour l'ensemble des informations qu'ils nous ont aimablement communiqué ou suggéré. Le cours « Histoire » des Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan, Jean-Charles Jauffret, Professeur à l'Université Paul-Valéry de Montpellier et les élèves-officiers de la promotion - Capitaine Stéphane sauront reconnaître mes dettes envers eux à travers ces pages.

⁴ Pierre RENOUVIN, *Histoire des relations internationales*, Paris, Hachette, 1994, Vol. II *De 1789 à 1871*, p. 598-599. - jean-Pierre VALOGNES, *Vie et mort des Chrétiens d'Orient*, Paris, Fayard, 1994, p. 646-647. Il y aurait, selon l'auteur, 22.000 morts et 75.000 réfugiés, 360 villages et 560 églises détruits. Henry LAURENS, *L'Orient arabe. Arabisme et islamisme de 1798 à 1945*, Paris, Colin, 1993, pp. 71-75. - SHAT, G4.1, Convention du 9 août 1860. Le carton présente, en outre, les premiers ordres du corps expéditionnaire et des pièces de la correspondance entre le général de Beaufort d'Hautpoul, commandant du CES, et le maréchal Randon, ministre de la guerre de Napoléon III. - Abdel ISMAIL, Op. Cit. - Georges CORM, *Liban - les guerres de l'Europe et de l'Orient 1840-1992*, Paris, Folio actuel, 1992.

⁵ SHAT G4.1. Instructions générales du ministre au chef de l'expédition le 2 août 1860, soulignées par nous.

Sans développer le récit historique de la conduite de cette mission, soulignons qu'elle a un caractère double. Il s'agit d'abord de pacifier le territoire et châtier les Druzes dans le Chouf, le Mont Liban et la Bekaa en association avec les Ottomans qui mènent double jeu, ménagés par la diplomatie de Napoléon III. L'objectif est ensuite de réinstaller 50.000 Maronites réfugiés à Beyrouth et sur le littoral dans leurs villages détruits, puis d'improviser leur ravitaillement en vivres. Or, la pacification du territoire est impossible car les Ottomans tentent de faire échouer l'intervention sur le terrain et protègent en fait les Druzes que les Anglais encouragent dans le Hauran (entre la plaine du Golan et le djebel druze). Le caractère humanitaire s'affirme avec les réquisitions de vivres et de grains par le CES français. L'abbé Lavigerie, directeur des œuvres des Écoles d'Orient, est à Beyrouth d'octobre à décembre 1860 pour drainer l'argent (7 millions de francs-or dont 4 par la France) et les vivres envoyés par la communauté catholique. Le futur archevêque d'Alger crée un comité d'aide à Zalhé qui en appelle à l'opinion publique française. La mission proprement militaire est un quasi échec quand le CES ré embarque en juin 1861 après avoir prolongé son action de trois mois en février 1861. La solution, purement politique et diplomatique, est imposée en juin 1861 par les puissances avec la création d'un petit Liban politiquement entravé et géographiquement diminué au Mont Liban, sans la Bekaa et ses périphéries naturelles au Nord et au Sud. Il garde son statut d'autonomie, avec un gouverneur chrétien, jusqu'en 1914.

Turquie et Grèce, 1920-1923

Le 12ème Régiment de tirailleurs sénégalais est créé en octobre 1920 en Turquie dans le cadre du Corps d'occupation de Constantinople⁶. Il est installé dans la presqu'île de Gallipoli et à Constantinople, dans le cadre de l'application du traité de Sèvres du 10 août 1920. Investi d'une mission d'occupation et de surveillance des détroits en Mer Noire et dans l'Égée, il occupe une zone démilitarisée et neutralisée de quelques centaines de km² interdite aux troupes grecques et turques. La guerre gréco-turque déchire les deux jeunes États sur fond de contestation du tracé des frontières par les traités internationaux. Elle provoque la migration de populations réfugiées. Un facteur externe complique la mission militaire des Alliés.

L'évacuation des derniers éléments de l'armée russe blanche du général Wrangel de Russie méridionale, défaite par les forces bolcheviques en novembre 1920, fait évoluer sa mission initiale. L'embarquement d'environ 150.000 combattants, femmes, enfants et blessés est réalisé en novembre 1920 dans une mission d'évacuation de Sébastopol (Crimée) vers Constantinople, malgré le refus d'aide britannique sous prétexte de neutralité et de préservation des intérêts commerciaux. Plusieurs camps militaires, et civils, ainsi qu'une dizaine d'hôpitaux sont aménagés pour héberger, soigner, alimenter 167.000 réfugiés avec l'aide des comités nationaux de la Croix-Rouge (russe, américain, belge, français, anglais) et d'organisations caritatives occidentales (soulignons l'action des Dames françaises et des Sœurs de Charité françaises). Dans le domaine du ravitaillement alimentaire, relayé à Constantinople par la Croix Rouge américaine (17.000 rations/jour de février à octobre 1921), le gouvernement français décide à la fin de l'année 1920 la distribution de 80.000 rations quotidiennes aux réfugiés pris sur les stocks français⁷.

Le 12ème RTS travaille en liaison avec le « Relief fund Committee » fondé en octobre 1921 par la Société des Nations et un haut-commissaire de la SDN auprès des réfugiés russes. La mission dure dix-huit mois jusqu'en mai 1922. Elle se traduit par l'accueil, l'installation, l'aide

⁶ Michel GEFFROY, *Mission humanitaire et force d'interposition. Le 12ème Régiment de tirailleurs sénégalais en Turquie (1920-1923)*, DEA Aix en Provence- Université Aix-Marseille, 1992, 205 pages.

⁷ SHAT 20N 1155, Discours du 4 janvier 1922 au banquet mensuel de l'University Club à Constantinople de M. Ilïne retraçant l'histoire de l'évacuation des Russes blancs de Crimée et de leur accueil.

alimentaire et sanitaire jusqu'au départ des réfugiés russes dans des pays d'accueil des Balkans dès 1921 (Serbie surtout, Bulgarie, Roumanie et Grèce) ou des pays d'Europe.

La guerre gréco-turque conduit à l'exécution d'une deuxième mission. Il s'agit d'une opération de police entre les populations grecques et turques sur la presqu'île de Gallipoli et d'une interposition en Thrace orientale pour empêcher une offensive hellène sur Constantinople après la défaite grecque en Anatolie devant les forces kémalistes. Une zone neutralisée de cinq km de part et d'autre de la ligne de front gréco-turque est mise en place au nord de Constantinople en juillet 1922. La neutralité anglaise théorique masque en fait un soutien accordé aux Grecs.

La mission humanitaire est un succès de l'aveu même du général Wrangel. De l'occupation d'une zone démilitarisée dans les détroits à l'interposition préventive avec pré-positionnement militaire entre les armées des jeunes États, le 12^{ème} RTS parvient à dissuader les Grecs d'une offensive sur Constantinople. C'est un deuxième succès. En octobre 1923, les troupes alliées et le COC quittent définitivement la Turquie. Le traité de Lausanne délimite finalement en 1923 les frontières de la Grèce et de la Turquie.

Haute-Silésie, 1920-1922

La délimitation des frontières germano-polonaises en 1920-1922 présente un troisième cas de figure particulièrement intéressant. Le rattachement de la Haute-Silésie à la Pologne en application de l'article 88 du traité de Versailles se déroule dans le contexte de la guerre polono-soviétique et sur fond de menace bolchevique en Europe centrale. Deux États imposent leurs vues. La France, favorable par sentiment, intérêts militaires et diplomatiques, à une alliance de revers tournée contre l'Allemagne, défend l'idée d'une Pologne reconstruite dans ses frontières d'avant 1772. Elle propose de lui rattacher la Haute-Silésie. La Grande-Bretagne veut, quant à elle, éviter un démantèlement du triangle industriel Sarre-Ruhr-Silésie qui hypothéquerait le relèvement de l'Allemagne et donc le paiement des réparations⁸. Elle est, en outre, hostile au système d'alliance de revers que la France dessine en Europe centrale, manifesté par la présence d'une mission militaire française en Pologne et la signature d'une convention militaire secrète en 1921.

Une commission interalliée de gouvernement et de plébiscite, présidée par le général français Le Rond, s'installe à Opole en Haute-Silésie, en février 1920. Son objectif est de prendre en charge les territoires contestés en Haute-Silésie par les deux États. Dès février 1920 sont stationnées des troupes alliées sur un peu moins de 10.000 km². Dix mille Français et quatre mille Italiens s'interposent entre les Allemands et les Polonais sur le cours de l'Oder. Quarante mille combattants des Corps francs allemands s'opposent aux cinquante mille hommes de « l'Organisation militaire polonaise » en Haute-Silésie. La mission des troupes alliées est d'assurer le gouvernement de la région jusqu'à la tenue d'un plébiscite sur le rattachement du territoire contesté en 1921. Une première insurrection polonaise, traduite par une grève générale des ouvriers et mineurs polonais, a déjà éclaté en août 1919. Elle a été réprimée par les Allemands. Une insurrection des populations allemandes, inquiètes de l'évolution et des options diplomatiques françaises, lui fait pendant en août 1920.

Dans un second temps, les résultats du plébiscite de mars 1921 donnent la majorité aux populations de souche allemande (700.000 voix contre 478.000 voix polonaises pour le

⁸ Sur les aspects des buts de guerre économique et du règlement des dettes de guerre interalliées, deux thèses magistrales déploient les analyses de fond : Denise ARTAUD, *La question des dettes interalliées et la reconstruction de l'Europe* (1917-1929), 2 tomes, 999 pages, Atelier de reproduction des thèses, Université de Lille III, 1978. Voir surtout le chapitre IV p. 326-490. – Georges-Henri SOUTOU, *L'or et le Sang. Les bats de la guerre économique de la Première guerre mondiale*, Paris, Fayard, 1989.

rattachement à la Pologne). Ce résultat provoque une insurrection polonaise en mai-juin 1921. Commence alors une première mission d'interposition. La commission de gouvernement d'Opole décide la création d'une zone neutre et démilitarisée sur le cours de l'Oder dans le sud de la Haute-Silésie. Il s'agit d'évacuer la population des insurgés de 100 km². Le général Gratier a pour ordre « d'empêcher tout contact entre insurgés en évitant toute espèce de combat »⁹. Une ligne de démarcation est imposée aux insurgés dès le 12 juin 1921, mais des infiltrations polonaises et allemandes se multiplient rapidement. Trois bataillons anglais (soit 4.500 hommes) prennent position à partir du 3 juin 1921. Les Allemands ont souhaité des troupes anglaises pour limiter les incidents avec des Polonais clairement soutenus par la France. La force interalliée compte alors 18.000 hommes environ disséminés sur environ 10.000 km². La décision d'attribuer 3.240 km² du sud-est de la Haute-Silésie et de rattacher un million d'habitants dont 260.000 Allemands à la Pologne en octobre 1921, malgré les résultats du plébiscite, provoque la résistance de la population allemande.

Une deuxième mission, que l'on qualifiera d'interposition humanitaire, se précise dès juin 1921 avec le ravitaillement de la population polonaise de Haute-Silésie affamée par les Allemands. La commission de gouvernement d'Opole doit assurer le ravitaillement des Polonais qui n'ont pas de réserves alimentaires. Elle s'effectue par réquisition des stocks allemands et transport par camions ou voies ferrées. Celles-ci sont paralysées par les cheminots allemands de janvier à mai 1922¹⁰. En mai 1922, la ratification de la décision de la SDN par le Reichstag, à contrecœur, marque le règlement définitif de la question au profit de la Pologne. Les frais occasionnés par une année et demie d'occupation doivent être imputés à l'Allemagne et à la Pologne ainsi que l'indemnisation des populations haute-silésiennes déplacées.

MODERNITÉ ET CARACTÈRES COMMUNS DES TROIS MISSIONS

« Un air de ressemblance »

En premier lieu, ces trois interventions sont décidées en application d'un accord, d'une décision ou d'un traité pris par un congrès européen (avant 1914) ou par un organisme international (SDN après 1919). L'envoi d'une force internationale en découle. Elle est composée de contingents nationaux avec prédominance des éléments militaires français : corps franco-ottoman en Syrie, franco-anglo-italien en Haute-Silésie, français à Constantinople. L'initiative diplomatique revient à la France sur fonds de différends diplomatiques avec la Grande-Bretagne en Europe centrale, dans les Balkans et au Proche-Orient dans les trois cas. Mais la solution diplomatique passe par un règlement international qui concilie, ménage à tout le moins, les intérêts diplomatiques et politiques nationaux en fonction des rapports de force de l'heure.

⁹ SHAT 4N 101, Archives de la commission interalliée de contrôle. Note de service du général Gratier, commandant supérieur des forces alliées en Haute-Silésie, à Opole le premier juin 1921.

¹⁰ SHAT 4N 80. Les correspondances entre la commission de gouvernement de Haute-Silésie, la Conférence des Ambassadeurs à Paris et les délégations polonaise et allemande de la fin 1921 à mai 1922, permettent de saisir la nature des problèmes quasi-insolubles rencontrés sur le terrain jusqu'à ce qu'une solution diplomatique ait été trouvée. Les entraves au ravitaillement en denrée de première nécessité des Polonais, tant par les troupes alliées que par le gouvernement de Varsovie, sont apparues insurmontables. A partir du 6 juin 1921, l'ordre général du commandement interallié est de « laisser passer le ravitaillement des vivres pour éviter le pillage par les irréguliers allemands » des dépôts alliés et du gouvernement polonais à la frontière.

Le deuxième caractère tient dans la définition relative de la durée, du lieu, de la nature et des conditions d'exécution de la mission. Le mandat ou la mission sont confiés à un « corps expéditionnaire » ou une force internationale stationnée pour une durée limitée. En Syrie, la population chrétienne concernée compte entre 50.000 et 75.000 réfugiés environ dans le Kesrouan, le littoral et les villes de la plaine. La zone « libanaise » quadrillée est de 2.000 à 3.000 km². Le débarquement du CES le 16 août 1860 se fait en vertu d'un mandat de six mois prolongé de février à fin mai 1861. La mission a duré neuf mois. A Constantinople, la mission dure dix-huit mois (novembre 1920 - mai 1922) et concerne une population de 160.000 individus. La seconde mission d'interposition entre deux forces armées porte sur quelques centaines de km². En Haute-Silésie, 1,2 millions d'individus répartis sur 3.700 km² sont concernés ; vingt-six mois d'action sont nécessaires après prolongation d'une mission initiale de 18 mois.

Un troisième caractère réside dans l'évolution de la définition de la mission initiale durant son exécution. Notons qu'interposition, rétablissement de la paix et humanitaire se confondent à un instant de la mission. Au Liban, la mission initiale est la police internationale et l'interposition entre deux populations en guerre. Elle se double d'une action sanitaire, morale et alimentaire à partir de l'hiver 1860. Il y a alors prise en charge matérielle et morale d'une population persécutée avec recours à la force armée. A Constantinople et à Gallipoli, l'occupation et la surveillance d'une zone démilitarisée et neutralisée se double de l'évacuation et de l'assistance à une population civile et militaire réfugiée. S'y greffe ensuite une mission, tout à fait inédite dans l'histoire militaire, d'interposition préventive avec pré-positionnement militaire entre Grecs et Turcs. En Haute-Silésie, l'interposition, le désarmement de populations germano-polonaises dans une zone démilitarisée débouche ensuite sur le ravitaillement alimentaire de populations civiles. Dans les trois cas, les missions sont liées successivement ou simultanément.

Un quatrième caractère apparaît d'évidence à la lecture de ces trois cas. L'action humanitaire naît par la force des circonstances et sur décision unilatérale d'une ou plusieurs puissances intervenantes. Car ces missions sont conçues et exécutées en vertu d'un rapport de force qui impose de l'extérieur, à deux protagonistes, une médiation internationale. L'intervention humanitaire a deux figures : elle marque l'émergence d'une humanité souffrante, solidaire, et elle est porteuse d'un ordre imposé. L'intervention a lieu, en définitive, par la force d'une décision internationale et (ou) d'un recours à la pression armée, sans respect nécessaire de la souveraineté d'un Etat vaincu, faible, en déliquescence ou à reconstruire.

L'humanitaire n'existe pas à lui seul mais est nécessairement associé à une mission de rétablissement de la paix, de neutralisation d'une zone vitale aux intérêts d'une coalition d'États. Aucune surprise à ce que Liban, zone des détroits en Égée et en Mer Noire, Haute-Silésie minière et industrielle aient donné lieu à ce type de mission au XIXe et début du XXe siècles. L'art du contre-exemple est aisé. La non-intervention européenne au Proche-Orient lors du massacre des Arméniens par les Turcs jette une ombre sur l'histoire des interventions humanitaires¹¹. L'escadre française du Levant récupère bien 4.000 Arméniens dans le Djebel Moussa, à l'embouchure de l'Oronte (qui se jette dans la Méditerranée au nord du littoral syrien) en septembre 1915¹². Alors qu'un million et demi d'Arméniens périssent de 1915 à

¹¹ Nadine PICAUDOU, *La décennie qui ébranla le Moyen-Orient, 1914-1923*, Bruxelles, Complexe, 1992 et Gérard CHALIAN et Yves TERNON, *Le Massacre des Arméniens*, Bruxelles, Complexe, 1980. La notion juridique et le concept de génocide apparaissent après la seconde guerre mondiale à propos de l'extermination juive par le nazisme. Les débats des historiens et des juristes pour qualifier de génocide le massacre des Arméniens a encore rebondi en 1994 avec les prises de position de l'orientaliste B. Lewis. La qualification de génocide n'a toujours pas été accordée au massacre arménien.

¹² Capitaine de frégate BUTAILLE « Aperçu historique sur le rôle et l'activité de la Division navale du Levant » in *Revue Française des troupes d'outre-mer*, n°14, 4ème armée, avril 1939, pages 103-126. On consultera au SHAT les cartons 4N 38, 39 et 42 sur la Légion d'Orient qui laisse affleurer la question arménienne.

1917, ces 4.000 rescapés sont installés à Port-Saïd. Ils y constituèrent l'ossature d'une Légion arménienne (puis d'Orient) que la France engage en Cilicie fin 1917-1918 pour lutter contre les Turcs et préparer son mandat en Syrie-Cilicie. L'Arménie indépendante, gênante pour nombre d'États européens et régionaux, disparaît en 1923. Ni interposition, ni humanitaire pour sauver les Arméniens en 1894-1896 et 1915-1918, mais une raison diplomatique aiguë partagée avec la Grande-Bretagne donne à ce contre-exemple la valeur d'un argument clair : l'humanitaire n'existe alors que lorsqu'il rencontre les intérêts de la diplomatie. Ces trois cas, au demeurant, soulignent les contraintes et les limites de ces missions.

Processus de décision et contraintes opérationnelles

Il y a des freins à l'exécution de la mission. La complexité du processus de décision de politique étrangère et les contraintes opérationnelles nous paraissent être les plus forts. La Haute-Silésie, archétype des missions d'interposition, illustre bien la complexité de l'exécution d'une mission internationale car il y a multiplication des centres de décision et d'(inter)action. La prise de décision est ralentie, voire paralysée par des instances nationales ou internationales qui interfèrent dans la conduite d'une intervention. L'exécution de la mission est gênée sur le terrain par des ordres contradictoires, car le principe est celui d'une décision concertée et partagée entre plusieurs cercles de décision.

Un premier cercle, addition d'États européens aux intérêts divergents, définit les principes généraux et l'objectif de l'intervention. Ce sont ici les gouvernements de pays victorieux en 1918, à savoir la France, l'Italie et la Grande-Bretagne. Gouvernements et parlements de Pologne et d'Allemagne subissent ou encouragent cette décision.

Un second cercle est constitué d'organismes internationaux qui mettent sur pied et conduisent à l'échelon diplomatique et politique la mission. Trois instances apparaissent dans ce cas de figure. Tout d'abord, le *Comité interallié de Versailles* veille au respect des principes et à l'application du traité de Versailles. Ensuite, une *commission germano-polonaise de la Société des Nations* attribue en dernier ressort les territoires contestés et prépare des conventions économiques. Enfin, la *Conférence des Ambassadeurs* à Paris (représentant les pays victorieux : Grande-Bretagne, Italie, États-Unis, Japon, France, Belgique) transmet des instructions à un troisième cercle.

Celui-ci a pour charge la conduite sur le terrain de la mission et trois échelons d'exécution se distinguent. La *commission interalliée de gouvernement et de plébiscite* d'Opole en Haute-Silésie est sous le commandement du général Le Rond. Il transmet ses instructions au *commandement supérieur des forces interalliées* assuré par le général français Gratier. Celui-ci donne des ordres directs aux *commandements opérationnels* de chaque contingent national.

Sur ces cercles de décision et d'exécution, notons l'influence variable de forces profondes que Pierre Renouvin et Jean-Baptiste Duroselle ont définies : intérêts économiques et financiers, sentiments nationaux des opinions publiques¹³... L'importance des différends historiques entre l'Allemagne et la Pologne est connue. Dans ce processus de décision et cette chaîne d'exécution, le grand nombre d'échelons retarde décision et exécution.

La rapidité de l'information, grâce aux mutations techniques (utilisation du télégraphe et du téléphone), ne corrige pas le délai d'exécution. Un parallèle intéressant peut être conduit avec l'expédition en Syrie. Il faut le même temps à un courrier entre le commandant supérieur des forces interalliées et la Conférence des Ambassadeurs en 1921-1922 qu'entre le général de

¹³ Pierre RENOUVIN, Jean-Baptiste DUROSELLE, *Introduction à l'histoire des relations internationales*, Paris, Colin, 1991.

Beaufort en Syrie et le Maréchal Randon à Paris en 1860-1861 pour obtenir une réponse¹⁴. Le complexe processus de décision interdit-il la liberté d'action sur le terrain ? Il méconnaît, en tout cas, le poids des contraintes opérationnelles qui pèsent sur l'exécution de la mission.

Six contraintes, commodément qualifiées d'opérationnelles, apparaissent dans nos trois cas d'études.

- La première contrainte est sans conteste la difficulté d'une coopération opérationnelle de plusieurs contingents nationaux et les problèmes de la neutralité vis-à-vis de la population. La notion d'interopérabilité n'est pas, on le voit, inédite. Le général Gratier cite, dans un ordre général du 5 juin 1921, la nécessité « d'entreposer entre insurgés polonais et groupes paramilitaires allemands des éléments mixtes franco-anglais qui observeront la plus stricte neutralité »¹⁵. Il y a donc plutôt juxtaposition de contingents interalliés sur le terrain avec des missions complémentaires. Or, le cas de la Haute-Silésie démontre la difficulté d'une neutralité totale sur le théâtre d'intervention : les Polonais tirent sur les Anglais ; les Allemands prennent pour cible les Français (incidents de Kalinow en juin 1921).

- La deuxième contrainte est la difficulté à désarmer les populations civiles et les groupes paramilitaires dans les cas d'interposition. Désarmés par les Ottomans pour être placés sous leur protection théorique, les Maronites sont en réalité massacrés par les Druzes que les Français ne peuvent désarmer. Les dissimulations de stocks d'armes de la première guerre mondiale, qui favorisent des trafics d'armes dans les années vingt, sont innombrables des deux côtés en Haute-Silésie.

- La troisième contrainte réside dans le caractère polymorphe de la mission. Successivement ou simultanément, interposition, occupation, action de police avec perquisition, ravitaillement, évacuation, assistance médicale brouillent la nature de la mission. La liberté d'action disparaît. Ainsi, les colonnes mobiles en Syrie sont, à l'automne 1860, paralysées par le flot des réfugiés qui les suivent et refusent d'être réinstallés dans les villages détruits. L'action proprement militaire est alors impossible¹⁶.

- La quatrième contrainte signale les effets de l'inaction et du refus du recours à la force armée sur le moral des forces d'intervention. Les archives de l'intervention en Haute-Silésie démontrent le « refus du combat » et de la riposte par le feu. La Grande guerre et ses cortèges de morts hantent les esprits pour expliquer le refus des pertes¹⁷ avec la volonté du commandement de préserver la vie des hommes. En outre, la disproportion des forces joue contre les Alliés. 18.000 hommes sont pris entre le feu de 100.000 combattants pratiquant la guérilla et l'ardeur nationaliste de plus d'un million de Polonais et Allemands. Au Liban, le même facteur moral est souligné dans la correspondance du jeune commandant Charles

¹⁴ Pourtant, les commandants des colonnes italiennes en Haute-Silésie font deux rapports quotidiens par téléphone à 7 heures et à 19 heures au colonel Salvioni, commandant les troupes italiennes. Voir SHAT, 4N 80, instructions générales et rapports du colonel Salvioni en 1921. Les courriers entre Beyrouth et Paris mettent 10 à 18 jours pour arriver. Vingt à trente jours s'écoulent entre un événement, sa relation épistolaire par le général de Beaufort et la réponse du ministre par retour de courrier. Si l'initiative et la liberté d'exécution apparaissent larges pour le CES, le tempérament du général de Beaufort et le strict respect des instructions brident l'action du CES. En revanche, les commandants des colonnes mobiles qui s'enfoncent dans le pays ont une relative liberté d'action. Soixante ans plus tard, l'information circule en quelques heures et l'initiative des officiers subalternes sur le terrain est beaucoup plus limitée.

¹⁵ SHAT, 4N 80.

¹⁶ On retiendra les problèmes propres au commandement militaire avec les critiques d'officiers du CES à l'égard du commandement du général de Beaufort d'Hautpoul. On se référera au travail du chef de bataillon DODANE, *L'expédition de Syrie 1860-1861. Influence de l'environnement historique, politique et diplomatique sur la liberté d'action du chef militaire.*, 104ème promotion de l'ESG, juillet 1991.

¹⁷ SHAT, 4N 80, lettre du colonel Salvioni au général Gratier du 7 juin 1921. Le colonel italien Salvioni ordonne des replis sans répondre aux tirs des Allemands par refus de subir des pertes dans l'accomplissement de la mission. Dans tous ses ordres généraux, le général Gratier insiste sur la nécessité de ne pas engager le combat en juin-juillet 1921.

Ardant du Picq du 16^{ème} Bataillon de Chasseurs à pied du Corps Expéditionnaire de Syrie à sa jeune épouse. Ces lettres évoquent « l'inaction », « l'absence de mouvements » et le désœuvrement qui le saisit : « C'est qu'en vérité, depuis que j'attends à chaque courrier l'ordre de départ ou de mouvement, je ne vois pas sans effroi l'ordre possible d'une prolongation en ce pays où nous ne faisons, nous ne pouvons rien faire »¹⁸. Dans sa correspondance privée perce déjà une conscience aiguë de l'importance du facteur moral.

- Une cinquième contrainte souligne la confusion née de l'immixtion de fonctionnaires civils dans l'intervention de Haute-Silésie. C'est dans l'entourage du commandement britannique qu'ils se signalent. Ces fonctionnaires civils présentent des objections au commandement français supérieur des forces alliées. En revanche, la présence de hauts-commissaires de la SDN en Turquie et l'action d'organisations caritatives posent, dans l'urgence de l'accomplissement de la mission, moins de problèmes. L'évolution, au travers de ces trois missions de 1860 à 1923, démontre le passage de missions exclusivement militaires à des interventions complexes qui associent militaires, diplomates et organisations religieuses et caritatives.

- Car, en dernier lieu, la découverte progressive de l'humanitaire se pose en termes d'action. Les difficultés opérationnelles d'une action sanitaire et de ravitaillement constituent bien une contrainte majeure. C'est par l'adaptation à la spécificité de la mission que les solutions furent trouvées par les militaires sur le terrain¹⁹ dans les trois interventions observées. Ces mesures posent de très importants problèmes logistiques qui limitent alors la portée de l'intervention. Ces contraintes opérationnelles et générales invitent évidemment l'historien à la comparaison. Au vocabulaire près, ce sont des interrogations, solutions ou impasses similaires qui se dessinent cent trente ou soixante-dix ans plus tard. Faut-il, dès lors, conclure à la modernité des trois missions retracées, annonciatrices d'une évolution historique qui se dessine à la fin du XX^e siècle, ou au réveil d'une mission traditionnelle des armées françaises ? C'est s'enfermer dans une vision téléologique de l'histoire.

L'humanitaire pour l'humanitaire dans les missions des forces armées existe-t-il vraiment à la charnière du XIX^e-XX^e siècles ? Dans les trois cas, l'humanitaire n'est pas apparu comme une fin en soi. Il est transfiguration d'une mission militaire. Il est adaptation à une mission inédite. S'il n'y a pas, dans son acception actuelle, de culture humanitaire dans les missions des forces armées au cours de cette période, il y a bien des interventions à caractère humanitaire. L'humanitaire est alors action et non pensée. S'il n'y a pas à proprement parler de conscience humanitaire, il y aurait néanmoins une politique du sentiment. Elle se conçoit en réaction à des opinions publiques qui émergent avec l'ère démocratique en Europe dans la deuxième moitié du XIX^e siècle. Encore pourrait-on débattre de l'apparition historique de la notion d'opinion publique. Les opinions publiques européennes, autrement traumatisées par la Grande guerre et sa saignée démographique, découvrent une pensée humanitaire qui touche encore des cercles restreints caritatifs, diplomatiques et militaires.

¹⁸ Lt-colonel Victor PEMT, *A la recherche d'Ardan du Picq*, Paris, Berger-Levrault, 1954, p. 49-52. Lettre du 24 février 1861 à sa femme. Né en 1821, le futur auteur des *Etudes sur le combat* s'est marié en 1857. Sa lettre du 22 novembre 1860 est particulièrement éclairante sur sa perception critique de l'intervention française en Syrie. Voir pages 30-34.

¹⁹ Les militaires du CES réquisitionnent les stocks de grains dérobés aux Maronites par les Druzes et les commissaires européens en achètent sur les marchés urbains syriens. Le Corps d'occupation de Constantinople distribua 80-000 rations/jour en 1921 pour arriver à 3.000 en 1922 et les Croix-Rouge américaine et française 17.000 de février à octobre 1921. - SHAT 4N 80. En Haute-Silésie, les autorités allemandes se refusent jusqu'en mai 1922 à ravitailler les populations polonaises pour plus d'un jour. La paralysie ferroviaire empêche le gouvernement polonais de ravitailler sa population salésienne, ce qui provoque hausse des prix et grève des ouvriers polonais. Dès juin 1921, la réquisition et le transport de vivres par trains et camions escortés sont organisés par la commission de gouvernement interallié d'Opole et assurés par les forces interalliées.

En définitive, le sentiment contemporain de découverte de ces missions tiendrait au fait que systèmes d'information et opinions publiques n'avaient pas la force que le XXe siècle leur a progressivement insufflé. Le médiatique ne fut pas la continuation de la politique à défaut de moyens. L'hypothèse est que la seconde guerre mondiale et les conflits de décolonisation ont paradoxalement, à l'heure où le génocide juif transcende l'Histoire et dépouille l'homme de ses rêves d'humanité, placé au second plan la dimension humanitaire des missions extérieures des armées françaises. Deux raisons expliqueraient cette évolution. Les organisations internationales naissantes, et on mettra à part la Croix Rouge et les organisations caritatives indépendantes des États, conçoivent et prennent en charge l'aide proprement humanitaire après 1945. En outre, la mythologie guerrière ordonne « un système de croyances cohérent et complet »²⁰ dont les figures héroïques du pacificateur, du constructeur d'empire, du poilu sacrifié et du résistant s'enrichissent du « centurion » des guerres d'Indochine et d'Algérie. Ces deux conflits captent le patrimoine humanitaire des armées françaises et jettent dans l'oubli l'intervention militaire strictement humanitaire en France. Une fois la page coloniale tournée, les missions dévolues aux armées par la Ve République et de Gaulle reposent désormais sur l'idée de la défense du sanctuaire national (repli de la Défense nationale sur l'Hexagone et possibilité de projection de forces sur un théâtre extérieur). Si la politique de grandeur passe par une présence au monde et la défense sanctuarisée de valeurs morales et universelles, les interventions françaises, notamment dans les États indépendants d'Afrique, de la décolonisation à 1989²¹, ne se firent pas au nom d'une raison humanitaire.

²⁰Raoul GIRARDET, *mythes et mythologies politiques*, Paris, Points-Seuil, 1990, p. 12-13.

²¹Danielle DOMERGUE-CLOAREC, *La France et L'Afrique après les indépendances*, Paris, SEDES, 1994, pages 113-151.

CHAPITRE III

La violence retenue : perspective conceptuelle et historique

Bernard BOËNE

LES NOUVELLES MISSIONS des armées sont-elles aussi nouvelles qu'on le dit, et si c'est le cas, comment les caractériser¹? On peut, pour tenter de répondre à ces questions, partir d'une définition de la force militaire en quatre termes, *souveraineté, violence, organisation et légitimité*, qui reprennent en les combinant différemment les éléments et sous-éléments de la définition trinitaire que Clausewitz donne de la guerre.

SOUVERAINETE

Perspective historique longue

Nous venons d'une période (approximativement 1880-1950) où la scène internationale, après l'échec de la diplomatie libérale rêvée au XIXE siècle, a été dominée par ces remarquables concentrations de souveraineté que furent à leur apogée les États-nations. Ces monopoles de la violence légitime sur de vastes espaces intégrés coïncident dans le temps avec le passage de sociétés rurales, soumises à des élites traditionnelles, à des sociétés industrielles fondées sur les économies d'échelle et la production de masse, et dominées par des élites modernisatrices. Pour parler le langage d'Alvin et Heidi Toffler² à la deuxième vague technologique correspondent des marchés en voie d'homogénéisation et des sociétés politiques nationales fortement normatives, tournées vers l'assimilation des éléments marginaux, et tendant à faire coïncider individus et citoyens. jamais sans doute dans l'histoire on n'avait connu de sociétés aussi pacifiées et policées à l'intérieur ; jamais non plus on n'avait vu la guerre prendre des proportions aussi gigantesques et jouer un rôle quasi unique de régulateur ultime de l'ordre international.

Le monde essentiellement bipolaire de la première guerre froide a passagèrement troublé ce jeu. Il a sensiblement amoindri la souveraineté militaire des États-nations réunis dans des

¹ Ce texte a bénéficié des commentaires apportés à sa version initiale par Christopher DANDEKER, du *Department of War Studies, Kings College*, Londres.

² Alvin et Heidi TOFFLER, *War and Antiwar*, 1993.

alliances centrées autour de superpuissances nucléaires. Toutefois, à compter des années 1960 et 1970, l'incapacité où se sont trouvées ces dernières de faire régner un ordre cohérent dans leurs camps respectifs et dans le Tiers-monde a ramené à une certaine multipolarité. Dans l'ordre de la puissance militaire, donc de l'influence politique, les États petits et moyens disposent de ressources résiduelles suffisamment importantes pour résister à la volonté des plus grands et valoir droit, ou pouvoir, de veto.

Interdépendance et déconcentration

Cette évolution a été contrebalancée au cours des deux ou trois décennies écoulées par une interdépendance économique grandissante, à la fois régionale et mondiale, qui suit le développement des communications et des échanges. Une telle interdépendance interdit désormais les politiques économiques de cavalier seul : des sous-ensembles régionaux plus ou moins étroitement intégrés, répondant pour partie à la logique d'élargissement des marchés intérieurs, pour partie au souci de résister à de nouvelles concurrences extérieures, voient le jour autour de foyers de prospérité anciens ou récents. Ils donnent naissance à des velléités plus ou moins affirmées d'unification politique au moins relative, auxquelles s'opposent encore des différences culturelles durcies dans la phase précédente. Dans le même temps, la complexité engendrée par la taille de ces sous-ensembles, ou par celle des acteurs économiques qui œuvrent à cette échelle, devient difficilement gérable à partir de centres de décision uniques éloignés des lieux d'exécution. Une logique de déconcentration ou de décentralisation se met en place, grandement amplifiée par la technologie de la troisième vague naissante.

La rationalisation, source d'efficacité et de prospérité accrues, n'est plus synonyme de standardisation ou de disciplines collectives : grâce à l'informatique, à la dématérialisation d'une part croissante de l'activité économique, aux flux d'information parcourant des réseaux électroniques - autoroutiers » qui transcendent les frontières, elle devient synonyme de démassification : de différenciations locales, sociales ou culturelles qui descendent parfois jusqu'au niveau des individus.

Dilution, post-modernité et risques de violence

Bref, les États-nations se trouvent dévitalisés à la fois par des transferts sélectifs de souveraineté vers le haut, et par la renaissance d'échelons locaux. La politique intérieure est, de plus, le théâtre où s'affrontent, à l'État ou entre eux, des groupes de veto de plus en plus nombreux, reproduisant ainsi dans l'ordre interne, avec une vigueur renforcée, le schéma de la « démocratisation fondamentale » annoncée il y a un demi-siècle par Mannheim³ et déjà entrée dans les faits sur la scène internationale entre les États. On voit même la politique extérieure, autrefois domaine réservé des Exécutifs, faire l'objet d'une attention soutenue par des groupes privés qui n'hésitent pas à contredire ou à contrecarrer l'action des gouvernements. Au système des États, anarchique à l'extérieur, ordonné à l'intérieur, succède un monde semi-anarchique d'entités plus floues et polycentriques, où les États ont encore leur mot à dire. Tout donne à penser que nous ne sommes encore quasi début de cette évolution⁴.

L'enterrement de la guerre froide a fait renaître, au travers de l'évocation encore nébuleuse d'un Nouvel Ordre Mondial, les espoirs mis dans la diplomatie libérale légaliste-moraliste, c'est-à-dire dans la substitution au moins partielle d'une Idealpolitik à la Realpolitik

³ Karl MANNHEIM, *Man and society in an Age of Reconstruction*, 1940.

⁴ James N. ROSENAU, *Turbulence in World Politics*, 1990.

traditionnelle. L'ingérence humanitaire et l'idée de devoirs moraux qui s'imposeraient aux nations tendent à réduire un peu plus la marge de souveraineté dont elles disposent encore. La question est alors de savoir par qui et comment sera défini l'ordre mondial qui donnerait corps à ces notions. La souveraineté planétaire qui réglerait le problème est hautement hypothétique et en tout cas lointaine. En attendant, la communauté internationale ne parle pas d'une seule voix, et le consensus nécessaire à l'action libérale est l'exception plus que la règle. L'exemple qu'offre l'Europe d'aujourd'hui dans les Balkans donne une idée du chemin qu'il reste à parcourir.

Mieux, l'affaiblissement des systèmes informatifs nationaux dans les pays les plus libéraux produit des particularismes socioculturels qui menacent à terme la cohésion sociale interne. Des minorités, refusant le principe même d'une identité culturelle intégrée, se forgent une histoire, exaltent des idéaux, emploient des idiomes et s'inventent des destins séparés. On assiste par exemple, aux États-Unis (en cela laboratoire social à ne pas perdre de vue), à un mouvement de reségrégation volontaire des Noirs, suivis dans cette voie par d'autres minorités. Le risque de violence civile qui accompagne la disparition de puissantes références communes n'est pas à écarter : les émeutes de Los Angeles en 1992, où se sont affrontées les communautés noires et coréennes, pourraient à cet égard préfigurer un avenir plutôt sombre. Les situations d'extra-territorialité de fait qui se créent en Europe dans les banlieues déshéritées où se concentrent les jeunes issus de l'immigration sont d'un type voisin. La démassification et l'interactivité des moyens de communication, en permettant à des individus rattachés à des réseaux de vivre dans des univers symboliques choisis et divergents par rapport à un mainstream lui-même de plus en plus incertain, poseront sans doute avant longtemps la vieille question hobbesienne du contrat social et de la guerre de tous contre tous, caractéristique des périodes de transition. Les termes risquent d'en être d'autant plus aigus que, si l'on en croit Toffler, les armements de haute technologie naguère réservés aux États seront un jour à la portée sinon de tout un chacun, du moins de groupes décidés à faire respecter des souverainetés partielles. Le temps des tribus dont parle Maffesoli⁵ pourrait s'avérer moins plaisant qu'on ne semble le croire⁶. Les conséquences sociopolitiques de la « condition post-moderne » restent à préciser, et les remèdes éventuels à imaginer.

Bref, quelles que soient par ailleurs les similitudes qu'on pourra relever dans la suite entre les missions de demain et celles d'hier ou d'avant-hier, une différence importante existe et mérite d'être soulignée : les armées devront considérer comme un luxe l'existence d'un pouvoir souverain assuré, capable de leur donner des ordres clairs et univoques et de mobiliser, pour les soutenir dans l'épreuve, les ressources nécessaires à un consensus spécifique sur telle ou telle action. Au lieu de cela, les situations les plus probables seront caractérisées par des souverainetés diluées, plurielles et entrecroisées, par des mandats ambigus, des ordres conditionnels ou changeants au gré des négociations en cours et malaisément traduisibles en termes opérationnels, enfin par la possibilité de blocages peu faits pour conforter dans l'instant le moral et l'efficacité collective -sans parler du recrutement ultérieur. Contrairement à ce qu'on pouvait penser il y a encore deux ans, la paralysie pourrait bien être plus souvent au rendez-vous que la guerre du Golfe ne l'avait laissé espérer.

⁵ Michel MAFFESOLI, *Le temps des tributs*, 1988

⁶ La violence anarchique potentielle dont sont porteuses ces tendances est explorée par Martin VAN CREVELD (en tenues quelque peu hyperboliques) in *The Transformation of War*, 1991, et par Robert D. KAPLAN in « The Coming Anarchy », *The Atlantic Monthly*, vol.273, n°2, février 1994.

VIOLENCE

Tendances historiques au plafonnement

La guerre, comme nous l'a appris Clausewitz, se distingue d'autres emplois de la force par l'absence de plafond potentiel à la violence autre que l'épuisement ou l'anéantissement des belligérants. Il arrive bien sûr que les guerres soient limitées par la Faiblesse des enjeux ou des ressources ; mais rien n'exclut, même dans ce cas, une montée aux extrêmes dès lors que la souveraineté ou l'un de ses éléments essentiels (population, territoire, institutions et personnel politiques, intérêts vitaux) sont en cause. A l'inverse, le maintien de l'ordre, parce que la transgression de la légalité à laquelle il s'agit de remédier n'y est que partielle, et qu'il convient de préserver ou de refonder le consensus sociopolitique de base, comporte des limites naturelles, à apprécier dans chaque cas, au niveau de violence légitime à appliquer. On peut ainsi situer la guerre à l'une des extrémités d'un continuum qui irait des actions de simple police aux conflits armés majeurs entre États.

L'atome, comme l'avait entrevu Bernard Brodie dès 1946⁷, a fortement perturbé ce schéma. Sans l'interdire tout à fait, il inhibe la guerre en privant les belligérants d'une espérance de gain supérieure aux risques encourus, et en leur donnant au moins un intérêt commun : celui d'éviter la catastrophe partagée d'une montée aux extrêmes. C'est ce qu'a révélé pour la première fois la guerre de Corée. Toutefois, ceci ne vaut que pour les États ou coalitions dotés de part et d'autre de l'arme nucléaire et pour des dirigeants non seulement rationnels, mais encore issus de cultures où la vie humaine n'est pas sans valeur. L'atome (bien qu'on ne puisse démontrer positivement qu'en son absence une guerre aurait eu lieu) a sans doute puissamment contribué à inhiber un conflit majeur entre 1947 et 1989 là où les coalitions antagonistes de la guerre froide étaient au contact direct. Mais il n'a nullement empêché des puissances non nucléaires de se lancer dans des guerres totales entre elles (Iran-Irak), ou de défier militairement des puissances nucléaires dans des conflits aux enjeux mineurs ne justifiant pas, pour ces dernières, le recours à leurs armements stratégiques ultimes. Surtout, en déplaçant l'affrontement du centre vers la périphérie, l'atome a peut-être contribué à la multiplication des micro-conflits dans les « zones grises » du Tiers-monde. Bref, capable de dissuader mais non de persuader, il a, pour paraphraser Maxwell Taylor⁸, inhibé la Grande Guerre mais n'a pas assuré la Petite Paix.

Dans ces conditions (celles que nous avons connues sous l'empire de l'affrontement Est-Ouest), les armées de puissances nucléaires ont deux fonctions principales : assurer le maintien passif du statu quo stratégique au centre pour le gros des forces⁹, intervenir à la périphérie quand la nécessité s'en fait sentir, avec des objectifs restreints (afin d'éviter l'embrasement général), et dans l'idéal, une durée et des moyens limités, pour des forces minoritaires spécialement destinées à cet emploi. Elles deviennent alors, selon l'expression de Morris Janowitz¹⁰, des constabulary forces, c'est-à-dire -puisque l'atome gomme la vieille distinction tranchée entre temps de paix et temps de guerre- des forces sur le pied de guerre permanent, mais prêtes à n'appliquer que la dose minimum de force requise par les intérêts secondaires en jeu, et visant la stabilité des relations internationales plus que la victoire stratégique (au sens du « There is no substitute for victory » de MacArthur en Corée). On

⁷ Bernard BRODIE et alii., *The Absolute Weapon*, 1946

⁸ (Général) Maxwell TAYLOR, *The Uncertain Trumpet*, 1960.

⁹ Le terme « passif » renvoie à l'inhibition de l'action par la dissuasion nucléaire. Dans le cas d'un déclenchement hypothétique des hostilités, ces forces sont destinées à tester les intentions de l'adversaire dans les conceptions de type représailles massives, à constituer le premier barreau de l'échelle des représailles dans les conceptions gradualistes.

¹⁰ Morris Janowitz, *The Professional Soldier*, 1960.

reconnaît sans peine dans cette description à plus d'un titre prémonitoire le destin qui a été celui des forces françaises après 1962.

Au cours des trente dernières années, le degré de violence réelle appliquée par nos forces à la périphérie des zones d'intérêt stratégique majeur s'est donc déplacé sensiblement vers le pôle « maintien de l'ordre » du continuum évoqué plus haut ; l'essentiel de nos armées n'a pas été mis, au centre, dans une situation justifiant de dépasser le stade d'un emploi virtuel de leurs moyens.

Scénarios : plausibilité et probabilité

Qu'y a-t-il de changé dans le contexte présent ou futur par rapport à celui qu'on vient de quitter ? Il n'est pas très difficile d'imaginer des scénarios de clivage stratégique qui imposeraient la reproduction homothétique du modèle ancien beaucoup plus que le changement. La résurgence d'un danger (rouge-brun ?) à l'Est ne peut être exclu absolument, pas plus que l'instabilité (relative, par rapport à la bipolarité imparfaite d'antan) d'un système multipolaire n'est à sous-estimer¹¹; des oppositions épousant les lignes de faille entre niveaux de développement (Nord-Sud), ou entre civilisations¹², par exemple entre ceux des États qui acceptent les valeurs universalistes de l'Occident et ceux qui (parmi les pays autoritaires de tradition confucéenne, ou au sein d'un Islam radicalisé) les refusent, sont dans l'ordre du possible. Et l'on doit concéder que de tels conflits, pour des raisons de structure et (ou) par absence de références culturelles communes, pourraient engendrer moins de stabilité paradoxale -à supposer même que l'atome s'en mêle, comme il ne manquerait sans doute pas de le faire- que ce ne fut le cas sous la guerre froide.

Cependant, plausible ne veut pas dire probable : un danger, rouge-brun ou autre, à l'Est ne retrouverait le niveau de puissance militaire qui était celui de l'URSS que dans une à deux décennies, même si les armes nucléaires existantes ont de quoi inquiéter à court terme ; on ne peut tirer de la seule configuration structurelle du système international des conclusions assurées (la culture et l'accident sont à prendre en compte) ; un clivage stratégique Nord-Sud poserait à l'Occident des dilemmes moraux insurmontables, et on peut penser qu'il s'attachera à en éviter l'émergence ou le durcissement ; les pays d'Asie en phase de modernisation accélérée hésiteront certainement à choisir l'affrontement sur les droits de l'Homme et à renoncer aux débouchés occidentaux ; enfin, l'Islam est si divers que ses chances d'unification autour d'une radicalisation intégriste sont à ce jour encore faibles à l'échelle mondiale.

Bref, plus que des macro-conflits réels ou virtuels mettant en cause la sécurité et les intérêts vitaux de nos pays, ce sont les micro-conflits¹³ excentrés où elles interviennent comme force tierce à vocation pacificatrice et humanitaire qui s'impose à nos forces comme la source d'action la plus probable. La tendance actuelle à l'augmentation de ce type de missions (les seules opérations de l'ONU ont vu le nombre de casques bleus multiplié par plus de 7 depuis 5 ans, et leur budget par 5 environ) ne semble pas devoir s'inverser. Dans le même temps, on ne saurait faire l'impasse sur les missions traditionnelles de défense et

¹¹ John J. MEARSHEIMER, - Back to the Future ., *International Security*, 15/1 et 15/2, 1990.

¹² Samuel P. HUNUNGTON, - The Clash of Civilizations ? », *Foreign Affairs*, 72/3, été 1993.

¹³ L'hypothèse de méso-conflits à l'initiative de puissances - révisionnistes » régionales (Irak, Iran, etc.) perturbant l'ordre international n'est pas retenue ici car elle est instable et réductible aux deux cas présentés ci-dessus : si l'agresseur ne dispose pas de l'arme nucléaire, le cas de figure de la guerre du Golfe s'impose comme une possibilité de nature à le dissuader (autrement dit, la mise sur pied et le succès de l'opération Desert Shield/Storm rendent moins probable la nécessité de nouvelles opérations de ce genre) ; s'il dispose de l'arme nucléaire, il peut prendre la tête d'une coalition révisionniste, ce qui ramène à l'hypothèse du macro-conflit, ou demeurer isolé (Corée du Nord) et, bien que dangereux pour ses voisins, vulnérables à de fortes pressions internationales.

d'intervention. On ne saurait non plus oublier que, même relativisé, le rôle de la puissance militaire comme source d'influence politique demeure, et qu'un État membre permanent du Conseil de sécurité ne peut s'en dispenser sans abdiquer ses responsabilités et son rang.

Continuité ou rupture ?

Les missions nouvelles ne font donc qu'élargir vers le bas la gamme des niveaux de force à mettre en œuvre. Le fait qu'elles soient la forme d'action réelle la plus probable confirme la vision fondée sur le concept de constabulary force. Le changement accentue les traits qui passaient pour nouveaux dans la situation précédente (. force minimum .), et il y a bien en ce sens continuité, même si elle est relative.

La thèse « continuiste » relativisée prend à contre-pied la tentation, forte dans certains pays ou certains milieux, de faire des opérations de maintien de la paix et d'assistance humanitaire des entités sui generis. Cette tentation peut revêtir deux formes, radicale et conservatrice. La première consiste à penser l'après guerre froide comme une révolution stratégique de nature à rendre non pertinentes les missions traditionnelles des armées : on y a répondu par avance en faisant valoir que le retour de la diplomatie libérale n'entamait le paradigme clausewitzien qu'à la marge (sans doute beaucoup moins que l'atome il y a 50 ans). La seconde dénie aux nouvelles missions leur caractère véritablement militaire, et en tire argument pour appeler à la prudence avant d'y lancer les armées. Elle mérite qu'on s'y arrête brièvement.

La thèse conservatrice tient que les soldats sont faits pour livrer et si possible gagner des guerres, non pour s'interposer comme force tierce entre des belligérants, négocier avec eux pour les réconcilier, voire restaurer un minimum d'ordre social, sanitaire, économique et pour finir politique. La dernière mouture du manuel américain de doctrine opérationnelle (FM 100-5, juin 1993), par exemple, s'il concède que des modifications sont nécessaires lorsqu'on passe du warfighting au peacekeeping, insiste comme devant sur les deux principes cardinaux de l'art de la guerre: Finalité et initiative.

Le premier veut qu'aucune opération militaire ne soit lancée si un objectif clair, à la portée des moyens mis en œuvre et décisif dans ses effets, ne peut lui être assigné; le second, que même dans la défensive, un chef militaire se doit de saisir, conserver et exploiter l'initiative¹⁴. On voit bien en quoi les opérations de maintien de la paix s'éloignent de ce cas de figure: l'objectif n'y brille guère par la clarté et le caractère décisif de ses effets ; la posture tactique d'interposition et l'armement le plus souvent réduit qui compose la panoplie du soldat de la paix l'empêchent d'aller jusqu'au bout d'une action de force; quant à l'initiative, elle appartient plus aux belligérants qu'à lui-même, forcé qu'il est de paraître impartial et neutre, et de réagir aux événements plutôt que de les susciter tant qu'il ne dispose pas d'un mandat. Un tel mandat est souvent difficile à obtenir puisqu'il est fonction d'un consensus international volatil et qu'il survient dans plus d'un cas après que l'action qui le nécessitait a pris fin. Dans ces conditions, deux dangers se profilent : celui de la frustration devant une violence retenue qui fait dépendre le succès de sa mission et jusqu'à sa sécurité du bon vouloir des belligérants ; celui d'une « émasculature » de la force militaire qui, à la longue, finirait par perdre ses qualités guerrières et le crédit qui s'y attache aux yeux d'adversaires ou d'alliés potentiels.

Ces objections ne sont pas absolument sans poids. Elles doivent toutefois être fortement nuancées. Les réticences, dans le cas américain, tiennent à une culture qui n'aime rien tant que les situations tranchées et les problèmes résolus sans appel, ce qui rend problématiques tout à

¹⁴ John F. HILLEN III, United States Participation in United Nations Collective Security Missions : Implications for the Role and Doctrine of America's Army, communication à la conférence biennale de l'Inter-University Seminar on Armed Forces & Society, Baltimore, MD, 22-24 octobre 1993.

la fois l'application d'un minimum de force et le pragmatisme qu'implique la constabulary force. Elles tiennent aussi à des expériences (Vietnam, Liban, Somalie) qui, pour ces raisons, ont été malheureuses. D'autres pays, la France, la Grande-Bretagne, le Canada ou l'Italie, pour ne citer que ceux-là, vivent ces situations de manière plus sereine : il semble que l'existence chez eux d'un passé colonial et d'une culture plus tolérante à l'égard de problèmes non-susceptibles de solutions rapides et nettes leur rend de ce point de vue les choses plus faciles. Les interventions françaises en Afrique depuis 30 ans sont d'ailleurs plus proches des missions pacificatrices de l'après guerre froide que les opérations entreprises par l'ONU¹⁵ entre 1945 et 1988.

Le parallèle (post-)colonial suggère que l'interposition pacificatrice, la négociation et l'assistance humanitaire ou socioéconomique ne sont pas choses entièrement nouvelles pour certaines parties au moins de ces armées (en France, les troupes de marine et la Légion), sans qu'on songe à leur dénier le qualificatif de militaire. Les activités - civiles - et la violence retenue y sont affectées d'un caractère de réversibilité imprévisible -on l'a vu en Somalie- vers des degrés plus élevés de violence. C'est ce qu'exprimait sous forme de paradoxe, en reprenant une citation célèbre, Charles Moskos il y a près de vingt ans : « Le maintien de la paix n'est pas l'affaire du soldat, mais seul le soldat peut s'en charger »¹⁶. Il notait alors (à propos des opérations ONU à Chypre) que les armées nationales pouvaient, sans avoir à réviser leurs normes de fonctionnement et sans crainte de voir leurs ressortissants changer d'attitudes à l'égard de la force, s'adapter avec un minimum de difficultés à ce type de mission : la discipline, la cohésion, la compétence, bref le professionnalisme (au sens anglo-saxon du terme) y font figure d'atouts indispensables pour des opérations d'où la dimension de courage héroïque n'est pas absente. On y retrouve d'ailleurs les niveaux tactique, opérationnel et stratégique familiers aux militaires, et l'opposition entre séparation des belligérants et résolution des conflits par leur réconciliation n'est pas plus étrange que la dialectique défensive-offensive¹⁷.

En définitive, les missions nouvelles se distinguent moins de certaines expériences historiques par les particularités de la violence à laquelle elles recourent que par les changements qui affectent les facteurs souveraineté, organisation et légitimité. On a déjà examiné les premiers : il reste à évoquer les derniers.

ORGANISATION

Modularité et cohésion, polyvalence et spécialisation

L'incertitude dans laquelle on se trouve devant le lieu, l'ampleur et les particularités de missions futures a conduit la plupart des armées occidentales à se réorganiser en modules ou autres building blocks, qu'on peut assembler au dernier moment pour répondre à des situations spécifiques. Cette configuration, rationnelle eu égard à la situation nouvelle, pose deux problèmes. En premier lieu, celui du temps nécessaire à la cohésion d'ensemble d'unités réunies à la dernière minute et qui n'ont pas toujours l'habitude d'œuvrer de concert¹⁸. En

¹⁵ Les opérations onusiennes d'avant 1989 ne répondaient qu'imparfaitement aux normes juridiques du chapitre VI de la Charte ; les nouvelles ne répondent pas tout à fait à celles, plus musclées, du chapitre VII. Mais l'on note, en ce sens, une évolution de leur inspiration qui doit tout à la fin de l'affrontement Est Ouest. Les pratiques, toutefois, restent encore marquées par le modèle ancien, habitudes, absence d'un véritable état-major et fragilité du consensus obligent.

¹⁶ Charles C. MosKos, Jr., *Peace Soldiers : The Sociology of a United Nations Military Force*, 1976, p.139. La citation est généralement attribuée à Dag Hammarskjöld, secrétaire général des Nations-Unies (1953-1961).

¹⁷ D.M. LAST, *Peacekeeping Doctrine and Conflict Resolution Techniques*, communication à la conférence biennale de l'Inter-University Seminar on Armed Forces & Society, Baltimore, MD, 22-24 octobre 1993.

¹⁸ Bernard BOËNE, « Armée de Terre : identité, autonomie, réforme », *Défense nationale*, juillet 1992.

second lieu, celui de la spécialisation ou de la polyvalence des modules. Dans les armées de grande taille, comme celle des États-Unis, la spécialisation au moins relative ne soulève que peu de difficultés. Les armées nationales européennes, en revanche, n'ont plus des effectifs suffisants pour affecter leurs unités à un type de mission unique. Une certaine polyvalence s'impose alors, qui n'est pas problématique au regard de l'efficacité dans les opérations de maintien de la paix si les conclusions de Moskos s'affirment, au vu des expériences récentes, comme généralisables, mais qui jette quelque peu le trouble dans l'image de soi collective et la motivation, notamment chez les cadres de carrière.

Multifonctionnalité, sens et motivation de carrière

La polyvalence, en effet, implique de servir indifféremment, selon le type de mission, la défense nationale ou des causes internationales. On peut certes penser que la France, en participant à des opérations pacificatrices et humanitaires, défend son rang et l'idée qu'elle a d'elle-même. Mais ce n'est pas nécessairement ainsi que nombre d'officiers qui ont donné à leur carrière le sens d'un type particulier d'engagement au service de la patrie ressentent la nouvelle situation. La multiplication des opérations nouvelles constitue à leurs yeux une dérive vers un mercenariat international qui n'a plus que de lointains rapports avec la sécurité et les intérêts vitaux de la nation. Ceux-là, qu'on rencontre en France plus fréquemment dans le corps blindé mécanisé que dans troupes de marine, les parachutistes ou la Légion, seraient volontiers partisans d'une distinction tranchée entre unités « belligérantes » classiques et unités tournées vers le maintien de la paix¹⁹. Cette difficulté est toutefois surmontable à moyen terme : les données d'enquête les plus récentes suggèrent que la référence professionnelle (faisant de la carrière des armes une vocation séculière dont la maîtrise de compétences rationnelles et l'aspiration à l'initiative sont les pivots) transcende désormais, sans la nier, la référence nationale²⁰.

Forces multinationales et interopérabilité culturelle

La seconde caractéristique des opérations de maintien de la paix dans le contexte de l'après guerre froide est qu'elles sont multinationales, ce qui tient tout à la fois à leur mode de légitimation libéral (mandat international), à un ratio coût/avantages élevé pour des parties prenantes dont les intérêts majeurs ne sont pas en jeu, et à la minceur des effectifs militaires dont elles disposent désormais. Ce n'est certes pas la première fois que des forces de différents pays œuvrent ensemble au sein de coalitions militaires. Mais il existe une différence importante : là où, dans l'OTAN par exemple, les contingents nationaux (à l'inverse des états-majors intégrés) étaient juxtaposés et pour l'essentiel organiquement autonomes, ils sont désormais imbriqués et fonctionnellement interdépendants jusqu'à des niveaux, modestes (compagnie ou section pour certaines spécialités). En d'autres termes, on est passé d'une intégration horizontale à une intégration verticale, et l'on voit se mettre en place une division

¹⁹ Aucune donnée ne permet de cerner l'ampleur du phénomène, vraisemblablement minoritaire et qui se signale seulement par la vigueur de certaines affirmations de valeur. Il est, semble-t-il, contrebalancé par un désir d'action que satisfont les missions nouvelles. On peut au demeurant faire l'hypothèse d'une liaison inverse entre maintien de l'image de soi (donc de la division du travail qui existait jusque-là) et réaffirmation de la référence nationale. Quoi qu'il en soit, cette question n'est qu'un aspect des problèmes d'identité liés à la dilution de la souveraineté, et il n'est pas particulier à la France. cf. Wilfried VON BREDOW, « Armed Forces, Organized Violence and War in the International System », in Ralf ZOLL, ed., *The Future of the Military in Europe*, 1992.

²⁰ ERGOMAS Working Group VI, *Enquête européenne « Officiers »*, volet français, 1993.

internationale du travail (transmetteurs hollandais, unités portugaises de transit portuaire, génie français, etc.).

La question posée ici n'est pas seulement celle de la langue, de la diversité des procédures, des doctrines ou des statuts : elle est plus généralement celle de l'interopérabilité culturelle des contingents nationaux. Il s'agit là d'attitudes, d'inter-compréhension, de compatibilité des approches, de cohésion d'ensemble, c'est-à-dire d'efficacité dans l'action. La Brigade franco-allemande suggère que même limité à deux pays proches, le problème est ardu au-delà de ce qu'on pouvait attendre. L'enquête conduite en 1991-1992 par l'ERGOMAS auprès de quelque 5.000 officiers de huit pays d'Europe a révélé qu'une identité européenne de défense n'existe guère aujourd'hui²¹, et reste à inventer. Les divergences apparues en Somalie entre Italiens et Américains, le fossé qui sépare les contingents nationaux soucieux d'entrer en contact avec les populations autochtones et ceux qui n'ont rien de plus pressé que de s'enfermer dans des enceintes protégées, illustrent les difficultés intrinsèques d'opérations multinationales plus ambitieuses que par le passé²².

Exigences de formation

Il va sans dire que la formation des cadres doit mettre l'accent sur les langues et cultures étrangères, la connaissance des armées voisines et le droit international. Il lui faut continuer d'exalter les traditions -cohésion interne oblige- tout en favorisant l'ouverture d'esprit, c'est-à-dire ne pas en faire des absolus. Mais les exigences de formation ne se limitent pas à l'aspect multinational. L'apprentissage du maniement modulé de la force en fonction des circonstances, selon des modalités qui ne sont pas sans rappeler (à quelques crans au-dessus) celles qui sont l'apanage des unités de maintien de l'ordre interne, devra être pris en compte²³. Plus encore qu'auparavant, il convient d'ajouter aux réflexes inculqués par le drill l'acuité perceptive et cognitive nécessaire à l'intelligence des situations. Il est nécessaire pour cela, dès le niveau subalterne, de continuer à développer la sensibilité aux conditions et conséquences non militaires (diplomatiques, politiques, économiques et sociales) de l'action militaire multiforme. Enfin, et peut-être surtout, il faudra enseigner les techniques de négociation, et créer une mémoire institutionnelle capable de restituer à courte échéance les leçons tirées d'expériences précédentes, similaires par tel ou tel aspect à celles qu'impose l'actualité du moment.

Recrutement

La situation nouvelle, marquée par une moindre menace directe sur la sécurité, a déjà produit des effets sur le mode de recrutement. La plupart des pays européens ont mis en œuvre des programmes de professionnalisation accrue des forces, et certains (Belgique, Pays-Bas) ont opté pour l'armée de métier. Le problème de ceux qui ont conservé la conscription n'est pas la qualité militaire des appelés ou leur disponibilité devant les missions de maintien de la paix : le système de volontariat introduit pour eux en France et en Italie fonctionne bien. La question soulevée, dans ces conditions, est celle de la légitimité des formes civiles de

²¹ Karl HALTINER, « Is There a Common European Defense Identity ? », communication à la conférence biennale de LERGOMAS (*European Research Group on the Military and Society*), Turin, 27 mai 1994.

²² Les problèmes posés par l'interopérabilité culturelle sont mal connus, et méritent d'être étudiés de plus près. Un bon point de départ serait de s'intéresser à la manière empirique dont les grandes entreprises multinationales ont cherché, depuis une vingtaine d'années, à prévenir les phénomènes de « choc culturel associés à des implantations multiples à l'étranger.

²³ Cette exigence finira par s'imposer d'elle-même puisqu'on annonce pour 2005-2010 des armes à létalité variable.

service national élargies ou créées pour absorber les larges portions de classes d'âge dont des armées aux effectifs réduits et plus fortement professionnalisés n'ont plus besoin. Il s'agit en effet de conserver au service national un caractère suffisamment majoritaire pour ne pas susciter le rejet par absence d'égalité (« frustration relative »). Sauf à choisir un système de milices à la suisse, l'option qui consiste, pour ce faire, à réduire la durée du service a atteint ses limites au regard de l'efficacité, du sens qu'il revêt aux yeux de ceux qui y sont soumis, et de l'intérêt qu'ils sont susceptibles d'y trouver.

Les formes civiles, jusque-là marginales et touchant des emplois que ni le marché ni le service public ne trouvaient rentable de pourvoir, sont appelées à prendre de l'ampleur²⁴. Il n'est pas certain qu'étendues à ceux qui ne sont pas spécialement motivés pour un service de ce genre, elles demeurent aussi bien acceptées qu'elles le sont aujourd'hui, ou que le monde du travail ne finira pas par prendre ombrage de l'existence d'une main-d'œuvre forcée (pour le principe, ou parce qu'elle est susceptible de faire concurrence à l'emploi salarié). il conviendra de suivre attentivement une évolution qui, si elle devenait contraire, serait clairement de nature à remettre en cause tout l'édifice²⁵.

Rapports civils-militaires

Il faut enfin évoquer très brièvement deux aspects de la plus grande importance, mais sur lesquels on sait jusqu'ici fort peu de choses. Les relations entre civils et militaires dans le contexte nouveau²⁶ s'agissant des organisations humanitaires non gouvernementales d'une part, des chaînes de subordination et de la division du travail entre politiques et soldats de l'autre.

L'ambivalence partagée des rapports entre militaires et membres des ONG, faite d'une interdépendance de fait sur le terrain et de fonctions, d'attitudes et de motivations différentes, mériterait d'être étudiée (et les conclusions de l'analyse largement disséminées). La multiplication des ONG ne semble pas un phénomène éphémère : elles sont l'une des expressions de la dilution-déconcentration de la souveraineté, et il faudra compter avec elles. Même si elle est parfois conflictuelle, la coopération des armées avec ces organismes divers s'impose comme une nécessité sur les théâtres des missions nouvelles car, en dépit de moyens organiques non négligeables quelles sont seules à pouvoir mobiliser rapidement, les forces militaires ne constituent plus la véritable contre-société qu'elles ont été à l'époque de la guerre totale et des armées de masse, et ne peuvent donc plus assumer sans appoints externes les aspects - civils » des conflits auxquels elles sont partie prenante.

L'urgence est plus grande encore pour ce qui est de l'économie générale des pouvoirs et des compétences dans l'action multifonctionnelle et multinationale de maintien de la paix et d'assistance humanitaire. Il y a longtemps déjà que la vieille distinction tranchée entre un domaine politique et un domaine militaire de compétences, le second subordonné au premier

²⁴ Livre Blanc sur la Défense, 1994.

²⁵ Une source supplémentaire de difficultés est apparue récemment à propos de systèmes obligatoires de service national où option militaire et options civiles sont mises sur le même pied : des enquêtes conduites en Italie et en Allemagne pour cerner les attitudes des jeunes à l'égard de systèmes de ce type suggèrent qu'un risque existe de voir le recrutement se polariser selon des lignes de clivage sociales, culturelles, idéologiques et (dans les pays où les disparités géographiques jouent un rôle) régionales. Cf. Marina Nuciari, *Objection to What? The Right to Object in View of a Shift from Conscription to Voluntary Service in Italy*, et Heinz-Ulrich KOHR, *Quo Vadis, Young Main ? Attitudes and Values of East and West German Conscripts (Not) joining the Bundeswehr*, communications présentées au XIIIe Congrès mondial de l'Association Internationale de Sociologie, comité de recherche 01 (Forces armées & résolution des conflits), Bielefeld, Allemagne, 20 juillet 1994. Les options civiles soulèvent en outre le problème ardu de l'exemption des jeunes filles et de sa justification.

²⁶ Cette question peut prêter à controverse, comme on l'a vu récemment aux États-Unis : cf. Richard H. KOHR, « Out of Control : The Crisis in Civil and military Relations », *The National Interest*, vol-35, Spring 1994, pp-3-17.

mais jouissant d'une grande autonomie dans l'exécution des missions prescrites, a cessé de correspondre aux faits. Ce phénomène est lié à l'instantanéité des communications, donc au caractère politiquement sensible des opérations sur le terrain, et à la minceur des effectifs engagés dans des missions à objectifs, durée et moyens limités sur des théâtres « périphériques ». Les deux domaines sont ainsi étroitement imbriqués : le politique intervient dans le détail de l'action militaire, parfois jusqu'au niveau tactique, tandis que la résonance politique du déroulement des actions de force est immédiate. Cette situation prévaut depuis une trentaine d'années : le premier exemple important en remonte sans doute à la crise de Cuba (1962), et la liste des illustrations plus récentes inclut l'opération Barracuda (Bangui, 1978) ou la guerre des Malouines (1982).

L'après guerre froide n'a fait que durcir ce trait, en le compliquant très sensiblement. Il y a d'abord, comme on l'a vu plus haut, la dilution et l'entrecroisement de souverainetés et de légitimités désormais plurielles pour un même acteur militaire. Les missions qu'on lui assigne résultent de mandats internationaux, mais son État d'origine peut toujours choisir de retirer son contingent ; les ordres qu'il reçoit viennent d'instances inter-étatiques au travers de chaînes de commandement multinationales, mais sa carrière continue de dépendre de ses autorités nationales. Chacun de ses gestes peut avoir une résonance médiatique, donc diplomatique ou politique (parfois masquée par le panache de telle action, ou par la compréhension dont l'opinion fait preuve à l'égard de tel manquement aux consignes reçues, lorsque excédé par des provocations répétées il finit par ouvrir le feu). On comprend bien, dans ces conditions, la nécessité pour le chef militaire dès le niveau des unités élémentaires isolées, de ne pas s'en tenir, lorsqu'il procède à l'analyse des situations, aux seuls facteurs militaires mais de prendre en compte l'ensemble des dimensions pertinentes. Cependant, l'action partisane n'est pas moins coupable pour lui qu'elle ne l'était dans les contextes précédents : la neutralité politique continue à s'imposer. Elle est d'autant plus difficile à préserver en situation que l'impartialité des contingents nationaux est souvent mise en doute a priori en fonction de leur provenance, et que la manipulation des médias par les belligérants n'est pas chose rare.

On peut s'attendre dans les années à venir à des efforts de codification des usages, de nature à clarifier les rapports entre instances internationales, États, médias, ONG, états-majors multinationaux et troupes sur le terrain. On peut toutefois douter que le gain de clarté puisse aller très loin tant que la communauté internationale ne se sera pas instituée en souveraineté planétaire, ce qui n'est pas pour demain, ni même pour après-demain. En attendant, il faudra faire face à des situations confuses, celles-là mêmes que l'esprit militaire était réputé détester, et qui ne sont pas sans poser problème, comme on l'a vu en Bosnie ou en Somalie. L'analyse de ces questions par les spécialistes de science politique et de sociologie militaire devrait figurer en tête de leur agenda de recherche.

LÉGITIMITÉ

Amélioration globale et fluctuations de cycle court

Les missions nouvelles valent aux armées et aux militaires une amélioration de leur image dans la population²⁷ : dans l'Occident d'aujourd'hui, la cause de la paix et de l'humanité souffrante est plus populaire que la guerre au nom d'intérêts purement nationaux. Cependant,

²⁷ Un jeune officier confiait récemment qu'il avait la sensation très nette, depuis quelques années, d'être regardé d'un autre œil lorsqu'il est en uniforme dans la rue. Les quelques données d'enquête sur ce point disponibles en Europe de l'ouest confirment ce sentiment.

ce regain de légitimité ne se traduit pas toujours ni le plus souvent par un accroissement des candidatures à l'engagement²⁸.

Surtout, la légitimité de ce genre d'opérations est, dans le détail, soumise à des fluctuations de court terme.

Le point de départ d'une intervention de la communauté internationale dans un conflit du type considéré ici réside d'ordinaire dans des images insoutenables, par exemple d'enfants tués, blessés, malades ou souffrant de malnutrition, ou dans des rumeurs qui courent sur des agissements qui heurtent la conscience, de la part des belligérants à l'égard des populations autochtones. Les valeurs universalistes triomphantes dictent une mobilisation des esprits et une volonté d'ingérence plus ou moins immédiates. C'est ce que Christopher Dandeker appelle le *something-must-be-done factor*. A l'inverse, l'annonce de pertes en vies humaines a généralement pour effet de refroidir l'enthousiasme de l'opinion, et parfois de mettre un terme à l'engagement. Cet effet est inégal selon les pays (il est plus fort en Amérique ou en Allemagne, semble-t-il, qu'en France, en Grande-Bretagne ou en Italie), et selon que les pertes sont concentrées ou étalées dans le temps. La doctrine dite « zéro mort », problématique parce que trop ambitieuse, a été rejetée aux États-Unis comme en France, mais son inspiration demeure : la vie humaine est devenue une des rares valeurs de référence, que bien peu d'autres peuvent mettre en échec.

Le coût économique joue un rôle de court terme beaucoup moins important, mais la question se pose à plus longue échéance, au travers des discussions budgétaires, et risque de faire sentir son influence si les opérations pacificatrices et humanitaires se multiplient. A la longue, leur inefficacité²⁹ relative -l'absence de résultats tangibles et décisifs lorsqu'on compare les situations *ex ante* et *ex post*, à l'instar des réactions que suscitent parfois les campagnes de réhabilitation sociale dans les banlieues (aux États-Unis, les centre-villes) déshéritées pourrait engendrer le scepticisme, au moins jusqu'à ce que de nouvelles images insoutenables n'enclenchent de nouveau le processus. Le scepticisme lui-même pourrait imposer de sortir de ces contradictions par le passage du *peacekeeping* à un *peace enforcement*³⁰ (chapitre VII) plus vigoureux. Mais alors les accusations de colonialisme proférées par le belligérant en situation de l'emporter à l'égard de l'universalisme occidental ne manqueront pas de fleurir (on les a entendues en Somalie et au Rwanda), ce qui pour quelque temps encore devrait intimider assez l'Occident libéral pour paralyser l'action.

En d'autres termes, le processus du maintien de la paix et de l'assistance humanitaire militaire a de fortes chances d'être cyclique. A l'âge post-moderne, aucune valeur ne s'affirme comme un absolu (sinon, par défaut, la vie) ; et l'action collective, soumise à l'influence de nombreux groupes de veto ou de pression morale, fluctue au gré des engouements et des réveils désenchantés d'opinions publiques à l'humeur changeante, dictée par des émotions d'autant plus superficielles que leur sécurité et leurs intérêts ne sont pas directement en jeu.

²⁸ Philippe MANIGART, *The Impact of Operations in Former Yugoslavia and Somalia on Army Image and Recruitment in Belgium : Preliminary Results*, communication à la conférence biennale de l'inter-University Seminar on Armed Forces & Society, Baltimore, MD, 22-24 octobre 1993.

²⁹ Un facteur d'inefficacité sensible sur le terrain, mais dont on parle peu, est la désorganisation de l'économie locale par la seule présence d'étrangers dont le train de vie et les prix qu'ils sont prêts à payer (par exemple dans la location de villas à des tarifs qui sont ceux des grandes villes occidentales) rendent le travail et l'initiative de production moins profitables que la rente de situation ou les trafics de toute nature. Ceci explique pourquoi il n'est pas rare que les contingents nationaux venus du Tiers-monde soient moins bien reçus (ce fut le cas, aux dires de divers témoins, en Somalie) que ceux venus d'Europe ou d'Amérique du nord.

³⁰ Un modèle « néo-impérialiste » *d'imposition* de la paix implique de renoncer aux trois principes qui gouvernent le *maintien* de la paix traditionnel, à savoir [11] possibilité d'un cessez-le-feu durable, [21] accord des belligérants pour l'interposition de forces tierces extérieures au conflit, et [31] situation politique caractérisée par des chances raisonnables de règlement. Son efficacité suppose des moyens militaires dits de haute intensité, donc des coûts accrus. La mondialisation de l'opinion publique en rend la légitimation hasardeuse, sauf à renforcer considérablement l'autorité de l'ONU ou d'une instance régionale de même type.

La médiatisation et ses effets

Une variable critique dans l'évolution de l'opinion à l'égard des missions nouvelles est la place qu'y tiennent les médias. La démassification et l'interactivité annoncées par Toffler n'ont pas à ce jour fait sentir leurs effets : le pluralisme des supports coexiste pour quelque temps encore avec une remarquable concentration des sources d'images. Il n'est pas rare, comme le relevait récemment Marc Ferro, de trouver les mêmes séquences ou les mêmes clichés sur l'ensemble des chaînes de télévision ou dans une majeure partie de la presse écrite internationale³¹. La présence des médias sur le terrain, l'incapacité où se trouvent les forces tierces de restreindre leurs mouvements (contrairement à ce qui se passait dans la guerre totale d'antan), la possibilité de leur manipulation par les belligérants, et surtout l'instantanéité des transmissions, sont pour le soldat de la paix l'une des principales sources de restriction de sa liberté d'action : on tient là une différence majeure entre les missions nouvelles et les expériences historiques, déjà relevées, de violence retenue. En conséquence, la liste des exigences de formation ébauchée plus haut s'enrichit de rubriques supplémentaires : initiation des cadres militaires au bon usage des médias, compréhension de leurs modes de fonctionnement, et codification démocratique de leurs rapports avec les journalistes.

La médiatisation, pour omniprésente que puisse paraître, est curieusement sélective dans ses points d'application. Certains conflits l'attirent, d'autres non³² : la Somalie, mais pas le Libéria, le Cambodge mais pas le Tibet, l'ex-Yougoslavie mais pas l'Abkhazie. Il faut voir là, pour une part, les limites de la capacité d'attention, et le fait que le minutage des journaux télévisés n'est pas extensible à l'infini. Mais le mystère de la sélectivité dans l'horreur médiatique demeure : plus que d'un complot de journalistes, il s'agit d'un effet de système qui mériterait lui aussi d'être examiné de près.

Les missions nouvelles ne se caractérisent pas par la simplicité. Statistiquement moins risquées que les guerres conventionnelles d'antan, elles n'en donnent pas moins lieu à des morts, des blessures et des traumatismes. Elles posent donc elles aussi, pour leurs acteurs, la question du sens, née du besoin de savoir pourquoi l'on met sa vie ou son intégrité physique ou mentale en jeu. Elles exigent une raison d'être claire, condition de l'efficacité collective, de la motivation et de la satisfaction individuelles. Or, les repères anciens ont disparu ou se sont estompés, et les justifications circonstancielles sont trop complexes et trop changeantes pour se substituer à eux. Seul, le professionnalisme, entendu non au sens de carrière ou de contrat³³ mais de fierté tirée d'une maîtrise de compétences et de tâches complexes mêlant souci d'efficacité, éthique, initiative et responsabilité devant la société, peut répondre aux exigences nouvelles. Source de valorisation, l'expertise dont il est question ici est celui d'un maniement modulé de la force au nom de valeurs simples d'humanité directement accessibles à tous, sous-tendu par un scepticisme de bon aloi -qui n'exclut pas le pragmatisme- devant la possibilité d'une rationalisation intégrale des conflits.

La thèse soutenue tout au long de ces pages est que les missions dites nouvelles ne le sont pas radicalement. Elles se situent dans la continuité de certaines expériences historiques anciennes et de la violence guerrière plafonnée des trente ou quarante dernières années. Elles

³¹ Marc FERRO, *L'information en Uniforme : propagande, désinformation, censure et manipulation*, 1991.

³² Wilfried von BREDOW, *op.cit.* Toutefois, les réticences de la communauté internationale à s'engager militairement au Rwanda suggèrent que la couverture médiatique et l'émotion que suscite ne sont pas seules en cause dans la décision d'intervenir. La politique, les risques de contagion régionale des troubles, leur distance géographique par rapport aux divers « centres », le coût et la pénurie d'effectifs militaires y ont leur part. En d'autres termes, la présence sur place des médias semble souvent être condition nécessaire mais non suffisante.

³³ Ce professionnalisme n'exclut nullement les appelés, issus d'une société où l'amateurisme, même distingué, n'est plus depuis belle lurette source de valorisation, et qui aux dires des témoins sur le terrain savent répondre aux défis de la compétence exigée d'eux.

s'en distinguent toutefois par la déconcentration des souverainetés, la multifonctionnalité, l'intégration verticale de forces multinationales et une médiatisation en temps réel. Elles imposent des contraintes de légitimité plus fortes, mais aussi -parce que les critères d'appréciation en sont multiples- plus floues, qui enserrant la force dans des limites plus étroites que jamais. Elles appellent une redéfinition des rapports entre civils et militaires dans l'action. Elles exigent qu'on cultive comme devant les vertus guerrières traditionnelles (discipline, cohésion, sens du sacrifice) tout comme les compétences rationnelles, techniciennes, gestionnaires et de relation, mais qu'on y ajoute un seuil de tolérance plus élevé à la complexité, à l'ambiguïté et à la frustration.

Bref, ces missions sont incontestablement difficiles, et se rapprochent par là, dans un rapport d'homothétie à préciser dans chaque cas, voire chaque jour, des tâches de maintien de l'ordre mâtiné de travail social qu'on commence à voir fleurir dans les quartiers déshérités des grandes métropoles occidentales. En échange, elles recèlent la promesse d'une plus grande probabilité de connaître l'action, et d'un consensus plus positif autour des armées, substitué au consensus par défaut qui prévalait sur la défense dans la seconde moitié de la guerre froide : elles redessinent sous nos yeux, en un sens qu'ils auraient mauvaise grâce à rejeter, la place des militaires dans la société.

CHAPITRE IV

Droit et diplomatie : Ressources et contraintes

Gérard HOFFMANN

LE TEMPS N'EST PLUS OÙ la mission des Casques bleus était limitée à des tâches relativement simples à définir, si ce n'est à exécuter, dont le prototype était la surveillance d'une ligne de cessez-le-feu après interruption des combats. A ces missions originelles s'ajoutent désormais des mandats beaucoup plus complexes, allant de la remise en état d'un pays jusqu'à sa mise sous tutelle provisoire, dans des environnements de conflit ouvert, de guerres ou de guérillas urbaines, et faisant appel parfois à plusieurs dizaines de milliers de soldats.

Toutes ces interventions sont conduites sous l'égide de l'ONU, c'est-à-dire en application des dispositions de la Charte des Nations Unies et plus particulièrement des articles du chapitre VII relatif à l'action en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression.

I - UN DISPOSITIF JURIDIQUE SURABONDANT

Si le Conseil de sécurité semble posséder le monopole de la qualification des situations énumérées à l'article 39¹, l'Assemblée Générale n'en exerce pas moins couramment un tel pouvoir. En fait, l'absence de hiérarchie entre les deux organes fonde juridiquement la compétence du Conseil de sécurité ; il suffit, comme cela se fait fréquemment, qu'un des membres du Conseil de sécurité oppose son veto pour qu'un projet de résolution présenté au Conseil reste lettre morte.

Une menace contre la paix, une rupture de la paix ou un acte d'agression correspondent à trois situations que le Conseil a été appelé à définir au fil des ans.

La menace contre la paix : le Conseil a établi toute une série de qualification correspondant, à son sens, à la lettre et à l'esprit de l'article 39 : « menaces non seulement graves, mais actuelles pour la paix internationale », « troubles graves » (cf. le Portugal dont la politique coloniale était mise en cause en Angola et au Mozambique par l'Assemblée Générale en 1963), « menace potentielle » (cf. l'embargo en Afrique du sud et Rhodésie en 1970), « menace latente ou potentielle, permettant de bien faire la différence entre une telle situation et une menace grave et réelle ».. Cette richesse inventive dans la définition des

1 Art. 39 : Le Conseil de sécurité constate l'existence d'une menace contre la paix, d'une rupture de la paix ou d'un acte d'agression et fait des recommandations ou décide quelles mesures seront prises conformément aux articles 41 et 42 pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales.

circonstances traduit, en vérité, l'embarras dans lequel se trouvait le Conseil pour harmoniser les points de vue de ses membres et ceux des représentants de l'Assemblée générale. Ce contorsionnisme juridique emprunte beaucoup plus à la diplomatie et témoigne d'un pragmatisme assez fréquent en droit international.

Rupture de la paix : il s'agit là d'une situation très générale et en principe, très neutre dans la mesure où elle n'oblige pas à désigner l'État responsable de cet acte ou de la situation qui en résulte. En dépit, ou peut-être à cause, de cette souplesse, cette notion a été peu utilisée par le Conseil comme par l'Assemblée. Lors de l'invasion de la Corée du Sud, le Conseil intervient rapidement, en l'absence de l'URSS pour constater une rupture de la paix, pour recommander aux États membres d'aider la Corée du Sud et d'établir un commandement unifié des forces fournies par les États membres ; pendant la crise des îles Malouines, c'est le lendemain même de l'invasion par les troupes argentines que le Conseil évoque la rupture de la paix ; enfin, le délai passe à 7 ans, pour provoquer une telle réaction de la part du Conseil à l'occasion du conflit Iran-Irak.

L'agression : L'Assemblée générale² donne une définition à ce terme dont on peut extraire l'élément suivant : l'agression est la forme la plus grave et la plus dangereuse de l'emploi illicite de la force. En fait, le Conseil paralysé longtemps par la force du mot et la rivalité Est-Ouest, n'a utilisé le terme d'agression qu'à propos d'affaires concernant la Rhodésie et l'Afrique du sud.

L'article 39 de la Charte des Nations Unies ouvre au Conseil de sécurité deux voies d'action, soit la recommandation, soit la décision. La première, d'application limitée, constitue une sorte de substitut au passage à l'acte et permet de manifester un souhait ou un vœu faute de décision compte tenu de l'absence de compromis. La seconde est le mode normal d'intervention du Conseil dans le cadre du chapitre VII ; dans cette circonstance, le Conseil « ordonne un cessez-le-feu », « exige une cessation immédiate des hostilités ou le retrait des forces militaires d'un territoire étranger » ou bien « prononce des sanctions » ..

Afin d'éviter un embrasement généralisé le Conseil peut prendre des mesures provisoires³ comme cela a été le cas dans l'ex Yougoslavie. Si ces dispositions ne sont pas nouvelles en droit puisqu'elles renvoient aux techniques du sursis à exécution, de procédure d'urgence, des mesures conservatoires dont la mise en œuvre, réalisée notamment en droit privé, s'est révélée efficace, elle constitue cependant une nouveauté en droit international puisque le Pacte de la sécurité des Nations ne contenait aucune stipulation comparable. Tout d'abord, le Conseil se prononce sur l'opportunité d'actions conservatoires sans être lié par une obligation préalable de qualification formelle ; ensuite, il se livre à une appréciation souple de la situation réelle.

En vérité, en matière d'édition de mesures provisoires, on peut dégager trois catégories de résolutions du Conseil :

- celles qui se fondent sur le fait que les situations relèvent de l'article 39 (ce sont les moins nombreuses) ;
- celles qui font référence à l'existence d'une rupture de la paix ou d'une menace actuelle contre la paix ;
- celles (les plus fréquentes) qui se contentent d'invoquer un risque sérieux et actuel d'aggravation d'une situation de tension grave.

Les mesures provisoires sont de deux ordres :

² Résolution 3314 du 14.12.1974.

³ L'article 40 : Afin d'empêcher la situation de s'aggraver, le Conseil de sécurité, avant de faire les recommandations ou de décider des mesures à prendre conformément à l'article 39, peut inviter les parties intéressées à se conformer aux mesures provisoires qu'il juge nécessaires ou souhaitables. Ces mesures provisoires ne préjugent en rien les droits, les prétentions ou la position des parties intéressées. En cas de non-exécution de ces mesures provisoires, le Conseil de sécurité tient dûment compte de cette défaillance.

- tout d'abord, des mesures provisoires stricto sensu comme l'ordre de cessez-le-feu ou de suspension des hostilités, l'appel à la conclusion d'une trêve ou d'un armistice, le retrait des troupes, la démilitarisation de certaines zones, l'embargo sur des fournitures d'armes et de matériel militaire, etc. ;

- ensuite, la création de mécanismes ou d'organes destinés à veiller à l'exécution de mesures provisoires : commission de bons officiers, groupes d'observateurs.

En tout état de cause, ces mesures sont à la fois provisoires et conservatoires, ne préjugent en rien du règlement définitif du litige, même si le Conseil de sécurité a entériné que le refus de se conformer aux mesures provisoires constituait une rupture de la paix.

En fait, l'efficacité de cette mesure repose sur la crédibilité de la mise en œuvre de mesures coercitives ultérieures et donc sur l'existence d'une véritable détermination au sein du Conseil de sécurité.

Le Conseil dispose aussi de la possibilité de recourir à des mesures non-militaires pour faire pression sur l'État et partant, de tenter de rétablir la paix⁴.

L'intention du Conseil dans ce cadre équivaut à un degré supplémentaire dans l'échelle de gravité d'une situation internationale. Cette disposition n'est pas originale, elle reprend en effet un mécanisme institué par le Pacte de la SDN (Société des Nations) et qui n'avait pourtant pas convaincu de son efficacité. Compte tenu des oppositions issues de la guerre froide et de l'utilisation du droit de veto, cet article n'a été que rarement invoqué devant le Conseil. La première mise en œuvre présentait une double originalité, car d'une part, elle visait non un membre de l'ONU, mais une entité territoriale sans qualité étatique et d'autre part, elle intervenait dans un conflit présentant tous les caractères d'une affaire interne au Royaume-Uni : il s'agit de la situation provoquée par la déclaration unilatérale d'indépendance de la Rhodésie du sud par le gouvernement de Ian Smith en novembre 1969. Des sanctions contre les importations et les exportations de la Rhodésie furent prises. Cette procédure a été également employée par le Conseil à l'occasion du conflit en Bosnie. En fait, ces sanctions ont été rarement employées, souvent mal respectées et finalement peu efficaces.

A un niveau plus élevé dans l'échelle des réactions du Conseil, se situent les premières sanctions à caractère militaire⁵.

Il s'agit là un peu de gesticulation diplomatico-militaire employée elle aussi dans le conflit de l'ex-Yougoslavie. Par rapport au système de la Charte des Nations Unies, celui du Pacte de la SDN se caractérise par les traits suivants :

- la réaction à l'agression émanait immédiatement de chaque État membre. Si la légitime défense était la règle, elle devient l'exception dans la Charte de l'ONU.
- le Conseil, agissant à l'unanimité, était appelé à faire des recommandations et non à prendre des décisions.
- le Conseil de la SDN recommandait la nature et l'importance de contingents à fournir par les États concernés. Dans la Charte, c'est le Conseil de sécurité qui

⁴ Article 41 : Le Conseil de sécurité peut décider quelles mesures n'impliquant pas l'emploi de la force armée doivent être prises pour donner effet à ses décisions et peut imiter les Membres des Nations Unies à appliquer ces menaces. Celles-ci peuvent comprendre l'interruption complète ou partielle des relations économiques et des communications ferroviaires, maritimes, aériennes, postales, télégraphiques, radioélectriques et des autres moyens de communication, ainsi que la rupture des relations diplomatiques.

⁵ Article 42 : Si le Conseil estime que les mesures prévues à l'article 41 seraient inadéquates ou qu'elles se sont révélées telles, il peut entreprendre, au moyen des forces aériennes, navales ou terrestres, toute action qu'il juge nécessaire au maintien ou au rétablissement de la paix et de la sécurité internationale. Cette action peut comprendre des démonstrations, des mesures de blocus et d'autres opérations exécutées par des forces aériennes, navales ou terrestres des Membres des Nations Unies.

entreprind l'action militaire. Avec la SDN le système est décentralisé, avec l'ONU il est centralisé.

La pratique du Conseil a conduit à distinguer entre « l'action » qui consiste dans le recours à la force physique, et la « mesure » qui s'applique à d'autres cas de coercition non militaire (ex : art. 41).

Quant aux opérations de maintien de la paix (OMP) les secrétaires généraux de l'ONU ont eu l'occasion de dire qu'il ne s'agissait nullement d'un recours à l'article 42. De ce point de vue une note française⁶ a montré l'ambiguïté des trois caractéristiques des forces de maintien de paix:

- elles sont organisées et agissent à la demande ou avec le consentement de l'État intéressé;
- elles n'ont le droit d'employer leurs armes que dans des cas exceptionnels et précis ;
- elles ont pour objet de contribuer à maintenir l'ordre interne et non de prévenir les entreprises d'un État tiers.

Ce même document admet la possibilité pour le Conseil de créer, en dehors du chapitre VII, une force de caractère militaire chargée d'intervenir contre un État ou à l'intérieur d'un État.

Avant la guerre en Bosnie, des propositions tendant à recourir à l'article 42 ont été faites au Conseil de sécurité, notamment au sujet du Moyen-Orient, d'Israël, de l'Égypte et de la France, de l'Afrique du sud, de la Rhodésie et du Portugal, etc. Mais toujours en vain!

Pour éviter les dysfonctionnements de la SDN, les concepteurs de la Charte des Nations Unies ont prévu une force coercitive propre à l'ONU⁷. En fait, l'absence de consensus juridiques autour des modalités d'accords de l'article 43 a abouti à l'échec du dispositif fixé par cet article.

Toutefois, des pratiques ont été instituées en marge de l'article 43 pour tenter d'en appliquer sinon la lettre, du moins l'esprit.

- *la substitution* : cette pratique consiste dans les grands systèmes d'alliances comme celui issu du Traité de l'Atlantique Nord et dont on voit le poids dans la conduite des opérations militaires dans l'ex-Yougoslavie. Certes, de tels dispositifs vont directement à l'encontre du principe même d'un corps de troupe rattaché à l'ONU, mais compte tenu de la place unique occupée par l'OTAN ce « renfort » permet la réalisation d'opérations militaires.

- *le trompe-l'œil* : le rôle éminent joué par les États-Unis dans les récentes opérations de maintien de la paix (OMP), soit par l'envoi massif de personnels sur place, comme en Somalie, soit par l'octroi de moyens aériens et navals, comme en ex-Yougoslavie, donne au Conseil de sécurité toutes les apparences d'une absence réelle de décision. Y a-t-il un risque de vider les instances suprêmes de l'ONU de tout pouvoir ou de n'être que le « faux-nez » des États-Unis ? Telles sont les questions que d'aucuns se posent en préconisant un déport du centre de gravité décisionnel en direction de l'ONU.

L'originalité des OMP depuis quelques années, c'est d'une part de mettre en œuvre des actions coercitives, d'autre part d'asseoir plus solidement la position du Secrétaire général. En

⁶ 1964, 19ème session de l'Assemblée générale.

⁷ Article 43 :

1 - Tous les Membres des Nations Unies, afin de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales, s'engagent à mettre à la disposition du Conseil de sécurité, sur son invitation et conformément à un accord spécial ou à des accords spéciaux, les forces armées, l'assistance et les facilités, y compris le droit de passage, nécessaires au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

2 - L'accord ou les accords susvisés fixeront les effectifs et la nature de ces forces, leur degré de préparation et leur emplacement général, ainsi que la nature des facilités et de l'assistance à fournir.

3 - L'accord ou les accords seront négociés aussitôt que possible, sur l'initiative du Conseil de sécurité. Ils seront conclus entre le Conseil de sécurité et des Membres de l'Organisation, et devront être ratifiés par les États signataires selon leurs règles constitutionnelles respectives.

complément de l'article 43, l'article 44⁸ manifeste cette prééminence du Conseil de sécurité dans la conduite des opérations militaires.

Lorsque la Charte des Nations Unies a été conçue, les rédacteurs avaient été marqués par l'action des forces aériennes durant la seconde guerre mondiale⁹. Cependant l'effort demandé est fait en direction des pays disposant du potentiel aérien le plus puissant, en premier rang duquel il y avait en 1945, et à plus forte raison aujourd'hui, les États-Unis. Ceci étant, l'article 45 est le premier à évoquer le comité d'état-major qui aide le Conseil dans la préparation des actions combinées et dont parlent plus précisément les deux articles suivants.

Les articles 46¹⁰ et 47¹¹ sont inspirés d'une idée fort ancienne, à savoir l'existence d'une armée internationale afin de maintenir et de rétablir la paix dans le monde.

Ils introduisent un acteur totalement inconnu de l'opinion publique : le comité d'État-major. Celui-ci prend place en dessous de « quatre grands » de l'ONU : l'Assemblée, le Conseil, la Cour et le Conseil économique et social. Sa composition réalise un compromis entre la nécessité de confier des responsabilités militaires à un groupe restreint et la sauvegarde des droits des États intéressés en laissant notamment la possibilité d'augmenter le nombre des membres pour des raisons particulières. Quant à son organisation, elle est à la fois centrale et régionale. Le Comité d'état-major peut se déconcentrer en sous-comités régionaux, dont la création est laissée à la discrétion du premier. Mais pour pallier la paralysie du Comité d'état-major, les organismes régionaux ont établi des comités militaires pour les besoins de sécurité régionale (Cf. le comité militaire du Traité de Bruxelles de 1948).

Le Comité d'état-major avait été conçu pour l'action et la prévention.

S'agissant de l'action, le Comité d'état-major joue :

- un rôle consultatif pour tout ce qui concerne les moyens d'ordre militaires nécessaires au Conseil pour maintenir la paix. Dans ce cadre, il a élaboré un statut des forces armées des Nations Unies.
- un rôle de conduite stratégique pour le temps de paix comme pour le temps de guerre. Lorsque la force armée des Nations Unies est utilisée, c'est le Comité qui est responsable du commandement stratégique des opérations militaires. Il devient

⁸ Article 44 . Lorsque le Conseil de sécurité a décidé de recourir à la force, il doit, avant d'inviter un Membre non représenté au Conseil à fournir des forces armées en exécution des obligations contractées en vertu de l'article 43, convier ledit Membre, si celui-ci le désire, à participer aux décisions du Conseil de sécurité touchant l'emploi de contingents des forces armées de ce Membre.

⁹ Article 45 : Afin de permettre à l'Organisation de prendre d'urgence des mesures d'ordre militaire, des Membres des Nations Unies maintiendront des contingents nationaux de forces aériennes immédiatement utilisables en vue de l'exécution combinée d'une action coercitive internationale. Dans les limites prévues par l'accord spécial ou les accords spéciaux mentionnées à l'article 43, le Conseil de sécurité, avec l'aide du Comité d'état-major, fixe l'importance et le degré de préparation de ces contingents et établit des plans prévoyant leur action combinée.

¹⁰ Article 46 : Les plans pour l'emploi de la force armée sont établis par le Conseil de sécurité avec l'aide du Comité d'état-major.

¹¹ Article 47:

1 - Il est établi un Comité d'état-major chargé de conseiller et d'assister le Conseil de sécurité pour tout ce qui concerne les moyens d'ordre militaire nécessaires au Conseil pour maintenir la paix et la sécurité internationales, l'emploi et le commandement des forces mises à sa disposition, la réglementation des armements et le désarmement éventuel.

2 - Le Comité d'état-major se compose des chefs d'état-major des Membres permanents du Conseil de sécurité ou de leurs représentants. Il convie tout Membre des Nations Unies qui n'est pas représenté au Comité d'une façon permanente à s'associer à lui, lorsque la participation de ce Membre à ses travaux lui est nécessaire pour la bonne exécution de sa tâche.

3 - Le Comité d'état-major est responsable, sous l'autorité du Conseil de sécurité, de la direction stratégique de toutes forces armées mises à la disposition du Conseil. Les questions relatives au commandement de ces forces seront réglées ultérieurement.

4 - Des sous-comités régionaux du Comité d'état-major peuvent être établis par lui avec l'autorisation du Conseil de sécurité et après consultation des organismes régionaux appropriés.

alors l'état-major d'une armée. Si le Conseil a autorité sur les commandements nationaux, ce sont, malgré tout, ces derniers qui donnent leurs ordres à leurs troupes sur le terrain.

S'agissant de la prévention, le Comité d'état-major exerce un contrôle sur les armements, tant en ce qui concerne leur réglementation que le désarmement éventuel.

Dans la pratique, dès 1948, le Comité signale au Conseil de sécurité qu'il ne peut plus fonctionner. En vérité, la ligne de fracture entre les États membres permanents est passée par 4 points essentiels :

- le volume des forces pour lequel les États-Unis proposaient une *taskforce* qui a été rejetée par les autres membres permanents.
- la nature des forces au sujet desquelles s'opposèrent les tenants d'une participation égale en quantité et ceux qui préconisaient des contributions nationales variables.
- l'implantation des forces sur laquelle se heurtèrent d'un côté, l'URSS, favorable au stationnement sur le territoire national en cas de non-emploi, de l'autre, les pays occidentaux préfèrent un « prépositionnement » dans des bases militaires autonomes.
- l'emploi des forces pour lequel la France, notamment, souhaitait disposer de moyens mis à la disposition du Conseil de sécurité en cas d'urgence.

En vérité, le Comité d'état-major est mort-né. Comment, en effet, envisager une véritable coopération au sein du Comité d'état-major, entre des États qui s'employaient tous à préparer la guerre entre eux ?

Le Comité comprend théoriquement le chef d'état-major des armées pour la France et ses quatre homologues des États-Unis, de la Grande-Bretagne, de la Chine et de la Russie (par héritage soviétique).

En France, le *Livre Blanc* de la défense (1994) fait mention pour la première fois, sous une forme laconique, du comité d'État-major prévu par l'article 47 de la Charte des Nations Unies en constatant qu'il n'a jamais été réuni. Effectivement, depuis la signature de la Charte du 26 juin 1945 le Comité ne s'est jamais réuni avec ses titulaires. Rituellement tous les mois au siège de l'ONU à New York, cinq « représentants » de rang plus modeste et sans grand pouvoir, justifient la pérennité du comité en se retrouvant autour d'une table pour un échange réduit faute d'ordre du jour. Si cette situation pouvait se comprendre du temps de la guerre froide, est-ce toujours le cas en 1994 à propos de l'ex-Yougoslavie ?

Le Livre Blanc souhaite que soient améliorés notablement le conseil et l'assistance dont bénéficie le Conseil de Sécurité dans le domaine militaire proprement dit. Quelles que soient les décisions qui seront prises à cet égard dans l'avenir, le Conseil de Sécurité et le Secrétaire général des Nations Unies doivent disposer d'une expertise militaire accrue.

Le Livre Blanc se limite à ce rappel et ne formule aucune proposition concrète de nature à réveiller ce « comité dormant », dans la mesure où, selon lui, « une expertise suffirait ». Le Livre Blanc semble renoncer à l'idée de direction stratégique définie par l'alinéa 3 de l'article 47.

A propos de l'ONU, le *Livre Blanc* indique que « les responsabilités et les compétences des conseillers militaires du Secrétaire général, par exemple, doivent être accrues, ainsi que les moyens de communication, de suivi des crises, voire de planification de circonstance. La nécessité d'un renseignement fiable et rapide pour la conduite des opérations et la sécurité des Casques bleus ne peut plus désormais être sous-estimée. Plus généralement, les préoccupations proprement militaires liées à la mise en œuvre des mandats du Conseil de sécurité doivent être davantage prises en compte et intégrées de façon plus précoce et continue dans ses travaux et ceux du Secrétariat général ». Il est loisible d'observer que le Comité n'apparaît plus dans ce paragraphe.

Après 50 ans d'existence virtuelle, il est permis de se poser quelques questions sur le Comité d'état-major. Si, comme cela semble être le cas, tout le monde s'accommode de son inexistence, est-il utile de l'activer ? Si on doit le supprimer, doit-on le remplacer par un autre organisme ? Si on le conserve, doit-on continuer comme aujourd'hui à n'avoir qu'une apparence ?

D'ailleurs, comme c'est le cas en droit, le Comité d'état-major n'est-il pas tombé en désuétude par non application. Aujourd'hui, nous assistons tous les mois à une réunion des conseillers militaires qui constatent et entérinent l'inutilité du Comité d'État-major. On peut avancer sans grand risque que cet organisme ne fonctionnera vraisemblablement jamais, car même si l'ONU devait disposer de troupes à part entière, ce qui est encore complètement utopique, on voit mal les chefs d'État-major de cinq États membres permanents parvenir à commander ensemble.

Le Comité d'État-major est donc un organe mort-né, car il demande l'adhésion totale et unanime des cinq « Grands » que trop de divergences séparent encore, malgré la fin de la période de la guerre froide.

II - L'ONU, UNE FAUSSE MÉTAMORPHOSE ?

1. La prise de décision

La saisine originelle peut être le fait soit d'un État membre, soit d'un État non-membre à condition d'être partie prenante au conflit, soit du secrétaire général. Le Conseil de sécurité décide discrétionnairement d'inscrire ou non la question à l'ordre du jour.

S'agissant de la résolution et du vote, il est assez difficile d'établir des étapes claires et distinctes tant la procédure varie en longueur comme en complexité suivant la question étudiée et selon les implications diplomatiques qu'elles suscitent. On peut, néanmoins, observer une répartition du travail, avec, d'une part, les négociations au sein même du Conseil, et d'autre part, la planification et la préparation logistique.

Ensuite, le Conseil est le siège d'importantes négociations entre les États membres permanents ou non :

- les missions : à la tête de la mission permanente de la France auprès des Nations Unies se trouve l'ambassadeur, représentant permanent au Conseil de sécurité. Il est assisté de plusieurs conseillers dont un militaire. La mission est en relation étroite avec la direction des Nations Unies et des organisations internationales (NUOI) du ministère des affaires étrangères (acteur important du jeu diplomatique). C'est elle qui reçoit des comptes rendus, et qui envoie les instructions. On pourrait dire qu'elle est au ministère des Affaires étrangères ce que la direction du trésor est au ministère de l'Économie.

- les structures « informelles » de négociation : une fois que les instructions du gouvernement sont prises, commence à proprement parler la phase de négociation, dont l'essentiel se déroule de façon informelle et progressive ; en ce sens que les projets de résolution arrivent au Conseil une fois que les membres permanents ont donné leur accord. Puis, les missions se consultent pour éliminer les points d'opposition et parvenir à un texte commun. L'étape suivante est la consultation à 3 + 1, à savoir les États occidentaux et la Russie.

Le système de planification tant politique que militaire est à la charge du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP). Ce travail de préparation est entrepris par le secrétariat à la demande du Conseil de sécurité. En théorie, le travail préliminaire du DOMP est essentiellement politique ; en pratique, il s'avère plus étendu : il consiste principalement en une reconnaissance sur le terrain et en une évaluation du mandat, des missions de la force, de son volume et de sa composition. A ce stade, les contacts officieux sont pris avec les États membres (les demandes officielles ne peuvent être faites qu'après le vote de la résolution).

Enfin, quand une « majorité » cohérente se dégage au Conseil de sécurité après les négociations et grâce aux travaux préparatoires du secrétariat, le projet de résolution est présenté en réunion plénière informelle. Le processus de vote révèle alors le poids exorbitant des membres permanents, parmi lesquels les États-Unis jouent un rôle déterminant, compte tenu de leur suprématie militaire et en raison de leur contribution financière au fonctionnement de l'ONU (25 % du budget ordinaire, et 30 % du budget des OMP).

2. L'ONU et l'évolution des opérations de maintien de la paix

Depuis 1988, les activités de l'ONU dans le domaine des OMP se sont multipliées et diversifiées. Parmi ces opérations récemment mises en place apparaissent toutefois des missions traditionnelles, comme par exemple :

- en juillet 1991 mission d'observation des Nations Unies au Salvador (ONUSAL)
- en avril 1991 : à la suite du conflit du Golfe, mise en place de la MONUIK, mission d'observation des Nations Unies pour l'Irak et le Koweït.

En revanche, depuis 1988, certaines OMP prennent des dimensions nouvelles, comme :

- l'APRONUC l'autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge en 1992 (21.000 personnes) ;
- la FORPRONU : la force de protection des Nations Unies en Yougoslavie (17.000 personnes).

Parallèlement les missions de ces forces se diversifient. D'une part, elles concernent l'intervention en vue du maintien de la paix : dans le cadre de l'aide au processus politique en faveur de la paix, il s'agit de superviser la mise en œuvre d'un plan de paix, permettant notamment la tenue d'une consultation électorale et d'aider au rétablissement de la souveraineté d'un État. Dans le cadre de l'application et le contrôle d'un cessez-le-feu, il s'agit de surveiller et démilitariser les zones d'affrontement et de contribuer à l'établissement sur le terrain des négociations entre adversaires, voire de séparer les factions antagonistes ou d'établir un no man's land. Dans le cadre de l'interposition, l'objectif est de contrôler la zone de conflits potentiels, de prévenir tout affrontement en faisant baisser la tension entre les communautés et d'intervenir, en cas de nécessité, pour s'opposer aux actions des groupes armés.

D'autre part, elles ont pour objectif l'action humanitaire : à l'occasion de l'évacuation des ressortissants, il s'agit principalement de mettre en place les moyens nécessaires à la protection et à l'évacuation des ressortissants nationaux ou appartenant à d'autres pays ainsi que de dispenser des soins médicaux de première urgence. A l'occasion de l'assistance aux populations, il faut fournir une assistance médicale d'urgence, parfois spécialisée et établir des conditions acceptables d'hygiène et de sécurité pour les populations civiles en remettant en état les servitudes publiques et les voies de communication, ainsi que porter secours à des populations réfugiées. A l'occasion de l'intervention en cas de catastrophe naturelle ou technologique, il s'agit de fournir une assistance aux populations et de remettre en état les

équipements publics. A l'occasion d'une intervention militaro-humanitaire conduite lorsque les structures étatiques et administratives du pays ne fonctionnent plus et que la population civile court de graves dangers, l'objectif est d'assurer la protection et la sécurité de la population menacée, de porter secours aux populations réfugiées, de remettre en état les services vitaux de la région dévastée, de s'interposer entre les groupes de combattants et de créer les conditions préalables au retour de la population déplacée.

On a donc assisté depuis quelques années à une métamorphose des OMP. En est-il de même s'agissant du suivi des opérations ?

3. L'ONU et le suivi des opérations

Une fois la procédure d'initialisation bouclée, se met véritablement en place l'opération dont le suivi est opéré à travers les soutiens logistiques et opérationnels. On peut en la matière distinguer trois étapes.

La première concerne l'évaluation des besoins et les commandes de matériel : le travail d'évaluation de la division des opérations hors siège (DOHS) commence avant le vote de la résolution par l'élaboration d'un budget prévisionnel ; cependant, l'ONU ne peut passer contrat qu'une fois la résolution votée par le Conseil. Cela explique, en partie, la longueur du processus puisque la commande d'un navire de transport nécessite un délai de 45 jours minimum. La technique utilisée est celle de l'appel d'offre, procédure relativement lourde.

La deuxième se préoccupe du soutien logistique : il faut, avant que la logistique de l'opération programmée ne débute, des délais de 6 à 10 mois. Par ailleurs, le moins que l'on puisse dire est que les chaînes hiérarchiques reliant le siège de l'ONU à New York aux forces sur le terrain ne sont pas simples. Le schéma utilisé pour les demandes et l'acheminement d'approvisionnements est complexe. Par exemple, une demande de pièce détachée passe par les différents échelons hiérarchiques sur le terrain et par le secrétariat administratif; elle est adressée à New York pour avis avant d'être transmise, via les missions permanentes, aux États-majors de pays contributeurs. Les réponses suivent le même parcours en sens inverse. On comprend mieux pourquoi sur le terrain les unités préfèrent s'adresser directement à leurs états-majors.

Enfin, la troisième étape détermine la conduite des opérations : le Conseil de sécurité se trouve en amont de la chaîne de commandement des OMP. Le secrétaire général étant chargé d'appliquer les décisions du Conseil, cette chaîne de commandement se prolonge sur le terrain par le représentant spécial de secrétaire général (RSSG) et le commandant de la Force. Le RSSG et le commandant de la Force, placé sous ses ordres, restent en liaison avec le DOMP. Leur mission est définie dans le mandat des forces, lui-même contenu dans la résolution. On observe ainsi une sorte de délégation de pouvoir. En vérité, il ne peut y avoir de réelle conduite des opérations depuis New York puisqu'il n'existe ni comité d'état major, ni commandement opérationnel. A l'ONU, l'aspect militaire des OMP est donc depuis de longues années de la responsabilité des conseillers militaires et de ses adjoints, soit, au total, une dizaine de personnes à peine. Chaque opération est traitée par un ou deux officiers au maximum.

Force est de reconnaître que la structure actuelle de l'ONU n'est plus adaptée à l'ampleur et à la variété des OMP actuels. Dans cette perspective, il semble indispensable d'intégrer la DOHS dans le DOMP. Par ailleurs, la large panoplie des interventions implique la création à New York d'une structure militaire renforcée composée d'une part d'un état-major, d'autre part d'un centre opérationnel.

En matière de planification, il faudrait que le DOMP puisse commencer à planifier les OMP avant même qu'une résolution ne décide du déploiement des troupes permettant ainsi d'anticiper les événements.

A la place du comité d'état-major, l'idée d'un état-major général peut en revanche constituer une perspective intéressante ; il faudrait cependant que celui-ci « engerbe » les éléments aussi bien civils que militaires, car le déploiement des troupes n'est bien souvent que la partie émergée de l'iceberg, rejetant dans l'ombre la présence sur place de nombreux fonctionnaires civils de l'ONU.

Enfin, il faut souligner le rôle essentiel joué par le conseiller militaire auprès de chaque mission permanente. Véritable agent d'influence, il est l'interlocuteur privilégié du DOMP et du Conseil militaire des autres missions. Il obtient de ce fait des informations essentielles du secrétariat et lui fait parvenir en retour les décisions des états-majors des États contributeurs. Au total, si le pavillon de l'ONU s'élève un peu partout dans le monde, cela ne signifie pas qu'il y a eu de changement fondamental, ni de ses missions, ni des moyens ; simplement, l'organisation joue le rôle que la Charte lui avait assigné dès l'origine.

III – L'ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES: UNE VRAIE MÉTAMORPHOSE

Les missions conduites sous l'égide de l'ONU constituent l'une de priorités d'action de l'État-major des armées (EMA). Dans le flou juridique qui entoure les résolutions de l'ONU, les militaires doivent se muer en de vrais diplomates s'engageant dans la résolution pacifique d'un conflit sur le terrain. C'est souvent avec passion que les militaires accomplissent leurs missions qui ne sont pas et ne seront jamais, à proprement parler, des actions humanitaires, celles-ci demeurant de la seule compétence des organisations non gouvernementales (ONG). En vérité, il s'agit de s'acquitter « d'actes humanitaires d'accompagnement », concept qui est pris tout à fait en compte par l'EMA, élément supérieur de commandement des forces françaises qui intervient d'une part dans la phase d'élaboration de la décision et de la mise en place des forces et d'autre part dans le suivi des opérations.

1 – L'EMA et l'élaboration des décisions au plan national

Alors que l'EMA n'était qu'une courroie de transmission entre les échelons politiques et les forces, il prend maintenant une part décisive dans l'élaboration et la mise en œuvre des interventions. En effet, l'EMA intervient de plus en plus au niveau politico-militaire. Certes, il a toujours eu pour vocation d'être l'interface entre les militaires et les organes de décision, qu'ils soient politiques ou diplomatiques, mais l'extension des missions sous l'égide de l'ONU, en faisant sortir les armées du cadre strictement défensif de la « guerre froide », a contribué à élargir considérablement les responsabilités de l'EMA.

L'EMA intervient à tous les échelons de la décision politique, et l'émergence de ces nouvelles décisions a produit un changement sensible du schéma traditionnel d'intervention. Auparavant, l'intervention militaire française dans le cadre de l'ONU était le fruit des tractations diplomatiques où les armées n'avaient pas leur place et ne faisaient que mettre en pratique les décisions politiques. En effet, c'est le ministère des affaires étrangères où la mission permanente de la France à New York, qui négociait avec l'ONU la participation française à ces opérations. Le Conseiller militaire de l'ambassadeur, même s'il entretenait bien sûr des liens avec l'EMA, n'agissait pas en son nom. Une fois l'accord trouvé, le « Quai

d'Orsay » transmettait la demande de l'ONU au ministre de la Défense qui lui-même la faisait mettre en application par l'EMA. Ce système correspondait à l'époque de la guerre froide, car les participations françaises à ces missions étaient faibles et le volume de militaires disponibles pour celle-ci étendue.

Depuis le format des armées s'est largement réduit tandis que les opérations sous l'égide de l'ONU se sont multipliées ; par ailleurs, les missions de ce type se sont diversifiées et l'action s'est singulièrement compliquée sur le terrain, notamment en Bosnie.

Dans ce nouveau schéma d'intervention, l'EMA participe à toutes les discussions concernant la mise en œuvre de ces missions. Les militaires prennent dorénavant une part active dans les négociations sur l'opportunité de l'intervention et sur la définition du volume des forces françaises à employer. Ainsi, par exemple, lors de la discussion à New York, à propos de partage des secteurs militaires en Somalie, l'EMA a proposé un organigramme des forces qu'il prévoyait d'envoyer dans son secteur ; cela a permis d'accélérer les négociations en faisant travailler les diplomates sur un projet précis. De plus, dans l'hypothèse de la constitution d'une force d'intervention dans un pays donné, l'EMA envoie directement une mission extraordinaire chargée de négocier la participation des forces françaises.

Cette évolution a une double conséquence. Les militaires doivent travailler d'une part avec les diplomates, ce qui n'est pas toujours aisé car il faut que les militaires apprennent à parler la langue du diplomate et des juristes, et d'autre part avec des fonctionnaires civils au niveau interministériel. Pour que ces nouvelles fonctions puissent être exercées dans de bonnes conditions, il faut engager un programme de formation adéquat. De nombreuses réflexions sont actuellement lancées afin de définir les voies et les moyens de l'emploi des armées dans le cadre de ces missions sous l'égide de l'ONU dans la lignée de la conférence de Brighton de février 1993 qui a entrepris de traiter tous les problèmes posés dans ce domaine. Une étude conduite par la division Études générales de l'EMA a établi une typologie des OMP et a défini pour chaque cas l'objectif recherché, le déroulement, l'articulation des forces employées ainsi que les moyens nécessaires.

Toutefois, comme l'EMA ne peut tout faire, il a fallu créer un organisme nouveau : la Délégation aux affaires stratégiques (DAS). Il s'agit là d'une structure nouvelle, au moins pour la France, les autres pays européens ayant depuis longtemps une organisation équivalente. Relevant directement du ministre, elle n'est subordonnée à aucun état-major et constitue une unité de synthèse au carrefour des relations politiques, diplomatiques et militaires ; en particulier, s'agissant des OMP elle organise tous les 15 jours une réunion interministérielle permettant de faire le point de l'ensemble des questions soulevées par leur déroulement. La DAS permet au ministre d'avoir un interlocuteur pénétré des subtilités diplomatiques, et de gommer ainsi en grande partie la prééminence du « Quai » sur l'Hôtel de Brienne.

Malheureusement le dispositif comporte des points faibles qui obèrent son potentiel. La formation des hommes et la définition des compétences constituent les faiblesses du système. La formation des officiers, malgré d'incontestables progrès, appelle encore des efforts ; en effet, à l'instar des pays scandinaves et anglo-saxons, il nous faut disposer de spécialistes avérés des relations internationales dans la dimension politico-militaire et du soutien logistique en configuration onusienne. Certes, des mesures ont été prises pour qu'une formation de ce type soit dispensée en école de formation initiale ou au Collège interarmées de défense, mais il faut aller plus loin et former les spécialistes de ces questions dont la compétence en ce domaine constitueraient une « carrière à dominante ».

En outre, la définition des compétences entre les organismes du ministère de la défense n'est pas toujours très claire. Ainsi, la DAS est chargée de la prospective géostratégique alors que l'EMA œuvre plus spécialement dans la planification. Or, ni la DAS, ni l'EMA n'envisagent le domaine de la prospective militaire, pourtant très utile dans l'appréciation des solutions à un problème opérationnel particulier. Par ailleurs, le moins que l'on puisse dire,

c'est que la frontière entre les deux compétences n'est pas très nette, incitant tantôt l'une de ces structures à tenter de prendre le pas sur l'autre. Le système, comme ailleurs, évolue au gré des caractères et des tempéraments. Cependant, force est de constater que ces deux organismes sont potentiellement en situation de concurrence ; certes, si l'émulation peut être productive, la compétition, au contraire, est grosse consommatrice d'énergie. D'un côté, la jeunesse d'un organisme qui aspire à se faire une place au soleil ; de l'autre, l'ancienneté et la compétence dans la conduite des opérations, et finalement une sorte de cohabitation.

Faut-il rigidifier à l'excès les procédures ? Rien n'est moins nécessaire, car ce qui caractérise le plus les relations politico-militaires dans les négociations concernant ces opérations, c'est l'absence de procédure fixe. L'interpénétration des compétences conduit à la création de nouvelles structures « ad hoc ». Ainsi, à chaque opération correspond une structure de concertation créée pour la circonstance, entre les diplomates et les militaires, sans que sa pérennité soit assurée. Le fait que les militaires aient à s'occuper des problèmes diplomatiques et vice-versa, entraîne plusieurs conséquences sur les armées : d'abord, cela force les armées à mettre en sommeil leur structure hiérarchique pyramidale, pour travailler horizontalement sans rapport de subordination, et ensuite, cela signifie que le dialogue prévaut sur le directif et la collégialité sur l'unicité du commandement.

2. L'EMA et le suivi opérationnel et logistique

La conduite par l'ONU des opérations est lourde, les réactions lentes et la collaboration multinationale encore artificielle : compte tenu des faiblesses structurelles de l'organisation internationale, la nature ayant horreur du vide, l'EMA a vu son rôle s'accroître pour pallier ces insuffisances. Il joue donc un rôle nouveau, quoique encore officieux dans la conduite des opérations, en veillant activement à la sécurité des militaires et des civils français et en développant son soutien logistique direct, en lieu et place d'une trop lente ONU.

L'ONU d'un côté, l'EMA et les états-majors de l'autre, jouent un rôle déterminant dans la mise en œuvre et la conduite des forces. L'emploi revient en principe à l'ONU sur délégation de l'ENM et la gestion incombe aux états-majors nationaux ; dans la réalité, les choses sont plus compliquées, car il existe des chevauchements de compétence et des rééquilibrages d'attributions. Il faut distinguer les opérations sous commandement ONU, au sens strict, des opérations de contribution volontaire ou multinationale sous pavillon national.

S'agissant des opérations sous commandement ONU, c'est « New York » qui dispose du commandement des « casques bleus » et qui décide en particulier des règles d'engagement et d'ouverture du feu. Théoriquement l'EMA n'a pas de commandement opérationnel car il le transfère à l'ONU. En vérité, les décisions de l'ONU sont rarement immédiates, et le délai avant exécution est tel qu'il donne le temps au commandant des éléments français (COMELEF) ou au commandant du contingent français (en ex-Yougoslavie par exemple, il en a même reçu l'ordre) de rendre compte à l'EMA. Le COMELEF qui a, par ailleurs, un rôle dans la hiérarchie de l'ONU sur place, est directement aux ordres du CEMA dont il reçoit les instructions par l'intermédiaire des cellules emploi.

S'agissant des opérations dans le cadre de contributions volontaires sous pavillon ONU, on observe deux forces d'intervention : les contributions volontaires, parallèles aux missions conduites sous commandement ONU, et les missions multinationales après résolution de l'ONU. Les premières ont lieu si les moyens mis en place par l'ONU, limités pour des raisons budgétaires, sont jugés insuffisants par certains États membres. C'est le cas de la FORPRONU 2 en ex-Yougoslavie. En effet, cette force est chargée de missions particulières, notamment l'escorte de convois et la protection de l'aéroport de Sarajevo, en liaison étroite avec le haut

comité aux réfugiés ; elle dispose d'une autonomie vis-à-vis de l'état major de l'ONU conférant à l'EMA un rôle essentiel.

Les secondes évitent encore plus la lourdeur des procédures de l'ONU. En effet, le commandement y est plus clairement défini car pour chaque zone, il incombe à une nation particulière, à savoir le pays qui possède le plus grand nombre de forces dans ce secteur. Ce type de conduite d'opérations permet une action plus homogène des structures militaires et des règles plus souples d'engagement des forces.

Enfin, la dispersion géographique et la variété des missions requièrent, pour la France en particulier, la mobilisation des trois états-majors d'armée. En effet, si l'EMA fixe pour chaque état-major le volume et la structure des forces, il n'en demeure pas moins que les états-majors d'armées restent compétents pour la gestion des forces. Chaque armée désigne les formations appelées à être déployées dans le cadre de l'opération. Après la mise en place initiale il faut assurer un suivi des personnels et des matériels, effectuer les relèves, former les hommes etc.

Malgré cela, on peut considérer que l'EMA demeure le pilote essentiel de toutes les opérations. Ce renforcement du rôle de l'EMA s'est d'ailleurs matérialisé par la création d'un centre opérationnel interarmées. Cette cellule doit être en mesure de gérer la situation dès le temps de paix ; en cas d'ouverture d'un théâtre extérieur, une cellule type est mise sur pied à partir du personnel des trois armées.

CONCLUSION

Il n'est donc pas interdit de parler d'une véritable métamorphose de l'EMA. S'il en fallait une preuve supplémentaire, il suffirait d'observer la place éminente occupée par le chef d'état-major des armées (CEMA) et son état-major dans le jeu complexe des relations d'autorité au sein du ministère de la Défense ; le rééquilibrage des fonctions au profit du CEMA correspond à la prééminence de l'emploi des forces sur leur préparation, le développement des OMP conduisant donc à instaurer le primat de l'EMA sur les autres état-majors.

Souhaitons que la période nouvelle marquée par la prégnance des opérations de maintien de la paix durera ; cela signifiera au moins l'apaisement des tensions frontales et la priorité donnée à la solution des conflits à basse intensité trop longtemps laissés de côté.

SECONDE PARTIE

Le soldat sur le terrain . formation et adaptation

CHAPITRE V

Les « nouvelles missions » et leur signification pour les militaires

David R. SEGAL*

LA FONCTION DES ARMÉES

LES FORCES ARMÉES sont des instruments de la souveraineté nationale. Elles ont historiquement rempli les fonctions principales de contrôle interne des sociétés, de défense de l'intégrité du territoire et d'intervention au-delà des frontières au service d'une politique extérieure. Si les armées ont fréquemment été amenées à exécuter d'autres types d'opérations, ces trois fonctions sont celles qui, pour les militaires, fournissaient le sens donné à leur mission : préparer, et si nécessaire, livrer et gagner les guerres auxquelles leur pays est partie prenante. Ce rôle est celui auquel renvoie l'image du soldat dans les récits historiques, les jeux d'enfants, les œuvres de fiction littéraires, cinématographiques ou télévisuelles. Dans les périodes marquées par l'absence de menaces internes et externes, ou par l'absence d'interventions extérieures destinées à assurer la protection d'alliés ou la défense d'intérêts nationaux, les militaires ont souvent eu le sentiment qu'ils n'avaient pas de mission, et les États, doutant de la nécessité de hauts niveaux de forces d'active, n'ont guère hésité à baisser la garde¹.

Le monde moderne a transformé la fonction militaire. La technologie guerrière de l'époque contemporaine nous a fait passer d'une ère de guerres totales à une autre, dominée par des opérations visant au maintien d'un minimum de stabilité internationale (*constabulary operations* : Janowitz, 1960). Même si presque tous les pays entretiennent des forces armées, leur fonction n'est plus, dans bien des cas, que de symboliser la souveraineté. Sous la guerre froide, les armes tactiques et stratégiques à haut pouvoir de destruction, les contre-mesures nécessaires pour parer à leurs effets, sont devenues si onéreuses que bien peu d'États pensaient pouvoir en supporter le coût même si la technologie en était disponible. En outre, la menace d'utilisation de telles armes dans des affrontements stratégiques dont personne ne pouvait véritablement sortir vainqueur a produit une période de stabilité fondée sur l'équilibre technologique des forces entre superpuissances, et conduit au déclin des armées de masse qui

*Professeur à l'Université du Maryland, conseiller spécial du Chef d'état-major de l'*U.S. Army*. Cette recherche a bénéficié pour partie au concours matériel de l'*U.S. Army Research Institute for the Behavioral and Social Sciences* dans le cadre du contrat MDA 90393K0017. Les opinions présentées ici sont celles de l'auteur et n'engagent aucunement l'*U.S. Army Research Institute*, le *Department of Army* ou le *Department of Defense*.

¹ Les cycles historiques de démobilisation et de montée en **puissance** militaire aux États-Unis sont décrits in Segal, 1989 : cf. bibliographie en fin de chapitre.

avaient caractérisé les démocraties occidentales depuis les révolutions américaine et française (Kelleher, 1978, Martin, 1977, Van Doorn, 1975).

Dans l'après guerre froide, alors qu'aucune menace évidente ne pèse sur l'intégrité territoriale de la plupart des nations, que le besoin de projeter des forces à l'extérieur des frontières nationales ne se fait guère sentir, et que les fonctions de maintien de l'ordre social interne sont assumées par des institutions policières structurellement différenciées de l'appareil militaire, le maintien sur le pied de guerre de vastes concentrations d'hommes devient de plus en plus rare. Toutefois, les grandes puissances, en raison du rôle qu'elles jouent au sein de la communauté internationale, et les nations qui se sentent entourées d'ennemis et menacées dans leur survie même, entretiennent des armées tournées vers le combat, fréquemment déployées « à l'avant », et dans lesquelles le militaire assume le rôle traditionnel de combattant au service des intérêts de son pays. La nature changeante des missions dévolues aux armées dans la période mouvementée que nous vivons pourrait bien s'avérer particulièrement problématique pour ces militaires.

ÉVOLUTION DES MISSIONS

La fin de la Guerre Froide, en dehors même des restructurations à la baisse induites par l'impossibilité de maintenir les niveaux de dépenses militaires précédents², a prélué, dans les armées des démocraties industrielles d'Occident (et peut-être des pays d'Europe centrale et orientale), à trois changements corrélatifs majeurs. En premier lieu, alors que la dissuasion d'un affrontement militaire entre deux blocs idéologiquement définis -les pays de l'OTAN et du Pacte de Varsovie- était devenue la mission primordiale des armées de chaque camp, la fin de la guerre froide les a rendues perplexes quant à leur mission future. En second lieu, libérés d'une conception européocentrique née de l'affrontement Est-Ouest, les pays développés en sont venus à s'intéresser de plus près aux conflits qui se développent dans les nations moins avancées d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, tout comme à la périphérie de l'Europe (Brown & Snyder, 1985). Enfin, le déclin de l'antagonisme entre superpuissances au sein du Conseil de sécurité a permis aux Nations Unies de viser à un rôle plus actif dans la recherche d'une stabilité mondiale accrue, et aux superpuissances de participer plus souvent et de manière directe à ce type d'opérations. A titre d'illustration, sur un total de 35 missions de maintien de la paix lancées par l'ONU au cours de ses cinq décennies d'existence, 21 l'ont été depuis la fin des années 1980, après le rapprochement États Unis-URSS, dont 14 depuis l'effondrement de cette dernière³. Des 12 opérations de ce genre auxquelles des militaires

² Le volume des forces d'active américaines se situait en 1987, avant la fin de l'affrontement Est-Ouest, à 2,17 millions d'hommes et de femmes. Du fait des réductions d'effectifs en cours, ce total s'établissait en 1993 à 1,72 millions, et doit atteindre 1,62 millions en 1994 : c'est l'objectif fixé par le général Colin Powell dans le cadre du concept de *Base Force*. Dans le plan préparé par le président Bush, ce total devait baisser pour se situer à 1,56 millions en 1999. A la lumière de la *Bottom-up Review* ordonnée par l'ex-Secrétaire à la Défense, Les Aspin, le président Clinton a proposé de porter ce chiffre à 1,4 millions pour 1999 et d'accroître le rôle dévolu aux Réserves. Ceci impliquerait de réduire l'année de terre de 14 à 10 divisions d'active, renforcées par 5 divisions supplémentaires de la Garde nationale. La marine passerait de 443 à 346 bâtiments et de 13 à 11 porte-avions dans la flotte d'active, pour la première fois dans l'histoire des États-Unis augmentée d'un porte-avions de réserve. L'U.S. Air Force serait réduite de 16 à 13 escadres de chasseurs d'active, et ses escadres de réserve passeraient de 12 à 7. Le *Marine Corps* verrait ses effectifs passer de 184.000 à 172.000 hommes, sans raison du nombre de ses réservistes (42.000).

³ A la fin des années 1980, cinq nouvelles initiatives onusiennes de maintien de la paix ont été lancées, qui impliquaient des activités soigneusement évitées par les Nations Unies du temps de l'équilibre bipolaire : endiguement de l'influence communiste, et intervention sur le continent américain. Ces missions sont les suivantes :

- Mission de bons offices en Afghanistan et au Pakistan (UNGOMAP), destinée à contrôler la non-ingérence mutuelle, le retour des réfugiés et le retrait des troupes soviétiques ;
- Groupe d'observation militaire Iran-Irak (UNIIMOG), déployé en 1988 pour superviser le cessez-le-feu à l'issue de la guerre entre ces deux pays ;

américains ont participé dans le cadre de l'ONU, seules deux ont précédé le rapprochement des superpuissances (Segal, 1993). James Burk propose que le maintien de la paix devienne la raison d'être principale des forces militaires de l'ère « post-moderne » (Burk, 1993).

PHENOMENOLOGIE DU SOLDAT

Lors de la première introduction par Janowitz (1960) du concept *de constabulary force*, cet auteur avait fait état de réticences chez les militaires de carrière vis-à-vis du rôle qui est le leur dans le maintien de la paix, trop proche pour leur goût des tâches de police. Près d'un quart de siècle plus tard, bien que des soldats américains aient été impliqués dans des missions d'observation de l'ONU au Moyen-Orient ou dans le Cachemire, et d'autres déployés en unités constituées au Liban et dans le Sinaï, il constatait que leurs attitudes à l'égard du concept de *peacekeeping* n'avaient guère varié (Janowitz, 1983). Pour Segal, Segal et Eyre (1992), qui lient un tel rejet à l'ambiguïté inhérente aux processus du maintien de la paix, l'absence d'acculturation civile et de formation militaire spécifiques préalables au déploiement de soldats affectés à des missions de ce type entraîne de leur part une interprétation spontanée reflétant leur acculturation et leur entraînement au rôle traditionnel de combattant. Les analystes n'ont pu se mettre d'accord sur une typologie qui renferme la diversité des activités rangées sous la rubrique « maintien de la paix ». Parmi les conceptualisations proposées récemment, Diehl (1993) distingue entre missions d'observation et missions de paix,

Mission de vérification d'accord en Angola (UNAVEM I), lancée en 1989 pour surveiller le retrait des troupes cubaines d'Angola ;

Groupe d'assistance à la transition (UNTAG), déployé en 1989 dans le but de superviser les élections libres préluant à l'indépendance namibienne ;

Groupe d'observateurs en Amérique centrale (UNOCA), déployé en 1989 pour vérifier la cessation de toute aide des pays de la région aux forces irrégulières opérant dans d'autres pays.

Au début de la décennie 1990, après l'implosion de l'URSS, les activités de maintien de la paix dans le cadre des Nations Unies ont atteint des niveaux sans précédent. Quinze nouvelles missions ont été décidées depuis 1991. Ces missions sont diversement situées, en Asie du sud-est ou du sud-ouest, en Afrique, Amérique latine ou en Europe centrale :

Mission d'observation Irak-Koweït (UNIKOM), pour le contrôle de la zone démilitarisée à la frontière entre les deux pays à la suite de la Guerre du Golfe ;

Mission de vérification en Angola II (UNAVEM II), pour la supervision du cessez-le-feu mettant un terme à 16 ans de guerre civile ;

Mission d'observation à El Salvador (UNOSAL), pour surveiller l'application des accords passés entre le gouvernement salvadorien et le mouvement de libération FMLN ;

Mission d'observation du référendum au Sahara Occidental (MINURSO), pour superviser le cessez-le-feu intervenu entre forces marocaines et mouvements de libération dans un territoire contesté ;

Mission préliminaire au Cambodge (UNAMIC), précédant la suivante, et destinée à mettre en place l'autorité de transition, en 1991-1992 ;

Autorité de transition au Cambodge (UNTAC), mission qui à ses débuts visait à rassembler la plus ambitieuse concentration de moyens de l'histoire des Nations Unies : 22.000 civils et militaires affectés au contrôle d'un cessez-le-feu entre quatre factions belligérantes, à l'assistance aux autorités administratives locales et à la supervision d'élections libres ;

Force de protection dans l'ex-Yougoslavie (UNPROFOR), affectée à l'organisation d'un cessez-le-feu et aux secours humanitaires : mission prévue pour devenir la plus importante jamais réalisée par l'ONU ;

Opération en Somalie (UNOSOM 1), qui permet de contrôler un cessez-le-feu entre des chefs de guerre rivaux, et d'assurer la sécurité des approvisionnements humanitaires ;

Mission militaire au Mozambique (UNOMOG), forte de 7.500 hommes, décidée en décembre 1992 pour mettre un terme à 14 ans de guerre civile, et qui semble rencontrer quelque succès dans le désarmement des combattants ;

Extension de l'opération en Somalie (UNOSOM 11), établie officiellement en mars 1993, avec une force multinationale de 28.000 soldats d'environ 24 pays différents. Cette mission, dont le mandat initial est de six mois et le coût dépasse 800 millions de dollars, remplace les troupes américaines dépêchées avant eues pour maintenir la sécurité et assurer la livraison de l'aide humanitaire ;

Mission d'observation en Ouganda/Rwanda (UNOMOR), visant à surveiller la frontière en juin 1993 ;

Mission d'observateurs en Géorgie (UNOMIG), lancée en 1993 ;

Opération au Libéria (UNOMIL), en septembre 1993 ;

Mission en Haïti (UNOMIH), lancée, puis rapidement interrompue en septembre 1993 ;

Mission d'assistance au Rwanda (UNAMIR), lancée en septembre 1993.

Mackinlay et Chopra (1993) identifient deux générations de *peacekeeping* multinational, tandis que Segal (1993) décompose les actions de maintien de la paix sous l'égide des Nations Unies en cinq phases historiques. Devant une telle ambiguïté, la perspective théorique offerte par la *construction sociale de la réalité* (Berger & Luckmann, 1966) s'avère précieuse pour saisir le sens que les soldats de la paix donnent et imposent à leur mission.

Le maintien de la paix entrepris de manière systématique est un genre suffisamment nouveau et peu fréquent, du moins si on le compare à des activités militaires beaucoup plus traditionnelles, pour que chaque effort dans ce sens constitue un cas d'espèce irréductible à d'autres. Il ne donne prise à aucun consensus ou presque quant à sa compréhension ; il ne renvoie pas encore à une notion établie, à un processus diplomatique reconnu ou à une mission militaire communément admise. Le succès des opérations auxquelles il donne lieu dépend ainsi de la manière dont les militaires, leurs familles, leurs associations, les organismes officiels, et des institutions sociales plus larges telles qu'églises et médias, construisent le sens conféré à ce type d'activité. Ceci revêt une importance particulière dans le cas des États-Unis parce que la doctrine internationale et les tensions Est-Ouest s'étaient conjuguées sous la guerre froide pour y minimiser le rôle des armées américaines.

Le « constructionnisme social », tout en reconnaissant le pouvoir qu'a la société de modeler nos comportements, souligne que ces forces ne sont pas extérieures à l'homme, mais bien plutôt le produit de comportements humains. L'appellation « construction sociale de la réalité » met en valeur une intuition centrale touchant à la nature fondamentale de la société : les acteurs ne sont pas seulement « agis » par des faits sociaux désincarnés ou des forces sociales inaccessibles, ils sont aussi, à tout instant, avec d'autres et par l'interaction qui les lie, les créateurs du monde social où ils vivent. Berger et Luckmann (*op. cit.*, p.60) affirment que l'univers social, « aussi imposant qu'il puisse paraître à l'individu, est une réalité objective construite par l'homme (..) il n'acquiert aucun statut ontologique en dehors de l'activité humaine qui l'a produit ».

Dans cette perspective, tout comportement humain, quand bien même il serait influencé par la biologie, la socialisation, des récompenses ou des sanctions, est façonné de la manière la plus immédiate par les symboles et croyances dont usent les individus pour comprendre une situation donnée. Pour interpréter les comportements individuels en contexte, on doit les considérer du point de vue des acteurs, et saisir les expériences subjectives porteuses de «sens commun ».

Le paradigme constructionniste part de l'idée que le monde est essentiellement « absurde » ou vide de sens (Camus, 1955, Lyman & Scott, 1989). Les significations et les croyances ne sont ni figées ni immanentes au monde, mais construites au travers de processus continus d'interaction. Ce postulat analytique attire l'attention sur ces processus producteurs du sens commun partagé sur lequel repose, et grâce auquel se perpétue l'action des hommes en société.

En général, les droits des citoyens, leurs obligations envers la nation ainsi que le rôle de l'armée sont le produit de processus sociaux extrêmement élaborés (Schwoerer, 1974, Janowitz, 1983, Hobsbawm & Ranger, 1983). Si l'on veut comprendre la manière de servir des soldats de la paix, il faut appréhender le sens qu'ils confèrent à leur mission, ou celui qu'ils en tirent. Si la mission a pour eux un sens que leurs familles comprennent et partagent, que la société accepte et sanctionne positivement, alors le soldat sera motivé et efficace. De plus, si les parties au conflit qui est à l'origine de la mission partagent elles aussi cette interprétation, leur consentement à son principe même devient plus probable, et la force requise pour la mener à bien plus minime. Si, au contraire, un fossé sépare sens et réalité -si par exemple une opération nécessite des sacrifices plus importants que la définition de la situation par le soldat ne le laissait attendre, ou si cette définition, partagée par la famille,

contredit la définition officielle-, alors le moral, la motivation et la manière de servir risquent d'en pâtir. Enfin, dans le cas où la définition des belligérants autochtones ne coïncide pas avec celle du soldat de la paix, le consentement des premiers à l'opération pacificatrice fera probablement défaut⁴.

Les approches sociologiques traditionnelles considèrent ces définitions partagées de la réalité comme des représentations objectives de la société, et concentrent leur attention sur les conséquences qu'elles emportent pour les comportements individuels. L'apport de la perspective constructionniste réside en une reconnaissance du rôle que jouent les individus, même lorsqu'ils tiennent les définitions partagées pour réelles, dans le renforcement continu (parfois, la modification) du sens que revêt à leurs yeux le contexte.

La redéfinition de la situation par imposition d'un sens nouveau à un contexte spécifique a plus de chances de se produire dans les cas particuliers, relativement rares, où des contradictions se font jour entre définitions antérieures et perceptions actuelles, en rendant ainsi la signification ambiguë. Swidler (1986) relève que certaines situations (le mariage, ou le travail, par exemple) sont aisément réifiées [*factive*] tandis que la réalité d'autres (relations amoureuses, rencontres aléatoires) est considérée comme plus ténue. Ces dernières font l'objet d'interprétations et d'élaborations incessantes, là où les premières deviennent des éléments stables et centraux de notre plan de vie. On ne peut changer à soi seul le sens du mariage, imposé par un vaste appareil social. Amours et rencontres, à l'inverse, sont plus élastiques, et leurs scénarios soumis à de substantielles recompositions idiosyncrasiques de la part des individus. Pour les personnels militaires et leurs familles, un déploiement dans le cadre d'une opération de *peacekeeping* correspond davantage au second cas qu'au premier. La relative rareté de ces opérations, leur diversité historique, l'inexpérience fréquente de bien des forces militaires en la matière empêchent l'émergence d'une définition standard de la situation : le maintien de la paix est une activité justiciable de reconstructions sociales multiples et fluides.

GUERRE ET MAINTIEN DE LA PAIX

Parce que la guerre représente une caractéristique quasi universelle de la vie sociale humaine, le rôle guerrier, devenu banal, constitue le fondement de la définition que le soldat apporte avec lui dans une opération pacificatrice. En Amérique comme dans la plupart des nations industrialisées, la grande majorité des gens ont une idée de ce que font soldats, marins et aviateurs en temps de guerre. La guerre fait la une des journaux et reçoit de la part des médias audiovisuels une attention soutenue. De là, en réalité, vient chez la plupart des gens l'essentiel de l'image qu'ils en ont (Segal, 1975, Shaw & Carr-Hill, 1991). Plus généralement, les médias prennent une part majeure dans la construction sociale du monde politique. Toutefois, la vision de l'univers politique propagée par les médias est « sous déterminée », et laisse une large place à la construction et à l'élaboration de son sens par les acteurs sociaux (Gamson *et al.*, 1992).

Les jeunes gens (le service armé est sujet à de forts stéréotypes masculins) reçoivent leur socialisation au rôle de soldat à travers livres, films, fictions ou documentaires télévisuels, et jeux d'enfants. Les cours d'histoire dépeignent les guerres comme des événements majeurs dans l'espace-temps national. Les soldats y apparaissent comme des acteurs centraux de ces drames. Aussi, lorsque des jeunes s'engagent ou sont convoqués sous les drapeaux, ils entrent dans une institution fortement établie, dotée d'une mission claire au service d'une nation

⁴ La construction du sens est rendu plus complexe encore par le caractère multinational des opérations de maintien de la paix : différents contingents nationaux doivent alors s'accorder sur un sens partagé à donner à la mission, faute de quoi la coordination de leur action ne sera pas assurée.

spécifique. Même chez ceux qui le réprouvent, le service sous les armes possède un sens défini.

Par contraste, les efforts systématiques de maintien de la paix, en particulier ceux auxquels se livrent les organisations internationales, représentent des innovations relativement récentes. Comparés aux guerres, même dans la dernière période, ils apparaissent d'une dimension et d'une fréquence moindres. Lorsqu'ils existent et connaissent le succès, l'information les dédaigne, et peu y prêtent attention : on est alors renvoyé à la part « sous-déterminée » de la vision qu'offrent les médias de l'univers politique. Les opérations de maintien de la paix ne figurent guère dans les jeux d'enfants. Leur utilité est mise en doute par une partie des communautés militaire ou universitaire. Et si quelques pays (le Canada, les pays scandinaves, les Îles Fidji) ont intégré la participation fréquente à des missions de paix dans les fonctions majeures de leurs forces armées, le recours, dans ce genre d'opérations, à des personnels militaires appartenant aux grandes puissances est plus récent et plus rare.

A la différence de la guerre, reconnue dans le droit international et les chartes des grandes organisations mondiales ou régionales, il n'existe pas de définition juridique ou culturelle claire du maintien ou de l'imposition de la paix. En fait, il n'existe même pas de définition de la paix, sinon comme absence de guerre. *Le peacekeeping* est un concept problématique. Au-delà d'une allusion vague dans son préambule, la charte des Nations-Unies ne le mentionne pas directement, et le définit encore moins. De cette carence résultent des points de vue juridiques contraires sur la nature, coercitive ou non, des méthodes à employer pour le maintien de la paix et de l'ordre international (Jordan, Taylor & Korb, 1989). Bien peu de dispositions permanentes et de moyens réservés ont été institués pour lui : il est fondamentalement une institution *sui generis* (Wainhouse *et al.*, 1973). Que, devant une telle absence de signification commune, le maintien de la paix, lorsqu'il est mis en œuvre, soit considéré par certains observateurs comme un simple paravent à la poursuite d'intérêts nationaux, par d'autres comme absolument contraire à ces mêmes intérêts, n'est nullement fait pour surprendre.

L'étiquette « maintien de la paix » a été appliquée à un large éventail de missions, de la vérification des mesures d'application de traités internationaux à de véritables opérations de combat en passant par l'intervention dans les affaires intérieures de certains pays, les efforts de désarmement ou l'interposition entre belligérants potentiels. Ces activités peuvent impliquer la participation de personnels ou d'unités militaires à des opérations multinationales visant des objectifs tels que ceux envisagés par la charte de la Société des nations ou les Nations Unies, et conduites sous les auspices de ces organismes. Bref, le maintien de la paix n'est clairement établi ni comme idée, ni comme processus : l'étiquette est la seule caractéristique commune à toutes les activités qu'il subsume.

L'inexpérience américaine et l'importante variabilité des pratiques internationales en la matière contribuent à l'ambiguïté du rôle de *peacekeeper*, et rendent l'approche constructionniste particulièrement utile lorsqu'il s'agit d'en démêler les fils. La tâche de maintien de la paix est encore en cours de définition, *par et pour* l'armée de terre des États-Unis, le soldat américain et la société dont l'un et l'autre sont issus. Au début de la présente décennie, la doctrine militaire la définissait simplement comme une forme de conflit de basse intensité⁵. En 1993, le maintien de la paix (*peacekeeping*), l'imposition de la paix (*peacemaking*) et l'assistance humanitaire ont été identifiés pour la première fois sous la rubrique *Operations Other than War* dans le manuel de doctrine opérationnelle FM 100-5. Le manuel de l'armée de terre sur les opérations de paix, le FM 100-23, en est aujourd'hui à sa sixième version provisoire, et n'a toujours pas été publié.

⁵ Voir, par exemple, le document conjoint de l'*U.S. Army (Field Manual 100-20)* et de l'*U.S. Air Force (Pamphlet 3-2)* intitulé *Military Operations in Low Intensity Conflict*.

RECHERCHE SUR LES PERSONNELS MILITAIRES

Le processus de construction du sens des opérations de maintien de la paix a été étudié auprès de soldats affectés à la force multinationale d'observateurs (MFO) dans le Sinaï au cours des années 1980, et plus récemment parmi ceux de la 10e Division alpine (infanterie motorisée) en Somalie.

Pour les soldats de la MFO, donner un sens à la mission nouvelle n'a pas été chose aisée. Cette mission fut confiée au 18e Corps d'armée parachutiste, dont les régiments (pour la plupart ceux de la 82e et de la 10e Divisions, mais aussi de divisions d'infanterie légère) ont effectué des rotations dans le Sinaï au cours des douze dernières années. Le processus de construction sociale a été mis en évidence dans des entretiens, des enquêtes par questionnaires ou observation participante conduits tout au long du déroulement de l'opération (Segal & Segal, 1993).

Particulièrement aiguës chez les parachutistes, les conceptions traditionnelles du rôle de soldat privilégient une attitude virile devant l'adversité et le danger, ainsi qu'une disponibilité devant les sacrifices à consentir pour aider leurs camarades et servir la patrie. Sauf très rares exceptions, la mission dans le Sinaï leur a offert tout le contraire : des rotations marquées par la routine et l'ennui, sans contribution directe ou claire aux intérêts américains. Les paras affectés à la première rotation, alors que la nature de la mission était obscure, s'inquiétaient avant leur départ d'une dotation en munitions à leurs yeux insuffisante pour la mener à bien. Les mêmes affirmaient à son issue qu'elle ne correspond pas à leurs compétences, et qu'elle aurait été bien mieux remplie par des unités de police militaire. A la fin des années 1980, alors qu'elle était entrée dans les mœurs et la routine, des soldats de la 7e Division d'infanterie légère déclaraient à qui voulait les entendre qu'il n'y avait pour eux dans le Sinaï aucune mission digne de ce nom.

L'environnement externe de la mission MFO a fourni des défis uniques en leur genre à l'entendement des soldats vis-à-vis de la situation qu'ils vivaient. Il y avait peu d'activité dans le secteur de responsabilité américain, si ce n'est les libres allées et venues des Bédouins locaux dans le désert. Les soldats américains pouvaient contempler les plongeurs sous-marins qui s'égayaient dans la Mer Rouge et le Golfe d'Akaba ; l'activité touristique près du poste d'observation américain sur la côte méditerranéenne est plus courante encore. Les plages y sont très populaires auprès des touristes européens, dont beaucoup sont des femmes qui pratiquent le bronzage en monokini. Plongeurs et baigneuses dorées ne sont pas des éléments habituels d'une mission militaire.

Afin de donner un sens à de telles situations, les soldats cherchent à en cerner les incongruités tout en établissant des liens de continuité avec d'autres situations. Un tel processus de « normalisation » est une étape primordiale dans l'adaptation symbolique à un contexte nouveau et différent. La manière dont ils y parviennent se reflète dans une phrase qui revient souvent : « Ce n'est pas un boulot de soldat, mais il faut des soldats pour le faire ». Le maintien de la paix, pour la plupart d'entre eux, ne s'analyse pas comme une mission naturelle, mais comme une tâche qui requiert des qualités que seuls des soldats possèdent : tout particulièrement l'obéissance et la discipline. Ils interprètent également les éléments de leur environnement en fonction de leur formation militaire, de leur socialisation et de leurs attentes. Ainsi, les soldats de la première rotation, voyant au loin une colonne de Bédouins montés sur des chameaux au crépuscule, ont d'abord cru voir arriver une colonne de chars.

Les histoires que racontaient des soldats d'un régiment au retour du Sinaï illustrent la manière dont ils normalisent leur situation. Relatant un incident relativement rare qui avait occasionné des pertes -un véhicule sautant sur une mine, et causant un blessé grave- un officier supérieur rapporte que le soldat parti chercher de l'aide est demeuré dans une tenue

impeccable, casque sur la tête fixé par la mentonnière, pendant tout le trajet de retour au camp.

D'autres récits mettent l'accent sur la nécessité de maintenir la rigueur et les apparences dans les conditions de vie primitives d'avant-postes reculés, sujets à de rares visites surprise, et sur celle d'assurer l'entretien des armes pour le cas où le poste serait attaqué. De la même manière, les soldats se sont plaints que leur dotation en armement était insuffisante pour se défendre le cas échéant. Ceci fut interprété par eux comme le résultat d'un compromis politique qui les mettait en danger, plutôt que comme une conséquence logique du fait que l'utilisation d'armes ne figure pas parmi les caractéristiques essentielles de la mission. L'orientation topographique fut également citée comme l'un des domaines de compétence requis. Les auteurs de ces récits insistaient sur le fait que seuls des soldats sont à même de remplir ces conditions et de mener à bien la mission selon les canons en vigueur.

Ainsi, bien que les opérations de maintien de la paix n'entrassent pas dans leurs conceptions du rôle de soldat, ils ont pu donner un sens à leurs activités, et rendre la situation cohérente, en mettant l'accent sur l'exigence de discipline, qualité militaire par excellence. De manière significative, les régiments déployés au Sinaï ont fréquemment interprété leur action comme une « relève sur site », terminologie utilisée pour décrire le remplacement d'une unité installée en défensive par une autre. Bien que cette interprétation ne recoupe pas entièrement celle des hommes, ces deux impositions de sens ont contribué à normaliser la situation en ramenant un univers étrange et spécifique à un autre, familier et qui va de soi.

Tandis que, dans le Sinaï, la MFO s'est rapidement transformée en force d'interposition pacifique et soumise à la routine, l'assistance humanitaire et le maintien de la paix en Somalie, de 1992 à 1994, se sont révélés une expérience radicalement différente pour leurs acteurs américains. Une illustration spectaculaire en est fournie par les soldats d'un régiment de la 10e Division alpine qui, s'attendant lors de leur déploiement initial à nourrir des Africains mourant de faim, ont dû au lieu de cela porter secours à des *U.S. Army Rangers* bloqués sous le feu adverse alors qu'ils s'apprêtaient à arrêter les principaux chefs d'un des clans belligérants de Mogadiscio : ils se sont trouvés impliqués dans la fusillade la plus intense à laquelle des unités de l'armée américaine aient participé depuis la Guerre du Golfe.

Parmi ces soldats, de retour à Fort Drum, New-York, en décembre 1993, 55 ont été soumis à des entretiens par des collègues et moi-même. Il régnait dans ce groupe un consensus sur l'idée qu'ils n'avaient connu autre chose en Somalie que le combat. Ils s'attendaient à escorter des convois, à protéger des points de distribution de nourriture, plus généralement à aider la population, et à le faire en concertation avec d'autres contingents nationaux. Au lieu de cela, ils n'avaient connu que l'ennui, entrecoupé d'épisodes de caractère martial beaucoup plus que pacifique : bouclage et ratissage de zone, réaction rapide à des manœuvres hostiles, prise de positions sous le feu, missions d'infanterie mécanisée. La plupart ont affirmé n'avoir jamais aperçu un seul Somalien affamé, et n'avoir pas collaboré avec d'autres forces de l'ONU. Très fiers de leur haut niveau d'entraînement et de discipline, d'être capables d'effectuer les missions qu'on leur confie, leur expérience somalienne avait renforcé chez eux l'image du guerrier.

A leur retour, leur sentiment était que la composante non combattante de la mission aurait été honorée avec plus d'efficacité s'ils avaient reçu l'équipement habituel de la police militaire, dont l'infanterie n'est pas dotée, et si une instruction préalable, et non sur le tas, leur avait été dispensée sur les tâches de police (bouclage, ratissage, etc.) qu'ils ont été conduits à remplir. ils étaient d'avis, au surplus, que la police militaire aurait été plus à sa place dans ce type de tâches que l'infanterie motorisée.

RECHERCHE SUR LES FAMILLES DE MILITAIRES

Si les soldats voient le maintien de la paix comme une activité exigeant des qualités spécifiquement militaires, et si l'armée de terre l'interprète en l'incluant dans l'éventail des conflits qu'elle a à traiter, ni les premiers ni la seconde ne sont les seules parties concernées par l'effort de construction du sens à lui donner. Les familles des militaires déployés dans ces missions doivent également interpréter leur expérience pour lui trouver une signification. On sait que la manière de servir et la fidélisation des militaires sont influencées par les attitudes de leurs épouses envers l'institution militaire et leur mission (Segal & Harris, 1993). Les problèmes des familles de *peacekeepers* sont sans équivalents connus. Maris et pères sont éloignés de leurs foyers pendant de longues périodes, comme à la guerre, mais ils peuvent sans problème rester en contact téléphonique avec leurs familles, ce que personne ne pourrait envisager dans un conflit traditionnel intense. Ces conversations du soldat avec son épouse contribuent à la définition de l'image qu'il se fait de sa mission.

Pour les familles, l'absence d'un père ou d'un mari constitue une contrainte et un sacrifice que rien ne vient justifier si l'opération est couronnée de succès : aucun intérêt national majeur n'étant en jeu, les médias tout comme les discours politiques s'en désintéressent. Des questions s'élèvent sur le bien-fondé des sacrifices exigés des familles. Par ailleurs, si la mission évolue vers une situation proche du combat, certaines épouses, comme à Fort Drum l'année dernière, sont susceptibles de demander pourquoi une mission présentée comme humanitaire avait mis la vie de leurs maris en danger. Ainsi, le problème est pour elles de savoir si les sacrifices consentis sont vains ou revêtent une signification. Les associations qui se chargent du soutien mutuel aux familles peuvent jouer un rôle important dans ce processus. Leur finalité est d'apporter un réconfort affectif et la possibilité de parler des problèmes qui se font jour au sein des ménages. Elles peuvent également servir de forum pour l'élaboration d'une compréhension commune de la situation. Toutefois, les familles les plus isolées de l'institution militaire sont également celles dont l'interprétation a le plus de chances d'être en conflit avec l'interprétation officielle.

DISCUSSION

Rien dans la perspective « constructionniste » ne revient à nier qu'il existe une réalité servant de cadre aux missions accomplies par les soldats. En fait, elle reconnaît que dans des contextes institutionnalisés, la signification est davantage reçue que construite par les acteurs, même si un processus de construction du sens se manifeste, là aussi, aux marges. Si le mariage est doté d'une réalité tout à la fois objective et sociale, aucun mariage ne ressemble à un autre. Moins la situation est institutionnalisée, plus elle est ambiguë, plus les processus de construction du sens sont susceptibles de se produire, et les acteurs d'interpréter le contexte nouveau en plaquant sur lui la culture léguée par les situations passées. On ne doit donc pas s'étonner de voir des soldats formés et entraînés à préparer la guerre, et le cas échéant à la gagner, considérer tous ceux qui, en terre étrangère, ne sont ni Américains ni alliés comme des ennemis dès lors que les balles commencent à siffler.

De telles constructions ont plus de chances de se faire jour dans les armées tournées vers les missions de guerre de haute intensité, à savoir celles des grandes puissances longtemps tenues à l'écart des opérations de maintien de la paix, et celles des petits États soumis à une menace externe. Par contraste, les militaires des nations qui ne se sentent pas menacées, qui ont une tradition de participation au maintien de la paix, ou qui possèdent des fonctions de contrôle interne au sein de leur société (à condition que les populations avec lesquelles ils sont en contact ne soient pas vues comme hostiles), peuvent faire appel à des expériences

passées susceptibles de fonder des interprétations moins agressives de leur mission de maintien de la paix.

Pendant la majeure partie de l'histoire du *peacekeeping* sous l'égide de l'ONU, pour l'essentiel au cours de la guerre froide, la doctrine internationale qui le régissait a exclu la participation des superpuissances dans ce type d'opérations. Nombre d'analystes en ont conclu que l'antagonisme Est-Ouest en était la cause. Depuis l'implosion de l'Union soviétique, les États-Unis comme la Russie ont pris une part croissante au maintien de la paix internationale. Cette participation ne s'avère pas exempte de problèmes. Il se peut en définitive que leur exclusion doctrinale ancienne se soit justifiée moins par leur hostilité mutuelle que par les interprétations dont les très grandes puissances étaient porteuses vis-à-vis de ce type de mission, et par le sens que revêtait leur participation pour les États tiers⁶.

⁶ Pour dire le moins, la communauté internationale ne considère pas les superpuissances comme des parties désintéressées quelle que soit la région concernée. Les perceptions de leurs intérêts dans les conflits en cours, et de la difficulté de leur neutralité, jettent un doute sur leur capacité à adhérer à la norme centrale du maintien de la paix : l'impartialité. Cette question a par exemple été soulevée à propos du contingent russe en Bosnie, soupçonné de favoriser les Serbes.

BIBLIOGRAPHIE

BERGER, Peter L. & Thomas LUCKMANN, *The Social Construction of Reality : A Treatise in the Sociology of Knowledge*, New York Doubleday, 1966.

BROWN, J. & W.P. SNYDER, eds., *The Regionalization of Warfare*, New Brunswick : Transaction, 1985.

BURK, James, « Thinking through the End of the Cold War », in BURK, ED., *The Military in New Times*, Boulder : Westview Press, 1994, pp.1.24.

CAMUS, Albert, *Le mythe de Sisyphe*, 1955.

DIEHL, P.F., *International Peacekeeping*, Baltimore : Johns Hopkins University Press, 1993.

GAMSON, W., D. CROTEAU, W. HOYNES & T. SASSON, « Media Images and the Social Construction of Reality », *Annual Review of Sociology*, 1992, vol.18, pp. 373-393.

HOBBSAWM, E. & T. RANGER, *The Invention of Tradition*, Cambridge : Cambridge University Press, 1983.

JANOWITZ, Morris, *The Professional Soldier : A Social and Political Portrait*, New York : Free Press, 1960.

JANOWITZ, Morris, « Civic Consciousness and Military Performance », in Morris JANOWITZ & Stephen WESBROOK, eds., *The Political Education of Soldiers*, Beverly Hills : Sage, 1983, pp-55-80.

JORDAN, A.A., W.J. TAYLOR & L.J. KORB, *American National Security: Policy and Process*, Baltimore : Johns Hopkins University Press, 1989 (3e édition).

KELLEHER, C.M., « Mass Armies in the 1970s », *Armed Forces & Society*, 1978, vol.5, pp.3-30.

S.M. & M.B. SCOTT, *A Sociology of the Absurd*, Dix Hills : General Hall, 1989 (2e édition).

MACKINLAY, J. & J. CHOPRA, *A Concept for Second Generation Multinational Operations*, Providence : Thomas Watson, jr., Institute for International Studies, Brown University, 1993.

MARTIN, M.L., « Conscription and the Decline of the Mass Army in France, 1960-1975 », *Armed Forces & Society*, 1977, vol-3, pp. 355-406.

SCHWOERER, L.G., *No Standing Armies : The Antiarmy Ideology in Seventeenth Century England*, Baltimore : Johns Hopkins University Press, 1974.

SEGAL, D.R., *Recruiting for Uncle Sam : Citizen-ship and Military Manpower Policy*, Lawrence : University Press of Kansas, 1989.

SEGAL, D.R., MW. SEGAL & D.P. EYRE, « The Social Construction of Peacekeeping in America », *Sociological Forum*, 1992, vol. 7, pp. 121-136.

SEGAL, D.R., *The Phases of UN Peacekeeping and Patterns of American Participation*, paper presented at the Biennial Meetings of the Inter-University Seminar on Armed Forces & Society, Baltimore, October 20-22, 1993.

SEGAL, D.R., « Communication about the Military : People and Media in the Flow of Information », *Communications Research*, 1975, vol.2, pp.68-78.

- SEGAL, D.R. & MW. SEGAL, *Peacekeepers and their Wives*, Westport: Greenwood Press, 1993.
- SEGAL, D.R.& J.J. HARRIS, *What We Know about Military Families*, Arlington : U.S. Army Institute for the Behavioral and Social Sciences, 1993.
- SHAW, M. & R. CARR-HILL, *Public Opinion, Media and Violence Attitudes to the Gulf War in a Local population*, Hull : Centre for Security Studies, University of Hull, 1991.
- SWIDLER, A., « Culture in Action », *American Sociological Review*, 1986, vol-51, pp-273-286.
- VAN DOORN, J., « The Decline of the Mass Army in the West », *Armed Forces & Society*, 1975, vol. 1, pp.147-157.
- WAINHOUSE, D.W., F.P. BOHANNON, J.E. KNOTT & A.P. SIMMONS, *International Peacekeeping at the Crossroads*, Baltimore : Johns Hopkins University Press, 1973.

CHAPITRE VI

Le stress du soldat de la paix existe-t-il ?

Dr. Reuven GAL

De nos jours, pour beaucoup, la peur se cache autant derrière une paix stérile et monotone que derrière une grande guerre. Nous sommes souvent embarrassés par notre impuissance à vouloir trouver dans la quête d'un monde paisible cet effort uni, cette joie dans le sacrifice, cette détermination et cette ténacité que procure spontanément la recherche de la guerre.

Glenn GRAY, Les Guerriers

IL FAUT NORMALEMENT un troisième terme pour faire la liaison entre les mots stress et soldat : le mot combat. Une littérature abondante s'est penchée sur le phénomène fascinant du stress du combat et sur les conséquences qui en découlent sur les combattants, qu'ils soient chefs ou subordonnés. De manière typique, le stress du combat a un rapport avec la peur panique des batailles engendrée par les images de mort et des destructions opérées par toute activité de guerre, par l'obligation du sacrifice ultime face au feu de l'ennemi, et fréquemment par celle d'annihiler l'opposant. Le stress imposé aux soldats par la peur du combat peut avoir des conséquences dévastatrices à la fois sur les individus et sur les unités. Il est possible qu'il affecte le niveau de performance en laissant s'insinuer un fort sentiment d'aviilissement ; de manière similaire, il peut diminuer l'agressivité du combattant et gravement porter atteinte au moral des soldats. Un combattant soumis à un stress important en opérations aura souvent des réactions de rejet face au combat, de fatigue des combats et autres désordres psychiques ; porté à son paroxysme, le stress du combattant peut causer la désintégration d'unités entières, voire affecter le moral d'une nation.

Plusieurs éléments servent de garde-fous potentiels face aux effets dévastateurs du stress du combattant:

- le professionnalisme du soldat pris individuellement, son sens du métier et sa confiance en soi en tant que combattant ;
- les facteurs de groupe qui comprennent la cohésion de l'unité, les liens de camaraderie entre les soldats d'une unité, la loyauté et la solidarité qu'ils peuvent ressentir les uns envers les autres ;
- une formation très marquée à l'exercice de l'autorité, fondée sur la confiance réciproque qui découle d'expériences vécues ensemble par les soldats ;

- un sens de l'engagement et du patriotisme couplé avec le sentiment de servir la juste cause, de voir son combat légitimé - tous ces facteurs serviront de mesures protectrices contre les horreurs de la guerre.

Les dernières années témoignent, ou du moins ont donné cette impression, de la fin proche des guerres ou de la fin de l'histoire des conflits majeurs. Même si cette perspective optimiste a été quelque peu altérée par les événements de la Guerre du Golfe en 1991, par ceux qui se sont produits en ex-Yougoslavie, en Somalie, au Rwanda ainsi que dans une multitude d'autres zones à hauts risques, il est vrai néanmoins que, de plus en plus d'armées sont en ce moment impliquées dans des missions variées de maintien de la paix partout dans le monde. Un tableau récapitulatif réalisé par Charles Moskos et James Burk au milieu de l'année 1993 énumère 24 forces armées différentes disséminées dans le monde entier utilisées à diverses missions autres que guerrières. Ces missions comprennent la lutte anti-drogue, l'évacuation de réfugiés, le contrôle de cessez-le-feu et l'observation, l'aide ou le secours lors de diverses catastrophes (inondations, éruptions volcaniques, famines, etc.) et les missions de maintien de la paix. Ces forces sont normalement formées de contingents mixtes provenant de différents pays, qu'ils soient occidentaux (États-Unis, Canada, Europe), asiatiques ou africains. En fait, l'après guerre froide a permis des combinaisons de forces aussi bizarres que celles qui font servir des troupes canadiennes, russes, égyptiennes et zaïroises sous le même commandement (un général britannique) des Nations-Unies en ex-Yougoslavie.

Ces forces armées de l'ère « post-moderne » (cf. Moskos), nanties de leurs missions de non-combattants, reçoivent des dénominations diverses : « soldats de la paix », « militaires humanitaires », voire « forces de police » qui remplissent des missions de maintien de l'ordre. En fait, beaucoup de nos armées contemporaines sont impliquées actuellement dans des conflits d'après guerre froide qui, pour ne pas ressembler aux conflits à outrance d'avant la guerre froide (deuxième conflit mondial, guerre de Corée), n'en sont pas moins des missions à part entière avec leur part de risque. Cette dernière catégorie comprend les forces militaires employées dans des conflits de petite intensité (c'est-à-dire lors de soulèvements non-violents ou semi-violents du type *Intifada*, le soulèvement Palestinien) ou encore contre des révoltes organisées ou manifestations de désobéissance civile (place Tien an Men, en Chine). Dans le cadre varié de ces interventions, les forces militaires ne sont cependant pas employées dans toute leur dimension combative, guerrière. Au lieu de cela, leurs performances sont sous-utilisées, exerçant une force limitée en petits contingents dispersés habituellement contre des civils ou des actions de guérilla sporadiques. En outre, la plupart de ces conflits sont caractérisés par des dissensions publiques au sujet de la légitimité de ces interventions qui privent de ce fait les forces militaires de tout appui politique né d'un consensus vis-à-vis de leur mission.

Quels sont alors les types de stress que subissent les soldats de la paix ou ces forces de maintien de l'ordre ? Je propose de classer ces stress en quatre catégories : le stress de situation, le stress professionnel, le stress structural et le stress moral.

Le stress de situation

Les opérations de maintien de la paix, ou, pour être plus exact, les opérations de maintien de l'ordre peuvent obliger les soldats à servir dans des stationnements éloignés non familiers et parfois très hostiles. En fait, comme on l'a constaté précédemment, le soldat ordinaire, avec son entraînement conventionnel, rencontrera des difficultés aussi bien d'ordre moral que pratique dans l'adaptation à son rôle de garant de la paix. La combinaison de tensions de type environnemental avec les exigences particulières liées à ces missions peu communes génère apparemment des réactions de stress tout à fait nouvelles, même pour des soldats endurcis à

des missions plus rigoureuses. De telles réactions de stress ont été observées par exemple chez des soldats norvégiens de l'ONU au Liban en 1978 ; également parmi des soldats d'infanterie américaine servant dans les rangs des observateurs de la Force Multinationale (MFO) dans le Sinaï en 1982; mêmes symptômes pour une force multinationale de maintien de la paix de l'ONU au Moyen Orient. Dans ce dernier groupe, on a remarqué que sur deux ans, le taux annuel des consultants était de 30,8 %, ce qui est très élevé pour des soldats habituellement en excellente condition physique.

En outre, du moins dans le cas des soldats de la MFO dans le Sinaï, les auteurs ont noté que certains de ceux qui avaient le plus recours aux services médicaux consultaient pour surmonter le stress de leur mission militaire.

Le facteur situationnel n'a pas seulement entraîné des problèmes d'ordre médical. Un sentiment d'isolation et de détachement, de toute évidence renforcé par le caractère routinier et passif des tâches à accomplir a augmenté de manière importante le besoin d'un système de soutien, et a fortiori le besoin du contact avec le foyer et les siens. Ce dernier phénomène a été clairement démontré par la fréquence et le contenu des conversations téléphoniques des soldats américains du Sinaï avec leurs familles. Cependant, les appels téléphoniques à longue distance semblent avoir des effets mitigés dans de telles situations. Alors que ces appels apportaient aux familles distantes des relations positives, ils occasionnaient pour beaucoup de soldats qui en ont rendu compte des baisses de moral extrêmement négatives. Les missions de maintien de la paix, tout spécialement celles qui impliquent des tâches d'observation et de contrôle de cessez-le-feu peuvent devenir ennuyeuses et pesantes au point d'entraîner la dépression chez des soldats professionnels motivés pour le combat. De ce fait, Harris et Segal ont trouvé que l'ennui était la caractéristique dominante qui ressortait de leurs observations et interviews réalisées auprès du 1^{er} bataillon assigné à la force du Sinaï de la MFO. Cet ennui était associé à un jeu complexe d'expériences et d'émotions relatifs à des privations perçues et à des pertes de contrôle. Par conséquent, les missions de maintien de la paix alors qu'elles se révèlent peu dangereuses pour les soldats, créent de toute évidence des situations pesantes et stressantes pour beaucoup d'entre eux.

Stress professionnel

Les missions de maintien de la paix et souvent d'autres missions de maintien de l'ordre exigent des capacités qui diffèrent considérablement de celles qui motivent l'entraînement du soldat au combat. Pour être plus direct, les missions de police ne sont pas du ressort du soldat professionnel. En fait, comme le prédisait avec clairvoyance le professeur Morris Janowitz, «une situation de maintien de l'ordre constituera une menace particulière pour l'efficacité et le caractère opérationnel des forces combattantes au sol à cause de son caractère défensif, passif et dissuasif au sens large ».

Dans les cas de contrôle de cessez-le-feu et de maintien de la paix, (comme c'est le cas de l'UNDOF, MFO, UNICOM, MINURSO et de plusieurs autres missions, les activités des soldats ne comportent pour la plupart que des observations statiques, des patrouilles périodiques (souvent sans événement notable) et d'occasionnelles interpositions en vue de la paix en faveur des populations. A aucun moment il n'est question clé tirer, manœuvrer, donner l'assaut, pas plus qu'on ne parle d'opérations de grandes unités, ou d'activités de la sorte pour lesquelles les soldats ont été entraînés à agir en professionnels. Par ailleurs dans le cas des missions de maintien de l'ordre, (comme celles clés soldats israéliens en service dans les territoires occupés), on peut remarquer, non seulement que les soldats ne mettent pas en pratique leur instruction, mais aussi qu'on leur demande d'agir dans (les situations pour lesquelles ils n'ont jamais été préparés, comme par exemple le contrôle de manifestations, les fouilles de maisons et fouilles corporelles, la poursuite de gamins lapidateurs, etc. Dans

chacun de ces cas, le soldat non-combattant se sent privé de ses ressources professionnelles : son métier, ses expériences de combattant bien acquises et sa confiance en soi.

Ce phénomène a été clairement constaté parmi les unités de combat israéliennes qui ont été déployées dans les territoires occupés (le plateau de l'Ouest et la bande de Gaza) pendant les années de *l'Intifada*. A chaque fois qu'on les questionnait sur leurs missions, ces soldats très motivés exprimaient leur sincère préférence pour les missions à plus haut risque et proches du combat contre de vrais ennemis et des terroristes le long des frontières, par rapport aux corvées de police aux prises avec les femmes et les enfants palestiniens dans les territoires.

Les stress structureaux

Les missions de maintien de l'ordre, presque par définition, exigent des restructurations d'unités. Ni les missions de maintien de la paix, ni les missions de contrôle de manifestations ou de civils ne nécessitent une organisation traditionnelle, régimentaire de l'armée, c'est-à-dire en divisions, brigades, bataillons, etc. A l'inverse, ces missions non-combattantes exigent plutôt la constitution de contingents *ad hoc* adaptés spécifiquement à chaque occasion. La structure orthodoxe des compagnies constituées ou de bataillons et régiments équilibrés ne se justifie tout simplement pas lors d'une mission de police. Par ailleurs, la plupart des forces de maintien de la paix sont actuellement formées de composantes multinationales et, par conséquent, ne correspondent à aucune structure en vigueur dans un pays donné. Il n'est pas rare de voir une unité de l'ONU incorporer des soldats de différentes nations qui parlent des langues différentes et sont dirigés par un commandant provenant lui-même d'un autre pays. De cette manière, lors d'une opération type de maintien de la paix, un groupe d'une unité régulière pourra être adjoint à une autre unité spécialisée pour former un groupement de combat *ad hoc* placé sous le commandement d'un officier inconnu de ses troupes.

Ainsi, le mélange *ad hoc* des contingents, le manque d'une structure d'unités stables et soudées, les combinaisons multinationales et de plusieurs unités ainsi que la fréquente rotation des commandants, tous ces facteurs contribuent à fragiliser ce que l'on considère comme les traditionnels inhibiteurs de stress chez le soldat : la camaraderie, les liens d'amitié, tout comme la cohésion verticale et horizontale de l'unité.

Les stress moraux

D'une manière générale, les soldats de maintien de la paix déployés dans une zone donnée de conflits sont sélectionnés à l'intérieur de nations qui n'ont aucun parti pris dans ce conflit donné. De toute évidence, la source principale de motivation idéologique du soldat -celle du patriotisme et du sentiment de défendre son propre pays- est alors inexistante. En fait, beaucoup de soldats nommés à des missions de maintien de la paix, comme les soldats de l'ONU en Somalie, les unités de la FORPRONU en Bosnie, ou les forces de l'UNTAC envoyées au Cambodge, se demandent fréquemment : « Que diable faisons-nous dans cette région perdue et agitée ? ». Même si le dilemme de la légitimité de tuer -guerre juste ou injuste (*jus ad bellum*)- n'existe probablement pas pour le soldat, ce dernier peut très bien se trouver dans une très mauvaise passe quand il s'agit d'intervenir dans un conflit d'une nation totalement étrangère.

Il est certain que, pour un soldat, s'engager dans des activités qu'il perçoit comme étant la suppression de l'oppression d'un autre peuple, tout en ne pouvant exercer toute la puissance de feu destructrice dont il est capable, peut devenir un casse-tête chinois. Les soldats israéliens en service dans des opérations de police dans les territoires occupés pendant les dernières

années de *l'Intifada* ont été tout à fait à même de faire l'expérience de ces difficultés d'ordre moral.

Une étude récente menée par l'Institut Israélien des Études Militaires (*Israeli Institute for Military Studies*) a éclairci les réactions à long terme des anciens combattants israéliens qui avaient participé à trois guerres : la guerre de Kippour (1973), le Liban (1982) et *l'Intifada* (de 1987 à nos jours). Les deux premières guerres, bien que relativement brèves, étaient essentiellement de type conventionnel, (c'est-à-dire impliquant des engagements de combat sur le champ de bataille et occasionnant des taux importants de pertes, y compris les traumatismes d'ordre psychologique). En revanche, *l'Intifada* (certains la qualifient de « petite guerre », ou « septième conflit israélien ») comprend des confrontations avec des civils émeutiers peu meurtrières mais créant des chocs émotionnels intenses et des injustices morales.

Le tableau ci-dessous reflète les différences existant entre les trois types de conflits.

**Moyens permettant aux anciens combattants israéliens
de surmonter leurs traumatismes à la suite des trois guerres**

<i>MOYENS</i>	<i>GUERRE</i>		
	<i>KIPPOUR</i>	<i>LIBAN</i>	<i>INTIFADA</i>
<i>Parler des expériences de guerre</i>	65	61	66
<i>Se concentrer sur projets futur</i>	43	21	17
<i>Se concentrer sur le travail</i>	38	33	31
<i>Chercher des moyens d'aider autrui</i>	22	20	8
<i>Chercher à comparer ses réactions à celles de ses pairs</i>	17	18	32

*Pourcentages de sujets ayant déclaré avoir utilisé le moyen cité
(N = 100 ; réservistes israéliens qui ont participé aux trois conflits)*

En comparant les différents moyens de surmonter les traumatismes liés aux guerres, Syna Desyvilia a trouvé qu'à la suite de leur période de service actif pendant *l'Intifada*, les soldats israéliens (qui étaient tous combattants d'unités de réserve active et avaient aussi participé aux guerres précédentes) tendaient à rechercher d'autres camarades qui avaient partagé la même expérience. Ils passaient alors de longues heures à s'observer et à passer en revue leurs réactions communes pendant cette période troublée. Comme on peut le constater, cette façon d'assumer l'après-guerre a été moins fréquente après les guerres de Kippour ou du Liban.

Le stress ultime pour le soldat demeure le stress du combat. « La bataille, comme le remarquaient Keegan et Holmes, est une affaire poignante », et le stress du combat représente, encore une fois, le stress ultime pour le soldat. Pourtant les soldats de la paix, bien qu'ils ne soient pas confrontés à des combats au sens propre, sont aux prises avec des stress proches du stress du combattant, par exemple :

- être occasionnellement pris par les feux directs de forces locales (comme ce fut le cas des Marines américains à Beyrouth, ou des forces de l'ONU en Bosnie aujourd'hui);
- faire face (littéralement) à des chars hostiles (comme le jeune lieutenant américain qui a stoppé un char israélien en levant son pistolet ...) ;
- être déployé dans le cadre de maintien de la paix sur un territoire inconnu dans des conditions précaires.

Mais les difficultés principales des soldats de la paix ainsi que des forces de maintien de l'ordre ne proviennent pas des menaces obscures qui pèsent contre eux, mais de leurs moyens limités pour y faire face. Ces soldats souffrent de devoir remplir des missions pour lesquelles ils n'ont pas été entraînés, ce qui, en fin de compte, mène à une crise de confiance en soi, et à un moindre professionnalisme. Par ailleurs, du fait du caractère international et de la nature vulnérable de leurs missions, les forces de maintien de la paix sont fréquemment privées de la cohésion et de l'identité des grandes unités ainsi que de la confiance globale que les troupes régulières vouent à leurs commandants. Pour conclure, les soldats désignés pour des missions de police au sein d'autres nations en conflit sont particulièrement sujets à des dilemmes moraux et peuvent être privés des sources de motivation patriotiques et légitimantes qui sont habituellement celles des soldats défendant leur pays.

BIBLIOGRAPHIE

- APPLEWHITE, L.W. & SEGAL, D.R. (1990). - Telephone tise by peacekeeping troops in the Sinai », *Armed Forces and Society*, Vol. 17, n°1, pp. 117-126.
- FUKUYAMA, F. (1989), « The end of history ? » *National Interest* (Stimmer), pp. 3-18.
- GAL, R. (1986), *A Portrait of the Israeli Soldier*. Westport, CT, Greenwood Publishers.
- GAL, R. (1987), *The Yom Kippur War – Lessons from the Psychologists Perspective*, Zichron Yaakov, Israel, The Israeli Institute for Military Studies.
- GAL, R. (1993), « Combat stress, in : T.N. DUPUY (Ed.), *International Military and Defense Encyclopedia*, Vol. 2, pp. 565-569. Washington, D.C., Brassey's Macmillan.
- GAL, R. (Ed.) (1990), *The Seventh War : The Effects of the Intifada on the Israeli Society*, Tel Aviv, Hakibbutz Hameuchad Publishing House Ltd. (In Hebrew.)
- GRAY, J. G. (1970), *The Warriors : Rejections on Men In Battle*, London.
- GRINKER, R.R. & SPIEGEL, J.P. (1945), *Men Under Stress*, Philadelphia, Blakistan.
- HARRIS, J.J. & SEGAL, D.R. (1985), « Observations from the Sinai: The boredom factor », *Armed Forces & Society*, Vol. 11, n°2, pp. 235-248
- HOLMES, R. (1985), *Acts of War*, New York, The Free Press.
- INBAR, E. (1991) « Israel's small war : The military response to the *Intifada* », *Armed Forces & Society*, Vol. 18, n°1, pp. 29-50.
- JANOWITZ, M. (1977), « Beyond deterrence : Alternative conceptual dimensions », in : E.P. STERN (Ed.), *The Limits of Military Intervention*, California, Sage, pp. 369-89.
- KEEGAN, J. & HOLMES, R. (1985), *Soldiers : A History of Men in Battle*, New York, Viking.
- KEEGAN, J. (1976), *The Face of Battle*, New York, Penguin Books.
- LEVI, W. (1981), *The Coming End of War*, London.
- MOSKOS, C.C. & BURK, J. (1994), « The post modern military » In : J. BURK, (Ed.), *The Military in New Times : Adapting Armed Forces to a Turbulent World*, Boulder, CO, Westview Press.
- MOSKOS, C.C. (1975), « UN Peacekeepers », *Armed Forces & Society* 1, p.394.
- MOSKOS, C.C. (1976), *Peace Soldiers: The Sociology of a United Nations Military Force*, Chicago, IL, The University of Chicago Press.
- RIKHYE, I.J., HARBOTTLE, M. & EGGE B. (1974), « The Thin Blue Line », New Haven, CT, Yale University Press, p. 115.
- ROTHBERG et al.
- ROTHBERG, J.M., HARRIS, J.J., JELLEN, L.K., PICKLE, R. (1985), « Illness and health of the U.S. battalion in the Sinai MFO deployment », *Armed Forces & Society*, Vol. 11, n° 3, pp. 413-426.
- SEGAL, D.R., HARRIS, J.J., ROTHBERG, J.M., & MARLOWE, D.H. (1984), - Paratroopers as peacekeepers », *Armed Forces & Society*, Vol. 10, n°4, pp. 487-506.
- SYNA-DESIVILIYA, H. (1991), *War Experiences in the Israeli Verterans' Lives : A Life Course Perspective*, Zikhron Yaakov, Israel, the Israeli Institute for Military Studies.

ULEWICZ, K. & KOLDEJ, E. (1979), - The morbidity of the United Nations Emergency Forces in the Middle-East in 1975-1976 », *Bulletin of the Institute of Maritime and Tropical Medicine in Gdynia* (Warsaw), 30, pp. 321-327.

WAERSTAD, A. (1979), « Stress reactions and the use of intoxicants in Norwegian UN soldiers in Lebanon », *Journal of the Norwegian Medical Association (Oslo)* 99, pp. 1076-1077.

CHAPITRE VII

Instruction et entraînement des éléments engagés

Colonel MARIOTTI

(Ce témoignage n'engage pas l'état-major de l'armée de terre)

L'ETUDE EXHAUSTIVE d'un tel sujet nécessitant plusieurs heures d'exposés analytiques, je me contenterai durant le temps imparti d'évoquer synthétiquement les principales questions relatives à ces nouveaux contextes d'intervention :

Quels éléments ? Quels types de missions ? Quelle sorte de formation ?

A cet effet, je m'appuierai à la fois sur des schémas pré-établis et sur des exemples concrets tirés de ma récente expérience de chef de corps du bataillon logistique de la FORPRONU d'avril à octobre dernier.

QUELS ELEMENTS ?

La multiplication récente des unités engagées sur des théâtres d'opérations très différents impose de compléter l'action traditionnelle des unités professionnelles par des formations composées en tout ou partie par des appelés volontaires.

On assiste par conséquent à un élargissement de la culture "intervention extérieure" des unités spécifiques vers des unités du corps blindé mécanisé à vocation Centre-Europe.

De surcroît, les personnels appelés volontaires et sous contrat proviennent fréquemment d'unités différentes. Ils doivent en outre exercer des fonctions autres que celles pour lesquelles ils ont été formés et sur des matériels parfois d'origine étrangère.

Il est donc nécessaire de faire face à des problèmes de :

- double ou triple qualification,
- contraintes statutaires propres aux VSL/AVAE entre 4 et 22 mois de service,
- recrutement spécifique pour des métiers tels que conducteurs PLSPL et mécaniciens,
- délais de montée en puissance du bataillon (de l'ordre de 3 ou 4 mois).

Exemple du 403° BSL /3° mandat/2° DB

Pour la relève du bataillon logistique de la FORPRONU d'avril à octobre 1993, les corps de la 2° DB ont intensifié le recrutement d'AVAE durant l'automne 92 dans l'esprit du plan d'action du général : "1000 VSL pour la 2° DB".

Le 2° RCS¹ chargé de fournir les unités spécifiques de logistique transport et maintien en condition et d'appui-mouvement s'est appuyé sur le thème "VSL/AVAE, un véritable emploi temporaire" ce qui a permis d'atteindre un effectif de près de 200 VSL en février 1993.

Au départ, le bataillon représentait 1200 personnels servant 750 véhicules et engins articulés en sept unités.

Ces effectifs comprenaient :

*550 cadres et engagés,

*650 appelés volontaires.

provenant à 87 % des neuf régiments de la 2° DB.

Il faut souligner ici l'aspect interarmes voire interarmées du bataillon comportant des cellules du S.E.A., de la gendarmerie, du service de Santé et de la poste aux armées.

A partir de juillet 1993, le bataillon a été renforcé de deux pelotons de transport de la 6°DLB armés par des EVAT et des légionnaires pour assurer les missions supplémentaires liées au renforcement de notre dispositif à Sarajevo et au redéploiement du bataillon de Gracac.

On aboutit à un recrutement très hétérogène ou l'impératif de cohésion s'ajoute aux priorités permanentes en logistique opérationnelle : emploi optimal des moyens et sécurité maximum possible des personnels.

Cette analyse des éléments engagés serait incomplète sans dresser un catalogue des motivations et comportements catégoriels.

Les cadres d'active nombreux et compétents (80 officiers et 340 sous-officiers soit un taux d'encadrement de 33 %) sont très motivés par ce nouveau type de mission, certains avaient déjà participé au premier mandat, ils s'investissent sans cesse pour s'adapter aux aspects imprévus des missions et former leurs subordonnés.

Les cadres d'active, sont fréquemment confrontés à des choix difficiles pour sélectionner un candidat parmi des volontaires de qualité. Les critères prioritaires sont alors la préparation aux concours et examens et les tâches indispensables en base arrière.

Les appelés volontaires ont donné satisfaction dans leur emploi pour la plupart. La plupart des AVAE, à l'instar de leurs aînés en Algérie, se sont montrés à la hauteur des tâches et responsabilités qui leur étaient confiées. Près de 10 % (58 sur 650) ont été promus sous-officiers durant le mandat. De plus, 55 % de l'ensemble ont obtenu au minimum une lettre de félicitations du chef de corps. Au départ du bataillon 90 % des AVAE étaient grades et les sanctions pour fautes graves n'ont touché que 6 % des personnels.

Cette politique fondée sur le volontariat et une profonde motivation permet de conserver cohésion et capacité opérationnelle tout en veillant à l'image que doit donner l'armée française dans un environnement international. A cet égard, force est de constater que nous n'avons rien envier aux autres contingents que nos missions de logistique opérationnelle nous amenaient à côtoyer sur tout le théâtre d'opérations.

¹ 2° régiment de commandement et de soutien.

En définitive, les éléments engagés pour reprendre le thème de cette intervention se caractérisent par des personnels d'origines et de statuts très différents servant des matériels spécifiques parfois d'origine étrangère ou autre que les équipements organiques.

Le défi permanent est donc de créer et d'entretenir la cohésion des cellules et unités malgré les contraintes statutaires ou de gestion des personnels des corps d'origine.

C'est l'action des cadres dans les domaines de l'instruction et de l'entraînement, jointe à l'intérêt des missions qui permettent de surmonter ces handicaps et de donner à l'armée de terre une précieuse expérience.

QUELS TYPES DE MISSIONS ?

Les missions que l'on peut regrouper sous le terme générique d'interposition humanitaire sous l'égide de l'ONU relèvent en fait du scénario cinq du livre blanc. Plus précisément, les savoir-faire tactiques et techniques mis en œuvre par nos forces se regroupent en deux grandes catégories :

- l'interposition humanitaire proprement dite c'est-à-dire l'occupation du terrain par des unités d'infanterie pour tenter de faire respecter les résolutions des Nations Unies,
- la logistique opérationnelle qui conditionne l'accomplissement des missions d'interposition dans la durée que ce soit pour les bataillons français ou les autres contingents.

Dans certains cas, des missions d'aide logistique humanitaire au profit des populations viennent s'ajouter aux précédentes. De surcroît, les convois humanitaires de l'UNHCR bénéficient (en ex-Yougoslavie) de fait, de l'appui-mouvement et d'une protection "de proximité" des convois de la FORPRONU qu'ils s'efforcent de suivre chaque fois que possible.

A ces missions de logistique mobile, s'ajoutent les fonctions indispensables de maintien en condition (3000 interventions en six mois) et de gestion de la ressource à la base de Pleso ou dans les détachements avancés de Split, Pancevo ou Sarajevo.

S'agissant du contrôle du terrain ou de la mise en œuvre des convois de soutien, on constate à l'évidence :

- l'importance de l'infanterie pour le contrôle du terrain,
- l'importance de la logistique opérationnelle qui conditionne en permanence la poursuite de la mission.

En définitive, ces missions ne sont pas nouvelles pour l'armée française qui en totalise une centaine ces vingt dernières années. En revanche ces interventions ne sont plus l'apanage exclusif des unités de la FAR, leur progression constante nécessite l'emploi d'appelés volontaires de plus en plus nombreux.

Les résultats obtenus tant en contrôle du terrain qu'en logistique opérationnelle montrent que le recrutement "appelé volontaire" complète bien l'action des unités professionnelles. Ce recrutement mixte appelé-engagé reprend là une solide tradition de l'armée française. Il permet en outre l'emploi d'effectifs importants : plus de six mille à terre pour le seul théâtre d'ex-Yougoslavie à un coût financier compatible avec les possibilités budgétaires d'une puissance moyenne comme la France.

QUELLE FORMATION ?

Pour améliorer l'aptitude des hommes et des unités à agir dans le cadre des opérations de maintien de la paix au sein d'une force de l'ONU, l'action a été menée de trois manières : les camps de cohésion, les stages spécialisés, la mise à jour des programmes d'instruction de base.

Les camps de cohésion consistent à rassembler, juste avant leur départ, les bataillons mis sur pied pour une opération. Ce rassemblement, qui dure généralement trois semaines, a lieu dans un camp d'entraînement et permet de réunir, sous les ordres de leurs chefs respectifs, tous les personnels constituant le bataillon.

Le camp de cohésion est une nécessité pour :

- . constituer les unités et assurer le plus rapidement possible une bonne cohésion,
- . vérifier les aptitudes,
- . mettre en condition de départ (administration - santé équipement),
- . faire acquérir quelques savoir-faire nouveaux indispensables.

Le programme d'instruction pour la troupe et ses cadres porte sur les points suivants :

- . une information générale sur la mission et les conditions de son exécution,
- . les règles de comportement à adopter auprès de la population et des parties en présence incluant des notions linguistiques sommaires d'anglais et de langue locale et l'apprentissage des coutumes locales,
- . une actualisation des connaissances de base en hygiène et secourisme en insistant sur les conditions de vie particulières du théâtre concerné et sur les gestes de premiers secours aux blessés,
- . un rappel sur les règles de sécurité à respecter vis-à-vis des personnes, des matériels et des informations,
- . la poursuite de l'entraînement au tir avec les armes de dotation afin de rendre les combattants parfaitement sûrs d'eux et maîtres de leur arme,
- . la répétition des actes élémentaires du combattant et du groupe de façon à faire acquérir les réflexes tactiques nécessaires pour se protéger, se déplacer à pied et en véhicule en prenant en compte les dangers particuliers (tireurs isolés, embuscades, mines et pièges, menace aérienne, etc ...),
- . la poursuite de l'entraînement physique qui constitue un excellent moyen de cohésion des unités.

Je souligne que ces camps de cohésion sont de la responsabilité des commandants organiques (FAR ou 3' CA) et que les points qui sont étudiés à cette occasion sont complètes par les témoignages d'officiers ayant préalablement servi en ex-Yougoslavie et qui viennent apporter leur expérience.

Les stages spécialisés s'adressent principalement aux cadres et ont pour but de leur donner les connaissances particulières qui leur seront nécessaires. Ces stages sont organisés dans certaines écoles d'application et ont une durée moyenne d'une semaine.

On distingue ainsi :

- . un stage destiné aux officiers affectés dans un état-major d'une force de l'ONU. Il est organisé par l'École d'état-major de Compiègne et met l'accent sur les techniques et les procédures particulières de l'ONU,

- . un stage destiné aux cadres occupant des fonctions logistiques dans un état-major ou dans un bataillon de l'ONU. Ce stage est organisé par l'école d'application du train à Tours. Il comprend essentiellement l'apprentissage du fonctionnement de la logistique onusienne et des procédures logistiques spécifiques,
- . un stage destiné aux cadres affectés dans des unités de combat, organisé par l'école d'application de l'infanterie à Montpellier. Il est destiné à rafraîchir les connaissances tactiques des cadres et à les informer sur les procédés propres au théâtre OÙ ils seront déployés.

Tous ces stages comportent en outre un volet linguistique, qui consiste en une actualisation des connaissances en anglais, afin de faciliter les premiers contacts. A cet effet, certains cours sont faits directement en anglais, souvent avec l'aide des officiers de liaison étrangers, qui donnent à cet apprentissage un aspect concret et vivant très apprécié par les stagiaires.

La mise à jour des programmes d'instruction de base a entraîné peu de bouleversements, dans les programmes appliqués jusque là. L'effort a néanmoins porté sur :

- . la connaissance de l'organisation, des structures et des méthodes d'action des principales organisations internationales. Ces notions ont été ajoutées au programme des écoles de formation des officiers,
- . l'apprentissage systématique de la langue anglaise pour lequel un effort Particulier est fait dans les écoles de formation et d'application,
- . la réalisation d'un mémento sur les savoir-faire à utiliser dans les crises. Ce mémento a été réalisé par une équipe d'officiers qui a parcouru en quelques semaines tous les théâtres où sont déployées des unités françaises et a recueilli auprès d'elles les besoins spécifiques,
- . la nécessité de donner la priorité à la formation tactique classique, car un soldat de la paix doit être avant tout un combattant, capable de mettre en oeuvre la force dont il est dépositaire à travers ses armes. Les savoir-faire particuliers au maintien de la paix (par exemple escortes et points de contrôle) ne sont en effet que des applications de savoir-faire tactiques, qu'il est indispensable de bien connaître au cas où la situation exigerait soudain de combattre.

CONCLUSION

Devant l'ampleur de l'engagement de la France dans le cadre des opérations de maintien de la paix organisées par l'ONU, l'armée française a adapté ses méthodes et son organisation pour se placer dans les meilleures conditions possibles pour gérer les crises de plus en plus nombreuses.

Enfin, cette évolution s'applique également à l'état-major de l'armée de terre, qui s'est doté d'un centre opérationnel permanent, en mesure de monter en puissance au rythme des crises et de gérer plusieurs crises simultanément.

Toutes les actions extérieures ont en outre démontré la nécessité de l'interopérabilité entre les différentes armées et notamment entre les alliés occidentaux. Le succès des actions menées en commun au cours des dernières années repose sur la bonne connaissance mutuelle entre les forces françaises et étrangères ainsi que sur l'habitude de travailler ensemble qui se pratique depuis de longues années dans le cadre de la défense de l'Europe.

Il est plus que jamais essentiel que cet entraînement en commun, réalisé avec les autres partenaires européens, permette aux troupes françaises d'agir avec efficacité partout où le gouvernement décidera de les engager pour la défense des intérêts français et le maintien de la paix dans le monde.

Cette efficacité doit en outre s'accompagner du souci constant et prioritaire de la protection maximum des personnels.

CHAPITRE VIII

Sélection et préparation psychologiques nécessité ou utopie ?

J. RIVOLIER

POSITION DE LA QUESTION

SUR LE PLAN INTERNATIONAL existe actuellement un important corpus en rapport avec la sélection et la préparation psychologiques appliquées aux situations dites extrêmes¹.

On peut, d'une façon générale, envisager cette action suivant quatre stades :

- *le select-out* : stade d'élimination des sujets inaptes de façon patente pour la situation ;
- *le select-in* : choix de sujets qui semblent présenter les caractéristiques les meilleures pour la situation ;
- la sélection pragmatique : se déroulant au cours d'une mise en situation artificielle ou réelle (stage probatoire par exemple) ;
- la formation-préparation-entraînement (FPE) : ayant non seulement pour objet de préparer les sujets à faire face à la situation mais pouvant représenter une prolongation de la sélection individuelle et, en outre, permettre d'effectuer une sélection de groupe (un équipage par exemple).

D'une façon générale, on peut classer les méthodes et techniques se rapportant aux situations extrêmes en fonction des facteurs de stress dominants dans ces situations. Il est ainsi possible de définir trois regroupements :

- dominante isolement et/ou confinement
- dominante action-danger;
- dominante dépassement de soi-performance.

En fait, les situations militaires actuelles amènent à envisager des facteurs de stress relativement inhabituels ou nouveaux par rapport à ceux connus traditionnellement.

Ces facteurs sont :

- attente, monotonie, déracinement socioculturel, discrimination religieuse, restriction des paramètres écologiques (proche parfois de l'isolement-confinement) ;
- interdiction de mener une action de combat alors que la formation reçue a été faite dans ce sens (soldats de la paix, causes humanitaires) ;

¹ RIVOLIER J., Facteurs humains et situations extrêmes, Paris, Masson, 1992.

- tolérer les limites ou l'efficacité réduite de l'intervention humanitaire en raison d'impératifs politiques ou autres ;
- subir la menace (par exemple attaque chimique lors de la guerre du Golfe, représailles serbes au sol si bombardements aériens) ;
- intervenir dans un milieu étranger très hostile et dangereux, (par exemple en vue de l'évacuation de ressortissants nationaux), sans pour autant employer vraiment la force ;
- être soumis à des pressions, des ordres pouvant se révéler contradictoires ou paradoxaux vu la complexité des enjeux politiques internationaux ;
- s'intégrer à un contexte international (commandement, actions communes) ;
- moins en rapport avec les nouvelles conditions de conflit mais néanmoins à noter, le passage d'une vie en conditions de paix (et actuellement hyperprotégée, assistée et très confortable,) à une vie en environnement hostile (conditions de guerre inexistantes depuis 30 ans).

Ces situations nouvelles peuvent entraîner des manifestations de stress très différentes du stress de combat ou de la névrose de guerre.

La question se pose alors à deux niveaux :

- Faut-il envisager, et comment, une nouvelle approche dans les domaines de la sélection et de la formation psychologiques ? Il y a lieu là de distinguer le plan théorique (l'idéal, ce qui pourrait être souhaitable) du plan pratique, fonction des moyens, de la durée, de certaines contraintes militaires, du nombre de sujets (très différent de ce qui est envisageable pour des groupes restreints ; toutefois la préparation spécifique de petites unités très spécialisées n'est pas à exclure).
- Quelle est la valeur réelle (validation) des méthodes et instruments proposés par la psychologie ?

LE MODELE « IDEAL »

Disons d'emblée qu'il n'est pas applicable tel quel ni nécessaire à l'armée. Il faut plutôt poser la question autrement : parmi l'ensemble important de méthodes, techniques et instruments existant peut-on puiser quelque chose correspondant aux besoins et aux exigences spécifiques de l'armée ?

Dans cet esprit, il faut rappeler une enquête menée en 1988 à la demande de l'armée américaine dans le but d'inventorier les moyens possibles de « préparation mentale » utilisables dans son contexte². La Commission chargée de l'étude avait bien posé la question mais la réalisation de l'enquête proprement dite nous apparaît très critiquable du fait qu'elle s'adressait essentiellement à des « fournisseurs de service », officines commerciales proposant souvent des prestations parfois assez discutables (le même problème existe actuellement en France dans le cadre de ce qui est « vendu » aux entreprises cherchant à bénéficier de techniques issues de la psychologie pour promouvoir leur développement). Il aurait fallu cibler essentiellement les aspects conceptuels avec des laboratoires de recherche et mettre en place, après un choix, des essais appliqués avec études de validation. Pour préciser dans quelles direction il pourrait être possible d'extraire des moyens applicables à l'armée, nous

²DRUCKMAN D., SWETS J.A. (eds.), *Enhancing human performance. Issues, theories, and techniques*, Washington DC, National Academy Press, 1988.

envisagerons ce qui est connu dans trois situations, polaire, sport de haute compétition, espace³.

Situation polaire

Les critères de choix⁴ sont centrés sur la capacité à s'adapter à une situation de vie et de travail de longue durée en conditions d'isolement plus ou moins confinées et ce en collectivité de petits groupes le plus souvent d'une trentaine d'hommes.

En dehors des récits de la période historique (fin du 19ème-début du 20ème), des hivernages fort nombreux se sont déroulés dans l'Antarctique depuis la seconde guerre mondiale (il existe sur ce continent plus de 40 stations permanentes). Une masse importante de données a ainsi pu être réunie dans le cadre du Groupe de Travail Biologie humaine et Médecine du SCAR (*Scientific Committee on Antarctic Research*). L'évolution normale des besoins et des conditions de vie a d'abord passé par un stade « technique » (aspects logistique, maintenance, sécurité, ergonomie, etc.) ; puis le souci médical, c'est-à-dire ce qui se rapporte à la santé, prévention et thérapeutique, en même temps que la recherche du confort et de l'hygiène, a prévalu. Ces différentes préoccupations ont été légitimées par un souci de rentabilisation des séjours, le prix de revient du travail dans ces conditions étant très élevé. Mais très vite il a été clair qu'il existait une autre composante en rapport avec des facteurs affectivo-émotionnels et sociaux dont la non prise en compte pouvait entraîner des conséquences néfastes, inclusivement dans le domaine de l'efficacité de l'hivernage.

Différents pays, surtout les États-Unis et la France, s'attaquèrent à la question. Dans notre pays, ce domaine amena à la réalisation de nombreux travaux et à un corpus de connaissances très important en raison du grand nombre d'hivernages étudiés en Terre Adélie, à Kerguelen, Crozet et Amsterdam. Une liaison entre civils et militaires s'est ainsi développée du fait de préoccupations communes. Il s'est agi au début d'une collaboration avec les services spécialisés de l'armée de l'Air, par la suite avec des laboratoires du CRESSA et l'affectation de médecins militaires sur le terrain, enfin par l'aide significative de la DRET. Plusieurs modèles de sélection psychologique comprenant des instruments différents portant sur les caractéristiques affectives, cognitives et sociales ont été essayés⁵.

Il y a lieu de noter d'emblée que cette sélection pour les hivernages polaires est par définition limitée en raison du coût et de la durée de disponibilité des candidats, mais aussi du niveau de l'objectif étant plus proche du *select-out* que du *select-in*, la sélection actuellement utilisée⁶ devrait plutôt être qualifiée de contrôle psychologique. Cette dernière comprend actuellement le test de Rorschach, le 16 PF de Cattell, l'IP 9 de Brémond, un questionnaire biographique et un entretien clinique.

En ce qui concerne le suivi longitudinal (systématiquement réalisé pour chaque hivernage), différentes techniques ont aussi été essayées. Actuellement⁷ elles comprennent une appréciation des consultations médicales, un relevé des incidents, des bilans bimestriels sur chaque hivernant, des entretiens trimestriels avec chaque sujet effectués par le médecin

³ RIVOLIER J. et al., Sélection-orientation de sujets ayant à affronter des situations extrêmes, Rapport convention DRET n° 90/073.

⁴ CAZES G., BACHELARD C., *Stress et environnement polaire*, Paris, Neuro-Psy, 1989, 4, 2, 84-92.

⁵ RIVOLIER J., Groupes isolés en environnements inhabituels et hostiles, Approche psychoécologique, Thèse de doctorat ès-Lettres et Sciences humaines, Paris V Sorbonne, 1979.

⁶ BACHELARD C. et al., Facteurs de personnalité et adaptation en situation d'exception, Rapport convention DRET n° 87/026.

⁷ RIVOLIER J., BACHELARD C., Study of analogies between living conditions at an Antarctic scientific base and on a space station, Publication ESA, Paris, 1988.

d'hivernage, l'analyse de son journal, auxquels s'ajoutent en fin d'année deux « bilans d'hivernage » réalisés indépendamment par le médecin et le chef d'hivernage. Dans tous les cas, les appréciations diachroniques et globales se font à travers quatre variables, thymique, sociale, physique et occupationnelle. La validation du pronostic porté avant le départ lors de l'examen de sélection est donc réalisée dans d'excellentes conditions. La qualité du pronostic se situe en moyenne à 70-80 % de bonnes prédictions.

Pour les responsables d'hivernages, depuis quelques années a été instituée une sélection plus poussée dans le sens du *select-in* comprenant en particulier un test de travail en groupe (discussion et résolution de problèmes en commun), auquel sont adjoints quelques examens supplémentaires (un test clé groupe, le MIPG, des épreuves cognitives, une recherche des mécanismes de défense par le *Defense Mechanism Test de Kragh et le Defense Mechanism Inventory de Gleser et Ihilevitch*, un questionnaire de comportement décisionnel, le TD 9 de Fourcade, un questionnaire d'anxiété, le STAI, des questionnaires de personnalité spécifiques, Rathus, Gordon,).

Par contre, il n'a pas été possible administrativement et financièrement, de développer une préparation préalable au séjour. A peine si un niveau assez faible d'information est prévu, ce qui nous paraît tout à fait regrettable.

Sport de haute compétition

Les conditions d'entraînement et de compétition des athlètes de haut niveau sont éminemment stressantes. Aussi est-il normal que certains pays, surtout ceux de l'Est et le Japon, mais aussi maintenant le Canada et l'Australie, aient voulu améliorer la performance par une préparation mentale appropriée et clés techniques de gestion du stress. La sélection demeure ici technique, ce qui compte c'est la FPE. Comment cette dernière⁸ est-elle concevable ?

Après une « évaluation » individuelle, et selon le cas d'équipe, permettant d'apprécier dans quel sens il faut agir (contrôle émotionnel, coordination psychomotrice, comportement décisionnel, travail collectif, etc.), différents processus sont utilisés et regroupés de façon plus ou moins complexe selon le besoin et le but recherché. Les principaux s'appuient sur la suggestion, la relaxation, le contrôle respiratoire, l'imagerie mentale. C'est certainement cette dernière approche ainsi que la restructuration cognitive qui ont permis les meilleurs résultats.

Les résultats publiés sont très encourageants mais qu'en est-il en France ? C'est à peine si ces méthodes sont connues et les tentatives réalisées sont très peu nombreuses. De plus, dans les Fédérations et même dans des instances d'État, des techniques sont souvent adoptées sans esprit critique et de façon non ciblée.

Espace

Il était évident que les vols habités impliqueraient la prise en charge du facteur humain, non seulement sur le plan de la psychophysiologie mais aussi sur celui, plus difficilement recevable par les managers et les ingénieurs, de la psychologie. Au besoin initial de pilotes à profil de héros-surhomme, s'est substitué celui de *payloads* (charges utiles) scientifiques ou techniciens de haut niveau chargés de réaliser une expérimentation, une réparation ou des mesures dans l'espace. L'équipage est en passe de devenir très hétérogène (sexe, nationalité, ethnie, religion et même âge), les durées de vols augmentent : autant d'éléments rendant indispensable l'adjonction de la psychologie dans la sélection et l'entraînement⁹. Certains projets lointains, les missions d'exploration et d'implantation sur la Lune principalement, mais

⁸ THOMAS R., MISSOUM G., RIVOLIER J., *La psychologie du sport de haut niveau*, Paris, PUF, 1987.

⁹ GOETERS K.M., FASSBENDER C. (eds.), *Definition of psychological testing of astronaut candidates for Columbus missions*, Publication ESA 87-30/NL/IW, 1991.

aussi des visites sur Mars, apportent une dimension supplémentaire à ces problèmes. La réticence de la NASA dans ce domaine s'atténue à peine¹⁰. Certes, une sélection psychologique a été depuis l'origine mise en place, mais en dehors de son rôle d'élimination des sujets inaptes ou peu aptes, elle a surtout permis, comme il vient d'être dit, le choix de pilotes équilibrés et possédant de remarquables réponses psychophysologiques et psychomotrices. L'entraînement a été centré sur le perfectionnement de ces qualités.

A l'inverse, en Russie, peut-être en raison de la forte tradition de préparation mentale en sport, l'apport de la psychologie a été largement pris en compte au niveau de la sélection, de l'entraînement, de la reconnaissance des problèmes et ou des manifestations de stress, du support en vol. Les cosmonautes russes sont ouverts à ces questions¹¹ ; ils ont compris que les psychologues ne sont pas là pour les juger mais pour les aider et leur apporter des moyens de faire face aux situations de stress ou de crise. Plus encore que la sélection (qui garde un côté pragmatique certain), la note a été mise sur la FPE, tant au niveau individuel que de groupe. La psychologie apparait donc comme un autre entraînement, permettant des apprentissages spécifiques orientés différemment. Il y a lieu de noter- que les méthodes russes sont restées fidèles aux concepts ,neurophysiologiques pavloviens dans la mesure où les techniques utilisées comprennent la plupart du temps une liaison entre le cognitif ou l'émotionnel et le physiologique. Cependant l'approche clinique (non psychanalytique certes) n'est nullement négligée. Les Russes ont aussi pris conscience de la nécessité d'intervenir à tous les niveaux de la chaîne : équipages de cosmonautes, groupes de support au sol, équipes d'entraînement, responsables¹².

LES PROPOSITIONS

La question se pose très différemment au niveau de la troupe et au niveau de l'encadrement.

La troupe

Nous éliminons systématiquement le cas de l'appelé pour ne considérer que « l'armée de métier » et, dans la mesure du possible, distinguer les volontaires des non-volontaires. Les corps spéciaux sont avant tout entraînés au combat. Il y a lieu nécessairement de conserver cette spécificité. Ce qu'il faut, c'est ajouter quelque chose qui fera que ces unités auront un comportement adapté dans les conditions nouvelles de conflit. Il vaut mieux disposer d'un nombre plus réduit d'hommes bien entraînés que de sujets plus nombreux mais faisant difficilement face à la complexité et aux contradictions de la situation. Aussi, à partir d'un choix fondé sur les notations du passé, il y aura lieu d'organiser des sessions comprenant :

- une partie de sélection : *select-out* (élimination des tendances psychopathologiques ou émotionnelles) qui ne sera qu'une décision d'aptitude un peu plus affinée basée au minimum sur les résultats d'un entretien spécifique mais aussi de quelques épreuves (psycho-émotionnelles, cognitives et logiques) ;
- une partie information-éducation poussée didactique, en utilisant les moyens modernes disponibles avec questionnement et discussion sur les exemples appliqués proposés. Cette information sera réactivée en temps utile par l'encadrement.

¹⁰ CONNORS M.M., HARRISON A.A., AKINS F.R., *Living aloft*, Washington DC, NASA Scientific Technical Information Branch, 1985.

¹¹ LEONOV A.A., LEBEDEV V.I., *Psychological problems of interplanetary flights*, NASA, TTF16-536,1975.

¹² RIVOLIER J., Rapport ESA sur les travaux russes menés à l'IBMP de Moscou, (non publié).

Quoiqu'il en soit, ce type de troupe se conformera certainement aux ordres reçus quels qu'ils soient. Encore faut-il que la hiérarchie présente une image commune et exemplaire.

Les officiers

L'action à mener porte essentiellement sur la formation. Celle-ci débutera et se déroulera au niveau de l'école. Il devrait s'agir d'une partie du programme qui serait systématiquement reconduite et complétée tout au long des études (comme l'est, par exemple dans certains pays, l'enseignement de la psychologie médicale tout au long des études de médecine). Cette formation comprend plusieurs volets :

- une information, dans différents champs y compris géopolitique et anthropologique (psychologique, sociologique et ethnographique, sans négliger l'aspect connaissance des religions et des us et coutumes) ;
- une formation dialectique et médiatique : nous entendons par là l'acquisition de règles de comportements et d'expressions verbales contrôlées vis à vis des partenaires des autres nationalités, des populations et des média, ces dernières faisant maintenant partie intégrante du système ;
- un entraînement par apprentissages aux techniques spécialisées :
 - . de décodage et d'analyse des informations et des pressions (voire paradoxales) issues de l'environnement,
 - . de contrôle émotionnel,
 - . de gestion du stress,
 - . de comportement décisionnel et de prise de risque,
 - . d'adaptation à un environnement inhabituel et hostile,
 - . de leadership,
 - . de travail en groupe, en particulier d'actions à caractère international.

Il s'agit là d'un domaine très important d'acquisition de moyens et de stratégies de « faire face » (coping), demandant du temps, mais qui, au terme, font partie intégrante de l'individu et peuvent être utilisées en toute liberté de choix par le sujet (inverse d'un conditionnement) ; une formation didactique quant aux comportements à présenter vis-à-vis des subordonnés dans ce type de circonstances :

- . améliorer la transmission des informations nécessaires pour la compréhension par chacun de la situation et de l'environnement dans lequel se produit et évolue au cours du temps,
- . mieux définir les rôles et les fonctions adaptées aux périodes d'attente, responsabiliser chacun,
- . entraîner chacun à décoder les manifestations de stress sur soi-même et sur les autres afin de prévenir leur développement ou de les gérer en temps voulu, etc.

L'ensemble de cette FPE ne doit pas demeurer théorique mais doit s'appuyer sur des exemples et des démonstrations concrètes avec mises en situation et simulations qui permettront aussi de tester la validité des moyens de faire face proposés. *In fine*, on peut concevoir un certain niveau de sélection mais qui représente peu de chose par rapport à la FPE. Il s'agirait plutôt d'une orientation-conseil basée sur l'évaluation du sujet, ses motivations, son volontariat. Un « recyclage » périodique au cours de la carrière est certainement indispensable sous forme de séminaires ou de mise en situation. Il paraît par ailleurs nécessaire que les médecins militaires reçoivent une formation analogue et, en outre, un enseignement aux techniques de gestion du stress.

Les sous-officiers

Leur rôle est capital, on le sait en tant que relais. Ce qui est vrai au combat l'est aussi dans les circonstances envisagées. Bien que ne considérant ici que l'armée de métier, il apparaît cependant plus difficile de mener une action efficace auprès d'eux (nombre, origines différentes, etc.). Il faut certainement partir d'un volontariat et d'une sélection. Celle-ci devra aller au delà du *select-out* (par analogie par exemple avec les hivernages polaires) et comprendre quelques techniques spécialisées permettant de décider de l'aptitude.

La partie essentielle, là encore, portera sur la formation. Celle-ci pourra s'effectuer au cours de stages périodiques spécialisés qui correspondront en outre à une sélection pragmatique. Là encore il faudra s'appesantir sur le concret, les mises en situation et les moyens de faire face plus que sur des discours théoriques sans grand intérêt à ce niveau d'exécutant. Finalement, il serait souhaitable d'organiser des exercices avec mise en situation regroupant officiers, sous-officier et hommes de troupe, en particulier si l'on envisage de former des petites unités spécialisées d'intervention.

DISCUSSION

Différents points sont à discuter avant de formuler une réponse claire aux questions posées au début de cette présentation.

1 - Il nous paraît qu'en aucun cas il y ait lieu de faire appel à des officines de psychologie commerciale du type de celles qu'utilise l'industrie. Il n'est pas souhaitable non plus, comme on l'a vu dans d'autres domaines par le passé, d'adopter sans contrôle une certaine approche, résultat d'une mode passagère ou d'une idée toute faite et sans approfondir la question.

La voie logique est dans un premier temps de faire appel à un laboratoire universitaire spécialisé pour établir l'état des lieux et définir les possibilités en fonction des desiderata de l'armée.

Dans un second temps, il sera utile de réaliser une expérimentation-test de mise au point, de faisabilité et d'acceptabilité. Enfin, il faudra former des formateurs capables de passer à l'action en vraie grandeur.

Le dernier temps, et c'est probablement le plus difficile, consiste à valider ce que l'on a mis en œuvre. La question est alors de savoir de façon concrète si ce que l'on a apporté aux sujets a servi à quelque chose. Il y a donc là nécessité d'établir un suivi longitudinal à long terme correspondant à un *feed-back* du terrain et ce aux différents niveaux de la hiérarchie. Peut-être que la simple absence de problèmes ou d'erreurs suffira à valider l'action préventive adoptée. En tout cas, aucune comparaison différentielle avec un groupe témoin ne semble possible. On est loin ici de la validation en double aveugle des effets d'un médicament.

2 - Au niveau des méthodes et des outils à prendre en compte, les données déjà connues permettent, dans une certaine mesure, une première orientation.

En matière de sélection on peut retenir les points suivants :

- en ce qui concerne le *select-out* psychopathologique et social, les problèmes sont réduits au minimum et les solutions dans l'ensemble connues, bien qu'un certain niveau de difficulté persiste dans la détection de l'alcoolisme ;

- en ce qui concerne le *select-in*:

- dans, l'ensemble les questionnaires d'auto-notation sont à utiliser avec réserve en raison des réponses influencées par la désirabilité sociale ;

- le choix doit porter sur des épreuves « actives » et des observations « indirectes ». Les mises en situation, en particulier de travail ou de difficultés, sont en général très riches d'enseignement ;
- quelques épreuves spécialisées (DMT, PSPA, MIPG, tests cognitifs par exemple) peuvent apporter clés renseignements en profondeur ; elles ont en outre l'intérêt de permettre une évaluation de départ qui sera nécessaire lors de la préparation.

En matière de FPE, il s'agit essentiellement par des apprentissages de faire acquérir des moyens clé faire face tant ait niveau individuel que du groupe. La relaxation (avec *biofeedback*) et l'imagerie mentale (avec auto-suggestion) demeurent les bases principales de tout apprentissage spécifique. Certains outils spéciaux peuvent être utiles à ce stade. Citons, d'origine russe, Homéostat et SMUD (12). Le premier correspond à une épreuve clé travail en groupe avec un appareillage exigeant une tâche simple mais coordonnée dans laquelle l'influence d'un leader orientant les résultats petit être mise en évidence. Le second consiste en une épreuve de *tracking* modulée par les variations émotionnelles de la respiration. Mais la préparation s'appuie essentiellement sur l'analyse des comportements et leur critique dans différentes situations. On s'aide utilement¹³ de jeux de rôle, de présentations vidéo, de résolutions de problèmes en groupe, de discussions libres ou orientées, d'épreuves de résistance au stress. Comme on l'a laissé entendre précédemment il ne peut s'agir de « remèdes magiques » mais d'information, de compréhension et d'éducation.

Il est donc possible de retenir différentes approches mais qui, de toute façon, demeurent dans un premier temps des hypothèses de travail.

3 - S'agit-il d'utopie ou de réalité ? La réponse tient à notre avis dans l'alternative suivante : utopie si on se borne à une action partielle, mal conçue, ou « pour satisfaire la demande » ; réalité si on se donne les moyens et qu'on entreprend un programme d'ensemble raisonné à long terme. La difficulté est de faire comprendre de quoi il s'agit exactement et de convaincre du bien-fondé possible de l'action envisagée. C'est certainement possible au niveau des sujets. Qu'en est-il au niveau du Haut Commandement et des politiques ?

¹³ VERON G., *Psychologie de l'action. Action de la psychologie*, Paris, Vigot, 1994.

BIBLIOGRAPHIE

- RIVOLIER J., Facteurs humains et situations extrêmes, Paris, Masson, 1992.
- DRUCKMAN D., SWETS J.A. (eds.), *Enhancing human performance. Issues, theories, and techniques*, Washington DC, National Academy Press, 1988.
- RIVOLIER J. et al., Sélection-orientation de sujets ayant à affronter des situations extrêmes, Rapport convention DRET n° 90/073.
- CAZES G., BACHELARD C., *Stress et environnement polaire*, Paris, Neuro-Psy, 1989, 4, 2, 84-92.
- RIVOLIER J., Groupes isolés en environnements inhabituels et hostiles, Approche psychoécologique, Thèse de doctorat ès-Lettres et Sciences humaines, Paris V Sorbonne, 1979.
- BACHELARD C. et al., Facteurs de personnalité et adaptation en situation d'exception, Rapport convention DRET n° 87/026.
- RIVOLIER J., BACHELARD C., Study of analogies between living conditions at an Antarctic scientific base and on a space station, Publication ESA, Paris, 1988.
- THOMAS R., MISSOUM G., RIVOLIER J., *La psychologie du sport de haut niveau*, Paris, PUF, 1987.
- GOETERS K.M., FASSBENDER C. (eds.), Definition of psychological testing of astronaut candidates for Columbus missions, Publication ESA 87-30/NL/IW, 1991.
- CONNORS M.M., HARRISON A.A., AKINS F.R., *Living aloft*, Washington DC, NASA Scientific Technical Information Branch, 1985.
- LEONOV A.A., LEBEDEV V.I., *Psychological problems of interplanetary flights*, NASA, TTF16-536, 1975.
- RIVOLIER J., Rapport ESA sur les travaux russes menés à l'IBMP de Moscou, (non publié).
- VERON G., *Psychologie de l'action. Action de la psychologie*, Paris, Vigot, 1994.

CHAPITRE IX

La métamorphose des missions le rôle du cadre de contact

Léandre MAILLET

INTRODUCTION

LES AUTORITÉS DU CENTRE DE SOCIOLOGIE DE LA DÉFENSE NATIONALE nous ont invités à réfléchir sur la métamorphose des missions dans les nouveaux contextes d'intervention. Je vais situer mes propos dans la perspective canadienne tout en précisant que les opinions exprimées sont miennes et ne représentent pas nécessairement celles du ministère canadien de la Défense.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le nouveau rôle de l'ONU s'avère radicalement différent de celui qui lui était dévolu au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Il ne s'agit plus seulement aujourd'hui, de maintenir la paix entre les États, en respectant la souveraineté de chaque nation. À ce rôle, il faut ajouter celui de trouver des remèdes à des déchirements qui divisent les peuples à l'intérieur même des États. Comme le souligne Boutros Boutros-Ghali, « chaque jour, ce sont à des conflits internes, à des guerres civiles, à des sécessions, à des partitions, à des affrontements ethniques, à des luttes tribales que les Nations Unies doivent faire face, bref à des situations conflictuelles qui se déroulent au cœur même des nations. Ce sont ces nouveaux conflits qui attentent le plus aux droits de la personne humaine. Ils nous imposent d'inventer de nouvelles réponses et de trouver de nouvelles solutions ». (Boutros-Ghali, 1994). Les récentes difficultés rencontrées par les Casques bleus en Somalie, en Bosnie-Herzégovine, en Haïti et au Rwanda montrent bien l'urgence d'agir.

Le cadre d'intervention de l'ONU comporte deux volets :

- conjurer les inquiétudes des pays membres de l'ONU et
- repenser les opérations de maintien de la paix dans le monde.

Nous traiterons ici du second volet seulement qui est de repenser les opérations de maintien de la paix dans le monde.

L'un des principaux rôles des missions de maintien de la paix est de travailler en vue de trouver ou de faciliter une solution aux conflits. Dans un article récent concernant le futur des missions de la paix, le major Last (1993) définit le maintien de la paix en ces termes :

« Le maintien de la paix est une opération impliquant du personnel militaire, mais sans droit d'application de la

force ou du pouvoir, établie par les Nations Unies pour aider à maintenir ou restaurer la paix dans des endroits où sévissent des conflits » .

L'un des éléments-clés de cette définition est celui du conflit. Les Casques bleus de l'ONU doivent intervenir dans des situations de conflit. Pour les observateurs, les faits parlent d'eux-mêmes. De plus les missions de l'ONU concernent des conflits internes et dépassent le cadre des opérations de maintien de la paix traditionnelles qui consistaient à superviser un cessez-le-feu, avec l'accord des deux belligérants. Dans ces missions, le cadre de contact joue un rôle primordial. C'est de ce rôle dont il sera précisément question ici. Le cadre de contact doit continuer à motiver et à bien mener ses soldats tout comme il l'a toujours fait lors d'opérations militaires antérieures. Mais, à son rôle traditionnel, il faut maintenant ajouter celui d'expert en résolution des conflits.

Cette observation repose sur les éléments suivants :

- les profonds changements qui sont survenus dans la nature des conflits internationaux et, par ricochet, dans les missions de paix depuis quatre ou cinq ans;
- le fait que le cadre de contact va être amené, de plus en plus, à « négocier » chaque décision prise sur le terrain, la négociation devant se faire à chaque niveau de la chaîne de commandement;
- le fait que pour être en mesure de communiquer, de maintenir sa crédibilité et d'interagir efficacement avec ses hommes et les belligérants, le cadre de contact doit avoir une grille d'interprétation lui permettant entre autres de comprendre ce qu'est un conflit (ou dilemme), le conflit social, le rôle que jouent les préjugés dans un conflit au niveau de la perception lors d'un conflit, et finalement les modes de résolution de ces conflits.

Nous croyons que l'importance du rôle d'expert en résolution de conflit s'accroît proportionnellement à la complexité et à l'étendue des responsabilités qui incombent à une fonction. Mais revoyons d'abord quel est le rôle traditionnel du cadre de contact.

I - LE RÔLE TRADITIONNEL DU CADRE DE CONTACT: LA GESTION EFFICACE DE SES HOMMES

Quoique les missions de paix soient d'une nature particulière et qu'elles diffèrent d'une opération militaire à proprement parler, celles-ci n'entraînent pas nécessairement une modification du rôle traditionnel du cadre de contact. Au cours de ses recherches, le major Last (1993) note qu'il est généralement admis par les hauts commandants des Forces canadiennes et des autres armées que 90 pour 100 de la préparation à une mission de maintien de la paix nécessite des compétences militaires de base. On ne saurait trop insister sur l'importance de ces compétences. Cette importance s'accroît au fur et à mesure que les risques d'une mission s'accroissent.

Les influences qui poussent un soldat à participer au combat et qui l'y maintiennent sont assez semblables à celles qui sont en jeu pendant les missions de maintien de la paix. Des facteurs comme le courage, la cohésion de l'unité, l'efficacité du groupe principal, la maîtrise du stress, l'esprit de corps et le moral, les communications appropriées, la discipline et la confiance sont tous des « facteurs de combat » de l'unité efficace en temps de guerre et pendant les missions de maintien de la paix. Il faut considérer que les missions de maintien de la paix ne diffèrent en rien des autres missions en temps de guerre. Nous croyons fermement

que les facteurs qui ont assuré le succès des officiers et des soldats de la *treizième brigade à Calais* (1940), des *Merrill's Marauders en Birmanie* (1944), du *Gloucestershire Régiment en Corée* (1951) ou de la *septième brigade blindée sur le plateau du Golan* (1973) jouent également un rôle pendant les missions de maintien de paix (Kellett, 1982).

En outre, l'officier doit être apte au métier des armes, s'y consacrer et être expert dans l'art de la guerre. Il doit s'engager à protéger et à respecter la dignité de tous les soldats, marins, aviateurs et civils, et se dévouer pour leur pays. Il doit faire preuve de courage, tant physique que moral, et agir avec droiture et sincérité en toutes circonstances. Enfin, il doit être prêt à assumer la responsabilité des activités de son unité et de la situation de tous les soldats, marins, aviateurs et civils qui relèvent de lui (Maillet, 1994). Mais si ce que note le major Last (1993) est valide, c'est-à-dire que « 90 pour 100 de la préparation (du soldat d'une mission de paix de l'ONU) repose sur les compétences militaires de base, le 10 pour 100 qui reste porte sur la préparation à la mission », nous devons également accepter sa conclusion :

« La médiation et la négociation menées par les officiers et les sous-officiers constituent un aspect unique des opérations de maintien de la paix auquel aucune autre phase de l'instruction militaire ne les prépare consciemment. »

II – LE NOUVEAU RÔLE DU CADRE DE CONTACT : LA PARTICIPATION ACCRUE AU PROCESSUS DE RÉSOLUTION DE CONFLIT

En d'autres mots, la nouvelle donne militaro-stratégique pour les missions de paix des années 1990 modifie le rôle du cadre de contact à un niveau précis : les situations où il fait appel aux 10% de ressources qui débordent son instruction militaire, c'est-à-dire en ce qui a trait à ses capacités à participer au processus de résolution du conflit. En plus d'être responsable de mener des soldats, il doit être en mesure de gérer des conflits. Pour ce faire, il doit comprendre ce qu'est un conflit et la manière de le résoudre par différents modes d'intervention.

2. 1. Le processus de résolution de conflit

Nous allons d'abord traiter des éléments pertinents dans tout processus de résolution de conflit, soit le conflit (ou dilemme), le conflit social, dans ses phases initiales et subséquentes, et la perception erronée.

2.1.1. Le conflit (ou dilemme)

Un grand nombre des problèmes qui menacent la paix surviennent lorsque les particuliers veulent combler leurs intérêts personnels, et ce au détriment de leur bien-être collectif. Ce sont ce que Boulon (1977) appelle les effets d'accumulation ou les effets pervers. C'est le type d'effet qui n'est recherché par personne, mais qui est provoqué par l'accumulation d'actions individuelles. Un exemple classique de ce type d'effet est celui où une rumeur se répand sur une possible insolvabilité des banques. Chacun voulant éviter de perdre son argent se présente à sa succursale bancaire pour retirer ses avoirs avant que celle-ci ne déclare faillite.

L'accumulation de ces comportements individuels devient la cause de la situation que tous et chacun voulaient éviter, soit la faillite de la banque.

Prenons comme autre exemple un cinéma bondé qui prend feu. Tous les spectateurs pourraient quitter les lieux s'ils respectaient certaines règles simples. Toutefois, il est fort probable que leur comportement cause une catastrophe s'ils se précipitent tous vers les sorties, dans un état de folle panique, et sans tenir compte les uns des autres. Plusieurs des problèmes qui menacent le plus l'avenir de l'humanité -les armes nucléaires, l'effet de serre, la pollution, la surpopulation, l'épuisement des ressources naturelles- découlent du fait que divers groupes recherchent leur propre intérêt, mais le font, ironiquement, au détriment de la collectivité.

Les choix qui sont profitables sur le plan individuel deviennent collectivement néfastes lorsque d'autres font les mêmes. Nous sommes aux prises avec un dilemme urgent. Comment pouvons-nous concilier le bien-être de particuliers, soit leur droit de rechercher librement leur intérêt personnel, et le bien-être de la collectivité ?

2.1.2. Le dilemme du prisonnier pour illustrer le conflit social à sa phase initiale.

Pour cerner et illustrer ce genre de dilemme, des psychologues sociaux se sont servis de jeux de laboratoire qui mettent au jour le fondement de nombreux conflits sociaux (Plous, 1993). En nous montrant comment des personnes bien intentionnées adoptent un comportement mutuellement destructeur et n'arrivent pas à s'en sortir, ils mettent en lumière certains paradoxes fascinants, mais troublants, de l'existence humaine. Beaucoup de recherches dans ce secteur et dans d'autres secteurs connexes, par exemple en ce qui touche la simulation de la course aux armements nucléaires entre les superpuissances, ont fait appel au dilemme du prisonnier (DP) ou à l'une de ses variantes.

Le modèle du dilemme du prisonnier peut se résumer de la façon suivante : supposons que deux hommes, Pierre et Yves, ont été arrêtés pour vol à main armée, mais que la police ne dispose que de preuves qui permettraient de les trouver coupables d'un crime moins grave, celui de l'introduction par effraction (Figure 1). La police interroge les prévenus séparément et leur offre un marché : ils ont le choix de coopérer ou non. La sentence que chaque prévenu recevra dépendra de son aveu et de l'aveu de son complice. Les conséquences sont présentées à chaque prévenu. Si les deux coopèrent, c'est-à-dire s'ils admettent leur participation au vol, tous deux seront condamnés à cinq ans d'emprisonnement. Si ni l'un ni l'autre n'avoue son crime, chacun sera condamné à un an de prison. Si l'un avoue son crime, il sera libéré. En retour, il devra témoigner contre son complice, ce qui entraînera pour ce dernier une condamnation à dix ans de prison. Il est clair que chacun a une stratégie dominante. En effet, Pierre et Yves se voient présenter une situation où un choix déterminé (refus d'avouer) rapporte davantage que tout autre choix, quel que soit le choix de l'autre. Que devraient faire Pierre et Yves ?

Le chiffre indiqué dans chaque case de la moitié supérieure du tableau correspond au nombre d'années d'emprisonnement qui attendent le premier prisonnier. Le chiffre indiqué dans la partie inférieure correspond aux années d'emprisonnement qui attendent le deuxième prisonnier.

Deuxième prisonnier	Premier prisonnier	
	Avoue	N'avoue pas
Avoue	1 ^{er} = 5 ans 2 ^{ème} = 5 ans	1 ^{er} = 10 ans 2 ^{ème} = Libéré
N'avoue pas	1 ^{er} = Libéré 1 ^{er} = 10 ans	1 ^{er} = 1 an 2 ^{ème} = 1 an

Figure 1 : Le dilemme du prisonnier.

Les résultats obtenus indiquent qu'en début de conflit, le modèle théorique le plus probable qui permet d'expliquer la situation est, à la vérité, le dilemme du prisonnier. Pour mieux comprendre la dynamique du DP, examinons par exemple une situation conflictuelle entre deux belligérants, soit la communauté 1 (C1) et la communauté 2 (C2), et substituons les deux communautés aux deux prisonniers (figure 2). Un tel exemple va nous permettre de mieux comprendre la dynamique inhérente à la plupart des situations conflictuelles entre communautés, pays, ethnies ou clans, où doivent intervenir les missions de paix de l'ONU. Dans un tel scénario, les deux communautés jouent une partie à deux qui comporte chaque fois une des quatre issues possibles suivantes : le désarmement mutuel, l'armement mutuel, l'armement de C1 et le désarmement de C2, ou l'armement de C2 et le désarmement de C1. Le désarmement correspond à ce qui a été traditionnellement catalogué comme un choix «coopératif » (par exemple une réduction importante des actions agressives et de l'accroissement de l'arsenal militaire) et l'armement correspond à ce qu'on a appelé un choix «agressif » (par exemple la décision de continuer l'essai, la production et le déploiement des armes nucléaires). Selon le dilemme du prisonnier, C1 et C2 sont toujours individuellement dans une meilleure position s'ils s'arment (et s'ils ne coopèrent pas). En s'armant, chaque communauté exploite la coopération de l'autre (désarmement) ou se protège contre l'agressivité (armement) de l'autre. Par exemple, si C2 choisit de réduire ses stocks et C1 de s'armer, ceci permet à C1 d'obtenir le résultat qu'il privilégie (l'armement unilatéral de C1). D'un autre côté, si C2 décide de s'armer et que C1 fait de même, cela empêchera l'issue que C1 craignait beaucoup (réduction unilatérale de l'armement de C1). S'armer devient donc la stratégie dominante des deux pays. Toutefois, en ne se désarmant pas, et c'est là l'attrape, les deux communautés se retrouvent dans une situation bien pire que si elles s'étaient fait confiance. En d'autres mots, les deux communautés perdent moins collectivement que si elles avaient désarmé toutes deux.

Ce dilemme confine souvent chaque adversaire dans une malheureuse conjoncture. Tous deux se rendent compte qu'ils pourraient tirer parti mutuellement de la situation. Toutefois, comme ils ne se font pas confiance, ils sont « forcés » de ne pas coopérer. Indépendamment des limites propres à toute vision théorique de ce jeu, le dilemme du prisonnier est un modèle

raisonnable de la plupart des conflits, qui a été adopté par de nombreux spécialistes de premier plan en sciences sociales. Par exemple, Plous (1985) précise qu'à son avis, la course aux armements au cours de la guerre froide des années 1960, 1970 et 1980, a persisté parce que les principaux acteurs la considéraient comme un dilemme du prisonnier. De même, Hardin (1983) soutient que le dilemme du prisonnier constitue la solution préférée à la compréhension des conflits de presque tous les décideurs et analystes de politiques qui se font entendre clairement aux États-Unis, au Canada et dans plusieurs pays européens. Au demeurant, nous croyons que ce paradigme peut contribuer à expliquer plusieurs des situations conflictuelles auxquelles les missions de maintien de la paix de l'ONU sont aux prises, dans leur phase initiale. Nous allons voir maintenant ce qu'il en est des phases subséquentes.

2.1-3. Les phases subséquentes du conflit : le dilemme perceptif

Au fur et à mesure que le conflit évolue, les belligérants peuvent finir par se rendre compte qu'ils sont perdants. Revenons à notre exemple de la course aux armements entre C1 et C2. Il arrive une étape, lors d'un conflit, où les deux communautés concernées considèrent qu'il est plus avantageux de réduire mutuellement les armements que de s'armer unilatéralement, que cette perception ait été militaire, politique, morale ou autre. On parle alors des avantages de diminuer l'intensité des conflits et de l'arsenal, et de l'importance des coûts, financier et humanitaire, en jeu.

Lorsqu'un conflit va au-delà de sa phase initiale et qu'un dialogue plus ouvert et plus confiant s'amorce entre les belligérants, le scénario du DP n'offre plus un modèle de simulation valide. Comme nous l'avons déjà noté, les belligérants qui se conforment au scénario du DP ont une stratégie dominante qui favorise l'agression aux dépens de la coopération ; désirent par-dessus tout ne pas désarmer tandis que l'autre belligérant s'arme ; ont le sentiment que l'autre partie préfère par-dessus tout un armement unilatéral.

Au fur et à mesure que la relation devient plus confiante, un nouveau paradigme semble s'imposer, soit le dilemme perceptif. Dans cette structure perceptive, les chefs qui dominent dans les deux groupes opposés préfèrent par-dessus tout la réduction des armements, mais sont empêchés de désarmer par la perception que l'autre partie favorise un armement unilatéral. Dans le dilemme du prisonnier, on suppose que les deux adversaires partagent la même structure perceptive. Dans le dilemme perceptif, c'est comme si chaque groupe avait deux scénarios, un pour lui et un pour l'adversaire. C'est uniquement en joignant ces deux scénarios qu'un dilemme perceptif est créé et que le conflit peut être résolu.

Lors du processus de résolution de conflit, il s'agit de trouver des moyens de déterminer quel modèle est à la base d'un conflit entre deux groupes antagonistes. Le test sur lequel tout repose semble être celui des initiatives en vue de la coopération mutuelle. À la différence du dilemme du prisonnier dans lequel les participants sont contraints au conflit par la structure de la situation, un dilemme perceptif peut être résolu si on montre à chaque partie que l'autre adversaire désire par-dessus tout la coopération mutuelle. C'est là que le rôle du cadre de contact prend toute son importance. Si les participants à un scénario de dilemme perceptif font en sorte de maximiser la sécurité individuelle (par exemple en préférant par-dessus tout la coopération), ils ont toutes les raisons de répondre par la réciproque aux mesures de coopération de l'autre partie. Une fois que les deux adversaires ont découvert que la coopération mutuelle est individuellement et collectivement optimale, l'agressivité se transforme en coopération et le dilemme est résolu. Le scénario du dilemme perceptif est donc préférable à celui du dilemme du prisonnier pour les missions de maintien de la paix. C'est pourquoi nous croyons fermement que, pour être efficace, le cadre de contact devrait comprendre pleinement la dynamique de ces dilemmes.

2.1.4. La perception erronée

Le conflit peut être interprété comme une incompatibilité perçue des actions et des objectifs. De nombreux conflits ne comportent qu'un petit nombre d'objectifs véritablement incompatibles. Le grand problème est la perception erronée des motifs et des objectifs de l'autre partie. Des recherches indiquent qu'il y a plusieurs causes probables à la perception erronée. Il y a le parti-pris autojustificateur par lequel les personnes et les groupes acceptent qu'on reconnaisse leurs bonnes actions et refusent d'endosser la responsabilité de leurs mauvaises actions, sans accorder aux autres le même bénéfice du doute. Par ailleurs, si le mécanisme fondamental de l'attribution des erreurs est en cause, chaque adversaire, dans un conflit, considère que l'hostilité de l'autre traduit de mauvaises dispositions. Chaque partie filtre l'information et l'interprète en fonction des perceptions qu'elle avait déjà. Les groupes polarisent fréquemment ces tendances aux partis-pris autojustificateurs. Par exemple, un des symptômes de la pensée de groupe (*group think*) est la tendance à percevoir son propre groupe comme moral et fort, et l'opposition comme mauvaise et faible. Le seul fait d'être en groupe entraîne un parti pris collectif. Une fois formés, les stéréotypes négatifs persistent souvent malgré les témoignages qui vont à leur rencontre. C'est pour ces raisons que des antagonistes se font souvent une image déformée les uns des autres.

Il est frappant de constater que la perception erronée de deux adversaires est mutuelle. Ils s'attribuent des vertus similaires et ils attribuent des vices similaires aux autres. Lorsque le psychologue américain Urie Bronfenbrenner (1961) a visité l'Union soviétique en 1960 et a conversé avec de nombreux citoyens russes, il a été étonné de les entendre dire sur les États-Unis exactement ce que les Américains disaient sur l'URSS. Les Soviétiques disaient que le gouvernement américain était agressif sur le plan militaire, qu'il exploitait et trompait le peuple américain et qu'on ne pouvait lui faire confiance sur le plan diplomatique. Bronfenbrenner écrit : « J'ai été forcé de constater petit à petit et avec douleur que l'image déformée que les Russes avaient de nous était curieusement similaire à celle que nous avions d'eux -une image symétrique». Les conflits internationaux sont souvent entretenus et prolongés par l'illusion que les dirigeants du pays ennemi sont mauvais et qu'ils exercent une contrainte alors que leur peuple, bien que contrôlé et manipulé, est du côté de l'adversaire.

Ces perceptions symétriques des groupes en conflit entretiennent l'antagonisme. En période de tension, comme pendant une crise internationale, la pensée rationnelle devient encore plus difficile (Janis, 1988). La vision qu'on a de l'ennemi devient plus simpliste et stéréotypée, et il est davantage probable qu'il y aura des jugements prématurés et non raisonnés.

Lorsque les deux parties ont des perceptions incompatibles, au moins l'une des deux perçoit l'autre de façon erronée. Lorsque de telles perceptions erronées existent, la gravité des conséquences de ce phénomène psychologique est unique car ces images ont la particularité de se confirmer elles-mêmes. Par exemple, si A s'attend à ce que B soit hostile, A peut traiter B d'une telle manière que celui-ci réponde aux attentes de A : c'est un cercle vicieux.

Morton Deutsch (1986) explique :

« Vous apprenez par une fausse rumeur qu'un ami parle dans votre dos. Vous le remettez à sa place. Il déblatère alors contre vous et il confirme ce que vous pensiez. »

De même, si les dirigeants de chaque partie adverse, par exemple les Chypriotes grecs et les Chypriotes turcs, les musulmans, les Serbes et les Croates, ou encore les Arabes et les Israéliens, croient qu'il y aura probablement la guerre, et que les uns et les autres s'efforcent d'accroître leur sécurité militaire vis-à-vis l'adversaire, la réaction de celui-ci justifiera la

première manœuvre. Dans ces cas, les deux adversaires ont de la difficulté à évaluer comment leurs actions entretiennent la peur et la colère de l'autre. Compte tenu de cette méfiance, la négociation est difficile.

Le schème cognitif que nous venons de présenter peut nous aider à mieux comprendre les conflits : dilemme social, compétition et perception sociale erronée. Quoique pour les uns, le tableau peut paraître quelque peu sinistre, il n'en demeure pas moins que la réalité n'est pas aussi désespérée. Il faut retenir que l'humain agit selon ses convictions et qu'elles ne sont pas coulées dans du béton, mais changent avec le temps et les circonstances. C'est ainsi qu'il arrive parfois que les hostilités se transforment en amitiés et les conflits en harmonie. Le mécanisme qui crée l'image de l'ennemi peut être inversé si l'ennemi se transforme en allié. Les Petits Japonais sanguinaires, cruels, traîtres, aux palettes saillantes de la Deuxième Guerre mondiale sont devenus peu après, aux yeux des pays alliés, des partenaires intelligents, travailleurs, faisant preuve d'autodiscipline et pleins de ressources. Nos alliés de la Deuxième Guerre mondiale, les Soviétiques, sont devenus par la suite « belliqueux et traîtres ». De nombreux pays ont appuyé l'Irak aussi longtemps qu'il a fait la guerre à l'Iran. L'ennemi de notre ennemi est notre ami. Lorsque l'Irak a fait la paix avec l'Iran et a envahi le Koweït aux riches ressources pétrolières, le comportement de l'Irak, y compris son utilisation antérieure d'armes chimiques et le massacre de ses citoyens kurdes, est devenu soudain « barbare ». Il est manifeste que les images que nous avons de nos ennemis justifient non seulement nos actions, mais changent aussi avec une facilité étonnante.

Des psychologues sociaux ont mis au point plusieurs stratégies pour aider les belligérants à résoudre les conflits. Dans l'armée canadienne, c'est ce que nous appelons les trois C du maintien de la paix : la communication, la coopération et la conciliation. Ils ont trait aux modes de règlement des conflits.

2.2. La participation accrue du cadre de contact au processus de résolution de conflit

Les antagonistes peuvent avoir recours à plusieurs modes pour résoudre le conflit. Ils peuvent entre autres, négocier, demander à un tiers neutre d'agir comme médiateur en facilitant la communication et en formulant des propositions ou avoir recours à l'arbitrage en soumettant leur litige à un arbitre qui étudiera les questions litigieuses et proposera un règlement.

2.2.1. La négociation

La négociation est une forme de communication entre deux antagonistes. Les adversaires font des offres et des contre-offres, et on n'en arrive à une solution que lorsque les deux parties sont d'accord (Thompson, 1990). Chaque partie doit décider si elle fera preuve d'inflexibilité ou adoptera une attitude de bonne foi, plus conciliante. Les études ne proposent aucune réponse simple. D'un côté, une attitude conciliante (la coopération dans la structure du dilemme du prisonnier) peut amener l'autre partie à exploiter la situation alors que l'inflexibilité (l'agressivité) peut parfois se retourner contre ceux qui ont adopté cette attitude. Souvent l'enjeu d'un conflit n'est pas fixe, mais plutôt susceptible de diminuer si la méfiance persiste. Si un conflit se prolonge, les deux parties ont quelque chose à perdre. Faire preuve d'inflexibilité peut aussi diminuer les chances d'en arriver à un accord. Si l'autre partie adopte en retour une position également extrême, les deux adversaires peuvent être figés dans des positions et ne pouvoir reculer, ni l'un ni l'autre, sans perdre la face.

Plusieurs cadres de contact nous ont fait part de diverses situations lors de leurs échanges avec les Serbes, les Croates ou les musulmans, où ils avaient dû faire montre d'habileté dans la négociation. D'après eux, le succès ou l'échec de telles rencontres reposent sur un processus

qui comprend trois étapes : la prénégoiation, la négociation proprement dite et la postnégociation.

A l'étape de la prénégoiation, le cadre de contact se prépare pour la rencontre. Règle générale, certains grands principes doivent guider cette étape. Le cadre de contact doit s'assurer d'être bien renseigné sur la nature de l'objet du conflit. Il doit décider si les discussions relèvent de ses responsabilités ou s'il doit se référer à son supérieur. Dans le cas où le conflit relève de ses responsabilités et lorsque la chose est possible, il doit entre autres connaître :

- les caractéristiques militaires de son interlocuteur (son rang, le nombre de ses effectifs, les armes et les récentes manœuvres de ses troupes, ainsi que la langue qui va être utilisée),
- la nature du conflit (la perception des causes du conflit),
- les conditions physiques où aura lieu l'entretien (la distance et la sécurité des lieux, le jour et l'heure, le nombre de personnes présentes).

En d'autres mots, il se doit de trouver des réponses aux questions « Qui ? », « Quoi ? », « Où ? », « Comment ? » et « Pourquoi ? ».

Enfin, il très important que le cadre de contact définisse une solution de rechange. Voyons une situation concrète : si le passage à un barrage est refusé, vu un nouveau règlement interdisant tout passage entre 21 h et 7 h, pourra-t-on passer après 7 heures ? Ou encore, si l'interlocuteur n'a pas l'autorité pour prendre la décision, quand sera-t-il possible de rencontrer son supérieur ?

Quant à la négociation proprement dite, certains grands principes doivent la guider : l'honnêteté, la justice, l'équité, la sécurité et le fait d'éviter de faire « perdre la face à l'autre ». Mais la caractéristique qui est de loin la plus importante est la patience. Rien n'est aussi clair ou aussi simple que ce qu'on pourrait croire au départ. Chaque peuple, chaque groupe ethnique, chaque clan, a son histoire, son vécu, sa version des faits. Il faut avant toute chose que le cadre de contact le reconnaisse et soit prêt à écouter.

L'expérience indique également qu'il est préférable d'adopter une attitude de collaboration plutôt que de confrontation. Cette approche de la négociation, qui est aussi appelée la stratégie du gagnant-gagnant, vise à montrer les avantages d'un accord pour tous les participants et à faire partager la responsabilité de la résolution des problèmes. Pour y arriver il est bon de séparer les parties du problème, canaliser l'attention sur les intérêts et non sur les positions, proposer et étudier diverses possibilités avant de faire un choix et insister pour que les résultats soient fondés sur des éléments clairs et précis. A ceci, ajoutons que le cadre de contact doit éviter de prendre part aux arguments de nature ethnique ou de propagande qui risqueraient d'annuler toutes initiatives de solution, et qu'il doit mettre l'accent sur les points de réconciliation et de convergence entre les deux positions. De plus, le cadre de contact doit faire preuve de tolérance à l'égard des personnes concernées, d'intransigeance et de ténacité à l'égard du problème.

Une négociation n'est complète que lorsqu'elle a été mise en œuvre avec succès. Cette mise en œuvre, ou suivi, comprend l'analyse de la négociation, la mise en place de l'entente, les vérifications sur le terrain et la recherche de la perception de l'adversaire. Enfin, il est impératif de tenir des rapports détaillés de toutes ces rencontres et d'informer son supérieur immédiat des délibérations.

L'expert en résolution de conflit, Morton Deutch (1991), quant à lui, conseille au négociateur d'être « ferme, équitable et amical » : ferme pour résister à l'intimidation, à l'exploitation et aux sales tours, équitable pour conserver ses principes moraux et ne pas rendre la pareille au comportement immoral de l'adversaire, même à la suite d'une provocation, et amical dans le sens que le négociateur est prêt à prendre l'initiative de la

coopération et des mesures en retour. Pour sa part, pendant sa mission en Bosnie, le cadre de contact du R22eR s'est conformé à trois principes qui recourent en partie ceux qui viennent d'être notés, soit la ténacité, la prudence et la patience.

Lorsqu'il agit comme négociateur, le cadre de contact est partie directement au conflit. Mais il peut aussi intervenir comme médiateur. Il intervient alors à titre de tiers dans la résolution du conflit.

2.2.2. la médiation

Un médiateur peut faire des propositions qui permettront aux adversaires de faire des concessions et de sauver la face (Pruitt, 1981). L'intervention d'un médiateur, par exemple un cadre de contact, peut servir de prétexte à chacune des parties pour céder quelque chose; cela permet à chacun (le sauver la face, à condition bien sûr que chaque antagoniste obtienne une concession équivalente de son vis-à-vis. Il s'agit de transformer la situation gagnant-perdant en situation où les deux antagonistes gagnent. Le cadre de contact aide à résoudre les conflits en facilitant la communication constructive. Sa première tâche consiste à aider les parties à repenser le conflit et à obtenir de l'information sur les intérêts de l'adversaire. En poussant les antagonistes à mettre de côté leurs exigences contradictoires et leurs premières offres, et à réfléchir plutôt à leurs besoins, intérêts et objectifs fondamentaux, le cadre de contact vise à faire cesser la confrontation où il y a un gagnant et un perdant, et à amener les deux antagonistes à coopérer. De cette manière, tout le monde gagne et on trouve des solutions mutuellement avantageuses.

Il s'agit aussi de corriger les perceptions erronées au moyen d'une communication contrôlée. Malheureusement, même les meilleures actions peuvent être mal interprétées. Il arrive souvent qu'un antagoniste ne tienne nullement compte des mesures de coopération prises par son vis-à-vis ou qu'il les interprète mal. Des recherches indiquent que l'information qui dément des opinions déjà formées est couramment discréditée par un parti-pris d'assimilation et que l'information qui vient infirmer une opinion se voit habituellement accordée une valeur moindre que l'information qui confirme un fait. Dans ses relations avec les deux antagonistes, le cadre de contact s'efforce de clarifier les messages des deux adversaires et d'instaurer un climat de confiance mutuelle. On croit fermement que la communication aide souvent à réduire les perceptions erronées qui se renforcent elles-mêmes.

La tension et la méfiance sont parfois si fortes que la communication et encore moins la solution du conflit ne sont possibles. Chaque adversaire peut menacer ou contraindre l'autre, ou encore exercer des représailles contre celui-ci. Malheureusement, ces actes tendent à entraîner la réciprocité, ce qui provoque une escalade du conflit. De plus, le pacifisme unilatéral est hors de question sur le plan politique. Dans ces situations, le rôle du cadre de contact est de proposer une stratégie contraire, c'est-à-dire apaiser l'autre partie en étant inconditionnellement coopératif. C'est ce qu'on appelle la stratégie des initiatives progressives et réciproques pour la réduction de la tension (SIPRRD).

Dans ce cas, un des participants doit d'abord prendre l'initiative et faire un geste de coopération, si petit soit-il. Au début, il se peut qu'une des parties ne veuille pas bouger de sa position. Même dans ces situations, d'autres gestes conduisant à la coopération sont possibles : par exemple, l'acceptation d'en discuter davantage, d'en discuter avec ses supérieurs, de laisser franchir une barricade « pour cette fois » seulement, etc. Dans d'autres situations, on peut être témoin de gestes plus significatifs comme la libération de prisonniers, l'ouverture d'une piste d'atterrissage ou une proposition de cessez-le-feu. Le but visé est d'amener l'autre partie à faire de telles offres, ce qui entraîne une diminution continue de la tension entre les antagonistes. À mesure que le niveau de tension diminue, chaque partie devient plus conciliante et davantage prête à faire confiance à l'autre. Pour que la stratégie des échanges

réussisse, le cadre de contact, agissant comme médiateur, doit encourager les deux belligérants à annoncer les mesures de coopération au début de l'entretien, mettre en application les mesures de coopération de façon claire et vérifiable, proposer suffisamment de concessions de façon que les plans de coopération apparaissent comme crédibles, mais pas au point qu'il soit impossible de se défendre.

Les stratégies comme celles du SIPRRD ont été mises à l'essai et ont eu des résultats prometteurs. Pendant la crise de Berlin, au début des années 1960, les chars américains et soviétiques se faisaient face, canons contre canons. La crise a été désamorcée lorsque les Américains ont effectué le retrait de leurs chars petit à petit. Chaque mesure prise par les Américains avait sa réciproque chez les Soviétiques. Plus récemment, de petites concessions par les Israéliens et les Palestiniens ont aidé à réduire la tension à un point tel que les négociations ont débouché sur un règlement.

2.2-3. L'arbitrage

Certains conflits sont si difficiles à régler -ou les parties en cause font en sorte qu'il semble si difficile de les régler- et les intérêts sous-jacents si divergents, qu'une solution mutuellement satisfaisante est impossible à obtenir. Les Serbes et les Croates ne peuvent par exemple avoir tous deux l'autorité sur les mêmes foyers nationaux.

Lorsque la négociation directe et la médiation échouent, les belligérants peuvent avoir recours à une forme d'arbitrage et un règlement leur sera proposé.

Un arbitre agit à titre de juge vis-à-vis les deux belligérants. Il applique des règles et propose des solutions. Tout d'abord, l'arbitre écoute les deux versions puis rend une décision sur les diverses solutions. L'arbitre doit être perçu comme légitime et jouir de la confiance sans faille des deux parties pour que le processus soit un succès. Précisons que lors de l'application de ce mode de résolution de conflit, le cadre de contact n'a cependant aucun rôle à jouer.

CONCLUSION

On ne peut que constater que le contexte militaro-stratégique, le rôle de l'ONU et, par ricochet, le rôle des missions de paix ont grandement changé au cours des dernières années. Depuis l'effondrement de l'ex-URSS, nous vivons dans un monde géostratégique où la prévisibilité cède la place à l'incertain et l'ordre au désordre. Nos organisations de type pyramidal, où l'information circule surtout (du haut vers le bas, où le supérieur maintient un contrôle et une autorité absolue sur tout, ne sont plus fonctionnelles. Il nous faut donner une place à chaque acteur de la hiérarchie. Il nous faut revaloriser et responsabiliser les chefs de tous les niveaux.

Ainsi le rôle du cadre de contact doit être défini selon la mission plutôt que selon la fonction. A son rôle traditionnel de militaire compétent, rôle qui inclut l'agression et l'affrontement, le cadre de contact se doit de devenir un négociateur et un médiateur. Environ 10 % de la formation du cadre de contact doit porter sur le processus de résolution de conflit, précisément sur une meilleure compréhension de ce que sont un dilemme, un conflit social, une perception erronée et les modes de résolution. Dans le présent contexte géostratégique, le succès des missions de maintien de la paix passe par la résolution des conflits basée sur la coopération plutôt que sur l'affrontement. Le rôle du cadre de contact, en tant que négociateur et médiateur, s'avère donc d'une importance capitale.

BIBLIOGRAPHIE

BOUTROS-GHALI, B. « Nouveau champ d'action pour les Nations Unies : démocratie et droits de l'homme ». *Le monde diplomatique*, 1993, octobre, n°465, P. 32.

BOULON, R. *Effets pervers et ordre social*. Paris, Presse universitaire de Paris, 1977, 283 P.

BRONFENBRENNER, U. « The mirror-image in Soviet-American relations: a social psychologist's report ». *Journal of Social Issues*, 1961, vol.17, p.45-56.

DEUTSCH, M. « Folie à deux : a psychological perspective on Soviet-American relations ». In KEARNS, M. P. *Persistent patterns and emergent structures in a waving country*. New York, Praeger, 1986.

DEUTSCH, M. *Education for a peaceful world*. Presidential address to the Division of Peace Psychology, American Psychological Association convention, 1991.

HARDIN, R. « Unilateral versus mutual disarmament ». *Philosophy and Public Affairs*, 1983, vol. 12, n°3, Avril, p. 236-254.

JANIS, I. *Crucial decisions: leadership in policymaking and crisis management*. New York, Free Press, 1988.

KELLET, T. *Combat behavior : the behavior of soldiers in battle*. Boston, Kluwer Nijhoff Publishing, 1982, 356 p.

LAST, D. (major). « Peacekeeping doctrine and conflict resolution techniques ». Paper presented at the *Biannual conference on the Inter-University Seminar on Armed Forces and Society*, October 22-24, 1993.

PLOUS, S. « Perceptual illusions and military realities: a social-psychological analysis of the nuclear arms race ». *Journal of Conflict Resolution*, 1985, vol. 29, p. 363-389.

PLOUS, S. « The nuclear arms race: prisoner's dilemma or perceptual dilemma ? ». *Journal of peace Research*, 1993, vol.30, p. 163-180.

PRUITT, D. G. « Kissinger as a traditional mediator with power ». in RUBIN, J. Z., *Dynamic of third party intervention : Kissinger in the Middle East*, New York, Praeger, 1981.

THOMPSON, L. « Negotiation behavior and outcomes: empirical evidence and theoretical issues », *Psychological Bulletin*, 1990, vol.108, p. 515-532.

CHAPITRE X

Moral et intégration des militaires dans les interventions extérieures récentes : un autre regard

Jean-Marie MOUREY

INTRODUCTION

LE CENTRE DE RELATIONS HUMAINES (CRH) est un des bureaux de la Division Organisation Ressources Humaines de l'État-major de l'armée de Terre. Organisme d'études psychosociologiques et sociologiques spécifique à l'armée de Terre, il est composé d'un petit nombre d'officiers, experts dans leur domaine. Il conduit au profit du commandement des enquêtes relatives aux opinions, aux attentes et au moral des personnels de l'armée de Terre.

A ce titre, les interventions extérieures ne sont pas, pour le CRH, une préoccupation récente ; mais, jusqu'à une période rapprochée, il n'avait pu accéder aux théâtres d'opérations extérieures. Sa première contribution répondait à une demande d'aide méthodologique de la Première Armée qui conduisait des enquêtes par questionnaire auprès des contingents rentrant du Cambodge et de l'ex-Yougoslavie. Les enseignements tirés, relatifs au moral des personnels, à leurs conditions de vie, à leur perception des matériels et équipements, se sont avérés d'autant plus précieux que l'ouverture de ces missions à l'ensemble des formations de l'armée de Terre constituait à la fois une nouveauté pour ce que certains nommaient alors « l'armée des camps », et une première réponse aux questions que se posait le commandement à propos des personnels.

L'intérêt de ces enseignements et des apports spécifiques du CRH a initié une dynamique qui s'est traduite, pour le présent, par trois enquêtes successives, deux en ex-Yougoslavie et une en Somalie.

Sous-tendue par la volonté du commandement et son intérêt croissant pour l'approche des sciences humaines et sociales, la démarche du CRH repose principalement sur cet autre regard, qu'il pose sur la réalité, différent et complémentaire de celui du compte rendu hiérarchique et du travail d'état-major traditionnels .

Armés des outils de la psychologie, de la psychosociologie et de la sociologie, les officiers chargés d'études du CRH ont pu mener diverses investigations sur les théâtres extérieurs et tirer des enseignements très riches sur les effets de ces engagements, dans des domaines aussi différents que le moral, la modularité ou les conditions de l'intégration dans un dispositif onusien.

Enfin, nous avons pu vérifier la pertinence de divers corpus théoriques, notamment ceux relatifs aux facteurs de motivation, à la cohésion et à la force morale des unités.

LE REGARD DES SCIENCES SOCIALES

Complémentaire du regard institutionnel classique, l'approche méthodologique du CRH s'appuie sur quatre composantes essentielles : *l'entretien psychosociologique*, « *l'observation participante* », *l'utilisation de paradigmes de compréhension et l'interprétation croisée*.

La richesse des entretiens psychosociologiques

L'instrument premier de notre approche est l'entretien psychosociologique. Lors de chaque enquête du CRH sur un théâtre extérieur, cent cinquante à deux cents entretiens sont conduits avec des personnels de tous grades et de toutes fonctions. Les deux tiers environ de ces entretiens sont « informels », menés « en situation », aux postes de combat, de travail ou de détente, de jour comme de nuit. Ils viennent en appui d'une soixantaine d'entretiens formels¹ enregistrés, menés en « face à face », dans une situation de confort et d'intimité identique à celle qui prévaut en métropole.

Ce dernier type d'entretien, très technique, dépasse souvent le stade du discours logique et contrôlé, pour atteindre le niveau psychologique et affectif, nécessaire en particulier pour aborder les questions relatives au moral, aux relations entre les individus ou au stress.

« ce que je vous ai dit pendant ces deux heures, je ne le dirai sans doute jamais qu'à ma femme ». (Adjudant)

La profondeur du discours est obtenue grâce au comportement de l'enquêteur et à l'anonymat qui est garanti au personnel interviewé. A ce titre, il n'est pas inutile de préciser que la déontologie, comme notre appartenance à l'institution militaire, nous imposent de respecter strictement la confidentialité des informations recueillies, ce qui garantit la crédibilité et la pérennité de la démarche.

Il ne s'agit pas là de l'entretien psychanalytique. L'enquêteur doit maintenir le discours de ceux qu'il interroge dans les limites de sa problématique, tout en les laissant libres de développer à leur manière les thèmes abordés. Ce sont des entretiens semi-directifs qui, à ce titre, se différencient aussi des entretiens rogériens. Toutefois, l'attitude empathique décrite par Rogers (Herbert, 1966) -et qui consiste, schématiquement, à percevoir ce qui est dit avec le regard de l'autre- est aussi la nôtre. Mais elle est rendue d'autant plus effective que l'enquêteur partage la vie, les sentiments et les tensions des hommes sur le terrain.

L'observation participante accroît la perception psychologique et sociologique

Utilisé après un retour d'intervention, l'entretien « en face à face » apporte des informations utiles, mais principalement sur des considérations qui sont d'ordre *logique*, un récit factuel ou l'appréciation des conditions de vie par exemple. Pour les questions d'ordre *psychologique*, cette technique n'est pas totalement opératoire, et nous avons pu constater les limites de l'entretien mené en métropole. En effet, la personne interrogée a tendance à reconstituer la réalité par souci de cohérence, de pudeur, de confidentialité ou d'estime de soi. On a pu le

¹ Formel, c'est-à-dire conforme à la théorie de la conduite des entretiens.

vérifier, à titre d'exemple, à l'occasion d'entretiens menés à posteriori auprès d'acteurs des combats de Somalie ou de cadres qui avaient été soumis à un bombardement sur l'aéroport de Sarajevo. Ils ne restituaient plus les tensions éprouvées alors.

L'observation participante et l'entretien en situation permettent de recueillir et de partager les sentiments profonds, les moments de stress ou d'exaltation, les réactions à l'égard des camarades, des chefs ou des autres armées, toutes choses partiellement effacées au retour, soit par un effet de valorisation globale, soit par reconditionnement ou occultation volontaire, soit simplement en raison d'une grande difficulté à transmettre ce qui a été vécu.

Au demeurant, on ne peut se limiter à cette approche, elle aussi susceptible d'introduire des biais importants en donnant un poids exagéré aux humeurs et aux réactions du moment : elles peuvent à terme ne pas avoir d'effets réels sur le moral. Ceci impose à l'enquêteur d'être muni d'un ensemble méthodologique particulièrement élaboré.

La nécessité des modèles et des systèmes de référence.

Les entretiens conduits sur le terrain et l'observation participante s'appuient sur une préparation rigoureuse de la mission.

Une première étape permet à l'enquêteur de s'imprégner du contexte historique, géographique, politique et militaire. Il s'acculture ainsi au milieu dans lequel se déroule l'intervention.

La deuxième étape consiste à élaborer, à partir de paradigmes de compréhension², une problématique approfondie, c'est-à-dire la construction d'un système d'hypothèses débouchant sur la mise au point d'indicateurs et de grilles de lecture des opinions et sentiments exprimés. Ces éléments permettent de réaliser une écoute - armée » des entretiens puis, par la suite, leur exploitation.

Un double niveau d'analyse et d'interprétation.

Enfin, deux niveaux d'analyse, différents mais complémentaires, permettent de restituer au commandement les enseignements issus de cette approche.

Au premier niveau de synthèse, *intervient le regard de l'expert en sciences sociales*, lui-même militaire, avec son expérience de chargé d'études et sa pratique des méthodes développées au Centre, ainsi que la mise en perspective des informations recueillies avec les résultats des enquêtes déjà effectuées et les données fournies par les autres bureaux de l'administration centrale.

Dans le même temps, le contenu des entretiens enregistrés est soumis à l'analyse de chercheurs civils extérieurs à l'institution. Ceci permet, à la fois de relativiser les biais que pourrait introduire le statut des enquêteurs et d'atteindre un second niveau de synthèse qui intègre les données théoriques évoquées plus haut, en lui donnant une dimension *pluridisciplinaire*.

Cette double analyse donne une assise suffisante pour crédibiliser les enseignements et étayer les propositions d'action que le CRH formule en tant que bureau d'état-major.

² Par exemple les théories relatives aux facteurs de motivation ou à l'analyse des organisations...

APPORTS POUR LE COMMANDEMENT ET EFFETS SUR LES HOMMES

Des enseignements pour le commandement

Les enquêtes du CRH sur les théâtres extérieurs permettent de *donner au Chef d'Etat-major de l'armée de terre, à ces grands subordonnés et à son état-major de multiples informations* que l'on ne

détaillera pas ici de manière exhaustive³. Toutefois, notre débat d'aujourd'hui peut trouver arguments dans des enseignements de trois ordres qui concernent les motivations des hommes, la cohésion des unités et leur intégration dans un dispositif multinational.

« L'effet intervention » : un surcroît de motivation

Quelles que soient les déceptions ou les frustrations éprouvées ambiguïtés et incertitudes liées aux missions reçues, contributions à l'action humanitaire jugées insuffisantes par certains-, les interventions effectuées au Cambodge, en Somalie et en ex-Yougoslavie produisent généralement plus de satisfactions que de mécontentements au sein des unités élémentaires, et plus encore chez ceux (personnels de carrière, sous contrat et appelés) dont c'est la première mission hors de métropole.

QUESTION : Ça fait quoi d'avoir fait partie de la mission Yougoslavie ?

RÉPONSE : C'est une expérience formidable ; ici, on ne joue pas on apprend à être vraiment des soldats ; on s'éclate, on peut voir ses limites. On sait qu'on est capable de maîtriser sa peur. Et ça, ça fait plaisir; je pourrai dire que j'ai fait Sarajevo ; je crois que je saurai mieux commander ; c'est une expérience humaine irremplaçable ; entre nous, il s'est créé de sacrés liens ; on est crevé au physique et dans la tête. Mais on l'a fait.

QUESTION: La solde, ça compte ?

RÉPONSE : Oui, ça fait partie du voyage (Engagé volontaire) ; Non, moi je suis boulanger ; depuis deux mois je perds de l'argent mais je ne le regrette pas. Et puis vous vous rendez compte, je vais revenir chez moi et là (il montre sa poitrine), j'aurai deux décorations... Mon père... je vous dis pas ... (Appelé volontaire).

« L'effet intervention » semble d'autant plus positif, sur le plan individuel, que l'on est à un niveau peu élevé de la hiérarchie, que l'on appartient à des formations du « Corps Blindé Mécanisé » et que, parmi les motivations initiales pour participer à cette intervention, « l'expérience humaine » était une attente importante.

Ce surcroît de motivation ne se limite pas aux seules unités qui participent à ces opérations. Il *rejaillit sur toutes les autres*, celles qui attendent leur tour et se préparent, comme celles qui contribuent au soutien des forces engagées⁴. C'est donc toute l'armée de Terre qui est concernée et qui voit en outre son image se bonifier.

Au demeurant, la motivation principale de nos unités est fondée sur *le sentiment des hommes et des cadres de faire le métier pour lequel ils ont été formés*. Car, quelles que soient

³ Ces informations concernent notamment le moral et la force morale des troupes engagées, la cohésion des unités, les situations de stress et les moyens de sa maîtrise, les motivations et les frustrations des hommes, l'accroissement de leur professionnalisme, la valorisation du rôle des chefs, les problèmes soulevés par l'intégration dans un dispositif onusien, les difficultés éprouvées au retour pour se réinsérer dans les structures professionnelles et familiales et les séquelles psychologiques que peuvent laisser ces opérations.

⁴ Citons par exemple les organismes du Commissariat qui ont permis une amélioration significative des conditions matérielles de vie sur le terrain : machines à laver et à sécher le linge, douches de campagne, boulangerie... jugées de manière positive par tous.

les missions confiées⁵, c'est à leurs savoir-faire de soldats et de chefs qu'il est fait appel. Le professionnalisme qu'ils acquièrent ou accroissent est celui qui est nécessaire dans un engagement classique.

La modularité entraîne une autre perception de la cohésion.

Les études de ces deux dernières années nous enseignent *que les unités modulaires⁶ ne sont pas moins efficaces que les autres*. Encore faut-il leur donner l'occasion et le temps de « l'aguerrissement ». En effet, la cohésion est un *produit du vécu commun* de la situation et de la mission. Elle n'est donc obtenue qu'après un temps plus ou moins long qui peut être estimé à un mois environ dans une situation d'intervention.

Elle peut être accélérée et devenir particulièrement forte lorsque s'instaure, comme ce fut le cas lors de l'opération ONUSOM 2 en Somalie, une dynamique de succès produite par l'engagement successif des unités dans des phases de difficulté croissante. Elle a engendré une confiance commune dans les capacités de l'unité à affronter les situations les plus dures. Ainsi, l'opération Iskoutir en République de Djibouti, puis les premières escarmouches d'ONUSOM ont remarquablement préparé les combats intensifs du 17 juin 1993 à Mogadiscio.

S'agissant du volume et de la composition des modules, il semble que le *seuil minimum souhaitable de modularité* soit celui de l'unité élémentaire. Par ailleurs, *l'amalgame d'appelés volontaires (AVAE) et d'engagés (EVAT)* au sein des unités de combat s'est révélé efficace, comme le montre l'exemple de la Somalie, sous réserve de respecter une proportion d'environ deux cinquièmes d'AVAE pour un noyau dur de trois cinquièmes d'EVAT. En revanche, le mélange d'EVAT de multiples provenances au sein d'une « unité de marche », n'est pas apparu comme une solution pertinente.

Les conditions de l'intégration dans le système onusien.

Notre dernière enquête en ex-Yougoslavie⁷ a permis d'étudier la capacité des militaires français à s'intégrer dans un ensemble multinational tel que l'ONU et d'évaluer l'impact de ce type d'intervention sur le commandement des unités. Nous avons ainsi pu mettre en évidence la *nécessité d'une formation des cadres français au contexte particulier de l'ONU*. Cette organisation se caractérise en effet par sa dimension politique, par la place importante qu'y occupent les fonctionnaires civils, par la prégnance du modèle anglo-saxon et de la pratique de l'anglais et par les comportements spécifiques que cela induit dans les relations et le respect de normes différentes de celles en vigueur dans l'armée française.

Toutefois, nous avons pu observer que *la plupart des militaires engagés évoluent dans un contexte « franco-français »* qui n'entraîne pas de remise en cause de leurs savoir-faire traditionnels. Seule une minorité, les commandants de bataillon, certains de leurs adjoints et surtout les officiers servant dans les états-majors de l'ONU, est concernée par ce problème d'intégration.

En outre, les missions inhérentes à ce type d'intervention imposent aux chefs de nouveaux rôles, davantage orientés vers la négociation et la médiation. Cette autre dimension concerne

⁵ La plupart des missions effectuées ont un caractère militaire. Les ordres ONU sont retranscrits par les bataillons en ordres clairs, concrets et en termes de mission connus des unités : ouvrir un itinéraire, contrôler une zone, escorter un convoi. Ces missions sont remplies en ambiance permanente d'insécurité.

⁶ On entend par unité modulaire, une unité composée d'éléments provenant de diverses formations de l'armée de terre.

⁷ Conduite en mars 1994

aussi bien les commandants de bataillon ou d'unité que les chefs de section et même parfois les chefs de groupe⁸. Elle se traduit pour eux par une autonomie et une responsabilité accrues.

La prise en compte de ces enseignements.

Les comptes rendus de nos enquêtes en intervention extérieure ont un impact important sur le commandement. On peut penser que ceci est lié en particulier au fait qu'ils transmettent au général CEMAT, *sans intermédiaire*, les sentiments, les préoccupations et les attentes des personnels rencontrés sur le théâtre d'opérations. Sans doute aussi le fait de pouvoir dire « les personnels pensent que... », suscite-t-il une implication particulière du commandement qui peut se sentir ainsi plus directement concerné. En tout état de cause, cela contribue à une prise en compte attentive, que l'on a pu effectivement observer, des souhaits et des attentes des personnels.

Parmi les *décisions immédiates* prises à la suite de nos comptes rendus d'étude, citons, dans le cas de la Yougoslavie, l'accélération de la mise en place de gilets pare-balles, dite à la perception par le commandement de l'importance que cela pouvait avoir pour les personnels et leur moral. Il en va de même de la confection et de la livraison de grilles de protection pour les pare-brise des véhicules, souvent visés par les jets de pierres.

Lors de l'étude en Somalie, les enquêteurs ont mis en évidence le manque de reconnaissance dont les personnels faisaient état, alors que leur opération était un succès et qu'ils en étaient fiers. Les médias mais aussi, selon les hommes, le commandement semblaient les avoir oubliés. Le général CEMAT se rendant sur place quelques jours après a pu ainsi délivrer un témoignage d'estime et de considération pour la qualité de l'accomplissement de la mission. Il a pu également apporter les précisions attendues sur la date de la fin de l'opération, alors que l'incertitude régnait sur ce point et constituait l'un des rares facteurs négatifs pour le moral des personnels.

Autre conséquence directe de ces enquêtes : la rapide diffusion des informations recueillies, qui constituent autant de savoir-faire à enseigner dans les organismes de formation, mais aussi à ceux qui préparent les engagements futurs. Nos rapports d'étude sont diffusés aux « grands commandeurs » et repris dans les « recueils de savoir-faire » édités par le Commandement des Organismes de Formation de l'armée de Terre (COFAT). Certains font l'objet de publications spécialisées, telles que le manuel sur la maîtrise du stress réalisé par le CRH, ou encore de conférences destinées aux futurs chefs de corps et commandants d'unité.

Enfin, il n'est pas rare que nos comptes rendus suscitent la conduite d'études complémentaires. Citons, à titre d'exemples, des demandes d'enquête sur la validité de la durée des séjours, sur les effets des permissions, sur la culture d'intervention, les problèmes de réinsertion au retour, les séquelles psychologiques consécutives aux interventions ou l'intérêt de la mise en place d'un officier moral dans les formations. De fait, chaque retour d'enquête contient en germe les interrogations et les hypothèses qui vont conduire à la fois à de nouvelles enquêtes dans les régiments rentrés de mission et à d'autres études sur les théâtres d'intervention.

Les conséquences directes de ces études sur les hommes.

Les chargés d'étude ont parfois ressenti sur les sites d'intervention une gêne voire, dans de rares cas, une forme d'hostilité. Il est vrai qu'ils représentent pour les formations engagées

⁸ Ainsi le bataillon de GLINA occupait 39 postes sur la ligne de confrontation, souvent tenus par un chef de groupe et six hommes pendant une semaine.

une contrainte supplémentaire parfois éloignée de leurs préoccupations immédiates. Par ailleurs, ils peuvent être perçus comme un œil indiscret du commandement ou tout simplement comme des spécialistes des sciences humaines qui auraient tendance à voir des problèmes là où il n'y en a pas, ou encore à traiter de questions qui seraient du ressort exclusif du chef. A ce titre, la méfiance de certains à l'égard des sciences humaines est une donnée qu'il convient de prendre en compte et qui exige de notre part savoir-faire, crédibilité et modestie.

Mais, contrairement aux nombreux visiteurs, les chargés d'études du CRH restent assez longtemps sur place pour pouvoir être acceptés et intégrés au sein des bataillons. Ils sont soumis aux mêmes contraintes quotidiennes et aux mêmes dangers. Ils sont donc en mesure de prendre en compte l'environnement immédiat des missions et de mieux comprendre ce que ressentent les acteurs engagés. L'analyse des phénomènes étudiés en est considérablement enrichie.

L'effet bénéfique de la verbalisation.

Une certaine confiance s'instaure donc progressivement entre enquêteurs et enquêtés. Elle est à l'origine d'un effet bien connu des psychologues : les enquêtés se montrent très vite désireux de faire partager ce qu'ils ont vécu. Ils verbalisent leur expérience et parviennent ainsi à lui donner une existence sociale. Cette extériorisation est particulièrement bénéfique ; elle participe d'une sorte de catharsis dont les effets positifs sont immédiatement ressentis par les intéressés. C'est ce qu'évoquait un officier supérieur à Sarajevo en déclarant :

« je ne savais pas pourquoi vous venez, mais finalement vous avez bien fait de venir ».

Bien que nous ne cherchions pas à développer ce type de relations, nous en faisons fréquemment l'expérience. Les personnels interrogés semblent saisir cette occasion pour satisfaire un véritable besoin de verbalisation. Aucune structure, ni professionnelle ni familiale, ne semble répondre correctement à cette exigence d'écoute pourtant vivement ressentie, surtout pour les personnels occupant des responsabilités importantes.

La nécessité de l'écoute.

« Il faut former les chefs à cette écoute », nous a-t-on suggéré ici ou là. Sans doute. Dans la quasi totalité des situations, un chef à l'écoute de ses subordonnés ne peut que mieux exercer son autorité. Mais ce n'est pas suffisant et pour trois raisons principales.

La première est d'ordre culturel. Dans la société française et dans l'armée en particulier, des jugements de valeur sont souvent liés à certains phénomènes psychologiques qui peuvent être tout à fait acceptés dans d'autres sociétés. Par exemple, avoir peur n'est pas digne d'un homme, encore moins d'un soldat. Combien d'officiers oseront dans leur entourage professionnel dire qu'ils vont consulter un psychologue ?

On touche là à la seconde raison qui est d'ordre institutionnel. Le chef est celui qui juge, qui note et de qui dépend pour une part la carrière de l'intéressé. Quel capitaine pourra dire à son colonel « je broie du noir » ?

Enfin, comme on a pu le voir en ex-Yougoslavie, les chefs -des capitaines aux colonels surtout, et au delà- sont ceux qui accumulent les plus fortes tensions, la plus forte charge psychologique, et qui sont soumis peut être le plus intensément au stress. Peuvent-ils vraiment être à l'écoute des difficultés éprouvées par leurs subordonnés directs ? Et eux, à qui peuvent ils se confier ? On bute là sur les deux obstacles précédents. Il ne suffit donc pas de former les

chefs à l'écoute pour que leurs subordonnés trouvent auprès d'eux une oreille disponible, compréhensive et apaisante.

Paradoxalement, les entretiens avec les épouses ont révélé de semblables difficultés au plan familial :

« j'attendais que mon mari comprenne tous les problèmes que j'avais eus pendant son absence et qu'il prenne la relève. Mais c'était comme s'il n'était pas là. Je croyais que ça serait une fête. Mais il n'était vraiment pas du tout là. Et ça a bien duré un mois ».

Le mari attendait probablement lui aussi qu'on le comprenne. Il y a là un problème qui est livré à la réflexion des auditeurs de ce colloque : l'absence sur le terrain de personnes capables de cette écoute peut-elle contribuer à l'accroissement des tensions susceptibles de donner lieu à des séquelles psychologiques ? Si oui, comment pourvoir à cette fonction⁹ ?

Mais cette nécessité de l'écoute est connue et nous n'avons fait qu'en souligner de nouveau la pertinence, de même que nous avons pu vérifier l'utilité d'autres systèmes théoriques.

CRITIQUE ET ENRICHISSEMENT DES CONNAISSANCES THEORIQUES.

Parmi les grilles de lecture utilisées, nous citerons quatre exemples qui illustrent, soit la validité du système de référence : les facteurs de motivation et les composantes de la force morale ; soit la nécessité de son approfondissement : le concept de cohésion et la connaissance de l'armée de Terre.

Les facteurs de motivation

Les théories de Mc Gregor (Mc Gregor, 1969 ; Ardoine, 1970), Maslow (Schein, 1971), Argyris (Lingagne, 1970) ou Herzberg (Herzberg, 1968 ; Morin, 1971) relatives aux besoins des individus et aux facteurs de motivations, ainsi que les études de Levy-Leboyer (Levy-Leboyer, 1974) et de Frances (Frances, 1981) sur les composantes du moral ont tour à tour été validées et controversées. Mais il n'est pas dans ce propos d'entretenir le débat. Nous constatons simplement que ce sont des outils d'observation et d'analyse extrêmement utiles.

Ainsi, nous avons pu réutiliser avec profit les distinctions entre « dysatisfacteurs » et « satisfacteurs ». Le logement ou l'alimentation, par exemple, sont bien des dysatisfacteurs au sens où, s'ils ne sont pas satisfaits, ils « pèsent en négatif » sur la forme psychologique des acteurs. Alors que, s'ils sont satisfaits, ils n'ont pas d'influence positive particulière. Ils sont « neutralisés ». Nous avons pu noter d'ailleurs, en ex-Yougoslavie et en Somalie, que ces éléments étaient généralement très satisfaisants, grâce aux efforts des commissaires et des logisticiens de l'armée de Terre. D'autres facteurs, satisfacteurs ou « motivateurs », jouent dans les deux sens. Ainsi, la qualité des relations humaines ou l'intérêt des missions confiées influent très fortement -et positivement lors des interventions étudiées- sur la motivation des personnels.

Mais nous avons aussi observé que ces différents paramètres pesaient diversement selon le niveau des responsabilités assumées. Nous avons retrouvé là, tint les objections faites à

⁹ Nous pensons qu'un officier plus spécialement chargé des questions de moral pourrait être institué dans chaque fondation - au minimum dans celles qui sont en intervention- qui recueillerait et traiterait les informations de ce niveau et serait en mesure, à la suite de situations de crise, de faire appel aux spécialistes appropriés.

Herzberg que les théories X et Y de Mc Gregor¹⁰ 10 et celle de Maslow sur la hiérarchisation des besoins.

Le concept de cohésion

Les interrogations qui visaient à identifier les différents paramètres de la cohésion ont fait apparaître que ce concept, formulé comme tel, n'était pas opératoire et que la cohésion ne pouvait être considérée comme un facteur du moral.

Poser à un chef le problème de la cohésion de son unité, c'est en effet mettre en cause sa façon de commander ; il en résulte une réponse souvent préétablie. De plus, nous avons enregistré autant de définitions de la cohésion que de personnes interrogées sur ce sujet. La mesure de la cohésion doit donc s'effectuer par le biais d'indicateurs descriptifs, tels que ceux utilisés pour la mesure de la « Force Morale des unités » présentée ci-après.

Par ailleurs, la cohésion n'apparaît pas comme un fondement ou une condition du moral, mais comme une résultante, un produit issu de la satisfaction des principaux facteurs du moral, notamment la qualité des relations humaines et l'intérêt des missions confiées. A cet égard, les repas et les « pots », et même les camps de cohésion sont mal nommés s'ils ne s'inscrivent pas dans le cadre de relations internes de qualité et d'un travail valorisant¹¹.

A notre sens, le concept de cohésion mérite d'être encore affiné et décliné selon les différents niveaux et les situations où l'on se place, avant de pouvoir faire l'objet de mesures reproductibles. Polir le présent, nous nous limiterons à dire que la cohésion n'est pas en soi, mais un « produit intermédiaire » entre le moral des individus et la capacité psychosociologique -ou force morale- d'une unité¹².

Les composantes de la force morale des unités.

L'outil « force morale¹³ » concrétise la prise en compte de la dimension humaine dans l'appréciation de la capacité opérationnelle des unités. Sa construction s'est inspirée initialement des travaux de Stouffer et publiés dans *The American soldier* (Stouffer et alii, 1949) et, plus récemment, des études américaines et surtout israéliennes du début des années 80. Le test de « force morale » apprécie la capacité psychosociologique d'une unité, en s'appuyant sur les résultats d'un questionnaire rempli par l'ensemble de ses personnels.

L'analyse de la « force morale » s'effectue à l'aide de huit dimensions qui englobent la plupart des aspects importants de la vie de l'unité : les relations au sein du groupe, les relations avec les cadres en général, les relations avec le chef direct, les matériels de l'unité, l'environnement et le soutien de l'unité, la confiance en soi, la vie au quotidien, le rapport personnel à l'armée.

Le caractère général de cet outil permet d'apprécier aussi bien des situations de temps de paix que la forme psychosociologique d'une unité lors d'engagements opérationnels. Il ne vise pas à attribuer une note ou à porter un jugement sur l'unité soumise au test, mais à fournir à son chef des éléments de référence quantifiables afin qu'il puisse, par son action et son mode de commandement, améliorer la «force morale » de sa troupe, de façon globale ou en fixant

¹⁰ La théorie Y de Mc Gregor reprend scientifiquement la philosophie de « l'homme en-quête-de-se-réaliser » ; elle s'oppose à la théorie X qui décrit *l'homo economicus*.

¹¹ Puisque cohésion implique relations étroites, on pourra parler de cohésion là où les relations sont directes entre les membres d'une collectivité : cohésion de groupe, cohésion de section (selon la situation) parfois cohésion d'unité, d'une équipe de dirigeants. Au-delà, il semble qu'il soit préférable de parler « d'esprit ». On a ainsi pu observer un « esprit armée de Terre française » en ex-Yougoslavie et en Somalie.

¹² Elle-même composante de la capacité opérationnelle d'une formation, au même titre que les capacités tactique, technique et logistique.

¹³ Le test « force morale » développé au CRH est sur le point d'être diffusé au sein de toutes les unités de l'année de Terre.

des objectifs précis¹⁴. Le contexte incluant sur les données, le chef est seul à même d'interpréter les résultats, de comprendre les éventuelles insuffisances et d'y apporter les remèdes nécessaires, parce qu'il connaît les situations particulières des hommes et les événements récents vécus par l'unité.

L'efficacité de l'outil a été vérifiée en métropole et en ex-Yougoslavie dans des situations opérationnelles réelles. La finesse des mesures réalisées, confrontées a posteriori aux entretiens individuels conduits au sein des unités et auprès de leurs chefs, ont permis d'apprécier la fiabilité des résultats.

L'enrichissement de notre connaissance de l'armée de Terre et de ses potentiels..

A l'aide des outils d'évaluation actuels -nos enquêtes périodiques en particulier- nous avons pu observer un effet sensible des interventions extérieures sur les personnels et sur l'institution. Nous constatons en effet une hausse significative de la satisfaction des personnels de l'armée de Terre. Les effets de ces interventions semblent suffisants pour faire passer au second plan les préoccupations relatives aux conditions matérielles de vie par exemple.

Il est un fait que ces missions sont particulièrement valorisantes pour les personnels qui y participent et pour ceux qui contribuent à leur efficacité, même si la désorganisation de certaines unités est pénalisante pour les « bases arrières ». Cet effet valorisant, nous l'avons constaté de façon particulièrement nette pour les unités du Corps Blindé Mécanisé, mais aussi pour celles dont la culture de l'intervention est très enracinée et qui voient reconnus et transmises la richesse de leur expérience. Les troupes prépositionnées, par exemple, ont montré en Somalie leur efficacité, fondée entre autres sur leur connaissance du milieu et des populations.

Ainsi, les enquêtes conduites en intervention nous apportent une meilleure connaissance des hommes mais aussi de l'institution elle-même. Leur apport descriptif et sociologique permet de développer notre compréhension de certains comportements ou attitudes et de contribuer, par exemple, à l'évolution de certaines structures, de la formation dispensée, voire des mentalités.

Les communications récemment faites auprès de diverses catégories de personnels, futurs chefs de corps ou commandants d'unité, témoignent à chaque fois de leur intérêt pour tout ce qui concerne ces types d'engagement et plus particulièrement les facteurs du moral et les motivations des hommes.

Actuellement, le CRH développe une réflexion sur la particularité du « modèle armée de Terre française » avec la mise en perspective des connaissances acquises en temps de paix, complétées par celles acquises en intervention.

Nous avons déjà pu progresser dans l'étude de l'intégration dans un nouveau contexte d'intervention et observer de façon approfondie la tendance des militaires français à cultiver leur identité, leur conception extensive de la mission, leur propension à occuper le terrain et à s'impliquer davantage auprès des populations locales¹⁵.

¹⁴ Comme par exemple l'amélioration de la qualité des relations au sein du groupe

¹⁵ Par exemple, apporter aide et assistance (« soupes populaires », à Sarajevo), réparer les ponts, refaire les routes etc.

CONCLUSION

La guerre du Golfe était apparue comme une illustration des combats modernes par l'importance des moyens de haute technologie mis en œuvre. A contrario, les interventions au Cambodge, en Yougoslavie et en Somalie sont presque essentiellement des engagements d'hommes. Elles se traduisent, pour les militaires français, par un retour à l'essence et aux valeurs fondamentales du métier militaire et par la redécouverte de la culture de l'intervention extérieure.

Sur ces théâtres, les savoir faire traditionnels du soldat s'avèrent en excellente adéquation avec les situations vécues, et les postures imposées peu différentes de celles de la préparation au combat. Les effets produits sur les hommes sur le plan de leur métier (accroissement du professionnalisme) et sur le plan psychologique (stress, valorisation, motivation) sont aussi ceux de l'engagement opérationnel.

Le contexte de ces interventions est peut-être nouveau, encore qu'il s'apparente à bien des « expériences coloniales » ; mais, en dernière analyse, selon la grande majorité des militaires interrogés, il apparaît que la plupart des missions exécutées sont bien celles de soldats.

Les méthodes des sciences humaines et sociales apportent d'appréciables compléments aux enseignements tirés de ces types d'engagement. Les hommes et les femmes qui y participent méritent d'être observés, écoutés et entendus avec la rigueur qui caractérise cette nécessaire approche.

BIBLIOGRAPHIE

ARDOINEAU J., *Management au Commandement. Participation et contestation*, Fayard, 1970, 252 p.

ARGYRIS J., *Participation et organisation*, traduction de l'américain par LINGAGNE, Paris, Dunod, 1970, 330 p.

FRANCES R., *La satisfaction dans le travail et l'emploi*, PUF, 1981.

HERZBERG F., « Une fois de plus : comment motiver les employés », in *Harvard Business Review*, 1968.

LEVY-LEBOYER C., *Psychologie des organisations*, PUF, 1974, 244 p.

Mc GREGOR D., *La dimension humaine de l'entreprise*, Gauthier Villars, 1969, 304p.

MORIN P., *Le développement des organisations*, Dunod, 1971, 117 p.

SCHEIN E., *Psychologie et organisation*, traduit par PARINEAU M, Editions Hommes et techniques, 1971, 113 p.

STOUFFER et alii, *The American Soldier*, Princeton University Press, 1949, 4 volumes.

TROISIÈME PARTIE

*Les armées face aux nouvelles missions:
permanence et mutations*

CHAPITRE XI

Quelles ressources pour quelles missions ? Le cas français

Jacques THOUVENIN

UNE NOUVELLE FORME de désordre international est apparue, suscitant des calamités d'ordre politique qui par des débordements sauvages causent désormais plus de victimes que les calamités naturelles¹.

Si bien que l'aide humanitaire orientée essentiellement pour lutter contre la faim, le dénuement, les blessures et les maladies dues aux catastrophes naturelles ou à l'absence de maîtrise de l'homme sur le milieu naturel, a cédé la place à une forme d'aide qui apporte la dignité à l'homme non seulement en lui redonnant la santé mais aussi en s'interposant face à la force et à la violence, au nom des droits de l'homme, pour lui donner une protection².

L'action humanitaire qui relevait principalement des organisations non gouvernementales relève désormais davantage des Etats. Une évolution récente est apparue avec la mise en place de véritables interventions armées dans un contexte militaire multinational, l'ONU restant le cadre de droit de ces interventions³.

La France participe largement à cette évolution en disposant actuellement de 12.000 militaires engagés dans l'accomplissement des missions en faveur de la paix et à caractère humanitaire dont 7.000 dans le cadre de l'ONU. En octobre 1993, elle a été jusqu'à fournir 10.000 hommes au titre des opérations de l'ONU.

¹ L'Institut français de polémologie (IFP) animé par Daniel Hermant, lorsqu'il avait encore une existence au sein de la Fondation pour les études de défense nationale, avait défini le concept de victimologie pour décrire ce phénomène. Le suivi du nombre de victimes d'un conflit s'avère constituer l'élément essentiel d'une étude générale des conflits pour définir les types d'acteurs politiques violents, leurs registres d'action, les logiques stratégiques ou culturelles à l'œuvre. Le numéro 5 de la *Lettre de LIFP* relevait 35 conflits actifs et observait une certaine constance avec une trentaine de conflits stables et une vingtaine qui entrent ou sortent de la phase active du fait de violence intermittente.

² Exposé de Jean-Claude Rufin lors de ce même colloque, *supra* chapitre premier.

³ Article de Michel Tatu, - La gestion du désordre, les nouvelles options stratégiques., *Armées d'aujourd'hui*, n° 189, p. 20-22.

Parmi les six hypothèses d'emploi des forces exposées dans le *Livre Blanc* sur la défense, les opérations en faveur de la paix et du droit international constituent l'une d'entre elles, ce qui assure ainsi une pérennité à ce type de missions⁴.

Mais précisément quelles sont les caractéristiques de ces missions ? De quelles ressources dispose la France pour les accomplir ?

Il convient d'observer que les opérations en faveur de la paix et du droit international prennent des formes multiples, si elles sont parfois regroupées sous la même appellation « opérations de maintien de la paix » (OMP), la précision dans la définition de la mission impartie ne constitue pas leur caractéristique commune.

Les missions générales doivent être par étapes successives reformulées pour conduire à des actions élémentaires qui doivent correspondre ou tenter de se rapprocher des savoir-faire appris par les militaires chargés de mener ces opérations extérieures.

Bien que ces missions ne répondent pas à une menace majeure pour les intérêts de la France, l'évolution de leur accomplissement peut mener vers deux effets pernicioeux : l'un étant un enlisement de plus en plus exigeant en moyens, l'autre pouvant conduire à un conflit régional devenant difficilement contrôlable.

L'exécution de ces missions particulières n'induit-elle pas également le développement d'effets pervers : d'une part, en désapprenant aux unités militaires à combattre pour les transformer en forces de sécurité ? D'autre part, en y consacrant des moyens financiers et humains qui feront défaut à la préparation de missions davantage liées aux intérêts vitaux de la nation ?

La recherche d'une typologie pour décrire les missions générales et l'examen de leur traduction en actions élémentaires sur le terrain permettront de comprendre s'il s'agit d'une forme d'entraînement majeur pour les unités qui y sont engagées, ou d'un dévoiement de l'action attendue de soldats qui sont sous les drapeaux pour apprendre, en dernier ressort, à détruire les forces d'un agresseur ou de belligérants.

L'analyse des ressources financières et humaines doit par ailleurs, permettre de constater les facteurs limitatifs au développement de telles missions.

I. QUELLES MISSIONS.?

On observe une accélération dans l'accomplissement de nouvelles missions confiées par l'ONU aux forces armées. Sur les cinq dernières années, cette organisation a monté treize opérations soit autant que pendant les quarante trois années précédentes.

Le constat et l'analyse seront conduits à deux niveaux, en premier lieu celui des missions générales confiées à la France, dans un cadre international, généralement sous l'égide de l'ONU, pour illustrer l'imprécision grandissante dans laquelle sort impliquées des forces militaires, en second lieu celui des missions élémentaires confiées aux chefs et aux hommes qui sont sur le terrain, pour rechercher s'il s'agit d'une excellente possibilité d'entraînement ou d'une forme d'action qui peut à terme développer des effets pervers sur la capacité d'engagement de nos forces armées.

⁴ Les cinq autres scénarios sont les suivants : conflit régional ne mettant pas en cause nos intérêts vitaux, conflit régional pouvant mettre en cause nos intérêts vitaux, atteinte à l'intégrité du territoire national hors métropole, mise en cause des accords de défense bilatéraux, résurgence d'une menace majeure contre l'Europe occidentale.

1.1. Essai de typologie des nouvelles missions confiées aux armées françaises dans un cadre multinational

Cette typologie met en évidence trois catégories de missions : des missions à caractère essentiellement militaire, des missions principalement humanitaires, des missions militaro-humanitaires. Nettement séparés jusque dans les années 1980 les deux premiers types de missions se sont progressivement rapprochés pour s'interpénétrer dans les années 1990 et offrir ainsi un continuum entre l'action militaire et l'action humanitaire⁵.

a) Les années 1960 et 1970 correspondent essentiellement à la mise en œuvre de missions qui restent militaires dans leur formulation tout en participant au maintien ou au rétablissement de la paix. Le respect des résolutions de l'ONU porte alors sur : le contrôle de cessez-le-feu ; le contrôle de frontières ; le contrôle d'un embargo ; le contrôle de zone aérienne ; des actions de désarmement.

Certaines opérations militaires peuvent être montées en dehors du cadre de l'ONU pour évacuer des ressortissants français ou européens. Si la finalité est humanitaire -sauver des vies-, le caractère premier relève du concept défense : protéger ses ressortissants.

L'aspect humanitaire apparaît sous forme de quelques nodules rattachés à la sphère militaire, les médecins des armées sont soit détachés aux fins d'assistance humanitaire, soit sollicités en cas de catastrophe naturelle (Pérou en 1970) ou dans le cadre de catastrophe consécutive à un conflit local, en intervenant à la frontière du pays concerné, cas du Biafra (1968) en déployant un élément médical militaire d'intervention rapide (EMMIR).

Le discours international est préférentiellement orienté vers la notion de « développement » de pays qui viennent d'acquérir leur indépendance, en mettant en œuvre une coopération sur le plan économique et éducatif avec l'aide d'organisations internationales ou nationales civiles et en faisant appel à des organismes charismatiques.

b) La fin des années 1970 et les années 1980 voient l'émergence de missions humanitaires nettement séparées des missions à caractère militaire qui se poursuivent sous les aspects décrits précédemment.

Les missions humanitaires sont essentiellement civiles principalement à la charge d'organismes non gouvernementaux (ONG). Lorsque les éléments militaires interviennent, il s'agit de les intégrer dans un dispositif d'assistance humanitaire ou de secours d'urgence après une catastrophe.

Dans cette période, les armées participent à ces actions avec des unités spécialisées de sapeurs pompiers ou du service de santé des armées, création de la force d'action humanitaire militaire d'intervention rapide (FAHMIR), de la BIOFORCE (1983), de la cellule d'identification des victimes militaires de catastrophe (CIVMC). Les armées peuvent également être sollicitées pour assurer le soutien logistique.

Ces missions s'appliquent aux interventions destinées non plus seulement à faire face aux situations de catastrophes naturelles mais également technologiques, prenant en compte la dimension de la protection de l'environnement ainsi que des missions d'assistance à des populations confrontées à la sécheresse, la famine, les épidémies qui peuvent aussi bien être les conséquences d'un échec de développement économique, de conditions climatiques sévères et de plus en plus le résultat de conflits locaux.

⁵ Cette typologie est le résultat des études du médecin en chef Poyot, notamment dans le cadre d'un groupe de travail de la 29^e session du Centre des hautes études de l'armement en 1993.

Les missions sont simples mais demandent souvent d'importants moyens logistiques ; il s'agit de nourrir, héberger, soigner, vacciner, reconstruire, protéger l'environnement.

c) La fin des années 1980 et le début des années 1990, voient le rapprochement des missions humanitaires et des missions militaires puis leur interpénétration, avec l'expression d'un droit d'ingérence, pour assurer la protection de populations sur le lieu du conflit contre la volonté de pouvoirs locaux. Les missions deviennent militaro-humanitaires, l'action humanitaire nécessite ou accompagne l'intervention militaire.

Ces missions recouvrent deux aspects, l'évacuation de populations locales, ou la protection sur place de réfugiés ou de populations menacées. Elles nécessitent le contrôle militaire de la zone d'intervention : les forces armées multinationales placées sous l'égide de l'ONU viennent s'imposer et s'interposer entre des belligérants.

Dans ce contexte, les militaires deviennent essentiellement des prestataires de service pour protéger les populations concernées, permettre l'arrivée de l'aide humanitaire puis la protection des organismes chargés des missions humanitaires habituelles : nourrir, héberger, soigner, vacciner, reconstruire. Ils sont parfois eux-mêmes chargés de fournir directement cette aide.

En fonction de la situation locale, ces missions plus ou moins précises dans leur expression et plus ou moins complexes peuvent comporter : la maîtrise d'une plate-forme aérienne ou portuaire", la mise en place de couloirs de pénétration, une couverture aérienne, la fourniture de moyens de transport, le déminage des voies d'accès, le recueil de populations sous protection armée, la distribution de vivres et de vêtements, des soins urgents, des évacuations sanitaires, des reconstructions, l'épuration de l'eau ...

Cette catégorie de missions est apparue notamment avec l'opération Libage en 1991 (aide aux populations kurdes au nord de l'Irak) et s'est poursuivie avec Oryx en 1992 (aide aux populations somaliennes) et dans le cadre de la FORPRONU en ex-Yougoslavie.

Ainsi les armées françaises en opérations extérieures se voient désormais confier des missions toujours placées dans un contexte multinational, montées soit en coopération avec l'UEO, soit en participation avec l'OTAN, l'ONU offrant le cadre juridique, mais dont les caractéristiques se situent en différents points d'un spectre partagé entre un pôle militaire et un pôle humanitaire que l'on peut représenter selon le schéma de la page ci-contre.

On observe dans la zone intermédiaire du schéma, entre les actions à caractère militaire et l'assistance humanitaire, l'expression de missions imprécises illustrant une certaine confusion des objectifs recherchés. Il s'agira soit de « maintenir la paix » dans une sorte de diplomatie armée fondée sur une activité impartiale où seule la légitime défense autorise l'ouverture du feu, soit de « rétablir la paix », « soit d'imposer la paix »; et dans ce cas, pour mener à bien la mission, il conviendra éventuellement de s'opposer aux trublions qui viendraient à contrarier son déroulement et recourir au besoin à l'action de force avec l'armement approprié⁶.

⁶ L'amiral Lanxade, chef d'état-major des armées, lors d'un entretien accordé au magazine *X-Passion*, rédigé par les élèves de l'Ecole polytechnique évoque ce mélange des genres : « Tout d'abord, de telles missions ne sont pas précisément définies et l'imprécision des mandats peut donner lieu à des interprétations variables sur le terrain. Quant à la limite entre assistance humanitaire et maintien de la paix, elle devient de plus en plus floue ».

MISSIONS					
Militaires		Militaro-humanitaires			Humanitaires
DAGUET	FINUL	FORPRONU	ORYX	LIBAGE	BIOFORCE
	Liban	Ex-Yougoslavie	Somalie	Kurdistan	Burundi

Exemples de missions réparties selon la typologie retenue

Cela constitue autant de subtilités qui ne sont pas très opératoires pour un chef militaire qui doit obtenir un résultat et assurer la sécurité de ses troupes.

1.2. La traduction des mandats confiés en missions simples connues des unités et des hommes

Les constats et la réflexion qui vont suivre s'appliquent essentiellement aux troupes terrestres qui sont les plus impliquées car placées au contact des belligérants et des populations à protéger. Les forces navales comme les unités aériennes participant à ces opérations sont également placées dans le cadre de missions militaro-humanitaires. Mais tout en gardant une retenue pour l'ouverture du feu, elles sont rarement situées face aux belligérants. Leurs missions se traduisent en terme de patrouilles, de surveillance, de soutien, dans des conditions de travail qui leur sont habituelles⁷.

Quelque soit l'expression de la mission générale que nous avons classée dans la catégorie « militaro-humanitaire », il semble que celle-ci consiste d'une part, à s'interposer en s'imposant face aux factions et aux belligérants et d'autre part, après avoir pu s'immiscer, de contrôler des zones pour assurer la protection et la sauvegarde de ceux qui s'y trouvent et permettre l'arrivée puis l'acheminement de l'aide humanitaire.

Cela peut très bien se traduire par « vous emparer de tel objectif », « Vous déployer entre tel et tel point » comme l'ont enseigné les instructeurs des écoles de formation ou des écoles d'application.

Dans un milieu en partie hostile ou tout au moins menaçant et incertain, les missions élémentaires au niveau des groupes de combat et des soldats sont alors parfaitement connues : observation, patrouilles, gardes pour assurer la protection rapprochée, construction d'abris, constitution de merlonage, aménagement de postes de combat.

Il est fait appel aux savoir-faire qui sont demandés à l'issue des combats ou sur l'arrière d'un front, illustrés par le contrôle de points de passage, la constitution d'escortes pour la

⁷ C'est le cas actuellement aux abords de l'ex-Yougoslavie, opération Balbuzard pour le groupe aéronaval, opération Crécerelle pour l'armée de l'air.

protection de convois, l'ouverture de routes, les opérations de déminage, la sécurité des installations.

Au-delà des militaires placés en « première ligne » se déploie et procède du même entraînement toute la chaîne logistique, sollicitant l'action des services du matériel, du génie, du commissariat, de la santé, des essences représentés par leurs organismes de soutien et les unités de transport pour ravitailler, réparer, maintenir en condition.

Pour les troupes placées au contact, l'ambiance est celle d'un véritable exercice avec munitions réelles, engendrant un stress d'autant plus important qu'il impose un constant contrôle de soi-même pour ne pas utiliser les armes de dotation.

On peut considérer que ces missions constituent un excellent terrain d'entraînement pour confirmer les savoir-faire individuels, développer les qualités morales et physiques du combattant, renforcer la cohésion des petits groupes, développer l'école du commandement au niveau du groupe, de la section et de la compagnie.

Cependant on doit observer que cette situation qui au premier degré est optimale pour la formation des hommes et des unités présente certaines caractéristiques qui peuvent produire à terme des effets indésirables.

1.3. Une confusion des rôles et des comportements préjudiciable aux forces armées

Ces missions s'effectuent dans une logique de guerre mais en cherchant à éviter tout combat. Sont uniquement accomplies les actions relevant des préparations, et des suites du combat. On compte sur ces actions représentatives de l'environnement du combat, sur cette seule gesticulation, cette présence, cette apparente fermeté pour marquer une capacité de détermination et, en fait, rendre crédible un éventuel passage à l'acte de guerre sans que pour autant un ennemi soit désigné, la neutralité à l'égard des belligérants étant généralement la règle.

Il faut bien constater que cela ne suffit pas et que si l'effet recherché était obtenu, en premier lieu, les unités ne seraient soumises ni au tir des tireurs d'élites isolés, voire à des tirs d'artillerie, ni aux contrôles et aux immobilisations de convois par quelques miliciens peu encadrés. En second lieu, les unités mises en place ne s'enliseraient dans des situations peu évolutives en ce qui concerne la progression vers la paix comme dans l'ex-Yougoslavie. Enfin, on n'observerait certainement pas un retour aussi rapide vers la situation antérieure après le départ des forces de l'ONU comme cela semble se réaliser au Cambodge où le gouvernement mis en place en septembre 1993 est obligé de tout reprendre à la fois : contenir les hommes de Pol Pot, lutter contre le banditisme, tenter de relancer l'économie et redonner confiance aux populations.

Il est probable que ces frustrations répétées, cette énergie contenue, ces actes inachevés dans des opérations qui ne sont pas véritablement militaires (puisqu'elles n'ont pas pour objet le combat et l'occupation du terrain par la force), ces humiliations, ne seront

pas sans conséquence, risquant d'engendrer une forme de syndrome préjudiciable au comportement futur des militaires qui auront participé à ces opérations.

Cette fonction d'intérimaire tenue par les personnels d'unités combattantes constitue une forme de perversion, mettant en cause l'existence même des forces armées : est-il dans la nature des forces armées d'accepter pour règle de ne pas utiliser les armes ? Par ailleurs, l'habitude de ne pas s'en servir peut conduire à la déconsidération de notre outil militaire auprès de populations susceptibles de générer des conflits régionaux dans lesquels nous serions amenés à intervenir en Europe orientale, sur le pourtour méditerranéen ou au Moyen-Orient (hypothèse retenue dans le scénario 1 *du Livre Blanc* et dont le degré de probabilité est considéré comme « élevé à court et moyen terme »).

Plus que des « soldats de la paix », les troupes sous mandat de l'ONU sont des « gendarmes de la paix » qui constituent des « forces de sécurité » dont la culture dominante est celle du maintien de l'ordre : montrer sa force pour ne pas avoir à l'utiliser, accepter dans des situations confuses de prendre des coups, éviter toute action qui puisse tourner en affrontement, n'ouvrir le feu qu'en phase ultime de légitime défense.

En outre, il convient d'observer que ce pseudo-entraînement opérationnel se limite aux petites unités, et il ne se conçoit pas ou peu au niveau régimentaire. Or, du fait de la durée du service militaire ramenée à 10 mois, le même entraînement régimentaire fait défaut en métropole (hormis sur de courtes périodes pour les régiments d'artillerie), si bien que cela n'augure pas d'une bonne préparation à l'accomplissement des cinq autres hypothèses d'engagement des forces répertoriées dans le *Livre Blanc* sur la défense.

La prudence et un certain bon sens voudraient que pour préserver l'avenir, il convienne d'éviter de confier des missions « militaro-humanitaires » aux unités professionnelles qui constituent les premiers éléments de nos forces de projection (légion, parachutistes, unités des troupes de marine).

Si les missions militaro-humanitaires sont en voie de pérennisation, il conviendrait d'en tirer les conséquences et de s'organiser véritablement en concevant des unités adaptées plutôt que de jouer sur la polyvalence des forces militaires. Ainsi les États-Unis disposent du corps des *Civil Affairs* constitué de réservistes rappelés en temps de crise pour accompagner ou prolonger les actions de première urgence dont l'armée peut être chargée, la Norvège procède de la même manière avec des unités de réservistes : l'idée de base pour une organisation adaptée étant qu'il ne convient pas de laisser les unités de combat dans des situations dont il est difficile de s'extraire et dont les prolongements restent inattendus et peuvent glisser vers l'enlisement. Ces unités interviendraient dans un premier temps pour contrôler le terrain, faciliter l'arrivée puis l'action d'éléments spécialisés qui resteraient sur place, tandis que les unités combattantes se retireraient et éviteraient ainsi les risques de perversion des savoir-faire du combattant évoqués précédemment.

Se pose alors la question des ressources dont la France peut disposer pour accomplir ce type de missions.

II QUELLES RESSOURCES?

La conduite des opérations de maintien de la paix, entraîne un coût important supporté essentiellement par le budget du ministère de la Défense. Une organisation adaptée à l'accomplissement de ce type de mission tel que suggéré précédemment engendrera également un coût, tant pour la constitution des unités que pour le recrutement des réservistes. Or le facteur financier est déterminant. Lors d'un entretien au magazine *X-Passion* le chef d'état-major des armées déclare : « Le problème principal qui limitera sans doute nos interventions extérieures est leur coût qui est supporté par le budget de la Défense et qui représente une lourde charge dans un contexte de forte contrainte budgétaire.

Ce facteur limitatif a des conséquences sur la conception du recrutement du personnel destiné à servir dans les armées, imposant la solution pragmatique d'une armée mixte composée de professionnels et d'appelés, le Gouvernement ayant pris une option en ce sens pour un horizon à quinze ans.

La même démarche empirique, liée en partie aux mêmes contraintes financières, préside à la constitution des unités envoyées en opérations extérieures de maintien de la paix, entraînant de sérieuses perturbations dans le fonctionnement des régiments dont elles sont issues.

2.1. Ressources financières

Le surcoût dû aux opérations extérieures a été de 3,2 milliards de francs en 1992 et de 6 milliards de francs en 1993 dont 3 milliards consacrés aux opérations situées sur le territoire de l'ex-Yougoslavie. Le montant à prévoir pour 1994 pour ce qui concerne ce territoire devrait être identique.

La structure de ces surcoûts est globalement stable, 4/5ème pèsent sur le titre 111, 1/5ème sur les dépenses d'équipement. Parmi les dépenses du titre III, 70 % correspondent aux soldes et autres rémunérations ; le reste est constitué des frais de transport, des dépenses d'habillement, d'alimentation, d'entretien du matériel qui doit être plus fréquent que lorsqu'il sert en France du fait d'une utilisation intensive.

Ces coûts ne figurent dans aucun document budgétaire et ne sont ni adoptés, ni contrôlés par le Parlement. Ils ont atteint des niveaux qui désorganisent l'exécution du budget de la Défense, car ils sont essentiellement supportés par l'enveloppe budgétaire annuelle du ministère, l'ONU remboursant partiellement la France et de façon de plus en plus aléatoire et incertaine.

D'une part, il s'en suit des désordres en matière d'équipements des armées, des programmes étant ralentis ou réduits pour compenser l'excès de dépenses ; d'autre part, malgré l'usure accélérée des matériels mis en œuvre dans les opérations extérieures, la contrainte de rester dans l'enveloppe impartie empêche tout renouvellement des parcs de matériels existants ou des stocks en réserve. Ces constats ont été relevés dans deux rapports de parlementaires à savoir le rapport de René Galy-Dejean au nom de la commission de la défense à l'Assemblée nationale, et le rapport au Premier Ministre de François Trucy sur la participation de la France aux opérations de maintien de la paix.

Les désordres budgétaires devraient être accrus, si le même rythme d'opérations extérieures est maintenu après l'adoption de la loi de programmation militaire pour les années 1995 à 2000. Cette loi programme l'allocation des crédits du titre V et l'évolution des effectifs ; la seule marge de manœuvre laissée au ministère du Budget pour contenir les crédits consacrés à la Défense portera sur les crédits de fonctionnement du titre 111. Il est à prévoir que la pression sera accentuée sur ces chapitres, renforçant encore les difficultés du ministère de la Défense pour financer ce type d'opérations sur des crédits dévolus au fonctionnement.

2.2. Ressources en personnel

L'accomplissement des opérations de maintien de la paix se fait de façon pragmatique dans le cadre d'un choix combinant les contraintes de ressources financières et humaines, les obligations de la défense et les ambitions de la France.

a) Le choix d'une armée mixte pour les quinze années prochaines tient du constat qu'une armée de professionnels poserait outre la question de la cohérence du format retenu avec les missions à accomplir, celles de la ressource humaine et du coût.

Les hypothèses d'emploi des forces armées retenues par *le Livre Blanc* illustrent les ambitions et les responsabilités de la France loin de ses frontières, ce qui impose un format supérieur à celui dont on pourrait disposer avec une armée de métier.

Là encore le raisonnement portera essentiellement sur l'armée de terre. Bien que la loi de programmation prévoie 12 % d'appelés en moins en l'an 2000 et le passage des effectifs de l'armée de terre à 227.000 hommes soit -5,56 % par rapport à 1994, il est prévu dans le même temps de rechercher la capacité de mise en œuvre d'une force de projection de l'ordre de

125.000 hommes, dont 40.000 dans un engagement initial qui regrouperait un ensemble cohérent de 2 à 3 divisions avec leurs soutiens.

La loi de programmation marque en matière d'effectifs de l'armée de terre le choix d'une armée avec une composante professionnelle renforcée (création de 7.000 emplois d'engagés volontaires) et une conscription plus sélective.

A l'occasion d'un précédent colloque sur le thème « armée de métier, armée de conscription », l'analyse de l'un des intervenants faisait apparaître que la fin de la conscription ramènerait le format de l'armée de terre à environ 140.000 hommes, ce qui conduirait à prévoir le recours à de nombreux réservistes volontaires, instruits et rémunérés pour venir renforcer en cas de crise ce noyau de professionnels. Le recrutement annuel prévisible se situant à 13.000 engagés volontaires servant six ans sous les drapeaux⁸.

Lors d'un récent exposé devant l'Institut des hautes études de la défense nationale, le Premier Ministre évoquant l'hypothèse d'une réduction des effectifs des armées de 20 % et d'une professionnalisation totale estimait que cela conduirait, d'une part, à recruter 48.000 hommes (l'exemple du Royaume-Uni montre que ce pays parvient difficilement à en recruter 28.000 par an) et, d'autre part, à un surcoût annuel en régime de croisière de 20 à 25 milliards de francs par rapport au coût d'une armée avec du personnel du contingent. Il concluait alors *sauf à augmenter le budget consacré à la défense et la part du prélèvement sur la richesse nationale, que la suppression de la conscription entraînerait une réduction drastique du format des armées.*

b) Examinons maintenant les caractéristiques des solutions retenues pour constituer les unités chargées des opérations en faveur de la paix et du droit international.

Dans le cadre de l'option majeure ainsi retenue, les ressources en personnel nécessaire à la conduite des opérations extérieures sont obtenues de façon essentiellement pragmatique. La solution est à la fois juridique en faisant appel au volontariat du personnel du contingent, et fondée sur une répartition des charges en éparpillant les prélèvements sur les différents régiments et en recherchant un rythme des relèves calculé sur 6 mois. Elle privilégie également le renforcement de l'encadrement et des soutiens.

On observe donc la constitution de l'amalgame entre engagés volontaires et appelés volontaires. Les bataillons constitués au titre de l'ONU comportent, en effet, des proportions variables d'appelés qui peuvent atteindre 40 % à 50 % comme actuellement en ex-Yougoslavie. Juridiquement, cette solution se fonde, d'une part sur l'article L.70 du code du service national qui permet à un appelé de souscrire un acte de volontariat général pour servir hors d'Europe, d'autre part sur un acte particulier exprimant le volontariat pour servir au profit d'une mission extérieure donnée. Le jeune homme devient alors un appelé volontaire pour des actions extérieures (AVAE).

La durée actuelle du service (10 mois) ne permet pas de recruter des appelés n'acceptant pas de prolonger leur service militaire actif, compte tenu des mois de formation initiale, de la durée de la mission au profit de l'ONU qui est généralement de six mois, de la nécessité d'honorer les droits à permission et des formalités de fin de service. L'article L.72 du code du service national offre la possibilité de prolonger de deux à quatorze mois le service actif au-delà de la durée légale. Généralement ce volontariat service long a précédé un volontariat action extérieure.

Il semblerait que 10 à 20 % des appelés sollicités répondent au volontariat pour les actions extérieures. Il s'agira donc de constituer l'amalgame entre ces jeunes gens et les engagés

⁸ François CAILLETEAU, « Le Recrutement d'une armée de métier », *Conscription et armée de métier* (acte du colloque qui s'est tenu en février 1991), Paris, Fondation pour les études de défense nationale, 1991, p. 252-266.

volontaires de l'armée de terre (EVAT) qui sont des professionnels engagés pour 3 à 5 ans. Cet amalgame étant facilité sur le terrain par les caractéristiques sociologiques communes à ces deux populations, leur donnant ainsi des références culturelles identiques.

Le souci de cohésion sera recherché dans l'indispensable séjour commun organisé avant le départ pendant 15 jours dans un camp de manœuvre. Camp d'autant plus indispensable que la deuxième caractéristique de la solution retenue pour la constitution de bataillons servant au profit de l'ONU est marquée par un prélèvement éparpillé entre les différentes unités de l'armée de terre.

On observe aussi *un prélèvement éparpillé des personnels* ; en effet, l'État-major de l'armée de terre procède à la planification des relèves des bataillons servant auprès de l'ONU, en tenant compte de la nécessité d'organiser les relèves nationales (bataillons ou régiments tournants en Afrique), des tours d'alerte des unités Guépard pour les interventions dans le cadre d'accords bilatéraux ... Il désigne la grande unité qui chargera l'une de ses divisions de mettre sur pied le bataillon qui remplira le mandat de l'ONU.

Un régiment de cette division est alors retenu pour former l'ossature de ce bataillon, il en est le support, son chef de corps sera le chef du bataillon ONU. La division désigne, en outre, les régiments chargés de mettre sur pied les autres unités élémentaires.

Or, le cas se présente fréquemment où il faudra solliciter d'autres divisions, notamment pour rechercher certaines spécialités : cas usuel pour les unités de soutien, un bataillon du génie servant actuellement en ex-Yougoslavie est constitué de personnels en provenance de 40 unités différentes⁹.

Un reportage de *Terre Magazine* auprès de la 3^e compagnie d'un bataillon affecté à Bihac (la BIB 3) indique que cette unité élémentaire regroupe des éléments des 92^e RI, 99^e RI et 126^e RI ainsi qu'un peloton du 1^{er} spahis et une section du 35^e régiment du génie. Le même magazine donnait l'exemple du 4^e bataillon d'infanterie (BATINF 4) implanté à Sarajevo comme représentatif d'une grande homogénéité à partir de la 9^e division de marine car il regroupe pour les trois quarts de son effectif des personnels du 3^e régiment de marine, du RICM et du bataillon du matériel de la division¹⁰.

Ces deux aspects fondamentaux de la solution française, unités constituées de l'amalgame de conscrits et d'engagés, d'une part, et d'un regroupement de personnels provenant de différents régiments, d'autre part, sont complétés :

- par le choix de la relève des bataillons dans leur entier sur un rythme semestriel qui est celui fixé par l'ONU¹¹
- par l'augmentation du taux d'encadrement des unités qui est porté à 30 %
- par un renforcement des moyens de soutiens.

Les inconvénients de cette solution laissant plus de place à l'empirisme, à l'habileté dans la résolution de situations confuses, au souci d'honorer le mandat confié, qu'à une doctrine stricte, sont évidents.

En effet, le recours aux AVAE est incompatible avec la préparation instantanée d'une force, cette instantanéité ne pouvant se réaliser qu'avec des professionnels. En outre, le fait de puiser dans plusieurs unités, et parfois en grand nombre (notamment pour constituer les bataillons logistiques), vient compliquer la préparation des hommes, ne procure pas d'emblée la nécessaire cohésion des petits groupes, enfin entraîne une forte hétérogénéité des bataillons

⁹ Cité dans le rapport du sénateur François Trucy, *Participation de la France aux opérations de maintien de la paix*, rapport au Premier Ministre.

¹⁰ *Terre magazine*, n° 53, 1994, p. 10 et 12.

¹¹ Ce rythme a été de 4 mois en Somalie en raison des conditions climatiques difficiles, c'est également le rythme adopté pour les équipages de l'aviation légère de l'armée de terre.

mis en place et désorganise profondément « l'arrière » en perturbant le fonctionnement et l'entraînement des unités d'origine.

c) L'effectif des forces pouvant être consacré à des missions de maintien de la paix est aisément perceptible. Il convient d'examiner en premier lieu la part des personnels militaires répartis hors métropole. Ainsi, pour l'armée de terre, il faut ajouter aux 7.000 hommes en opérations dans le cadre de l'ONU, 15.000 hommes représentant les forces en actions extérieures implantés au Tchad et en République Centre Afrique dans le cadre d'accords bilatéraux, les forces de souveraineté situées dans les départements et territoires d'outre-mer, les forces dites prépositionnées marquant la présence française. Il est juste également d'y associer les 22.000 hommes des forces françaises stationnées en Allemagne, si bien que près de 44.000 militaires de l'armée de terre effectuent actuellement des missions hors métropole soit près du 1/5ème du futur effectif de cette armée.

Pour l'ensemble des forces armées en octobre 1993, y compris la gendarmerie et le service militaire adapté, 66.000 militaires étaient stationnés hors du territoire métropolitain dont 10-000 pour accomplir des opérations de maintien de la paix (la France intervenait alors dans le cadre de l'ONU en Somalie et au Cambodge). A ce titre, l'armée de terre était là encore essentiellement mise à contribution, fournissant alors 8.500 hommes pour les opérations de maintien de la paix. Le recours à la Marine et à l'armée de l'air dans ce type de mission vient pour parfaire la présence des militaires sur le terrain.

En second lieu, les capacités de l'armée de terre dépendent de ses ressources en engagés volontaires (EVAT) et en appelés volontaires pour les actions extérieures (AVAE). Les EVAT sont actuellement au nombre d'environ 30-000, l'effectif des AVAE se situe ces derniers mois entre 4.000 et 5.000. On s'accorde à diviser par trois cet effectif pour dégager la ressource pouvant être employée en permanence sur le terrain. On en déduit aisément que le maximum de personnel pouvant accomplir des opérations de maintien de la paix doit se situer aux environs de 11.500 hommes¹².

2.3. Quelles solutions ?

Les constats précédents montrent le souci de s'adapter aux situations nouvelles créées par l'accomplissement de ces missions à caractère particulier. Pour y faire face, l'empirisme et la débrouillardise ont constitué les aspects dominants des solutions retenues.

Ces missions ayant tendance à perdurer et étant désormais pleinement reconnues puisque répertoriées parmi les hypothèses d'emploi des forces par le gouvernement, il conviendrait probablement de rechercher des solutions plus appropriées, laissant une plus large place à la part du « construit », du rationnel, en tenant compte d'une organisation adaptée aux ressources.

a) En ce qui concerne les aspects financiers, le rapport du sénateur Trucy adressé au Premier Ministre fait un certain nombre de propositions qui permettraient de faire cesser une situation qui budgétairement est irrationnelle¹³:

- la décision politique de participer à une opération de maintien de la paix devrait être accompagnée d'un affichage financier ;
- toutes les opérations extérieures sont réputées « imprévisibles » alors que certaines opérations de maintien de la paix durent depuis dix ans, les opérations qui apparaissent

¹² Pour disposer d'une unité en permanence, il faut en théorie en constituer trois selon le schéma : préparation - présence sur le terrain - remise en condition.

¹³ Référence : rapport note 9, p. 190-191

consolidées politiquement pourraient être budgétisées en loi de finances initiale, au titre des mesures nouvelles ;

- par contre, l'imprévisibilité des opérations mise en place en cours d'année budgétaire devrait susciter un assouplissement conduisant à l'inscription en loi de finances initiale d'une dotation particulière au budget des charges communes pour alimenter en cours de gestion les chapitres du budget de la Défense qui deviendraient déficitaires du fait de l'exécution de ces nouvelles missions. Cette dotation pourrait être alimentée pour partie sur les déductions progressives de la cotisation de la France à l'ONU, à due concurrence des sommes impayées par le siège au titre de la participation de la France aux opérations de maintien de la paix.

Ces mesures marqueraient le contrôle du Parlement, souligneraient que les opérations de maintien de la paix dépassent un cadre purement militaire, et enlèveraient tout fondement à l'existence d'une plus-value au plan militaire due à des « dépenses renforcées » pour l'entraînement des forces, justifiant à titre compensatoire des annulations de crédits corrélatives à la nécessité d'accroître certains chapitres de rémunérations et charges sociales ou de fonctionnement.

Nous avons observé que ce qui pouvait apparaître au premier degré comme un bon terrain d'entraînement des forces, constitue en fait une forme de dévoiement des moyens humains consacrés à la mise en œuvre de la défense du pays, les armées étant également chargées de préparer les solutions pour réaliser cinq autres scénarios plus proches de la réalisation du concept de défense. A ce titre, le surcoût engendré par les opérations en faveur de la paix et du droit international n'a pas à être supporté par le ministère de la Défense seul.

b) En ce qui concerne les ressources humaines, le recours aux appelés repose sur l'expression d'un volontariat dûment souscrit pour participer à une action extérieure.

On doit observer qu'un nombre insuffisant de volontaires ne permettrait pas à notre pays de remplir ses engagements dans le cadre de l'ONU. Qu'advierait-il en cas d'incident grave avec de nombreux blessés ou tués ?

Par ailleurs, toute extension du recours à des appelés volontaires risquerait de réactualiser la délicate question de la finalité du service militaire pour les non volontaires et de déstabiliser le principe de la conscription au moment où la loi de programmation prévoit 12 % d'appelés en moins d'ici l'an 2000, et lorsqu'il est affirmé le souhait de renforcer l'universalité et l'égalité du service national. La ressource potentielle d'AVAE est estimée entre 10.000 et 20.000 ; à défaut d'étude suffisamment approfondie sur cette ressource, l'imprécision reste marquée.

En outre, les différentes formes de service national conduisent de fait à affecter à l'armée de terre, après prélèvements et sélections successifs, des jeunes gens aux caractéristiques sociologiques de plus en plus marquées et dont les qualifications acquises antérieurement à l'appel sous les drapeaux n'offrent pas tout l'éventail de compétences nécessaires pour cette armée.

Le champ de la ressource potentielle pourrait être élargi sous une autre forme. Etant donné le caractère multiforme des opérations de maintien de la paix, nécessitant de faire appel à des compétences variées, il pourrait être fait le choix de recourir à des réservistes volontaires pouvant notamment tracer les voies et moyens d'un rétablissement économique et administratif sur les territoires concernés en prenant le relais des unités de combat après qu'elles soient intervenues pour le contrôle de la zone d'action.

Le choix des pays nordiques mérite réflexion et pourrait constituer un modèle du fait de la franche réparation entre activités militaires et activités de sécurité liées aux contingents intervenants au titre de l'ONU. En Finlande, ces contingents sont composés dans leur majorité

de réservistes (plus de 90%) ; les appelés n'y participent qu'après accomplissement du service militaire par un acte de volontariat et par contrat spécial. Le financement de ces opérations obéit à des règles particulières, il incombe à un budget spécial « extraordinaire » ou au budget du ministère des affaires étrangères.

Une autre possibilité tient à l'utilisation qui pourra être faite de l'Eurocorps, bras armé de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) réactualisée. Il est prévu dans ses missions l'aspect humanitaire, mais la mise en œuvre de la principale composante d'une défense européenne ne pourra être que progressive et devra surmonter un certain nombre d'obstacles dont le fondement juridique ne sera pas le moindre. Il s'agira cette fois d'envoyer des unités constituées d'appelés et non plus seulement d'AVAE. Côté allemand, il restera à se mettre en accord avec la Loi fondamentale qui prévoit en son article 87a que la République fédérale « met sur pied des forces armées pour la défense », et qu'en dehors de cet état de défense ces forces ne doivent être engagées que dans la mesure où la loi fondamentale l'autorise expressément.

CONCLUSION

Le développement rapide dans les années 1990 de la participation de la France aux opérations de maintien de la paix s'est accompli par adaptations successives, de façon pragmatique mais au prix d'une perte de cohérence : avec les principes de souveraineté et les objectifs de la défense, observés en première partie, et avec l'organisation des forces et les moyens dont dispose la défense, examinés en seconde partie.

Il convient de retrouver cette cohérence en recherchant dans la mesure du possible une révision à la baisse de nos interventions extérieures pour tenir compte du niveau réel des moyens financiers et humains mis à la disposition des armées et de l'armée de terre en particulier.

L'ambiguïté d'envoyer des contingents « militaires » dans leur composition,, leur structure, leur organisation, pour maintenir la paix en mettant au premier plan l'aspect « humanitaire » et en leur demandant d'abord de ne pas combattre, doit être levée. D'une part, il importe de retrouver une structure de commandement national de nos contingents, sous peine de voir éclater les principes fondamentaux d'emploi de nos armées ; d'autre part, il s'agit de rechercher une séparation plus rigoureuse entre les activités militaires tournées vers la défense nationale et celles touchant aux opérations sous l'égide de l'ONU : à ce titre, les pays nordiques constituent un bon exemple de séparation des missions.

Si techniquement les armées remplissent parfaitement ces missions nouvelles, il n'empêche que le ministère de la Défense ne peut indéfiniment, ainsi que l'indique le sénateur Trucy, « se débrouiller » au plan financier et « dépendre d'un collectif budgétaire fût-il occasionnellement généreux comme en 1993 »¹⁴. Par ailleurs, l'armée de terre ne peut poursuivre une adaptation continue pour rechercher un équilibre dans l'organisation de ses forces, du fait de prélèvements trop prononcés¹⁵ qui, à terme, mettront en cause ses réelles possibilités à se

¹⁴ Référence : rapport note 9, page 194.

¹⁵ Il s'agit de prélèvements pour les opérations extérieures en faveur de la paix et du droit international objet de cet exposé, auxquels viennent s'ajouter des prélèvements déductifs dus à la déflation des effectifs militaires (rappel -5,56 % en l'an 2000 par rapport à 1994) et civils. Ce deuxième aspect est paradoxal au moment où est recherché un accroissement du professionnalisme par une diminution de l'appel du contingent. La complémentarité civils et militaires est indispensable dans la recherche de l'amélioration de la productivité au profit de l'opérationnel ; or d'ici l'an 2000, ce sont 12.800 emplois civils qui disparaîtront (moins 12,26 % par rapport à 1994), dont 3.500 pour la seule armée de terre, deuxième employeur de personnels civils au ministère de la Défense qui diminuera cet effectif de 10,6 %.

préparer à l'accomplissement des cinq autres scénarios prévus par le *Livre Blanc* sur la défense qui sont plus proches du concept de défense¹⁶

Bien que la participation des militaires français aux opérations en faveur de la paix et du droit international n'a certainement pas à être remise en cause, car elle donne à ceux-ci l'occasion d'exercer leur qualité et de valoriser leur image, elle doit nécessairement donner lieu à des arbitrages destinés à éviter la dilution du concept de défense sur lequel sont fondées nos armées dans celui, beaucoup plus imprécis et moins spécifique, de la sécurité et de l'une de ses manifestations, l'assistance humanitaire¹⁷.

¹⁶ Le *Livre Blanc* sur la défense, malgré son intention affichée de disposer d'une politique de défense contribuant à la stabilité internationale par la prévention des conflits et des guerres, confirme l'orientation de l'ordonnance du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la défense qui dispose en son article 1^{er} que la défense a pour objet d'assurer en tout temps, en toutes circonstances et contre toutes les formes d'agression, la sécurité et l'intégrité ainsi que la vie de la population. Elle pourvoit même au respect des alliances, traités et accords internationaux. Cette définition du concept de défense illustre bien l'existence du - noyau dur - et d'un aspect qui tout en étant indissociable vient en second rang. Les auteurs du *Livre Blanc* ont bien perçu la nécessité de hiérarchiser les moyens à consacrer à la mise en œuvre d'une politique traduisant ce concept : « La difficulté, mais c'est un impératif, est de déterminer et de hiérarchiser ceux (les intérêts) que la France entend défendre ou promouvoir par les armes. Aux intérêts vitaux est attachée la survie de la Nation. De ce fait, le premier objectif de notre politique de défense demeure d'être en mesure d'assurer, seuls si nécessaire, la défense ultime de nos intérêts vitaux contre toute menace que en soit l'origine » (page 24). Viennent ensuite les intérêts stratégiques, dont la frontière avec les intérêts vitaux n'est pas précisée mais dont le maintien de la paix sur le continent européen fait partie. Au-delà de ces intérêts qui répondent directement à une logique de sécurité, la France a des intérêts qui correspondent à ses responsabilités internationales et à son rang dans le monde ». Il est alors indiqué que « ses responsabilités internationales résultent de ses obligations de membre permanent du Conseil de sécurité » (page 25).

¹⁷ Lors d'un colloque organisé par « Médecins sans frontières » le 18 novembre 1993, le ministre d'Etat, ministre de la Défense déclarait en introduction de son allocution : je m'efforcerais de tenir un langage de clarté et de vérité. Les rapports de l'humanitaire et du militaire tout d'abord. Sur ce point (...) il est essentiel de tracer une ligne de partage claire entre les moyens et les objectifs les uns et les autres...

BIBLIOGRAPHIE

Jacques BOYON, *Rapport fait au nom de la Commission de la défense nationale et des forces armées sur le projet de loi relatif à la programmation militaire pour les années 1995 à 2000*, Paris, Assemblée nationale, 1994.

René GALY-DEJEAN, *Rapport fait au nom de la Commission de la défense nationale et des forces armées*, Paris, Assemblée nationale, 1993.
Livre Blanc sur la défense, Paris, SIRPA, 1994.

François TRUCY, *Rapport au Premier Ministre, participation de la France aux opérations de maintien de la paix*, Paris, 1994.

Serge VINCON, *Rapport fait au nom de la Commission des affaires étrangères et de la défense*, Paris, Sénat, 1993.

CHAPITRE XII

La nécessaire flexibilité des forces dans l'après-guerre froide : le défi des ressources humaines vu du Royaume-Uni

Christopher DANDEKER

INTRODUCTION: LES ARMÉES DANS UNE PÉRIODE D'INCERTITUDE ET DE CHANGEMENT RADICAL.

L'APPROCHE ADOPTÉE ici trouve son point de départ dans le fait que, comme Janus, les armées présentent deux visages. D'une part, à l'instigation de leurs dirigeants politiques, elles sont tenues de répondre au contexte stratégique changeant par la mise en place d'une organisation militaire efficace. D'autre part, forces armées et gouvernants doivent tenir compte d'autres valeurs sociales, et par là même de la société qui finance l'institution militaire et sans le soutien de laquelle ils ne peuvent que peu de chose. Le défi central est de faire en sorte qu'un équilibre existe entre les exigences qui découlent de ces deux contextes.

C'est une tâche particulièrement difficile en période de changement, et les années 90 se révèlent riches en évolutions radicales pour les sociétés industrialisées et leurs appareils militaires.

Au Royaume-Uni par exemple, les armées traversent l'une des périodes de changement les plus spectaculaires de leur histoire, qui les voit s'adapter à un contexte stratégique fondamentalement différent, tandis qu'on procède dans le même souffle, pour se conformer aux valeurs sociales et aux attentes qui se font jour dans la présente décennie, à une série de restructurations et de réformes de la politique des personnels que d'aucuns trouvent déroutantes. Le problème majeur est que les nouveautés découlant de l'environnement stratégique extérieur et celles issues de la structure sociale nationale n'interviennent pas séquentiellement, mais simultanément. En conséquence, la difficulté est de développer des stratégies d'adaptation appropriées qui ne portent pas atteinte à l'efficacité opérationnelle -ou qui ne soit pas de nature à faire croire aux armées qu'elles sont en permanence sujettes aux attaques de profanes insensibles aux impératifs qui pèsent sur elles- tout en évitant de saper les liens de soutien mutuel qui existent entre armée et société (Dandeker, 1994).

Le présent essai examine les modalités du passage, mû par les évolutions intervenues dans ces deux contextes, à une structure flexible des forces. Il me semble très important, pour l'empêcher de n'être qu'un cliché, de préciser le sens du terme « flexibilité ».

Sur la scène internationale, la nouvelle ère de sécurité issue de la Guerre Froide, si on la compare à la bipolarité et à la relative certitude des quatre dernières décennies, se caractérise par l'incertitude et une complexité des menaces. Dans un environnement incertain, des organisations flexibles sont mieux à même de remplir efficacement leur rôle que celles possédant des structures bureaucratiques rigides, mieux adaptées aux contextes stables et prévisibles.

Le passage à des forces plus souples est également motivé par des pressions financières et des considérations politiques nationales. Depuis la fin de la guerre froide, les armées de tous les pays occidentaux industrialisés ont été, de manière significative, réduites en volume et dotation budgétaire. La Grande-Bretagne fournit un cas intéressant de pays qui s'en remet aux mécanismes du marché en vue d'améliorer la productivité du secteur public, qu'il s'agisse de la santé, de l'éducation, des bibliothèques, ou des armées elles-mêmes.

On cherche à optimiser l'utilisation des ressources en introduisant des centres de contrôle des coûts, des budgets décentralisés, le recours au civil, aux études de marché et à l'appel d'offres pour les prestations administratives et le soutien des forces. De plus, on demande davantage au personnel, pour des rémunérations moindres. Récemment, des débats animés ont eu pour thème l'impact du « régime minceur » imposé aux armées britanniques (en particulier, au sein de l'armée de terre, dans le cas de l'infanterie) sur leur moral et leur capacité à intervenir dans le monde. Il s'agit de savoir si les changements structurels introduits depuis 1991 ont produit une « force creuse », marquée par une disproportion entre objectifs et moyens, plutôt qu'une *épée acérée dans une main assurée* (Freedman, 1991; Sabin, 1993 ; Statement on Defence Estimates, 1994, p-7).

Les évolutions qui affectent, dans le sens de la flexibilité, la structure des forces doivent être envisagées dans un contexte interarmées et transnational. L'assemblage modulaire d'unités en vue d'une mission donnée (*force packaging*), qui pour moi illustre le mieux la notion de structure flexible des forces, implique de prélever des éléments dans chaque armée. Il faut voir là l'impact de la technologie moderne sur le champs de bataille, notamment l'importance capitale de la puissance aérienne lors de toute opération, qu'il s'agisse de missions à haute intensité, de maintien de la paix ou de missions humanitaires. De plus, pour des raisons de coût et, dans un climat qui rend discutable tout emploi unilatéral de la force, de légitimité, il implique que les éléments ainsi assemblés proviennent de plusieurs pays.

Au Royaume-Uni, cependant, le passage à des forces flexibles comporte des choix et des compromis difficiles, que soulignent les débats sur le concept nouveau. Faisant l'hypothèse que ce concept de forces mobiles et modulaires s'inscrira dans les faits, je prends ici en considération les problèmes de ressources humaines qui devront être traités de manière à satisfaire aux exigences du XXI^e siècle. Dans cette analyse, j'identifie certains des problèmes principaux qui devront être abordés, et appellent une recherche approfondie. Les moindres ne sont pas les problèmes d'instruction et de commandement associés à la création et à la manœuvre de forces modulaires multinationales.

JUSTIFICATION DU CONCEPT DE FORCES FLEXIBLES DANS L'APRÈS-GUERRE FROIDE

La nouvelle ère de sécurité internationale engendrée par la fin de l'antagonisme Est-Ouest peut être caractérisée par une incertitude et une complexité des menaces qui tranchent avec la période précédente (Dandeker, 1994a ; Freedman 1991a ; *Statement on Defence Estimates*, 1994, pp.7-8). Il est raisonnable de dire que nous vivons, pour l'instant, dans un monde unipolaire consacrant les États-Unis comme la seule nation capable « sinon désireuse » de projeter des forces pour soumettre toute autre puissance. Néanmoins, il est aujourd'hui difficile pour toute société moderne de définir, parmi une gamme ahurissante de risques (définis comme des capacités non liées à une intention de nuire), les circonstances qui pourraient produire des menaces identifiables. Par exemple, la prolifération de l'arme nucléaire et d'autres armes de destruction massive augmente le risque de leur utilisation. Cependant, des menaces identifiables et spécifiques ne peuvent être répertoriées sans une analyse des intentions de l'utilisateur de telles armes. Ceci implique une évaluation du préavis dont on dispose avant l'apparition d'une capacité potentiellement hostile et avant le discernement d'une volonté malveillante : par exemple grâce à une analyse de la capacité industrielle et de la stabilité politique d'un pays. Bien que les temps de réaction avant une guerre majeure soient passés de quelques heures à quelques années, voire décennies, ceux nécessaires à l'élaboration d'opérations d'un moindre niveau d'intensité dans une zone quelconque du « nouveau désordre mondial » pourraient se révéler très courts.

Par conséquent, en ce monde incertain et turbulent, il est plus difficile que jamais de situer l'émergence de menaces visant les intérêts extérieurs des pays concernés, et de définir le panachage optimal de mesures militaires et non militaires (économiques, diplomatiques) nécessaires pour y répondre. Quelles missions seront dévolues aux armées, et quelle structure de forces sera la plus adéquate ? Toutes ces décisions de planification sont maintenant bien plus difficiles à prendre, surtout dans une situation rendue délicate par les pressions économiques qui s'exercent sur les budgets de défense dans toutes les sociétés industrialisées.

Le problème de l'incertitude peut être réduit de manière significative en investissant dans les moyens de renseignement qui permettent d'identifier la probabilité d'un risque, d'en évaluer l'évolution dans le temps avant qu'il ne devienne menace, et cette possibilité, bien sûr n'est pas passée inaperçue des planificateurs militaires. En outre, comme je vais le montrer ci-dessous, il est possible de développer la capacité à réagir rapidement aux crises avec des forces appropriées. Toutefois, le contexte stratégique global dans lequel s'insèrent de telles réactions doit être abordé : la question est de savoir à quoi servent les forces armées d'une nation ou ce que cette dernière attend qu'elles fassent ou défendent.

C'est pourquoi le gouvernement britannique a cherché à reformuler ses priorités en définissant trois « rôles de défense¹ ». Ces rôles se présentent dans un ordre ascendant de liberté de choix et d'appréciation. Ainsi, le rôle de défense 1 (« assurer la protection et la sécurité du Royaume-Uni et de ses territoires d'outre-mer même en l'absence de menace majeure ») comporte l'exercice quotidien de la souveraineté : sans lui, le royaume ne pourrait être reconnu en tant qu'État souverain (*Statement on Defence Estimates*, 1992, p. 6). Par contraste, le rôle de défense 2 (« assurer la sécurité du Royaume-Uni et de ses alliés contre toute menace majeure ») met clairement en jeu d'autres considérations, tandis que le rôle de défense 3 (« promouvoir les intérêts de défense au sens large du Royaume-Uni par le maintien

¹ Cette position n'est pas particulière à la Grande-Bretagne puisque, comme le remarquait le colonel Van der Doel, de l'armée de l'air hollandaise, dans une intervention lors d'un colloque organisé par l'European PHARE Democracy Programme à Clingendael en mars 1994, elle est partagée par les Pays-Bas.

de la paix et de la stabilité internationales ») fournit à n'en pas douter la gamme d'options la plus large, selon les intérêts nationaux que le gouvernement britannique se réserve de définir, et les ressources qu'il compte allouer pour les préserver.

Cependant, même si la liberté de décision est la plus grande en RD3, on peut affirmer que la probabilité d'implication de la Grande-Bretagne dans ce genre d'opérations est très élevée, en partie du fait de ses intérêts matériels au sein d'une économie mondiale interdépendante, comme des problèmes et des liens légués par son passé impérial. De plus, on doit considérer les effets de la révolution médiatique, non seulement au sein des États nations, mais aussi à l'échelle planétaire. Nous sommes les témoins d'une capacité de plus en plus grande de l'opinion publique à exercer son influence politique au-delà des frontières (Shaw, 1991, pp.184-190). Ce facteur, comme on l'a vu lors des dernières phases de la guerre du Golfe, en relation avec le problème kurde, a engendré un fort courant d'opinion sur le thème -il faut faire quelque chose.. Les gouvernements, ainsi soumis à des pressions qu'ils ne peuvent ignorer, doivent s'impliquer davantage dans les opérations humanitaires et de maintien de la paix. C'est particulièrement le cas si, comme en France et au Royaume-Uni, le sentiment dominant de l'opinion publique soutient le pays dans son effort en faveur de la sécurité mondiale.

A la lumière de ces trois rôles de défense, comment peut-on configurer des capacités militaires permettant de les assumer ? Quelles sont les priorités ? La panoplie entière des moyens, qu'ils soient de faible ou de haute intensité, doit-elle être maintenue ? De vifs débats ont eu lieu sur le point de savoir si les changements intervenus depuis l'exercice *options for Change* de 1990-1991 sont satisfaisants. En particulier, des critiques ont porté sur l'adéquation des ressources aux objectifs : les armées ne sont-elles pas écartelées entre le souci des uns de maintenir les engagements existants et le refus des autres d'augmenter les ressources jusqu'à un niveau satisfaisant pour les honorer.

Un analyste a, de manière convaincante, défini quatre options permettant aux planificateurs du ministère de la Défense britannique de se plier, d'une part, aux exigences du nouveau contexte stratégique, et d'autre part, aux sévères contraintes qui pèsent sur le budget (Sabin, 1993 ; Sabin, 1993 ; Clarke & Sabin, 1993).

La première option, qui est à ce jour celle du gouvernement, est de maintenir la répartition et le niveau actuels des forces. Elle s'y accompagne d'une recherche intensive d'économies sur les postes fonctionnels du budget de la Défense, de manière à assurer un meilleur ratio coûts-efficacité et une gamme élargie de capacités opérationnelles. Par exemple, pour répondre à la volonté du Budget (*Treasury*) d'économiser annuellement 750 millions de livres supplémentaires à compter de l'exercice 1996, le ministère a lancé une étude de coûts intitulée *Front Line First*. Son but est de réaliser le montant de l'économie demandée sur les organismes de soutien, et non sur le corps de bataille. Des rapports indiquent qu'on pourra ainsi obtenir un surplus de 100 millions de livres destiné à l'achat de missiles de croisière pour les sous-marins de la classe Trafalgar, ce qui confèrera à ce type de forces une plus grande souplesse d'emploi (Evans, 1994, p.2) .

Cependant, d'autres ont émis des réserves sur les fondements de tels choix, qui selon eux, produiraient des « forces creuses », sans la capacité réelle ni la flexibilité requise pour s'adapter à la complexité des risques de l'après-guerre froide. Cette première option ne ferait que repousser à plus tard les choix difficiles concernant les composantes à abandonner et à conserver. Ce n'est pas un problème nouveau. Depuis quelque temps, certains commentateurs soulignent qu'il est financièrement impossible pour une puissance moyenne comme le Royaume-Uni de maintenir une structure militaire capable de couvrir efficacement *toutes* les éventualités. Des efforts en ce sens n'aboutiraient qu'à mettre sur pied des forces censées accomplir une large gamme de missions, mais qui n'excelleraient dans aucune.

La seconde option, celle que préconise Sabin, consisterait à réduire le potentiel militaire de haute intensité afin de créer des forces plus petites, plus flexibles et bien équipées, très mobiles et projetables dans le monde entier. Un tel choix supposerait minime le risque de résurgence des conflits de haute intensité qui constituait l'essentiel des préoccupations de défense dans les années 1980. Il faudrait, par exemple, que tout risque de voir resurgir la menace russe soit faible ou lointain, et s'accompagne d'un préavis long. Il en résulterait une réduction du volume des unités blindées et des sous-marins d'attaque, ainsi qu'un rôle plus modeste des forces britanniques dans le cadre du Corps de réaction rapide allié [ARRCI, même si cela doit entraîner une réduction du statut et de l'influence du Royaume-Uni au sein d'une structure militaire où il est en pointe.

La troisième option reviendrait à rompre avec la tradition post-impériale britannique en abandonnant les composantes requises pour une politique d'intervention mondiale. Dans sa version radicale, cette formule se limiterait à une capacité de défense du territoire, qui pourrait s'étendre à des missions de défense européenne à l'exclusion de toute autre. Le problème d'une telle option réside en ce que, dans un monde interdépendant, la Grande-Bretagne, en tant que nation commerçante, a un intérêt puissant à contribuer à la paix et à la sécurité mondiales. Par ailleurs, l'opinion publique est sensible aux devoirs d'intervention humanitaire dans les conflits qui troublent l'environnement contemporain. En fait, de par la position qu'il occupe aux Nations Unies, il est de l'intérêt politique du Royaume-Uni de faire face à ces défis : le problème, comme en témoigne la situation en Bosnie, est de répondre à ces exigences tout en tenant compte des contraintes budgétaires.

La quatrième option examinée par Sabin concerne une spécialisation permettant de remplir des rôles polyvalents de manière collective plutôt que nationale. Cette division du travail, déjà appliquée dans le cadre d'une coopération avec les États-Unis pour ce qui est du renseignement et de la puissance aérienne, pourrait être étendue à l'arme blindée, voire à la dissuasion nucléaire d'autres pays européens. La difficulté de cette approche réside dans la fiabilité de l'alliance. En réalité, comme le faisait remarquer il y a peu l'actuel ministre de la Défense, la spécialisation des rôles de défense nationaux se conçoit beaucoup mieux dans un contexte de stabilité stratégique -comme par exemple sous la guerre froide- que dans une période d'incertitude et de complexité des risques (Rifkind, 1994).

Pour l'auteur de ces lignes, le problème principal de la politique de défense est que le passage à des forces plus restreintes et plus flexibles est compromis par des efforts tendant à maintenir le même niveau de polyvalence sans faire de choix. Créer des forces mobiles et bien équipées, projetables dans le monde entier, sans opérer de tels choix reviendrait à les affaiblir en les chargeant de trop de missions supplémentaires.

On entend dire par ailleurs que la politique actuelle tend à privilégier une plus grande flexibilité des forces. Ceci suggère que nous devons nous montrer clairs quand à la manière d'utiliser ce concept.

QUEL SENS FAUT-IL DONNER A L'EXPRESSION « FORCES FLEXIBLES » DANS L'APRÈS- GUERRE FROIDE?

Il existe une tendance de la politique de défense actuelle au Royaume-Uni (option 1, *supra*) à rechercher le maximum de flexibilité des capacités militaires. Il s'agit de donner une réponse positive à la question : peut-on remplir des missions polyvalentes dans une gamme de conflits allant de la basse à la haute intensité ? Cette politique n'est donc pas exactement synonyme d'inertie ou d'incapacité à exercer des choix.

La justification d'une telle politique réside dans la diversité des risques de notre époque et dans le souci de conserver aux armées leur polyvalence en évitant de les spécialiser dans le

maintien de la paix, ou même de créer des forces spéciales à cet effet. Quoi qu'il en soit, on peut affirmer que, pour être efficace dans le contexte présent, le maintien de la paix nécessite certaines des ressources de la machine de guerre prévue pour les conflits de haute intensité, à savoir une puissance aérienne de haut niveau et des blindés (mais peut-être pas de blindés lourds². Ainsi, dans la doctrine gouvernementale actuelle, cinq composantes retiennent l'attention : la dissuasion nucléaire indépendante ; les moyens permettant d'assurer une défense collective, elle-même liée aux capacités militaires américaines et européennes au travers de l'OTAN ; les moyens d'assurer le reliquat d'engagements post-impériaux ; la défense de l'Irlande du Nord (laquelle implique un fort contingent humain) ; la fourniture de moyens contribuant à la paix et à la sécurité mondiales en vertu de responsabilités internationales auxquelles la Grande-Bretagne n'entend pas se soustraire (*ibid.*). Pour ce qui concerne les capacités propres à assurer la défense collective et contribuer à la paix et à la sécurité mondiales, le Royaume-Uni et d'autres pays de l'OTAN réfléchissent à la possibilité - d'adapter les structures militaires et politiques afin qu'elles reflètent l'émergence d'une identité européenne de sécurité, et de permettre à l'OTAN de mener à bien de nouvelles missions qui comprendront, par exemple, les missions humanitaires et de maintien de la paix. Dans le cadre de ce processus, le sommet de l'OTAN a souscrit au concept de *Combined joint Task Forces* [groupements interarmes et interarmées] » (*Statement on Defence Estimates, 1994, p. 11*).

La conception de telles forces repose sur le principe selon lequel l'Alliance « doit être capable de déployer des états-majors disposant de groupements tactiques dont la taille et les capacités s'adaptent à chaque opération, et permettant à l'ensemble des seize pays qui la composent de participer pleinement à la gamme étendue d'interventions que l'OTAN peut se trouver appelée à lancer (*ibid.*) ».

Par conséquent, il devient nécessaire de créer, « à partir des ressources de l'OTAN, séparables mais non distincts de sa structure militaire intégrée » (*ibid.*), des systèmes de commandement et des structures de forces flexibles.

Dans le même temps, le besoin de flexibilité est fortement souligné par la nécessité de permettre à des forces extérieures à l'OTAN de prendre part à de telles opérations. Les défis que posent les *Combined joint Task Forces* sont dès lors considérables, non seulement en eux-mêmes mais en raison de la volonté gouvernementale de polyvalence.

La difficulté centrale réside dans les effets sur telle ou telle capacité opérationnelle particulière de cette volonté de maintenir l'éventail entier de capacités. C'est le cœur du débat : la flexibilité, au premier sens -celui de la polyvalence globale-, peut, dans certaines conditions de restriction des ressources, mener à l'absence de flexibilité au sens second -celui de la capacité de forces mobiles de faible volume à faire face à tel ou tel type d'opérations. Et réciproquement, ces capacités particulières impliquent une perte de polyvalence globale : une impasse sur certaines missions de l'éventail idéal. L'absence de choix est ici susceptible de conduire à des compromis inopérants, qui cumuleront tous les inconvénients de chaque formule sans en retirer aucun des avantages. Tirer des deux côtés de la peau de chagrin risque de mener à une polyvalence excessive de l'équipement et des personnels qui peut aller jusqu'à la rupture.

Si l'on suppose acquis le choix de forces flexibles au sens second, quels sont les problèmes qui en découlent en matière de ressources humaines ? Il faut tout d'abord élucider cette seconde signification de la notion de flexibilité.

Les points-clés en sont les suivants :

² Point de vue développé par le ministre dans une allocution sur les capacités de Défense prononcée le 14 février 1994 au Centre d'études militaires *du King's College*, Londres.

- a) capacité à réagir en un temps très court face à une crise, point particulièrement important puisqu'il est probable que la nature et les exigences de la mission ne se clarifieront qu'au dernier moment;
- b) dimension planétaire, c'est-à-dire la capacité à projeter des forces sur le lieu d'une crise où que ce soit dans le monde ;
- c) mise sur pied d'un ensemble de forces tiré d'armées et de pays qui, en termes d'équipement et de savoir-faire, satisfont aux exigences politiques et militaires de la mission ;
- d) systèmes de commandement conciliant les exigences d'autonomie sur le terrain et de contrôle centralisé des opérations.

Ces principes doivent tenir compte du nouveau contexte stratégique. Il est certes possible de dire que, l'histoire impériale et post-impériale du Royaume-Uni, parsemée de conflits mineurs et d'interventions impromptues, étant ce qu'elle est (*cf.* les Malouines), les problèmes d'organisation des ressources humaines soulevés par la mise sur pied de forces flexibles nous sont familiers.

Néanmoins, les défis de l'après-Guerre Froide sur ce point sont inhabituels par nombre d'aspects :

- a) dans le contexte international actuel, les conflits de faible intensité sont passés au premier rang des problèmes de défense, et ne sont plus, comme durant la guerre froide, de simples impedimenta de la préparation aux conflits de haute intensité ;
- b) du fait de la prolifération mondiale des armements de haute technologie, tout conflit de faible intensité ou opération de maintien de la paix qui se veut efficace nécessite certaines des composantes d'une machine de guerre de haute intensité, notamment pour ce qui est des systèmes de commandement et de la puissance de feu. Ainsi, les petits ensembles de forces qu'on cherche à constituer ne doivent pas être vus, de manière par trop simpliste, comme occupant l'une des extrémités d'un spectre des conflits qui va de la haute à la basse intensité ;
- c) en raison des progrès de la technologie militaire et des efforts consentis pour rationaliser les coûteuses structures de la Défense, la création de forces flexibles doit intervenir dans une dimension interarmées plus affirmée qu'auparavant : la gestion des personnels devra intégrer la coopération et la coordination entre armées d'un même pays;
- d) pour des raisons de coût aussi bien que de légitimité politique des futures interventions militaires, de telles forces seront de nature multinationale. Comme on le constate aujourd'hui en Bosnie, ces opérations seront caractérisées par des problèmes de commandement entre les différents contingents nationaux, et à l'interface entre autorités militaires et politiques, qu'il s'agisse des gouvernements nationaux, des Nations Unies ou d'autres organisations internationales. Ces difficultés rendront plus délicat le rôle de *constabulary force* -maintien de la paix et restauration de relations internationales viables- dévolu à de telles forces ;
- e) la couverture médiatique moderne des opérations militaires place les armées dans des situations difficiles où leur compétence professionnelle se trouve en permanence sous les feux des projecteurs, ce qui complique les problèmes de commandement évoqués plus haut ;
- f) enfin, si -comme on le prévoit au Royaume-Uni- les forces de réserve sont davantage susceptibles d'être utilisées dans de telles opérations, il convient de se pencher sur les conditions optimales de la mixité active/réserve (BMSG, 1992 ; *Statement on Defence Estimates*, 1994, pp. 75-76).

CREATION D'ENSEMBLES DE FORCES FLEXIBLES: PROBLÈMES LIÉS AU SYSTEME DE COMMANDEMENT

En partie pour des raisons d'espace, mais aussi parce qu'ils me semblera les plus importants, je vais concentrer l'attention sur les problèmes de commandement que rencontrent les forces flexibles dans le nouveau contexte stratégique. La fin de la guerre froide a mené à une rupture de la sécurité bipolaire et, dans une certaine mesure, bouscule la routine bureaucratique centralisée des systèmes de planification de l'OTAN en matière d'organisation et de déploiement des forces. Les dispositions visant les interventions dans des conflits de basse intensité y étaient largement secondaires. Pour la plupart, les forces de moindre niveau se trouvaient intégrées dans des plans de bataille à grande échelle dont la coordination était effectuée par les états-majors centraux. Le nouveau contexte international et les restrictions budgétaires ont remis en cause ce système. Les restrictions ont entraîné des coupes claires dans les structures bureaucratiques, coûteuses et lourdes, à niveaux administratifs multiples; le nouveau contexte a eu pour conséquence le passage d'une organisation en corps d'armée et divisions à une autre, à base d'assortiments de forces de niveau inférieur : les modules³[*force package*].

D'un point de vue théorique, le module est un groupement organique relativement autonome. Il est plus important par la taille que les groupements tactiques traditionnels qui composaient les forces tournées vers des opérations de grande envergure, planifiées par les structures bureaucratiques d'antan ; il échappe au système traditionnel de contrôle hiérarchique par le sommet. Il s'apparente plutôt à un système conçu en fonction d'effets à produire dans des circonstances imprévisibles, et qui confie la direction des opérations aux personnels et aux niveaux détenant l'information locale requise pour mener à bien la mission.

Les missions futures susceptibles d'impliquer des pays tels que le Royaume-Uni verront des modules de forces multinationaux mettre en œuvre des unités dont le niveau sera bien inférieur à celui de la division et de la brigade : probablement de l'ordre du régiment. Ceci pour trois raisons. Premièrement, les missions de maintien de la paix et les opérations humanitaires n'exigeront pas de forces importantes. Deuxièmement, dans tous les cas, les États seront réticents à contribuer au-delà de leurs possibilités financières, et enclins à se limiter à des niveaux de forces modestes. Troisièmement, comme je l'ai souligné plus haut, les missions du rôle de défense visant la contribution à la sécurité et à la paix mondiales offrent la plus grande marge de manœuvre aux hommes politiques⁴.

Les implications majeures du concept modulaire sont les suivantes :

- a) responsabilité décentralisée jusqu'au niveau des chefs de modules ou de projet ;
- b) difficulté de tâches intensives et exigeantes, mais qui présentent un caractère gratifiant pour ceux qui sont responsables de l'équipement, des personnels et du succès de la mission ;
- c) sélection du personnel axée sur la polyvalence des équipements et des savoir-faire : la flexibilité modulaire suppose, à tous les niveaux de la hiérarchie et dans tous les domaines, de recruter et de retenir au service des militaires capables de passer d'un rôle à un autre ;

³Le paragraphe suivant se fonde sur des informations recueillis lors d'entretiens avec des officiers chargés de concevoir les assemblages de forces modulaires.

⁴ Je suis sur ce point redevable envers mon collègue Philip Sabin.

- d) coordination latérale aussi bien que verticale entre les éléments multinationaux et interarmées de l'assortiment modulaire d'unités. En ce qui concerne la coordination interarmées, par exemple, l'un des obstacles à l'échange d'informations entre l'armée de terre et les deux autres armées est que certains « terriens » tendent à considérer la guerre terrestre comme leur domaine réservé, alors que c'est en réalité de moins en moins souvent le cas. Pour ce qui est des relations multilatérales entre les armées nationales, les problèmes fondamentaux à régler sont l'incompatibilité des équipements, les barrières culturelles, et les effets qui en découlent dans les procédures militaires. Par exemple, si pour le Royaume-Uni la collaboration avec les forces américaines est vitale, leurs personnels sont plus dépendants des matériels, et tendent à travailler davantage selon le manuel. Les Britanniques doivent s'adapter aux méthodes des Américains tout en appliquant les leurs propres, et en les conciliant avec celles d'autres armées possédant des matériels moins perfectionnés.

D'une manière générale, les structures modulaires ont révélé la nécessité de substituer « aux principes hiérarchiques qui ont été ceux de l'armée de terre par le passé une organisation matricielle ayant fait ses preuves dans le secteur privé là où la haute technologie est présente, les personnels compétents et leurs rôles polyvalents » (Segal, 1993, p.40).

- e) transformation fondamentale des rapports entre le centre de décisions politico-militaire et le commandant de module. Ceci implique de se détourner de la tutelle hiérarchique pour accepter la délégation d'autorité dans le cadre contraignant de l'objectif stratégique d'ensemble. Par exemple, la mission peut être définie, les contraintes spécifiées (définition de zones d'exclusion, etc.), les effets à réaliser précisés à l'avance. Par la suite, la conduite de la mission, y compris les changements d'orientation nécessaires, relèvent des acteurs qui ont l'information et qui sont à proximité du terrain. Malgré la tentation des administrations centrales de vouloir intervenir dans le déroulement des opérations, il faut laisser l'initiative au chef de module. Les états-majors centraux ne doivent pas seulement renoncer au contrôle systématique, ils doivent aussi être réduits en volume et consentir la plus grande délégation d'autorité possible aux niveaux inférieurs, comme c'est le cas des firmes flexibles qu'on trouve désormais dans le civil. De là vient la nécessité qui se fera probablement sentir d'une expérience et d'un rang plus élevés pour les contrôleurs des niveaux jusque-là subalternes.

Cependant, cette innovation soulève la question fondamentale de la possibilité ou non de restructurer la hiérarchie militaire pour des raisons opérationnelles, selon des modèles déjà réalisés dans les organisations commerciales modernes, en vue d'un fonctionnement flexible et de coûts abaissés. Elle menace en outre le rôle même des états-majors centraux, au moins pour les cadres de niveau intermédiaire qui animent le système de contrôle central. C'est non seulement une menace pour les procédures établies et la culture organisationnelle, mais aussi pour la sécurité de l'emploi. En fait, ces restructurations se sont déjà produites dans le milieu civil, au sein des grandes sociétés, aux États-Unis, en Grande-Bretagne, puis au Japon, par exemple, où les niveaux intermédiaires de la gestion ont été supprimés (Lyon, 1994). Selon certaines rumeurs, le ministère supprimerait un nombre substantiel d'emplois de cadres gestionnaires dans la prochaine décennie. Il faut bien voir qu'il n'y pas là seulement un impératif de réduction des coûts, mais encore un impératif stratégique : les modules, créés pour faire face aux crises imprévues, donnent le meilleur d'eux-mêmes dans un environnement exempt de toute bureaucratie traditionnelle.

En fin de compte, un tel système dépend de la création d'une culture d'organisation dans laquelle peuvent s'épanouir ces innovations : cela signifie une doctrine procédurale adaptée,

permettant d'établir un climat de confiance dans les relations qui sous-tendent ce type de système. Une telle doctrine doit être élaborée par chacune des armées, et les enseignements circuler librement entre elles. Quelques-unes de ces nouveautés doctrinales se manifestent au Royaume-Uni, notamment au Centre de guerre aérienne (*Air Warfare Centre*) de la RAF, et du Groupe de recherche sur le combat naval (*Naval Warfare Development Group*).

C'est à l'intérieur de ce contexte qu'on peut mettre en lumière un dilemme crucial dans l'organisation de forces modulaires : l'exigence opérationnelle de délégation, et l'impératif politique de contrôle central. Ce dilemme est exacerbé par la surveillance publique qu'exercent les médias sur les opérations et la compétence professionnelle militaires. Une telle évolution, qui plus est, se produit à un moment où le public s'interroge sur le bien-fondé de la prétention des experts, dans tous les domaines, à détenir la vérité (Dandeker, 1994).

Comme je l'ai indiqué ci-dessus, la révolution médiatique a favorisé les tendances interventionnistes dans l'opinion sur le thème moral du « il faut faire quelque chose ». Ceci a entraîné une pression supplémentaire, difficilement résistible, sur les gouvernements, qui se sentent obligés d'impliquer leurs pays dans les efforts humanitaires et de maintien de la paix. Toutefois, on doit relever que ce facteur d'obligation morale pourrait bien s'effacer devant une montée des pertes en cours d'action, et dans les cas où les objectifs politiques poursuivis deviennent de plus en plus obscurs pour l'opinion. Ces opérations présentent donc une légitimité fragile. Ainsi, les gouvernements font face à la tâche difficile de concilier des exigences contradictoires : répondre à l'impulsion humanitaire de leurs publics ; formuler des objectifs politiques réalistes ; établir la part que doivent jouer les instruments militaires et non militaires pour les mener à bien ; définir des types de réaction à des conflits subnationaux et de basse intensité dans un contexte d'accords de sécurité collective, à la fois entre alliés et dans le cadre des Nations Unies (Rifkind, 1993 *Statement on Defence Estimates*, p.70, 4 ; Taylor, 1992).

On peut comprendre, à partir de là, que les gouvernements souhaitent maintenir un contrôle sévère sur les opérations militaires et, par exemple, sur la diffusion d'informations les concernant. Cependant, il y a là une source de problèmes. Il est embarrassant pour les porte-parole du ministère de la Défense de rendre publics des comptes-rendus périmés, voire de ne rien divulguer, alors que CNN et consorts diffusent en temps réel des informations glanées directement sur le terrain. Doit-on mettre l'accent sur l'amélioration des moyens de faire remonter l'information des zones d'opérations vers le centre, ou instruire les commandants de module sur la bonne manière de gérer les médias en fonction de directives fixées avant la mission ? Dans tous les cas, l'interface armées-médias ne doit pas être traitée par l'état-major central : la nature des opérations militaires nouvelles et la technologie de l'information médiatique sont telles que cette pratique serait vite synonyme de difficultés sérieuses.

CONCLUSION

Les armées du Royaume-Uni, comme celles de tous les autres pays industrialisés, sont confrontées à une période d'incertitude et de changement radical, due aux mutations de la conjoncture internationale et à des défis internes, parmi lesquels figurent en bonne place les contraintes budgétaires et les pressions s'exerçant dans le sens d'un renouvellement des concepts traditionnels de hiérarchie et d'organisation militaires. Pour faire face à ces défis, le passage à des forces flexibles se recommande de lui-même. Cette transition soulève, au Royaume-Uni, un certain nombre de problèmes, notamment lorsqu'il s'agit de concilier des exigences contradictoires dans la définition de la politique de défense. J'ai indiqué certains des obstacles qui s'opposent à la création de forces mobiles et modulaires répondant aux

impératifs de la flexibilité. Le plus important de ces obstacles, paradoxalement, est la tentative faite pour préserver l'ensemble des moyens de la riposte graduée dans l'éventail des capacités de défense.

Après avoir souligné la nécessité de forces modulaires, et précisé leur nature, j'ai examiné les différences qui les séparent des principes traditionnels d'organisation militaire bureaucratique liés aux conflits à grande échelle. Ce faisant, j'ai montré que ce à quoi nous assistons dans le domaine de la défense est l'écho de ce qui s'est passé dans le monde de l'entreprise. Dans ce dernier secteur également, de nouveaux défis stratégiques ont entraîné, pour survivre et rester efficace, la mutation vers de nouvelles structures. Pour finir, j'ai avancé la thèse selon laquelle, dans la conception de structures modulaires, les problèmes de système de commandement sont peut-être les plus cruciaux, notamment, en raison d'une révolution médiatique qui place les opérations militaires sous surveillance publique, et accroît les difficultés lorsque les choses tournent mal.

BIBLIOGRAPHIE

BMSG 1992 : British Military Studies Group, Force Regeneration and the Regular/Reserve Balance.

CLARKE, M. & P. SABIN, 1993 : *British Defence Choices for the 21st Century* (Brassey's).

DANDEKER, C., 1994 : « New Times for the Military : Some Sociological Remarks on the Changing Role and Structure of the Armed Forces of the Advanced Societies », *British Journal of Sociology* (à paraître).

DANDEKER, C., 1994a : « The Military Profession and the Nation-State », in James BURK, ED., *The Military in New Times : Adjusting Armed Forces to a Turbulent World* (Westview).

EVANS, M., 1994 : « RAF Ready to Abandon Last Bases in Germany », *The Times*, 2 mai, p. 2.

FREEDMAN, L., 1991 : « Whom Are We Defending and Against What », *The Independent*, 10 juillet, p. 17.

FREEDMAN, L., 1991a : « The Gulf War and the New World Order », *Survival*, vol-33, n°3, mai-juin, pp. 195-209.

LYN, M., 1994 : « Redundancies Focus on the White Collar Worker », *Sunday Times Business*, 20 mars, p. 5.

RIFKIND, M. (Rt. Hon.), 1993 : « Peacekeeping or Peacemaking : Implications and Prospects », *Royal United Services Institution for Defence Studies Journal*, avril, pp.1-7.

RIFKIND, M. (Rt. Hon.), 1994 : Allocution du Ministre de la Défense sur les orientations de l'effort de défense britannique devant le *Centre for Defence Studies Kings College*, Londres.

SABIN, P., 1993 : « The Shifting Trade-Offs in UK Defence Planning », in CLARKE & SABIN, pp. 149-174.

SABIN, P., 1993a : « British Defence Choices Beyond Options for Changes », *International Affairs*, vol.69, n°2, avril.

SEGAL, D.R., 1993 : *Organizational Designs for the Future Army*, U.S. Army Research Institute for the Behavioral and Social Sciences, Special Report n°20.

Statement on Defence Estimates 1991 Cmd 1559.

Statement on Defence Estimates 1992 Cmd 1981.

Statement on Defence Estimates 1993 Cmd 2270.

Statement on Defence Estimates 1994 Cmd 2550.

SHAW, M., 1991 : *The Post-Military Society* (Polity Press).

TAYLOR, P., 1992: *War and the Media : Propaganda and Persuasion in the Gulf War* (Manchester University Press).

QUATRIÈME PARTIE

L'action, le témoignage et l'analyse

CHAPITRE XIII

Le style national dans les interventions à but humanitaire

Georges PORMENTÉ

DEPUIS UNE ÉPOQUE récente la France participe activement à des opérations militaires sous les auspices de l'ONU. En coiffant le béret bleu, nos soldats ont dû s'adapter à un nouveau contexte d'emploi de nos armées qui implique des modes d'action particuliers menés au sein d'une force multinationale provenant des cinq continents.

La politique de dissuasion nucléaire de la France et son retrait du Commandement intégré de l'OTAN nous avait privés de cette coopération étroite avec des armées étrangères sous le commandement d'une organisation internationale.

L'expérience est donc nouvelle pour les armées françaises, mais a déjà concerné un assez grand nombre de nos soldats pour qu'il me soit possible de témoigner de la façon dont nous avons su nous adapter à cette situation nouvelle, dans un cadre que je limiterai aux seules opérations d'interposition à but humanitaire. Y a-t-il un style national, un comportement spécifiquement français dans ce genre d'intervention ?

Général français, mon propos, s'il se contentait de faire l'éloge de nos qualités militaires indéniables et appréciées de tous, pourrait paraître suspect, aussi je ne ferai qu'effleurer cet aspect du problème.

Confrontant mon expérience personnelle au Cambodge avec celle d'autres officiers ayant servi sur des théâtres d'opérations différents, j'ai préféré m'attacher à souligner certaines qualités et certains défauts spécifiquement français qui me semblent plus révélateurs de l'existence d'un comportement particulier de nos soldats.

Le style national existe, en effet, dans la nature de nos relations avec les autres contingents étrangers, dans notre attitude vis-à-vis de l'environnement onusien, dans la façon particulière dont nous nous acquittons de la mission qui nous est confiée.

Le style national se manifeste tout d'abord dans la spécificité de nos relations avec les autres contingents et la difficulté que nos soldats éprouvent à établir des contacts individuels avec les étrangers. Cela tient en partie au handicap de la langue mais s'explique certainement aussi par le désir de préserver des différences qui sont une source de réconfort et un facteur important de cohésion et d'émulation pour les bataillons engagés dans des interventions extérieures.

Si les interventions extérieures permettent à nos bataillons de côtoyer des contingents étrangers, elles sont rarement l'occasion de contacts individualisés pour nos soldats, à quelques rares exceptions qui touchent plus particulièrement les cadres d'un certain niveau. Il existe là une différence notoire avec les soldats des autres nations, américains, britanniques, hollandais, suédois. qui se rencontrent volontiers pour partager leurs loisirs. Ce phénomène peut être observé dans les mess officiers où les Français restent le plus souvent entre eux et où les relations extra-professionnelles demeurent extrêmement limitées. Ceci est regrettable, car nous nous privons de contacts enrichissants, et cette attitude ne contribue pas à dissiper notre réputation de peuple légèrement teinté de xénophobie. Or, rien ne permet d'attribuer ce comportement à un rejet de l'autre par complexe de supériorité ou d'infériorité la raison principale est certainement à rechercher dans notre difficulté à communiquer avec les peuples qui manient l'anglais avec une aisance qui nous fait cruellement défaut. C'est pourquoi d'ailleurs ce comportement est ressenti avec beaucoup moins d'acuité au sein des États-majors onusiens où le critère prépondérant de sélection des personnels français demeure avant tout une connaissance approfondie de l'anglais.

Bien que les rapports existants dans le domaine opérationnel avec les bataillons étrangers soient généralement excellents, il semble que le casque bleu français cultive ses différences et que les préserver soit pour lui une condition essentielle du moral.

Dans ce genre d'intervention, le soldat est engagé au service d'une cause qui bien souvent le dépasse, dont les raisons et les intérêts lui échappent et dans un environnement géopolitique qui lui est étranger. Il se trouve déraciné, désorienté et donc fragilisé, alors qu'il doit faire face à des situations qui sont susceptibles de mettre en jeu son existence. Il faut donc qu'il puisse se raccrocher à des références connues et préserver un milieu dans lequel il puisse se retrouver. Dans le doute ou la difficulté, il ne cherchera pas un réconfort dans les grandes idées abstraites, pour lesquelles il est censé risquer sa vie, mais dans ses chefs, ses amis, ses souvenirs. Pour cela, il est nécessaire de se comprendre et d'avoir quelque chose de commun à partager. Ayant peu de contact avec les soldats étrangers, c'est donc au milieu de ses compatriotes qu'il peut le plus facilement le trouver.

Ce comportement agit bien évidemment sur la cohésion, la motivation et la discipline de nos bataillons : cultivant ses différences, témoignant d'un attachement accru à ceux qui lui ressemblent, le soldat français adhère davantage à toute manifestation de sa spécificité. Cette attitude est particulièrement perceptible lors des prises d'armes : en France, elles sont bien souvent ressenties comme une contrainte alors qu'elles prennent toute leur dimension au milieu d'étrangers, en touchant davantage les cœurs et en participant pleinement à la cohésion de l'unité.

Il y a donc bien une spécificité du casque bleu français dans le domaine des relations entre bataillons de nationalités différentes. Elle sera difficile à faire évoluer, si cela s'avérait souhaitable, car elle tient à la nature profonde de notre peuple. Le problème se pose en termes différents dans les relations que nous entretenons avec l'environnement onusien. Et mon propos va se situer à présent au niveau de l'encadrement.

Le cadre français semble en effet déconcerté par son premier contact avec l'institution onusienne et se réfugie dans une attitude critique. Cela tient avant tout à la découverte d'un monde civilo-militaire inconnu jusqu'alors. Mais ce comportement évolue en cours de séjour et devrait disparaître avec la multiplication des mandats, une meilleure connaissance et une meilleure application des procédures onusiennes.

D'ailleurs pourquoi l'ONU échapperait-elle au sort que réserve le Français en général à toute institution nationale qui a vocation à contrarier son individualisme et son esprit d'indépendance. Tout système qui peut décider de ses conditions de vie est par définition suspect puisque contraignant !

Ce sentiment ne peut qu'être exacerbé lorsqu'il s'agit d'une institution qu'il ne connaît pas et qui est de plus étrangère. Il est vrai que longtemps l'ONU et ses procédures étaient méconnues par les Français. Les nombreux stages organisés par le Commandement national ont en partie pallié cette lacune, mais n'ont pas fait totalement disparaître notre allergie chronique à l'étude des documents et procédures.

Facteur aggravant pour le soldat casque bleu français, ces procédures ont le fâcheux inconvénient d'être rédigées dans une langue qu'il maîtrise mal et souvent pas du tout. Il existe alors un phénomène de rejet des règles onusiennes par incompréhension. Et ce phénomène touche tous les échelons de responsabilité depuis la sentinelle du Quartier Général de la Force jusqu'à l'officier logistique du bataillon.

Cette méconnaissance des procédures en vigueur a des conséquences indéniables sur les conditions de vie et de travail de nos soldats. L'administration onusienne est par construction formaliste et pointilleuse, puisqu'elle doit faire appliquer des règles identiques par des forces qui se caractérisent par leur diversité de culture et de comportement. C'est pourquoi toute démarche qui n'emprunte pas les cheminements imposés est irrémédiablement rejetée, quand bien même elle est traitée. Ainsi, bien des demandes essentielles pour nos bataillons ont pu ne pas être satisfaites. La responsabilité en est attribuée à l'ONU, alors que seule l'ignorance des procédés et des délais requis est à incriminer.

Parfois les malentendus tiennent même au simple refus d'appliquer les règles en vigueur, et il semble que ce soit là un comportement spécifiquement français. L'interprétation restrictive par certains commandants de bataillon des droits de permission accordés par l'ONU illustre cette tendance. Dans les sondages réalisés auprès de ces bataillons en fin de mandat, des soldats se plaignent souvent de la durée du séjour dans le cadre de l'ONU et préféreraient qu'il soit ramené à 4 mois. Ce souhait n'est pas partagé par les bataillons étrangers ou les bataillons français ayant respecté les règles onusiennes en matière de permissions, qui permettent de rendre parfaitement supportables un séjour de 6 mois dans le cadre d'une intervention humanitaire. Le malentendu provient ici du refus de s'engager totalement dans une logique qui n'est pas la nôtre et de la rendre en partie incohérente parce que nous voulons l'adapter à nos sensibilités et à nos habitudes.

Cependant, force est de constater que le scepticisme initial du casque bleu français vis à vis de l'ONU tend à s'estomper au cours du mandat. Il apprend à mieux comprendre son fonctionnement, à appliquer les procédures et à s'enrichir des rudiments d'anglais indispensables pour que s'établisse un dialogue avec les autres contingents de la Force et que naisse la confiance.

Des efforts sont entrepris par le Commandement national pour que le comportement typiquement français face à l'environnement onusien disparaisse. Les stages ONU en sont un aspect. Il serait nécessaire qu'un effort à *hauteur de notre faiblesse* soit également envisagé pour la maîtrise de l'anglais. Et que cet effort ne soit pas simplement déclaré prioritaire mais qu'il se concrétise par une politique ambitieuse jusqu'au niveau régimentaire au détriment bien évidemment d'un autre domaine qui ne le serait plus... Il faut également développer notre capacité d'adaptation à des systèmes qui nous sont étrangers, qui ont leur logique, mais que l'on rend incohérent en refusant de les accepter dans leur globalité pour pouvoir y insérer quelques accommodements qui nous permettent de retrouver une saveur française qui nous est chère. Nous montrer récalcitrants aux règles onusiennes ne peut en effet que nous marginaliser, nuire aux conditions de vie de nos soldats, et plus grave encore, à notre capacité opérationnelle à laquelle je consacrerai la dernière partie de cet exposé.

En effet, le style national a également des répercussions sur l'aspect strictement opérationnel de notre engagement dans les interventions à but humanitaire, tant dans la façon

dont est vécue la mission au sein des bataillons français que dans la manière dont notre action est perçue par les autres contingents.

Au sein des bataillons, nous ne pouvons que nous réjouir de la compétence des cadres et des militaires du rang, comme de leur engagement total auprès des populations.

Le soldat français engagé dans une intervention à but humanitaire acquiert très vite un professionnalisme qui lui permet de remplir avec une très grande efficacité les missions qui lui sont confiées. Après la préparation intensive qu'il doit subir en France et l'acquisition rapide de savoir-faire particuliers sur le théâtre d'opérations, sa motivation est élevée, son moral est excellent, et il est confiant dans ses chefs, son armement et ses effets de protection. Dans les quelques situations délicates qu'il a dû affronter, il a toujours su faire face et faire preuve de sang-froid, discipline et détermination. J'arrêterai là l'autosatisfaction en ajoutant seulement que cette compétence à intervenir dans les missions à but humanitaire est reconnue par les autres contingents.

Son comportement auprès des populations secourues est empreint de générosité et d'abnégation. Il aime aller au devant d'elles, pour mieux les connaître et mieux les aider. Paradoxalement il recherche davantage le contact des autochtones que les autres contingents, peut-être parce que, pour communiquer avec des gens dans la détresse, il n'est pas besoin de parler leur langue mais de faire preuve de chaleur et de don de soi. Cet engagement auprès des populations n'est pas l'apanage des seuls Français, mais n'est pas propre à tous les contingents, loin s'en faut.

Mais là encore la médaille a son revers, et on peut reprocher au casque bleu français de trop s'impliquer et, en s'engageant totalement, de promettre plus qu'il ne peut donner. De répandre également trop d'espoir et de confiance qu'il ne pourra honorer au moment opportun parce qu'il est avant tout l'instrument d'une politique et que la politique même humanitaire fait peu de cas du sentimentalisme. Le casque bleu n'est pas membre d'une organisation humanitaire, il demeure l'expression de la violence canalisée par la volonté politique. Il doit apprendre à donner avec retenue et à couvrir son cœur comme son corps d'une solide protection, s'il ne veut pas courir le risque de devoir se renier et de devenir à nouveau un soldat perdu (cf. Algérie).

Une trop grande implication dans les problèmes des populations secourues empêche également parfois d'appréhender la globalité d'un conflit. Il y a alors une forte tendance à ne retenir que les souffrances de la fraction de la population que l'on assiste et d'oublier que la fraction opposée vit les mêmes souffrances, mais loin de nos regards. Sur certains théâtres d'opération on peut constater que des bataillons français ont une sensibilité différente vis-à-vis des parties en présence en fonction de leur localisation. Dans certaines circonstances cela peut porter atteinte à la nécessaire et impérative impartialité que doit s'imposer le casque bleu.

Il est intéressant d'analyser maintenant la façon dont notre action et notre comportement dans le domaine opérationnel s'inscrit dans le cadre onusien d'une intervention humanitaire. La capacité opérationnelle du contingent français est connue et reconnue, et je ne m'attacherai à ne souligner que deux écueils qui tiennent à la fois au style national et à l'ambiguïté inévitable inhérente à l'engagement de forces nationales au sein d'une coalition internationale.

1) L'influence du style national sur la mission et la façon de la remplir, c'est l'impatience dont nous faisons preuve dans l'action. Elle est due à notre souci de l'efficacité et du rendement, mais elle est aussi la manifestation d'un caractère plus soumis à l'influence latine qu'à l'influence anglo-saxonne qui règne dans les États-majors onusiens.

Or, l'action de l'ONU s'inscrit dans la durée parce qu'elle ne vise pas à remporter un résultat immédiat et décisif sur le plan militaire. Elle a pour but de ramener la paix par la négociation, l'écoulement du temps, la réconciliation et le compromis : le moyen militaire

n'est utilisé que pour faciliter la recherche d'une solution pacifique. L'ONU n'ampute pas, elle préfère placer sous perfusion dans l'attente de trouver un remède par une médecine douce.

L'ONU prend également son temps parce qu'elle est soumise à des modalités de prise de décision compliquées qui lui sont imposées par la nature même d'une organisation universelle qui ne peut s'affranchir des exigences des États-Nations.

Enfin, l'ONU prend son temps parce que, d'une part, elle est anglo-saxonne et que, ne se reconnaissant pas en eux, elle tient en suspicion des chefs militaires trop impulsifs et trop impatients, et parce que, d'autre part, ils font preuve d'un tempérament peu adapté à la façon dont elle conçoit l'action militaire à but humanitaire.

2) Il existe enfin une situation désagréable que peut courir le casque bleu dans l'accomplissement de sa mission. C'est le sentiment d'être écartelé entre son appartenance à une force de protection des Nations Unies, dont les grandeurs et servitudes partagées le rendent solidaire, et les exigences contradictoires auxquelles il peut être soumis par le gouvernement ou le commandement national.

Cela peut être imputable au style national car la France a toujours été jalouse de son indépendance dans sa politique étrangère et sa politique militaire. Cela tient cependant davantage à la contradiction qui résulte de l'engagement de forces nationales au sein d'une coalition. Les récents engagements au profit d'interventions militaires dans le cadre de l'ONU représentent une évolution importante dans les relations -internationales. Elles illustrent l'acceptation récente pour les États-Nations d'abandonner une part de leur souveraineté au profit d'une organisation supranationale et de lui reconnaître une responsabilité particulière pour le maintien de la paix et la conduite d'opérations militaires. Or cette évolution ne saurait se faire sans soubresauts, et il est évident que l'État-Nation, surtout s'il est ou se croit grand, rappelle parfois son existence à l'organisation supranationale en manifestant son désaccord sur les options choisies ou en intervenant, par l'intermédiaire de son contingent, sur le déroulement des opérations militaires. Le risque serait alors de discréditer l'organisation supranationale et, par effet d'entraînement, de porter atteinte au moral des forces nationales sur le théâtre qui seraient amenées à s'interroger sur le bien-fondé d'une action qui peut exiger le sacrifice de leurs vies. L'ingérence de l'État-Nation peut aussi avoir pour conséquence de limiter la liberté d'action du Commandant en chef du théâtre d'opération et donc de nuire gravement à la capacité opérationnelle de la Force multinationale. Les mêmes interférences sont possibles entre le commandement opérationnel de la force et le commandement organique représenté par le Commandement du contingent national sur le théâtre. Leurs domaines de responsabilité sont parfois très interdépendants, s'agissant de la sécurité notamment, et les ingérences sont possibles.

Le style national est donc présent dans l'aspect opérationnel et s'il est le plus souvent un gage d'efficacité, il peut aussi être un facteur d'ambiguïté. Il nous faut donc réfléchir à l'influence qu'il exerce dans une intervention au sein de l'ONU pour ne pas mettre en difficulté nos forces engagées sur le terrain.

En conclusion, force est de constater à travers nos relations avec les bataillons étrangers, l'environnement onusien et la façon dont nous nous acquittons de nos missions, que le style national existe dans les interventions à but humanitaire et qu'il contribue à une perception particulière du soldat français par le monde onusien.

Ce comportement particulier est parfois un atout, quelquefois un handicap, mais il nous est beaucoup pardonné en raison des qualités professionnelles de nos soldats, que je n'ai pas assez soulignées : la compétence, le courage et la générosité.

En outre, le constat n'est pas figé, et c'est beaucoup par ignorance que nous avons agi de façon parfois maladroite. Or, tout est mis en œuvre, et ce colloque en est la preuve, pour que

nous tirions les leçons qui s'imposent, afin de corriger nos défauts et mieux nous intégrer dans le monde onusien pour en améliorer l'efficacité.

Notre responsabilité n'est d'ailleurs pas seule engagée, et toute l'organisation civilo-militaire de l'ONU est également confrontée à une situation nouvelle en raison du grand nombre de crises dans lesquelles elle est impliquée, et des effectifs toujours plus importants et toujours plus divers mis à sa disposition. Ces nouvelles données dans les relations internationales devraient la conduire à une évolution de ses structures, et celles-ci seront peut-être plus adaptées à une synthèse harmonieuse des qualités des uns et des autres. En appui de ces dires, je souhaite simplement rapporter les propos d'un haut fonctionnaire civil français que je rencontrais à mon arrivée au Cambodge : « Mon général, vous me demandez ma perception du monde onusien. Voilà 5 mois que je suis là. Les trois premiers mois, j'ai détesté l'ONU et surtout les anglo-saxons. Mais, à présent je pense que nous sommes très complémentaires ».

D'un côté, la patience et la rigueur, du nôtre la générosité ? C'est trop simpliste pour être vrai. Ne retenons pas cette fausse synthèse. Mais il n'empêche qu'encore trop peu de pays de notre village planétaire cultivent l'arme absolue du *peace-keeping*, c'est-à-dire la générosité et la considération vis-à-vis des habitants des pays pour lesquels l'ONU s'engage.

CHAPITRE XIV

L'arrière tiendra-t-il ?

Colonel André BACH

A LA QUESTION DIRECTE QUI M'EST POSEE "L'ARRIERE TIENDRA-T-IL ?" je répons oui sous certaines conditions.

Je vais développer cette réponse en m'appuyant sur l'expérience que j'ai acquise lors de la guerre du Golfe et depuis en surveillant les mouvements de l'opinion confrontée au retour des tués et grands blessés.

Je m'appuierai surtout sur ce que j'ai observé lors de la phase terrestre de la guerre du Golfe, période pendant laquelle on a pu craindre des pertes massives, ces pertes étant en quelque sorte imaginées à l'avance par les médias qui s'en servaient pour dramatiser la situation. Il s'agissait d'une "chronique des morts annoncés" puisqu'il y avait une date de déclenchement et que tout le monde supputait sur les conséquences.

On a observé des phénomènes qu'on ne rencontre plus à l'heure actuelle lorsque rentrent tués et grands blessés frappés sous le Casque bleu ou ailleurs.

J'explique cette différence par plusieurs raisons. Tout d'abord les pertes arrivent à dose homéopathique, quasiment chaque fois pour l'instant de l'ordre de l'unité : blessé ou tué par tireur d'élite, mine ou explosion d'un obus. Les hommes touchés sont rapatriés comme certains de leurs camarades blessés ou tués accidentellement.

Tout se passe comme si le tué ou blessé en conflit était assimilé à un accidenté. De ce fait l'opinion ne se mobilise pas, seule la famille, touchée très directement, vit sa peine et se bat pour surmonter l'adversité, aidée par l'Action Sociale et le corps d'appartenance du blessé.

Ceci n'est qu'un début d'explication. Je le propose pour essayer d'imaginer pourquoi l'opinion ne réagit pas et ne fait pas pression sur les pouvoirs publics lors de l'annonce des pertes. Les critiques portent en général sur l'inefficacité des actions qui sont menées et la manière dont l'ONU s'y prend mais non sur les pertes que ces actions entraînent.

La période post-Golfe étant ainsi écartée de mon champ d'observation, je me propose de vous relater mon expérience "à l'arrière" pendant la guerre du Golfe et suivant le plan suivant :

Que craignait-on ?

Qu'a-t-on fait ?

Comment cela s'est-il réellement déroulé et quels enseignements en a-t-on tiré et peut-on encore en tirer ?

QUE CRAIGNAIT-ON ?

Tout simplement nous craignons le syndrome du Vietnam avec en arrière plan la question suivante : "L'arrière tiendra-t-il ?"

Nous ressentions bien la problématique non formulée des journalistes :

"L'opinion semble accepter l'engagement contre l'Irak. A partir de combien de reportages presse, photographiques, vidéo, montrant comme au Vietnam en direct le spectacle des pertes dans nos armées, l'opinion va-t-elle basculer ?"

Le Service de santé des armées s'était mis techniquement en mesure d'accueillir 300 blessés par semaine et même plus si nécessaire. Nous nous sommes posés la question de la réaction des familles, en majorité provinciales, appelées soudainement à venir sur Paris dans des hôpitaux militaires à la rencontre de leur proche frappé au combat. En utilisant le fichier des personnels à prévenir en cas d'accident mis à jour lors du départ pour le Golfe, nous avons essayé de localiser ces familles. Nous nous sommes alors rendus compte qu'il ne fallait pas totalement corréler lieu de stationnement de la famille et garnison d'appartenance du militaire sur le terrain. En effet, les engagés, jeunes, sont rarement mariés et leurs proches sont leurs parents, disséminés aux quatre coins de la France. Quant à ceux qui sont jeunes mariés, le réflexe du conjoint est fréquemment de quitter la garnison et de se replier sur sa famille pendant cette période génératrice de stress. Seules les familles avec enfants restent dans la garnison du fait de la nécessité de suivre le cursus scolaire. En Ile-de-France par exemple, notre recensement nous a amenés à constater qu'il n'y avait adéquation famille-garnison que dans 23 % des cas. Sur les 900 adresses recensées de familles résidant en Ile de France, 30 % aboutissaient à des soldats en garnison dans l'Est, 36 % à des soldats du sud-ouest, 17% à des soldats stationnés en Bretagne.

Cet éclatement accroît la sensation d'isolement des familles et prétendre qu'il suffit que chaque chef de corps réunisse les conjoints et familles de la garnison pour bien les informer est insuffisant, même si c'est nécessaire.

Il faut ajouter à cela le fait que les unités engagées sont toujours renforcées par des individualités et que les Etats-majors sont constitués à la demande en puisant dans le réservoir de spécialistes répartis sur le territoire.

Cette recherche nous a fait toucher du doigt le sentiment d'isolement de beaucoup. Certaines assistantes sociales ayant mené des réunions dans les garnisons nous parlaient du stress des épouses, de celles qui ne tournaient plus le bouton d'un poste radio ou de télévision pour éviter d'entendre parler du Koweït, de celles qui disaient à leurs enfants que leur père était en stage aux Etats-Unis ou ailleurs.

Cette inquiétude a été ressentie très tôt à travers de nombreux indicateurs. Une fois notre fichier établi, nous avons envoyé une lettre circulaire à chacune des 900 familles recensées, lettre rédigée par le service social précisant que le dit service était à leur disposition et leur donnait une adresse et un numéro de téléphone. En moins de 4 jours, 150 appels ont été reçus. La plupart réclamaient des conseils pratiques ainsi que des éléments de réconfort.

Lorsque la division DAGUET a fait mouvement discrètement vers le nord-est de l'Arabie Saoudite, le courrier n'a pas fonctionné pendant plusieurs jours.

A l'arrière, ce phénomène a été perçu de manière quasi-instantanée. De nombreux appels nous sont parvenus, inquiets, demandant ce qu'il en était. Dans la presse régionale sont apparues des interventions de familles qui s'inquiétaient et appelaient à se concerter pour savoir la vérité. Le sujet est donc très sensible et toute rupture dans l'aboutissement du courrier produit de gros effets.

Le pouls de l'opinion a été pris aussi par le biais du téléphone notamment par le SIRPA. Le jour du déclenchement des opérations aériennes (18 janvier) 3800 appels ont été recensés.

L'opinion s'intéresse donc aux grands conflits, cherche même à marquer sa solidarité, ce qui oblige à lui assurer de la part des armées une interface correcte pour faciliter l'élan de solidarité, sinon la méfiance s'installe.

QU'A-T-ON FAIT ?

Le choix qui a été fait à l'époque a donc été, certes, de répondre aux élans de l'opinion, mais surtout, de se préoccuper de ce que l'on pensait être le maillon fragile : les familles, surtout dans le cas où elles recevraient de mauvaises nouvelles.

Outre une étude approfondie des textes législatifs et réglementaires concernant les droits des tués et blessés en opération, il a été demandé à l'ancien chef de corps du 1^{er} RCP, le Colonel Cardinal, de nous faire part de son expérience, lui qui à partir du 23 novembre 1983 avait été confronté aux problèmes posés par les conséquences de l'attentat contre l'immeuble DRAKKAR : 58 morts et 15 blessés graves. Suite à ses remarques, un dispositif était placé dans chaque hôpital militaire sous la forme d'une cellule placée sous le commandement d'un officier supérieur comprenant une assistante sociale, un commissaire, et des moyens : informatique, véhicules, fax. Ces cellules se sont occupées de l'accueil, du logement des familles et elles ont bien fonctionné.

L'expérience acquise vient d'ailleurs de déboucher sur la création en 1994 d'une cellule d'aide aux blessés de l'armée de Terre qui fonctionne en permanence dans le même esprit.

Il faut noter qu'il n'y a jamais eu plus de 30 blessés accueillis simultanément. Les blessés et leurs familles se sont conduits dignement.

QU'EN PENSER POUR L'AVENIR ?

L'expérience de l'accueil des blessés d'As Salman et le suivi attentif de la presse nationale et internationale au cours et depuis cette période tendent à faire penser que hormis cas de pertes massives (mais comment peut-on les imaginer aujourd'hui ? Et ne feraient-elles pas changer le conflit de nature ?) l'arrière peut tenir en cas d'incidents sanglants pour nos troupes.

L'opinion adhère aux tendances actuelles qui prônent l'usage de soldats professionnels, peu nombreux pour aider à résoudre les crises. Tous les sondages en notre possession montrent que, de la Yougoslavie au Rwanda, les différentes couches de l'opinion admettent le bien fondé de ces opérations et, tout en souhaitant qu'il n'y ait pas de pertes, comprennent que cela peut arriver.

Les critiques pourraient survenir si les journalistes mettaient en lumière que certaines pertes étaient dues à un manque de professionnalisme. Une plainte a ainsi été déposée en Grande Bretagne pour demander que passent en jugement les tireurs qui, depuis des hélicoptères américains, avaient ouvert le feu par erreur sur des troupes britanniques, en tuant

et blessant un certain nombre. La "bavure", l'engagement avec pertes sans explications claires enclenche la méfiance et peut déboucher sur une campagne de presse.

Paradoxalement, la chute du mur de Berlin a rendu perceptible au commun des mortels que nous vivons dans un monde complexe, dangereux et explosif.

Ceci étant, des précautions doivent être prises. L'attention particulière apportée aux soldats et à leur famille doit être développée. Aux Etats Unis, sous le vocable du "ruban jaune" sont réunies les mesures considérées comme indispensables par les armées américaines. Dès qu'une unité s'engage dans un conflit éventuel, son corps d'appartenance doit se soucier de détails répertoriés sur une liste pense-bête : créer un garde-meubles pour les célibataires, vérifier que les épouses ont le permis de conduire, qu'elles parlent anglais, que le mari n'a pas laissé d'armes à feu à la maison. Pour ce faire, chaque soldat partant doit remplir un questionnaire fleuve dont la véracité est vérifiée par un des officiers de la base arrière.

Moins systématique, cette approche s'installe aussi dans nos armées. Mieux connaître les familles et comprendre leurs inquiétudes, veiller à disposer à l'avant d'un service de santé performant comme il l'est actuellement, assurer très vite les évacuations sanitaires aériennes, accueillir très tôt les familles, leur faciliter la vie lors des visites à leurs proches blessés sont indispensables pour faire comprendre que la solidarité militaire est une réalité. Ce soutien de qualité doit, d'ailleurs, perdurer pour les grands blessés qui sont des handicapés à vie. Si ces conditions sont remplies en interne, je ne crois pas que nous ayons à craindre des mouvements d'opinion qui en arriveraient à perturber l'exécution des missions qui nous sont confiées.

AVERTISSEMENT

Hubert Jean-Pierre THOMAS
Directeur du Centre de sociologie de la défense nationale

L E CRÉDIT HORAIRE accordé à cette communication est plus long que celui qui a été accordé aux communications que nous avons entendues hier et avant hier. Ce crédit appartient au chef de bataillon Martin, mais avant de lui donner la parole, je voudrais rappeler les conditions dans lesquelles il a conduit le travail qu'il va nous présenter.

Pour cela, il faut revenir aux origines du colloque telles qu'elles ont été évoquées par le recteur Quenet dans son exposé d'ouverture. Ce colloque a deux origines : la première est constituée par les mémoires rédigés par des officiers-élèves de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr, sur le thème des interventions humanitaires, mémoires préparés dans le cadre du séminaire dirigé à Coëtquidan par le contrôleur général Hoffmann. La seconde origine se trouve dans le désir d'évoquer les contributions que les sciences sociales peuvent apporter à la connaissance de *l'adaptation du soldat et des armées aux nouveaux contextes d'intervention* : c'est ce qui explique que le colloque soit placé sous le patronage de la conférence des organismes d'études et de recherches en sciences sociales du ministère de la défense.

Le colloque apparaît ainsi au point de rencontre d'activités d'enseignement et d'activités de recherche. Les travaux du chef de bataillon Martin illustrent bien ce cas de figure. Il s'agit en effet de la rencontre d'une filière de formation de l'enseignement militaire supérieur scientifique et technique de l'armée de terre, et, dans le cadre de cette filière, d'un stage à plein temps d'un an dans un laboratoire de recherche : le Centre de sociologie de la défense nationale.

Pour situer ce travail dans le déroulement du colloque, il faut dire encore que si hier, c'est de *psychologie* qu'il a été question, à plusieurs reprises, aujourd'hui, c'est de *sociologie* qu'il sera question, et plus exactement, de sociologie des organisations.

Mon Commandant, vous avez la parole.

CHAPITRE XV

Officier et sociologue enquêtes en Somalie et en Bosnie¹

Jean-Luc MARTIN

I - LES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX, UN SUJET PARTICULIÈREMENT INTERESSANT POUR LES SCIENCES SOCIALES

MON PREMIER VOLET est consacré à l'intérêt d'une approche sociologique pour la connaissance de ce nouveau cadre d'action que représentent les opérations de maintien ou de rétablissement de la paix.

1.1. Une étude qui ne va pas sans poser de problèmes en raison des obstacles que l'on rencontre au sein du milieu observé

La première constatation que l'on est conduit à faire lorsqu'on décide de mener une recherche en sciences sociales sur un théâtre d'action extérieure, est qu'il est difficile de convaincre les personnels qui y sont impliqués, du bien-fondé d'une telle démarche. Cette réticence que l'on ne semble pas rencontrer ailleurs, notamment aux États-Unis, semble être une caractéristique de la culture militaire française.

Lorsqu'on examine la documentation disponible sur la participation des militaires aux opérations de maintien de la paix, force est de constater que la France accuse un certain retard dans la recherche par rapport à ce qui se fait à l'étranger. Les anglo-saxons en particulier, sont fortement convaincus de l'importance de la sociologie pour la connaissance des questions de Défense en général et pour les opérations sous mandat ONU en particulier.

Pour illustrer mon propos, je me contenterai de citer deux noms, celui de Morris Janowitz et celui de Charles Moskos, deux chercheurs américains que Bernard Boëne a évoqué dans sa communication. Au premier on doit le concept de *Constabulary Force* qui nous rapproche des missions imparties aux casques bleus, car ce nouveau mode d'action repose sur une

¹ Les quelques réflexions que je vais présenter sont issues de travaux de recherche conduits dans le cadre de la filière « sciences sociales » de l'Enseignement militaire supérieur scientifique et technique et d'un stage au Centre de sociologie de la défense nationale. Les matériaux ont été recueillis à l'occasion d'un séjour en Somalie, en mai et en juin 1993, et à l'occasion d'un séjour en Bosnie, en avril et en mai 1994. Mes propos sont donc à la fois ceux d'un officier, et d'un sociologue. Ma gratitude va à tous ceux qui ont favorisé le bon déroulement de l'étude, et à ceux qui m'ont reçu sur le terrain. En accueillant le stagiaire en frère d'armes, ils l'ont fait bénéficier d'une situation d'observateur privilégié. Je vais présenter ici les conclusions les plus générales de cette expérience.

restriction sévère de l'emploi de la force et sur une juste appréciation des limites de son utilisation. Au second on doit une remarquable étude menée sur le contingent de casques bleus déployés à Chypre au sein de l'UNFICYP. Dans cette étude Moskos est parti des tensions internes à la Force, car comme il le dit lui-même, « c'est par la compréhension de ces conflits qu'est révélée une grande part des structures fondamentales de l'UNFICYP ».

Pourtant, si ce type de démarche semble avoir convaincu outre Atlantique, on constate une sorte de réticence naturelle à conduire une démarche semblable chez nous. Ce rejet est dû tout d'abord à des facteurs propres à la société française.

En premier lieu, on peut prendre comme très significatif, l'exemple des explications qui sont généralement avancées par les individus lorsque surviennent des dysfonctionnements dans le travail. Notre esprit cartésien nous pousse à penser naturellement qu'une organisation scientifique des activités est un impératif nécessaire et suffisant pour toute forme de travail humain. « Dans cette optique, souligne Erhard Friedberg, toute organisation est vue comme l'agencement mécanique d'une série de postes que l'on peut définir et décrire. A chacun de ces postes correspondent des tâches déterminées qui peuvent être étudiées scientifiquement et puis normalisées ». Une des conséquences de cette mentalité est qu'elle mène généralement à supposer d'emblée que tout dysfonctionnement d'une organisation trouve sa source dans un défaut de l'organigramme ou dans une carence des fiches de tâche... Mais ce n'est pas là la seule raison de la désaffection pour une approche sociologique des problèmes d'organisation.

Le second facteur de répulsion tient au fait que l'on recourt fréquemment aux problèmes de relations entre individus pour expliquer les tensions au sein des organisations. On entend fréquemment quand les relations sont difficiles dans un service, quand il se produit des heurts ou une mauvaise coopération, que c'est un problème de personnes. L'idée commune est que de meilleures relations humaines permettent de résoudre tous les problèmes d'entente et de coopération. Cette tournure d'esprit est la conséquence de la découverte du poids des facteurs affectifs et des motivations psychologiques. Elle répugne en règle générale à rechercher d'autres justifications à un mauvais climat relationnel au sein d'un ensemble humain organisé qu'il soit public ou privé, civil ou militaire.

Outre cette tournure d'esprit très particulière, s'ajoute aussi une résistance humaine facilement compréhensible vis-à-vis d'une telle approche des problèmes organisationnels. La réticence dont je viens de parler est en effet accentuée par le fait que nous touchons là à ce qui est considéré comme le domaine réservé de tout cadre exerçant des responsabilités de direction ou de commandement. Lorsqu'on évoque l'existence de problèmes relationnels ou de dysfonctionnements dans un bureau ou dans un service, l'interlocuteur a bien souvent tendance à s'offusquer car il considère sa compétence mise en doute. Il voit là soit la suspicion d'une carence dans le domaine de l'organisation qu'il impose à ses personnels, soit celle d'un manque de perspicacité ou d'attention dans le suivi qu'il leur consacre.

Comme on vient de le voir, une investigation de type sociologique rencontre des difficultés dans notre société, mais sa pratique sur un théâtre d'opérations militaires constitue une entreprise encore plus difficile car elle se heurte à des obstacles spécifiques au milieu.

En premier lieu ceux qui sont directement impliqués dans une action opérationnelle doutent souvent de l'utilité d'une telle démarche. Pour de nombreux personnels s'acquittant de tâches opérationnelles, seules prévalent à leurs yeux leurs activités. Celles-ci sont vécues à la fois comme seule raison d'être du militaire en période de crise et comme seule source d'intérêt. Elles relèguent donc tout le reste au temps de paix. La difficulté découle donc d'une méconnaissance de ce que peut apporter une démarche extérieure chez ceux qui sont impliqués dans un problème.

A cet état de fait, il faut aussi ajouter le repli sur eux-mêmes de nombreux personnels pendant une opération extérieure. Ce phénomène classique est dû à de multiples causes. Sans aborder les problèmes de stress, je citerai simplement parmi celles-ci la durée de la mission parfois très longue, souvent de 4 à 6 mois, la pression permanente d'un milieu exclusivement masculin, la continuité des tâches 7 jours sur 7, l'absence d'intimité, bref tout ce qui conduit à une usure psychologique et physique des individus. Dans ce contexte général, la conduite

d'une recherche de type qualitatif passe nécessairement par une intégration préalable dans le milieu sur lequel elle porte, ce qui nécessite un certain laps de temps. Si cette intégration ne se produit pas, la démarche sera gênée par une inévitable barrière psychologique. Ceci illustre une orientation d'esprit où tout ce qui vient de l'extérieur est souvent appréhendé comme une évaluation, voire un contrôle... En outre, il importe de bien connaître le milieu dans lequel on intervient, pour éviter d'agacer un interlocuteur par la naïveté des questions. Cette intégration nécessaire a pour seule limite de ne pas tomber dans le manque d'objectivité dû à une trop grande complicité avec ceux qu'on observe. Le type de démarche que j'ai adopté a donc été celui d'une observation participante qui a consisté à me fonder à deux reprises, pendant plusieurs semaines, dans le milieu dans lequel je travaillais. Je me suis intégré aux unités, et cela m'a permis en vivant et surtout en dormant sur les positions d'interposition, de comprendre ce qu'était la mission au niveau des exécutants. Dans un cadre totalement informel, il est évident que la discussion gagne en spontanéité, voire en complicité, surtout quand la nuit est émaillée d'incidents. Il faut parler peu, écouter beaucoup et surtout regarder... Si les impressions qu'on en retire sont fort différentes selon les niveaux où l'on travaille, tout est riche en enseignements. Je reste intimement persuadé qu'il s'agit là de la bonne méthode pour percevoir le fonctionnement d'une opération extérieure.

1.2. La nécessité du recours à la sociologie des organisations devant la carence des autres outils pour comprendre le fonctionnement d'un ensemble humain aussi complexe

La complexité et la diversité des différentes forces de maintien de la paix dans lesquelles nos armées ont été ou sont encore engagées, exige, en effet, d'utiliser un outil adapté si l'on veut les étudier en profondeur. Cet outil doit permettre la prise en compte d'une grande diversité de facteurs allant du contexte géopolitique local aux relations entre individus en passant par la description des tâches ou de l'organigramme. Pour ce faire, la sociologie des organisations reste encore la méthode d'investigation la plus adaptée.

Une force de maintien de la paix petite et doit être assimilée à un ensemble humain organisé faisant cohabiter ou coopérer une multitude d'individus. Prenons le seul exemple de la FORPRONU ; son effectif global avoisine les 36.000 hommes, et il peut être décomposé en trois grandes catégories : les militaires, contingents de troupes et observateurs qui sont majoritaires avec environ 32.000 hommes ; ensuite les policiers au nombre de 700 et les personnels civils chargés de l'administration, qui comptent 2.800 personnes.

Cette force est très hétérogène car elle fait coopérer civils et militaires, mêle des nationalités et des cultures différentes puisque 23 pays sont représentés simplement au niveau des contingents. De plus, une multitude d'acteurs extérieurs entrent en coopération avec elle : les ONG, les instances politiques et administratives locales ou celles des États participant à la force, les journalistes venus de différents pays, les interprètes et employés locaux, les personnels de liaison... La liste n'est bien entendu pas exhaustive. Le premier constat qui s'impose face à cette diversité de participants est que l'on ne saurait limiter l'étude du fonctionnement de cet ensemble humain aux seuls onusiens. Le rôle de tous ces éléments extérieurs doit aussi être pris en compte car ils font peser des contraintes sur cette force de protection. Les limites du système débordent donc au-delà des frontières organisationnelles, et j'utiliserai le terme d'acteurs d'environnement, voire de 'relais, pour parler de ces différents correspondants de la Force.

Cette force de maintien de la paix peut être appréhendée sous différents angles, car il existe une multitude de critères de découpage possibles. Ils peuvent être choisis en fonction de la nationalité, de la localisation géographique, du niveau hiérarchique ou fonctionnel, éventuellement même en fonction de la nature de la contribution apportée à l'organisation. Que ce soit en Somalie comme en ex-Yougoslavie, j'ai considéré les contingents français que j'étudiais comme une composante organisationnelle partie intégrante d'un ensemble plus vaste. La FORPRONU et l'ONUSOM, comptaient respectivement 7.000 et 1.200 participants

français. Il était donc possible de mener une étude permettant de souligner un certain nombre de constantes apparaissant dans ce type d'opération.

J'ai étudié pour chacun des contingents abordés quatre facteurs organisationnels significatifs permettant de comprendre la spécificité de ces missions de maintien de la paix. Ces facteurs sont les objectifs recherchés, les structures déployées, les techniques d'action mises en œuvre et la culture propre à une force sous mandat ONU.

Je me suis dans un premier temps employé à voir comment on passait des objectifs assignés à une force de maintien de la paix aux missions devant être remplies par les unités sur le terrain. Il est par exemple très intéressant si l'on prend le cas de la FORPRONU de voir que le mandat qui a été fixé à l'automne 1992 à la force était, je cite, de « favoriser l'acheminement de l'aide humanitaire (...) en conservant une attitude strictement neutre, et en développant parmi toutes les parties la confiance dans les forces de l'ONU ». Sur le terrain pourtant, on constate que les missions remplies par les bataillons vont nettement au-delà de ces objectifs, car le mandat initial a été complété par de nombreuses résolutions. Quant au vocabulaire militaire tactique employé, il fait porter l'effort davantage sur les tâches à accomplir que sur la mission à réaliser comme nous l'apprenons dans nos écoles.

Je me suis attaché dans un second temps aux structures militaires déployées par différentes forces. J'ai constaté qu'il existait de nombreux cas de figure très différents les uns des autres.

Dans un troisième temps je me suis penché sur les techniques d'action mises en œuvre par mes camarades, et là aussi j'ai pu constater une très grande diversité de cas de figure. L'observation du fonctionnement courant des différents états-majors met en évidence un travail qui, malgré de nombreuses différences par rapport à ce qu'on observe dans un cadre non onusien, reste assez classique sur le fond. Les tâches à accomplir reposent en général sur l'envoi ou la réception d'ordres, sur l'utilisation d'une procédure de messages formatés, sur des comptes rendus, etc. Si ce type de travail revêt déjà en France un caractère assez directif, dans un contexte onusien cette caractéristique est considérablement accrue. On constate très vite que les SOP (*Standard operative procedures*) régissant le fonctionnement d'un état-major onusien prévoient pratiquement tout ce qu'il faut faire depuis, par exemple, la tâche de la cellule opérations jusqu'aux modalités de la cérémonie de remise des médailles ONU... Du fait de l'extrême diversité des contingents qui participent à ce type d'opération, ces SOP ne doivent se comprendre en somme que comme un règlement de service commun. En revanche cette réglementation s'estompe lorsqu'on observe le fonctionnement des unités qu'elles soient de combat, de soutien ou d'appui. Elles continuent d'agir selon un mode conventionnel, même si certaines de leurs actions ne sont pas des plus communes : les contrôles de zone, les interpositions, ou les escortes de convois, voire de personnalités...

Enfin, le quatrième centre d'intérêt concerne les disparités culturelles. Elles reposent bien entendu sur la juxtaposition des nationalités et des langues, mais aussi et surtout sur celle de mentalités fort différentes. Là aussi de nombreuses approches sont possibles : anglo-saxonne, latine, onusienne, et même OTAN... Cet important brassage fait donc cohabiter des gens de tous bords. Une bonne imbrication exigerait de tous une adaptation et une ouverture d'esprit de tous les instants.

Il était essentiel de prendre en compte simultanément toutes ces données. On comprend aisément que les analyses traditionnelles ne puissent suffire. Il faut en premier lieu se persuader que les problèmes d'organisation ne sont pas à la base de tous les dysfonctionnements. Si un univers est bien organisé, c'est celui de l'ONU. Mes lectures et mes observations me permettent d'affirmer que c'est même Lin cas remarquable d'organisation des différentes tâches administratives, opérationnelles ou logistiques. La précision des SOP dont je parlais précédemment ou des Directives de commandement est à ce titre exemplaire. Comme je l'ai déjà dit, tous les aspects clé la vie et du travail quotidien sont pris en compte. Chacun sait en principe ce qu'il doit faire et comment il doit le faire. Malgré cela, force est de constater que les personnels se plaignent fréquemment des flous ou des imprécisions dans les situations. La résolution des multiples dysfonctionnements que l'on impute à l'ONU ne passe donc pas nécessairement par une redéfinition des organigrammes ou des fiches de tâche.

De plus, il faut accepter le fait que les problèmes de personnes ne suffisent pas à expliquer toutes les tensions internes observables. On ne saurait apporter comme seules explication de ces tensions, les antagonismes entre nationalités, les barrières linguistiques, l'incapacité professionnelle, voire le mauvais caractère de quelques individus. Même si on ne peut négliger leur réalité, les effets de ces oppositions sont minimes ; ils ne jouent que dans quelques cas particuliers.

L'inadaptation de certaines structures ou les problèmes de personnes n'expliquent donc en fait qu'une partie des problèmes rencontrés. Ils représentent en quelque sorte la face émergée de l'iceberg, et doivent donc être relativisés. Pour comprendre les autres problèmes il faut adopter une autre démarche.

1.3. Les principes de l'analyse stratégique des organisations répondent aux besoins de l'étude car ils reposent sur le concept de pouvoir

Au sein de la sociologie des organisations, l'analyse stratégique constitue un mode de raisonnement permettant d'étudier et de comprendre l'action organisée des hommes. Ce mode de raisonnement se fonde sur la croyance en une liberté d'action de tout individu quel que soit le cadre dans lequel il évolue.

Pour présenter sommairement l'analyse stratégique des organisations, on peut dire que c'est une méthode d'investigation qui s'appuie sur l'idée que les comportements des individus dans le travail ne sont pas totalement explicables par les structures officielles.

Ces structures officielles avec les organigrammes et les fiches de tâche prévoient, certes, des relations entre personnes, mais chacun de nous sait bien par expérience qu'il en va autrement dans la vie courante. La réalité ne correspond pas à la description officielle des tâches. L'observation des conditions de travail ou de vie, l'écoute des témoignages des acteurs de l'organisation sur leurs activités, sur les rapports de coopération qu'ils entretiennent mutuellement ou sur les tensions qui les opposent, permettent de faire apparaître d'autres relations. Ce sont des relations de pouvoir qui se développent et non plus simplement des relations d'autorité formelle.

Parler de pouvoir dans ce type d'analyse n'est pas, en effet, une vue de l'esprit ou un abus de langage. Ce qu'on peut appeler pouvoir, ce sera de façon générale la capacité pour un individu ou pour un groupe d'individus d'obtenir quelque chose de précis dont il a besoin, de la part de ceux qui l'entourent. Ce quelque chose pourra être très variable : ce peut être un service rendu, une information, une marge d'initiative accrue dans le travail...Ce peut être aussi la simple reconnaissance de la qualité du travail qu'il a accompli. Ces relations de pouvoir s'expliquent facilement, car les individus ou les groupes d'individus qui se forment, constituent des acteurs rationnels cherchant à rendre le plus profitable possible les échanges qui les lient aux autres. Dans chaque acte de la vie commune, il se produit un échange entre des acteurs qui s'efforceront systématiquement d'augmenter leur propre marge de liberté face aux autres. Chacun cherche ainsi à agir à sa guise, être moins contraint par les règles communes, à valoriser ainsi plus facilement son travail ou son action.

Pour mettre en œuvre cette méthode d'analyse, il faut se persuader que les relations de pouvoir dont je parle, dépassent les barrières hiérarchiques. Quelles que soient les situations, le supérieur et le subordonné ont en effet un besoin réciproque l'un de l'autre, en raison du caractère d'interdépendance de leur tâche respective. Il est évident que cette négociation ne se fera pas de façon ouverte. Elle prendra en fait la forme d'une relation d'échange ou le non dit comptera beaucoup plus que le dit.

Quelle que puisse être l'organisation, les individus s'écartent donc de la structure d'autorité formelle qui a été définie, ou utilisent les incertitudes qui pèsent sur le fonctionnement quotidien, pour mener à bien leurs projets. Du fait de multiples facteurs, des convergences

d'intérêts apparaissent entre les acteurs, et il se forme dans le travail des coalitions entre individus ou entre groupes d'individus. On parlera ainsi des civils de la FORPRONU par opposition aux militaires, mais aussi des Français, des Britanniques. Cet acteur collectif s'efforcera de faire prévaloir ses intérêts face aux autres, et essaiera de prendre le contrôle du fonctionnement de l'organisation pour défendre les intérêts propres à son groupe. Parfois, cette prise de contrôle conduira à la longue, à l'éviction partielle ou totale des acteurs appartenant à une autre nationalité. Si ces coalitions se comprennent aisément lorsqu'on évoque le critère de nationalité, il faut bien voir qu'on les retrouve à tous les niveaux.

La mise en œuvre de l'analyse stratégique des organisations permettra donc de comprendre cette vie intérieure propre à la collectivité étudiée. Aborder l'étude d'une Force de maintien de la paix sous cet angle modifie donc totalement la perspective qu'on peut avoir des problèmes de fonctionnement ou de cohésion. Au lieu de faire des individus des « victimes du système onusien », on en fait des acteurs à part entière, qui utilisent ce système en fonction de leurs projets ou de leurs motivations. Ceci ne signifie pas que des valeurs aussi nobles que le désintéressement, le courage et l'abnégation aient disparu. Au contraire, elles continuent à animer les individus, et il suffit d'observer à la fois les résultats obtenus par nos soldats mais aussi les pertes concédées, pour se persuader de l'omniprésence de ces valeurs. Simplement pour pouvoir être mises en œuvre, ces dernières obligent les personnels à résoudre un certain nombre de difficultés concrètes dans le travail, dont la première est la coopération avec les autres.

L'observation de la vie d'une force de maintien de la paix permet de mettre en évidence des constats généraux. Le deuxième volet de mon exposé va être consacré à leur présentation.

II -LE CONSTAT GÉNÉRAL QUE L'ON PEUT DRESSER: DES LOGIQUES DE FONCTIONNEMENT DIFFÉRENTES ENTRE LES NIVEAUX D'EXECUTION ET LES NIVEAUX DE DÉCISION

Le bilan que l'on peut dresser est *qu'il existe dans une force de maintien de la paix deux logiques de fonctionnement fort différentes, parfois même antagonistes*. Les uns sont sur le terrain, au contact quotidien du milieu ambiant et s'y impliquent très fortement. C'est le personnel des unités. Les autres, davantage démarqués par rapport à cet environnement subissent la pression des instances supérieures et s'investissent dans une gestion épuisante des contraintes. C'est le personnel des différents états-majors. Un inévitable clivage naîtra de cette dualité entre ce que nous appellerons un niveau d'exécution et un niveau décisionnel. Les acteurs n'en sont pas responsables, mais ce clivage conditionnera la nature même de leurs relations et créera ce que l'on peut appeler des règles du jeu tacites.

2.1. Au niveau des exécutants une implication dans le terrain et le milieu ambiant, facteur d'autonomie et de valorisation

Le niveau d'exécution est celui des bataillons qui sont des unités assez souvent organiques et homogènes. Se dégage d'elles une logique d'action générale qui se caractérise par deux traits dominants : tout d'abord, une intégration très poussée dans l'environnement ambiant, qui conduit à la mise en œuvre de modes d'action très spécifiques ; ensuite, l'existence de problèmes quotidiens très complexes, qui entraîne une forte responsabilisation des acteurs quel que soit leur niveau.

La nature de la mission impartie aux exécutants implique pour ceux-ci une intégration permanente dans la population et dans le milieu local. Il est important tout d'abord de comprendre que cette intégration est imposée par les circonstances. J'ai pu constater souvent qu'existe chez tous les participants à une opération extérieure un fort besoin de contact avec le milieu dans lequel ils sont transplantés. Ce contact est l'aboutissement d'une somme d'attentes

nées chez tous avant même le départ. Si les unités de combat ont l'occasion de satisfaire ce besoin élémentaire, il en va autrement pour le personnel impliqué dans des tâches de soutien logistique ou de commandement. Ainsi, les missions des bataillons d'infanterie de Sarajevo les mettaient en contact permanent avec la population. A tel point que leurs conditions de vie et de travail les exposaient souvent aux mêmes dangers.

Une forte sensibilité pour la population civile est souvent née de cette intégration permanente. Elle a parfois été plus forte pour certaines nationalités ou pour certaines unités. A ce titre, l'exemple de Sarajevo est significatif, et c'est tout à l'honneur de nos camarades qui étaient implantés dans les quartiers de s'être passionnés pour ce qui se passait autour d'eux. Dans ce dernier cas, on constate que l'implantation géographique ou la gravité de la situation n'ont pas laissé les hommes indifférents. L'exacerbation des sentiments est, en effet, compréhensible lorsqu'on vit soi-même le siège d'une ville ou les menaces d'un des partis. Je pense particulièrement à mes camarades du 3^e Régiment d'infanterie de Marine retenus durant trois semaines dans la caserne de Lukavika... Difficile aussi de ne pas comprendre la colère d'un sous-officier du 21^e RIM a lorsqu'il relève un enfant abattu sous ses yeux par un *sniper*.

Si l'on prend un peu de recul par rapport à ce sentiment de compassion naturel chez tout homme, il reste que derrière les propos entendus ou les attitudes observées on relève souvent une forte adaptation au milieu environnant et aux mentalités. Dans tous les cas, qu'on soit en Bosnie ou qu'on soit en Somalie, c'est cette adaptation qui permet de conduire les palabres nécessaires pour résoudre tous les problèmes quotidiens qu'on peut rencontrer dans ce type de mission. C'est cette adaptation qui permet de maintenir le dialogue et évite la reprise des affrontements. Si chaque individu ou formation parvient par la force des choses à cette adaptation, le problème posé est celui de la durée nécessaire pour l'atteindre. Quand on arrive dans une zone de confrontation, la mission d'interposition doit débiter immédiatement. Il n'est plus temps pour l'apprentissage. Sur ce sujet, deux points méritent d'être soulignés car ils ne peuvent manquer d'intéresser le Commandement. Sur un théâtre aussi particulier que Sarajevo, l'expérience acquise en Afrique ou ailleurs par les personnels des Troupes de Marine s'est avérée très utile. Elle a tout de suite généré une ouverture naturelle sur le milieu extérieur. L'expérience du 21^e RIMa en témoigne. Dans le cas de la Somalie, la souplesse d'adaptation des mentalités s'est, en outre, révélée à mon sens toujours plus importante chez les forces prépositionnées que chez les unités tournantes, en raison d'une sensibilité au milieu toujours en éveil. Là, je me fie à ce que j'ai pu observer chez le personnel du 5^e RIAOM.

Dans les situations que connaissent les acteurs des unités, l'exigence de résultats implique la mise en œuvre de savoir-faire très spécifiques dans tous les domaines. Je les évoquerai de façon très sommaire et très incomplète, mais ils révèlent un investissement et un professionnalisme certain.

Si l'on prend le cas d'une mission d'interposition entre factions comme c'était fréquent en Somalie, ou entre belligérants, comme cela se produit à Sarajevo, il est essentiel de donner la priorité à la souplesse et au dialogue. Parfaitement conscient de cela, un chef de corps de la 9^e DIMA précisait voici peu dans ses ordres : « Les différents partis en présence doivent s'habituer à voir des véhicules de l'UNPROFOR dans leur secteur ou celui de leurs opposants. Ces démarches doivent être équilibrées entre les Serbes et les Musulmans. Cette « occupation du paysage » doit se faire progressivement et se ralentir dès que l'on sent que cela irrite ».

Lorsqu'on conduit un contrôle de zone ou de quartier, le préalable indispensable pour réussir est avant tout une parfaite intégration dans l'environnement géographique. Un commandant de bataillon de Sarajevo écrit : « Il s'agit de gagner les cœurs et les esprits pour les rapprocher et démontrer que la rupture entre les communautés n'est pas consommée ». De la même façon mais cette fois en Somalie, le Chef de corps du 5^e Régiment interarmes d'outremer déclarait pour montrer l'importance de cette intégration : « La sécurité de mes détachements ne peut être assurée que par la population elle-même ».

La neutralisation des tireurs isolés sévissant en milieu urbain contre la population civile ou contre son propre détachement nécessite la mise en œuvre d'un ensemble de matériels et d'armements adaptés à l'environnement. Le dispositif mis en place joue avant tout par son

effet dissuasif ; et pour le comprendre, il suffit de lire ce qu'écrivait le Colonel commandant le RICM l'an dernier : « il faut admettre que l'un des problèmes majeurs de Sarajevo est celui des *sniper*. En effet, ce sont eux qui traumatisent les populations, déclenchent des ripostes violentes et creusent chaque jour un peu plus le fossé entre les communautés. UNPROFOR ne recherche pas un affrontement avec les *snipers*, qui ne pourrait être qu'un jeu très dangereux, mais une solution venant des habitants des zones infestées de *sniper*. Ceux-ci doivent réaliser que sans *sniper* ils vivront mieux et ne perdront rien en éradiquant ces combattants d'autant que leur image y gagnera ».

Enfin, la mise sur pied d'une escorte de convoi doit tenter d'envisager toutes les tensions et contraintes possibles durant la mission. Un jeune sous-officier déclarait que dans ce type de mission, il se produit à la fois « un sentiment d'insécurité permanente » et « l'impression d'être impuissant face à la population qui mendie et aux milices qui nous contrôlent ». Une attention de tous les instants est requise lorsqu'il s'agit de l'escorte d'une personnalité locale. Malgré les efforts déployés et la rigueur de leur protection, les casques bleus ne peuvent exclure un coup de force comme cela s'est produit sur l'aéroport de Sarajevo l'an dernier contre le vice-premier ministre bosniaque. Si les savoir-faire sont très importants pour la réussite d'une mission, il faut les percevoir non comme une simple technique mais comme la concrétisation d'un état d'esprit déjà sensibilisé par les expériences passées. Ce point est essentiel, et nous devons le garder en permanence à l'esprit.

A la spécificité de ces savoir-faire, il faut ajouter la permanence des problèmes locaux car dans la gestion des problèmes quotidiens, la conduite prévaut sur les prévisions et la planification.

Tout d'abord, ce type d'opération est caractérisé par des accords, certes conclus par de hauts responsables hiérarchiques, mais dont l'application est plus que relative sur le terrain. Ceci est tant la conséquence de la mosaïque de communautés ou de clans en présence que celle de l'absence de structuration et de hiérarchisation chez les belligérants ou les factions. Cela correspond parfois aussi à une tactique délibérée. Dans tous les cas, cela signifie pour ceux qui sont sur le terrain une situation difficile à gérer.

Un autre élément surprenant dans la conduite des opérations sur le terrain réside dans le caractère extrêmement évolutif des situations.

Loin d'être figées, ces dernières reflètent en fait le caractère fluctuant de la conjoncture internationale avec ses phases de tension et de détente. Un blocage dans les discussions entre hauts responsables politiques, le simple passage d'un avion au-dessus d'une position d'un des belligérants, voire une déclaration ou un reportage journalistique jugé intempestif, peuvent entraîner des problèmes sérieux sur le terrain. Un rien peut faire basculer les événements et entraîner mort d'hommes. La vigilance est donc de rigueur.

Enfin, puisque l'essentiel d'une mission d'interposition et des contacts qui en découlent, se déroule dans un espace géographique restreint, une sorte de microcosme local se crée autour des postes. Chaque chef de poste doit nouer des contacts avec les différents camps en présence, et il se produit nécessairement un certain rapprochement entre individus vivant dans des conditions d'inconfort et de danger presque identiques. La fraternisation est exclue, mais on ne peut nier que le réchauffement des relations entre chefs peut assouplir légèrement l'ambiance locale. Tout en veillant à n'encourir jamais l'accusation de non partialité ou de non neutralité, cette permanence des contacts avec parfois de petits services mutuels, permet de diminuer l'incompréhension. Ceci ne saurait néanmoins constituer une règle établie : la blessure du capitaine Jacono sur le Mont Igman témoigne de la limite de ces relations.

Cette imbrication et la nature des problèmes à résoudre entraînent une responsabilisation accrue des cadres de contact jusqu'aux plus bas échelons. L'extension géographique des zones d'action des bataillons impose une délégation accrue des responsabilités.

Ainsi à Sarajevo, les postes d'interposition sont commandés par des lieutenants, parfois par des sous-officiers. Un chef de groupe peut être responsable d'escortes de convois et ainsi se trouver en situation difficile sur un *check point* où on lui refuse le passage... Même si les

missions et le contexte varient considérablement selon les théâtres d'opérations, ceci est une constante qui s'est vérifiée aussi bien dans le *bush* somalien que sur les hauteurs de Sarajevo.

On constate, de ce fait, une disproportion considérable entre le niveau hiérarchique du cadre qui est concerné et les possibles retombées d'un incident. La réaction à une situation peut faire dégénérer gravement les choses : quel comportement adopter face à un tir contre son convoi ou contre son poste ? Quelle attitude tenir face à un milicien parfois aviné qui exige de fouiller un véhicule ONU au mépris des accords ? L'expérience a montré que certaines situations se sont révélées être un véritable casse-tête pour de jeunes chefs de section. Très rapidement une situation peut devenir angoissante pour celui qui a charge de vies humaines. On est confronté alors inévitablement au faux problème de l'humiliation. Jusqu'où peuvent aller dialogue et concession ? A partir de quel moment la souplesse se transforme-t-elle en humiliation véritable ? En fait, tout est une question de sensibilité personnelle ou d'ordres reçus... Selon un Chef de corps, la véritable humiliation commence dès lors qu'on exige d'un soldat qu'il abandonne son arme, ses matériels voire ses vêtements... Un pistolet sur la tempe, le problème est finalement de choisir entre céder pour vivre ou refuser mais mourir. Le fait qu'il y ait dans de nombreux cas de figure une part de « bluff » chez celui qui fait monter la pression, n'est pas pour faciliter les choses. Il faut donc très rapidement saisir la portée éventuelle des problèmes et savoir distinguer, lorsque c'est possible, la part de détermination et celle de la surenchère.

Pour l'exécutant, l'essentiel revient finalement à agir en toutes circonstances davantage dans l'esprit de la mission que dans sa lettre. Il lui faut donc savoir s'adapter en permanence aux réalités quotidiennes tout en gardant le libellé de la mission comme fil directeur. De plus, les lourdeurs du système onusien et les à-coups dans le cheminement des décisions, font que l'anticipation permanente des ordres sera un facteur indispensable pour la réussite de la mission. Le Chef de corps va tenter de gagner un temps précieux en prévoyant non seulement ce qui peut se produire dans son environnement, mais aussi et surtout en anticipant les ordres qu'il risque de recevoir au dernier moment.

S'il faut savoir envisager les répercussions d'une décision avant même qu'elle soit appliquée, il faut aussi gérer la forme de réponse lorsque l'on fait face à une situation difficile. Un cas concret d'adaptation de la riposte m'a été offert tout récemment à Sarajevo avec un accrochage opposant des tireurs isolés à des casques bleus. Pris à partie, ces derniers ont effectué une réponse graduée qui les a conduits à utiliser toute la panoplie de l'armement disponible, du fusil au canon de 20 mm, tout en se ménageant un seuil de réponse supplémentaire, en l'occurrence l'emploi du canon de 90 mm des blindés. Le but ultime de cette gradation de la réponse reste bien entendu de montrer qu'on gère la crise au fur et à mesure de son évolution et qu'on n'hésitera pas à employer la manière forte si le « malentendu » ne se dissipe pas. Pour éviter d'être pris au piège de l'escalade incontrôlée, il faut donc savoir maîtriser les règles du jeu. Ce genre d'événement peut survenir au détour d'une rue ou dans le *no man's land*, en liaison directe avec le P.C. bataillon ou isolé de ce dernier, parce qu'entre temps un *check point* aura été érigé sur l'itinéraire. Dans ces conditions, le problème devra être résolu directement par l'intéressé, et ce quel que soit son grade.

On comprend aisément, compte tenu du contexte que je viens de présenter sommairement, qu'une partie des actions conduites sur le terrain ne puisse manquer d'échapper au contrôle de l'échelon décisionnel.

2.2. Au niveau décisionnel une difficile intégration dans un appareil onusien typiquement « bureaucratique »

Lorsqu'on se penche sur le rôle des échelons décisionnels dans la conduite des opérations que j'ai étudiées, on constate que leur mode de fonctionnement occasionne parfois de sérieuses difficultés. En effet, la logique d'action qui anime ces instances est une logique de

très forte contrainte externe. Cet état de fait provoque en général une non implication dans le milieu et accentue la difficulté qu'ont ses acteurs à s'imposer dans la chaîne hiérarchique.

Un trait caractéristique des différents états-majors onusiens, du moins ceux que j'ai pu observer, est tout d'abord qu'ils éprouvent en général beaucoup de difficultés pour fonctionner selon une composition multinationale. Les causes en sont diverses.

En premier lieu, on constate une divergence d'objectifs parfois très marquée entre les différentes nationalités. Les problèmes générés par la cohabitation des différentes influences nationales, que ce soit entre elles ou avec le système onusien, ont déjà été soulignés à diverses reprises. Sur ce point, je me contenterai de citer le Général Satish Nambiar premier commandant des forces de la FORPRONU de février 1992 à mars 1993 qui a écrit dans *la Lettre de l'UNIDIR*, l'Institut des Nations-Unies pour le Désarmement : « Il faut être suffisamment réaliste pour admettre que, quels que soient les efforts déployés pour assurer la communication et la compréhension mutuelles, les intérêts et l'orgueil national prendront toujours le pas sur toute forme d'engagement à l'égard de l'ONU. On a pu constater avec la FORPRONU que cela n'était pas en soi une mauvaise chose, à condition de pouvoir réorienter les intérêts et l'orgueil national des contingents vers l'objectif commun de l'ONU ».

Un second point qu'il serait intéressant de soulever est celui des structures déployées. Elles varient souvent d'une force à l'autre, et il est difficile dans une brève communication de les passer en revue.

Il n'est pas inutile toutefois de préciser que leur composition et leur organisation reflètent souvent la position dominante d'une nationalité. Le personnel qui travaille dans ces états-majors subit souvent une double contrainte à la fois de leur pays et de l'ONU. Pour les cadres qui ont à gérer cette double pression, la situation n'est pas aisée, car ils sont parfois écartelés entre des impératifs divergents. Si cela est difficile à vivre pour les intéressés, cela crée en plus un frein dans la rapidité de réaction de ce type de structure.

Un autre problème sérieux réside aussi dans le fait que le fonctionnement quotidien des forces que j'ai observées juxtapose des méthodes de travail différentes. On trouve ainsi réunis autour de la gestion d'un problème, des personnels formés à des procédures fort différentes. Certains ont l'habitude des règlements OTAN ; d'autres ont appris à travailler avec la doctrine de l'ex-Pacte de Varsovie. Quelques uns n'ont appris aucune procédure du tout.

A ceci il faut ajouter enfin une multitude de problèmes d'ordre culturel. Le premier d'entre eux est celui des carences linguistiques. Il est vrai que les Français ne sont pas les plus performants dans la pratique de la langue anglaise, mais l'anglais que nous pratiquons est certainement assez proche de celui de la majorité des onusiens. En revanche, l'anglais que parlent bien des personnels dont c'est la langue maternelle, se caractérise lui par une profusion de mots d'argot et un accent à « couper au couteau »... Pour pouvoir occuper certains postes clés, il est évident qu'il faut s'inscrire dans cette seconde catégorie. Vu sous cet angle, en dehors des purs anglo-saxons, très peu d'acteurs maîtrisent donc vraiment la langue. Ce ne sont pas là les seules difficultés. Se posent en outre des problèmes qui sont dus à la différence des mentalités. Ainsi un état-major multinational peut-il conduire trois types d'individus à se côtoyer dans le même bureau: des opiniâtres qui tiennent à obtenir à tout prix un résultat ; des fatalistes qui se résignent à appliquer leur fiche de tâche sans se soucier de la suite ; des indifférents enfin, qui se moquent de ce qui se passe sur la carte ou à la radio.

Si le fonctionnement d'un état-major multinational est gêné par des facteurs propres, il faut aussi ajouter des effets externes. On assiste ainsi parfois à une difficile cohabitation entre les différentes instances onusiennes. Dans certains cas, ceci peut être la conséquence de la « prise de contrôle », d'un état-major par une nationalité. Cette dernière essaie de faire prévaloir ses intérêts et peut alors entrer en opposition avec les autres instances.

En outre, un risque de laminage entre les différents états-majors existe car il y a parfois une certaine redondance entre eux. Ainsi par exemple à Sarajevo, siègent depuis peu le P.C. de Bosnie-Herzégovine et celui du secteur. Inévitablement le premier ne peut s'empêcher d'avoir les mêmes centres d'intérêt que le second. Chacun possède son domaine d'attribution, mais la menace d'ingérence peut être facilement ressentie par l'échelon subordonné. Mais à mon sens,

le problème majeur sera la difficulté qu'auront les instances décisionnelles à prouver aux exécutants qu'elles apportent une valeur ajoutée à leur travail.

Ce constat concerne l'ensemble des états-majors, mais touche de façon cruciale les niveaux immédiatement en contact avec les bataillons. Il est parfois difficile pour un état-major de montrer à ses subordonnés les preuves de son efficacité, alors que les résultats tangibles de la mission se concrétisent avant tout dans la rue, sur les crêtes avoisinantes ou dans le *bush* suivant l'exemple choisi. En temps normal, l'action d'un état-major se mesure par l'effet indirect que conduisent ses unités sur le terrain. Or en maintien de la paix, l'essentiel des résultats visibles est souvent dû aux initiatives des échelons subordonnés.

De plus, le caractère fluctuant des événements grève considérablement tout travail de prévision. Les planifications ne peuvent tenir dans le temps, et les états-majors dans une opération comme celle de Bosnie-Herzégovine ne peuvent qu'avoir du mal à s'imposer vis-à-vis de leurs subordonnés. Quand on prend en compte le fort investissement de la plupart des personnels qui servent dans ces états-majors et l'usure que leur procurent les multiples contraintes auxquelles ils font face, on comprend aisément qu'ils puissent occuper une position ambiguë et difficile.

2.3. La conséquence : le développement d'une ligne de fracture entre exécutants et « décideurs », indépendante des acteurs mais source de tensions et de dysfonctionnements

L'existence de deux logiques d'action différentes a pour résultat la naissance d'une ligne de fracture indépendante de la volonté des acteurs en présence. Les exécutants vont se replier dans leur univers-terrain sous l'effet d'une spirale descendante, alors que l'échelon décisionnel va être aspiré au contraire dans une spirale ascendante. Entre les deux milieux vont se multiplier d'inévitables problèmes de compréhension mutuelle.

Le premier effet de cette dynamique sera pour les exécutants l'instauration progressive d'une réserve vis-à-vis de certaines instances supérieures avec lesquelles ils sont en relation. Cela peut les conduire à l'extrême à un rejet pur et simple de leurs correspondants, ce qui ne facilite en rien le travail quotidien. S'appuyant au mieux sur la coupure de leurs supérieurs par rapport au terrain et à la population, ils se contenteront des contacts strictement nécessaires. Ce repli sur eux-mêmes les poussera à une initiative permanente. Leur action sera valorisée et dynamisée par les succès obtenus auprès de la population et des belligérants. Elle accentuera le jugement d'inutilité ou d'impuissance porté sur les états-majors onusiens.

On assistera même à un grignotage des prérogatives de l'échelon supérieur, dans la mesure où les actions sur le terrain anticiperont parfois les ordres. Ainsi l'ouverture de certains postes d'interposition est-elle parfois présentée comme devant être mise au bénéfice de l'initiative des unités plus qu'à celle des états-majors. Il n'est donc pas faux de parler s'agissant des exécutants, d'une véritable dynamique de terrain.

En revanche, par opposition on constatera une implication des instances supérieures dans ce que j'ai appelé une spirale ascendante. Les incertitudes du commandement onusien et les pressions des différentes chaînes nationales génèrent une très forte concentration des pouvoirs au sommet supérieur de chacune de ces instances décisionnelles. D'une façon générale ce niveau sera celui du *General Force Commander* et de son *staff*. Contrastant avec cette concentration du pouvoir de décision, les niveaux inférieurs de ces instances, les bureaux, souffriront parfois d'une faible capacité décisionnelle et seront tournés vers le haut en quête d'une information qui fait défaut. Le résultat immédiat sera une dilution des responsabilités entre les multiples membres d'une cellule, ce qui bien évidemment ne facilitera pas le rendement de l'équipe.

Une autre caractéristique des instances décisionnelles sera la stratification des individus en groupes homogènes, stratification qui aboutit à terme à un très fort cloisonnement entre bureaux ou cellules.

Dans ces conditions, l'information n'en circulera que plus mal et aggravera l'image des états-majors auprès de leurs subordonnés, car les personnels des bureaux se révéleront parfois incapables de répondre aux questions des combattants. En même temps, on assistera au sein de ces états-majors à la constitution de pouvoirs parallèles qui affectent des domaines particuliers et permettent à certains de s'affranchir un peu plus encore du fonctionnement formel de leur instance décisionnelle. Pour les échelons les plus bas de ces instances, la faiblesse de l'initiative qui leur est concédée aboutira à une recherche des sources de pouvoir dans toutes les circonstances de la vie courante. On assistera à l'apparition de nombreux «petits chefs» qui se tailleront un domaine d'influence propre.

Enfin, la multiplication des règles de fonctionnement administratif sera une constante. Les SOP, les directives ou les fiches de tâche, régleront dans le détail le fonctionnement quotidien et ne laisseront pratiquement aucune marge de manœuvre aux acteurs, si ce n'est celle de négocier parfois leur zèle. Malgré ce clivage entre deux milieux fort différents, force est de constater qu'une collaboration persiste. Mais la préservation de ces liens n'empêche pas les problèmes dus aux tensions entre individus ou entre groupes d'individus, aux lenteurs et aux dysfonctionnements dans le travail.

Une fois exposé ce constat général, il est temps de présenter rapidement le système d'action concret qui prévaut dans un univers aussi particulier.

III - UNE COMPREHENSION D'ENSEMBLE INDISSOCIABLE DES RAPPORTS DE POUVOIR

La compréhension globale des rapports entre les deux niveaux hiérarchiques nécessite avant tout *de prendre en compte la relation qui existe entre les contraintes structurelles et les acteurs qui les subissent.*

3.1. Les contraintes structurelles déterminent les conditions qui vont régir les rapports de force réciproques entre les acteurs et le système

Les deux niveaux d'action observés ont chacun un certain nombre de caractéristiques propres. Nous nous sommes attachés à mettre en évidence les conditions qui allaient régir leurs rapports réciproques. Ces rapports réciproques, que nous appellerons interactions, sont conditionnés par la nature même de l'organisation.

Le principe de base de l'analyse stratégique des organisations est, on l'a vu, l'étude des relations de pouvoir comme principe structurant chacun des ensembles humains organisés. Les forces de maintien de la paix en tant qu'organisation humaine n'échappent pas à la règle.

Les structures et les règles régissant le fonctionnement officiel d'une force de maintien de la paix déterminent elles-mêmes le cadre dans lequel les relations de pouvoir pourront se développer. En effet, nous avons vu qu'il y avait une surabondance de textes destinés à organiser travail et relations des membres de cette force dans leur moindre détail. Paradoxalement certains domaines échappent totalement à toute réglementation. Ce sont par voie de conséquence ceux où les acteurs pourront faire jouer plus facilement leur libre arbitre et s'affirmer face au système.

C'est le cas pour les unités de combat qui vivent dans une incertitude permanente, compte tenu du cadre d'action dans lequel elles agissent. Les situations auxquelles elles seront confrontées, leur offriront la possibilité de choisir elles-mêmes une réaction, une attitude. A titre d'exemple, la réaction à avoir en cas d'accrochage peut s'apparenter à une *zone d'incertitude* que seules contrôlent les unités de combat.

Des textes, certes, s'efforcent de prévoir les éventuels cas de figure, mais la complexité et la confusion des zones d'interposition sont telles que les unités au contact échappent si elles le souhaitent à la dictature des règlements. Ce ne sont pas mes camarades du 3^e Régiment

d'infanterie de Marine qui me contrediront lorsque leurs positions sur le cimetière juif de Sarajevo sont directement prises à partie lors des accrochages entre belligérants. Seul le chef d'élément concerné est apte à juger s'il est ou non en état de légitime défense. En fonction de son libre arbitre, il pourra choisir entre riposter ou au contraire attendre et rendre compte à l'échelon supérieur... Face à la situation, lui seul maîtrise l'incertitude et possède un pouvoir de décision qui à terme peut se révéler très lourd de conséquences.

Dans tous les cas, le bien fondé de son choix ne pourra être remis en cause car personne ne possèdera une appréciation suffisamment honnête et objective pour pouvoir le faire. Dans une telle décision, aucun arbitrage n'est possible car chaque belligérant rejette la responsabilité de l'accrochage sur son adversaire, voire sur l'ONU. Le flou général arrange tout le monde et permet à chacun de régler ses comptes. On mesure bien l'ampleur du problème. Entre la neutralisation du tireur qui vous prend à partie et l'attente d'une réaction de la machine onusienne, toutes les réactions sont possibles. La question du droit de riposte change de nature, et on comprend donc ce que veut dire la maîtrise d'une zone d'incertitude. Cet exemple, peut-être des plus significatifs, n'est pas unique, et on peut le multiplier à l'infini.

Les échelons subordonnés ont ainsi un pouvoir énorme, et l'organisation fait tout ce qui lui est possible pour le limiter. Pour cela, elle développe l'abondante réglementation dont j'ai parlé. L'organigramme et les textes onusiens contraindront la liberté des individus et des groupes et conditionneront profondément leur stratégie d'acteur. Ainsi les exécutants mettront en avant leur implication-terrain pour fuir une administration tatillonne et pesante. En jouant avec les contraintes qu'elle impose, les unités de combat pourront y gagner liberté d'action, c'est à dire pouvoir. Deux stratégies seront en permanente confrontation. Pour schématiser, les exécutants s'appuieront sur le terrain, et les « décideurs » sur l'appareil bureaucratique. L'existence de certains enjeux fera que les relations iront de la coopération à des rapports de tensions entre niveaux hiérarchiques. La panoplie de ces enjeux est très variée, et l'un des plus importants est par exemple la reconnaissance officielle du travail accompli. Pour un subordonné, cette recherche de la considération fixe ainsi les limites du rejet de son instance supérieure.

3.2. Les sources de pouvoir à la disposition de chacun permettront en dépit de l'inévitable interdépendance, des interactions entre individus ou entre groupes

L'organisation impose donc une série de contraintes aux différents acteurs. Pour jouer d'elle, chacun d'entre eux, individu ou groupe d'individus, aura à sa disposition un certain nombre d'outils. Nous pouvons les regrouper en quatre grandes catégories. La source de pouvoir la plus répandue sera liée à la possession de ce qu'on peut appeler l'expertise. Cette expertise est conférée par la possession d'une compétence particulière ou d'une spécialisation. Cela sera particulièrement frappant pour celui qui pratique aisément la langue anglaise ou qui est responsable dans un état-major, d'un domaine aussi complexe que la logistique.

En règle générale, cette expertise est partagée entre plusieurs personnes, car peu de gens peuvent revendiquer l'intégralité d'une compétence ou d'une qualification. Par sa connaissance des dossiers ou des problèmes, chacun à son niveau disposera d'un minimum d'expertise. Il l'utilisera de ce fait pour négocier au mieux de ses intérêts ou de ceux de son groupe.

Une seconde source de pouvoir résidera dans la position qu'occupent certains individus au sein de l'organigramme. Ceux qui se trouveront à la jointure entre deux milieux se verront ainsi conférer un pouvoir d'agir accru. L'officier Presse, l'officier de liaison et l'interprète auront ainsi un rôle d'intermédiaire obligé essentiel. Ce pouvoir dit du *marginal sécant* permettra à des acteurs d'orienter de façon significative certaines décisions. Dans tous les cas, il valorisera leur position hiérarchique. Les relations qu'ils entretiendront avec le reste des personnels de la force et avec les acteurs d'environnement, seront marquées par la position qu'ils occupent. Ils bénéficieront ainsi d'un statut parfois privilégié et feront l'objet de certaines attentions, voire de prérogatives particulières.

La façon dont ils contrôleront le cheminement des renseignements ou le fonctionnement général de la communication offrira à une troisième catégorie d'individus des ressources supplémentaires pour jouer un rôle plus important dans la structure. L'entourage immédiat d'une autorité se verra conférer un pouvoir important, car ses membres transmettent une information privilégiée aux décideurs qui souffrent parfois d'un manque de contacts avec la réalité.

Enfin, l'utilisation des règles organisationnelles constituera la quatrième source de pouvoir disponible. Dans ce domaine on aboutit à un paradoxe : comme je l'ai dit auparavant, ces règles de fonctionnement interne sont créées pour supprimer les sources d'incertitude. Elles finissent par devenir de remarquables outils que quiconque peut mettre en œuvre pour se protéger et se ménager une marge d'action appréciable. Au niveau individuel, les SOP et les fiches de tâche qui en découlent permettent, si on le veut, de se cantonner dans un travail prévu sans aller au-delà. Dans le même ordre d'idées, mais à un niveau plus élevé, cette utilisation des règles fera que les contingents auront une acception différente du mandat de la force. Certaines nationalités feront juste ce qui est prévu, alors que d'autres s'investiront davantage dans la tâche.

Dans ce contexte, il ne faut donc pas s'étonner que des pouvoirs dits parallèles s'établissent à tous les niveaux pour compenser les rigidités du système. Le cadre d'action onusien provoquera donc une dégradation de la trilogie conventionnelle « un chef, une mission, des moyens », dans laquelle chaque personnel était habitué à travailler. En lui substituant un nouveau domaine d'action, il provoquera l'exacerbation et l'émergence de tendances qui existaient déjà à l'état latent mais qui étaient jusque là canalisées. Malgré les apparences premières, la plupart des individus vont donc gagner en autonomie, et ceci leur permettra d'utiliser un système qui est loin d'être aussi coercitif qu'on le dit. Au bout du compte, l'acteur aura repris le contrôle de ce dernier et devra alors assumer la responsabilité de la plupart des problèmes qui surviennent.

CONCLUSION

Pour conclure, je me contenterai de rappeler simplement les principales idées qu'il est bon de conserver en mémoire, lorsqu'on se penche sur une force de maintien de la paix.

Tout au long de mon intervention je me suis efforcé de souligner le fait que dans une opération du type de celles entreprises en Somalie ou en ex-Yougoslavie, il existait toujours des logiques d'action différentes entre les acteurs en présence, et le fait que les rapports qui unissaient ces derniers reposaient sur le concept de pouvoir. Sur ces deux territoires, ceux qui étaient au contact du terrain étaient animés par une logique d'implication très motivante et très valorisante, née de la conjonction de différents facteurs. En revanche, la logique d'action et les contraintes qu'ils subissaient conduisaient les acteurs les plus éloignés de ce terrain vers une orientation tout à fait différente. Cette situation était indépendante de la volonté des hommes en présence, et il ne faut y voir aucune critique de ma part. L'analyse organisationnelle à laquelle je me suis livré, n'enlève rien au mérite et à l'abnégation de tous ceux qui se sont investis dans ces missions, quelle que soit leur place. Il ne s'agit là que d'un effet de système très classique.

Les constats que j'ai dressés et l'interprétation qui en a découlé paraîtront bien évidemment incomplets aux chefs et aux soldats qui connaissent ces théâtres d'opérations. La vision que j'ai présentée est certes partielle ; elle est loin de faire un bilan complet de la question. Mon but était simplement de présenter une possible approche différente du problème, afin de contribuer à ouvrir d'autres perspectives. Pour ce faire, je n'ai pas hésité à forcer le trait en vue d'accentuer davantage les contrastes qu'une telle démarche permet de souligner, et j'espère que mon propos n'aura choqué personne. Ceci a été volontaire, car il s'agissait pour moi de rendre compte, dans un laps de temps très court, d'un schéma de réflexion pour l'appréhension du

fonctionnement général du système. En m'appuyant sur quelques images fortes, j'espère avoir montré qu'il était possible d'aborder les problèmes de fonctionnement d'une organisation militaire sous un angle nouveau. Michel Crozier et Erhard Friedberg ont appelé cette méthode d'investigation « Analyse stratégique des organisations ». Elle constitue un cadre parfaitement adapté pour expliquer toute organisation humaine et partant toute action organisée. Par son refus de tout à priori, en particulier culturel, elle consiste, comme l'écrit Stanley Hoffmann, à « partir de la réalité, c'est à dire des comportements des individus, et non pas d'hypothèses sur leurs motivations ou leurs besoins, ou sur leur adaptation à des fonctions ou à des rôles supposés ». Pour nous militaires qui mettons régulièrement sur pied, à l'occasion de nos opérations extérieures, des systèmes organisationnels très souvent différents les uns des autres et en général assez hétérogènes, c'est là, je pense, un outil d'analyse et d'information du Commandement qui ne peut manquer de se révéler utile.

BIBLIOGRAPHIE

- CROZIER M., FRIEDBERG E., *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, 1977, 437 P.
- Morris JANOWITZ, *The professional Soldier*, New York, Free Press, 1971, 464 p.
- MOSKOS Charles C., *Peace Soldiers : The sociology of a United Nations Military Force*, Chicago, The University of Chicago Press, 1976, 171 p.
- FRIEDBERG E., *Le pouvoir et la règle: dynamiques de l'action organisée*, Paris, Seuil, 1993, 405 p. coll. « Sociologie ».

TABLE RONDE

INTRODUCTION

Contrôleur général des armées HOFFMANN

TEMOIGNAGES

Lieutenant-colonel SWITZER (armée de l'Air)

Colonel IRASTORZA

Capitaine de vaisseau BORGIS

Colonel de SACQUI

Médecin en chef RAPHEL

Colonel TRACQUI

Lieutenant-colonel WAXIN

CONCLUSION

Contrôleur général des armées HOFFMANN

04.11.94

Contrôleur général des armées HOFFMANN

Nous allons donc clore mais pas définitivement, avant l'arrivée du Ministre, ces débats par une table ronde qui va donner la parole aux acteurs dont nous avons déjà parlé pendant ces quatre demi-journées. Ces acteurs représentent les trois armées, la gendarmerie et le service de santé.

Le lieutenant-colonel WAXIN représente la gendarmerie qui a servi au Cambodge. Le colonel TRACQUI a servi en Bosnie et en ex-Yougoslavie. Le médecin en chef RAPHEL est un psychologue expérimentaliste travaillant au centre de recherche du service de santé ; il nous donnera le point de vue du psychologue. Le colonel de SAQUI, qui a servi en Somalie nous parlera notamment des conditions dans lesquelles il a dû notamment intervenir à Mogadiscio. Le capitaine de vaisseau BORGIS a commandé un bâtiment en Adriatique. Le colonel IRASTORZA a également été en service au Cambodge. Enfin, le lieutenant-colonel SWITZER de l'armée de l'Air, a servi en ex-Yougoslavie. Je cède à ce dernier la parole pour cinq minutes de présentation du point de vue des différents membres de cette table ronde. Mon colonel, je vous donne la parole.

Lieutenant-colonel SWITZER

je vous remercie. Le but de mon propos est de vous faire, je dirais, sentir le fait aérien en Bosnie Herzégovine. Sur mon expérience sur le terrain entre le mois de juillet 93 et la mi-février 94, des différents aspects, je ressors trois points particuliers.

Trois points particuliers, l'un que j'ai appelé la spécificité de l'arme aérienne dans son action, le deuxième, la cohérence obligatoire et nécessaire entre la chaîne opérationnelle et la chaîne de décision pour l'emploi de l'arme aérienne, et enfin le troisième point, l'interopérabilité des matériels et des hommes.

J'aborde sous deux aspects le 1^{er} point, à savoir la spécificité de l'arme aérienne dans son action : un, le pont aérien, et deux, l'arme aérienne en tant que telle, en tant que moyen de dissuasion au profit des forces sur le territoire. Au niveau du pont aérien humanitaire, et du soutien logistique de la force, qui a été mis en place le 1^{er} juillet 92 sur Sarajevo, nous avons un bilan depuis donc maintenant plus de deux ans de fonctionnement, plus de 100 000 tonnes de fret qui ont été acheminées en plus de 10 000 mouvements. je tiens à souligner que cela marche d'une « façon normale », bien que ce résultat soit souvent oublié. Point particulier, lorsque des convois logistiques empruntent le territoire de l'ex-Yougoslavie, sont bloqués pour des raisons diverses, soit par fermeture des check-point, soit pour des raisons de conditions de météo ou de sécurité, l'aide humanitaire qui arrivait à Sarajevo avant l'ultimatum, était acheminée à 80 % par le pont aérien. Au niveau aussi du soutien logistique de la force, je rappellerai une anecdote parmi d'autres. Quand les convois ne pouvaient pas passer, on a pris des solutions extrêmes, de défueler un certain nombre d'avions, et notamment des C130 français, pour assurer un minimum de stocks au niveau fuel pour la liberté de circulation, voire le chauffage en période hivernale des troupes au sol. Donc il y a une influence directe sur le moral. Deuxième aspect donc, c'est l'opération "daily-flight" qui a été mise en œuvre à la suite des résolutions 816 et 836, qui a débute le 1^{er} avril l'année dernière et qui a revêtu deux aspects : premier aspect, et par lequel cette opération a débuté, a entraîné, je

dirais, mon envoi là-bas, la mise en place de la chaîne d'appui qui était donc une conséquence directe de la résolution 836, force de dissuasion, force dissuasive comme le général COT l'avait souligné dans son opération NORDOR du mois de juillet 93 en protection des éléments au sol. Cela soulève une question sur l'avenir des opérations extérieures de ce type. Cela a été mis en place parce que l'arme aérienne est le seul moyen militaire je dirais conséquent qui peut être prépositionné ou positionné à l'extérieur du territoire, compte-tenu des différents accords qui ont entraîné, je dirais, notre engagement sur le territoire. L'autre aspect, c'est la durée de cette opération daily-flight pour un petit bilan. Du 1^{er} avril 1993 à juin 1994 on en est à plus de 30 000 sorties pour l'opération daily-flight. La participation française au niveau de l'armée de l'Air et de la marine nationale est de 20 %. Mais cela représente quand même un certain volume. Donc il y a aussi l'aspect de la durée qui s'oppose au niveau de cette intervention.

Le deuxième point, souligne la nécessaire cohérence qu'il doit exister au niveau de l'emploi de la chaîne d'appui, entre la chaîne opérationnelle et la chaîne de décision. Pour ce qui est de l'emploi de l'appui aérien, non pour les gens dont je faisais partie en Bosnie Herzégovine, nous étions casques bleus sous l'égide ONU, mais les moyens qui nous sont fournis le sont par l'OTAN. Donc, en pratique, une fois que c'était mis en place, à la demande des bataillons, quand on voulait avoir une patrouille à la verticale d'une position dans des bataillons, qu'ils soient français, espagnols ou britanniques, les délais étaient de l'ordre de 30 minutes. Donc sur le plan technique, cela ne posait pas de problème. Par contre, en parallèle, quand on obtenait, je dis, cette demande, des avions pour avoir des avions à la verticale, on était obligés de faire partir une procédure onusienne pour une éventuelle ouverture du feu. Et les délais étaient complètement incompatibles entre cet aspect opérationnel, pratique, sachant que la situation sur le terrain évolue aussi en permanence, et le retour d'une décision. Nous nous sommes heurtés pendant plus de 6 mois à la suite de cette mise en place initiale, à ce problème. Il a été, je dirais, en partie résolu après la visite de notre premier ministre à BIETCHE, parce qu'un cas concret s'était posé. Monsieur BALLADUR s'était, à juste titre, ému de cette affaire, parce qu'on n'arrivait pas à avoir le retour de la décision pour l'emploi des avions.

Le troisième est la nécessaire interopérabilité des moyens et des hommes. La nécessaire interopérabilité des moyens, des matériels, est en partie résolue. En grande partie même après l'expérience de la guerre du Golfe. En revanche, le problème auquel je fus confronté, en raison de l'intégration dans cette chaîne multinationale, à composante majoritaire anglo-saxonne appliquant des procédures OTAN, était de deux ordres. Cela a été abordé au cours des jours précédents, c'est l'emploi de l'anglais, incontournable au niveau du langage courant dans l'application et l'utilisation des procédures. Quand les équipes de contrôleurs avanes français avaient en compte des Jaguar, des Mirage 2000 ou des Mirage F1 français, la seule procédure utilisée l'était en langue anglaise. Le deuxième aspect, comme on nous demandait d'appliquer uniquement une procédure OTAN, est d'avoir sur ce théâtre d'opérations, des personnels rompus à ces procédures. Cela n'a pas non plus été le cas initialement. Enfin, en guise de conclusion rapide, cette expérience que j'ai vécue est une expérience unique, enrichissante et motivante, tant sur le plan opérationnel que sur le plan humain.

Colonel IRASTORZA

Je suis le lieutenant-colonel Irastorza. J'ai commandé le 8ème Régiment d'infanterie de marine et le premier bataillon français déployé au Cambodge en 1992.

Un premier mot pour caractériser cette projection : elle est lointaine. Elle était importante : 250 véhicules, 180 remorques, 870 personnels, et puis surtout le bataillon éclaté d'emblée entre deux secteurs, 400 km à la frontière lao-vietnamienne, et 300 km à l'ouverture du golfe de Thaïlande. Ceci pendant un mois et demi, à la suite de quoi les moyens ont été regroupés sur la région de SIHANOUK-VILLE entre la frontière thaïlandaise et vietnamienne. Voilà pour le cadre géographique.

La mission. La mission, je pourrais la caractériser en cinq verbes. Le premier, c'était d'abord d'expliquer. D'expliquer inlassablement ce que nous venions faire au Cambodge, ce que l'ONU venait y faire. La deuxième chose, le deuxième verbe, c'était de désarmer, ce qui paraissait au départ la condition nécessaire à l'instauration d'un climat de sécurité propice à la tenue des élections, ce qui était la finalité première du déploiement des Nations Unies au Cambodge. Le troisième point, c'était d'aider, aider une population complètement abruti de misère, et qui vivait dans un état d'enfermement absolument stupéfiant, en particulier dans les campagnes. Quatrième verbe, c'était rassurer. Rassurer par ce que nous appelons, nous, dans notre jargon, le contrôle de zone, contrôle de terrain, et une présence totale permanente. Enfin, le dernier point, et non des moindres, dissuader. Dissuader les "va-t-en-guerre" de tout poil de torpiller le processus de paix qui avait du mal à s'engager. Dissuader ces mêmes "va-t-en-guerre" de s'en prendre aux populations civiles désarmées et de s'en prendre bien sûr à l'OTAN et en particulier aux composantes civiles. Je retiendrai de cette expédition lointaine et originale, deux renseignements majeurs qui me semblent répondre en partie à la question qui sous-tend ce colloque : y a-t-il métamorphose des crises ? Deux constantes d'abord. La première constante, c'est que pour gérer une crise, pour imposer une volonté, en l'occurrence la volonté de la communauté internationale pour ce qui concerne le Cambodge, il faut être militairement crédible. Et d'autant plus crédible que cette crédibilité est appréciée par des gens qui se battent depuis 20 ans, qui sont de véritables professionnels de la guerre, voire du crime organisé, et qui savent jauger en 5 minutes s'ils ont à faire à un militaire solide ou disons à un amateur. C'est la première chose. Cette crédibilité passe par un entraînement solide et une volonté sans faille d'exécuter la mission qui a été donnée. C'est une première constante. La deuxième constante réside dans la dimension humanitaire de ces missions. Partout où nous avons été déployés [je l'ai fait comme Lieutenant en Afrique], partout, par effet de traînée, nous avons aidé les populations. Par générosité du cœur, par générosité des moyens.

Cette générosité qui fait ouvrir les écoles, réparer les ponts, réparer les routes, soigner les enfants, etc. Pour nous, ce n'est pas nouveau, nous l'avons toujours fait, je souhaite que nous continuions à le faire, bien sûr, parce que nous le saurons de toutes façons. Voilà pour les deux constantes. Donc, à ce sens-là, pour moi, crédibilité, dimension humanitaire des missions, il n'y a pas de changement. Une variante, peut-être. C'est le rôle du chef. J'ai 20 ans de métier, j'ai toujours été formé à, j'ai toujours constitué un des maillons d'une chaîne bien huilée, qui était chargé d'analyser et de transformer en ordres exécutables par mes subordonnés les ordres que j'avais reçus. Il m'est apparu que ce rôle évoluait dans ce type de missions et que de maillons, nous devenions interfaces entre deux mondes. Un monde, qui a besoin de certitude, parce qu'il est confronté à la réalité du terrain, c'est le nôtre, et un monde qui s'affranchit volontiers de ces certitudes-là, celui de l'ONU en général. Le problème pour nous, c'est que le flou, le vague, a vite fait de générer le vague à l'âme avec tout ce qu'il faut en attendre pour la capacité opérationnelle. C'est là l'élément qui m'est apparu nouveau parce que j'ai toujours ressenti comme une ardente obligation du chef de traduire en certitude les ordres, voire l'absence d'ordres qu'ils recevaient ou qu'ils ne recevaient pas. Notre espace de

liberté y gagne, c'est sûr, c'est quelque part grisant, y compris parfois pour les capitaines qui sont très isolés sur le terrain. C'est grisant, certes, notre espace de liberté y gagne comme notre espace de responsabilité, avec tout ce que cela peut comporter quand ça se passe bien, mais aussi quand ça se passe mal.

Capitaine de vaisseau BORGIS

je voudrais témoigner de trois opérations que j'ai conduites avec le bâtiment que je commandais, la frégate DUPLEIX : une opération en Somalie en décembre 92 janvier 93, l'opération « restore hope », Oryx, et deux opérations en mer Adriatique, qui se sont déroulées au sein d'une force temporaire de l'Union d'Europe occidentale, le contrôle de l'embargo maritime, à l'été 92, puis à l'été 93, le contrôle opérationnel OTAN. En deux mots, pour ceux d'entre vous qui ne sont pas accoutumés à ce que peut représenter une frégate, c'est un bâtiment de combat de 4 500 tonnes dont l'équipage est de 250 hommes, dont 50 appelés du contingent. Il dispose d'un certain nombre de systèmes d'armes, de missiles et d'artillerie, de moyens de télécommunication très modernes, en particulier de transmissions de données compatibles avec ceux de nos alliés, et de transmission par Syracuse qui lui permettent d'être relié en permanence aux plus hautes autorités militaires. De ces trois missions je voudrais retenir trois observations parmi beaucoup d'autres, la première est que l'action d'un bâtiment isolé dans une force navale interalliée est à l'intérieur même de son opération extrêmement variée dans sa forme et dans son intensité. Lorsque j'étais en Somalie, dans les premières heures ou je me suis retrouvé au milieu de cette zone qui était tout à fait nouvelle, en moins de 48 heures, j'ai participé, sous commandement, sous contrôle temporaire américain, au deuxième débarquement allié qui a eu lieu dans le sud de la Somalie à KISINAIO. J'ai embarqué des nageurs de combat américains, j'ai fait des reconnaissances de plages avec eux, et j'ai participé en appui feu à cette opération de débarquement. Pendant 48 heures, mon équipage a vécu une action extrêmement exaltante qui a précédé une action beaucoup plus lente et beaucoup plus variée et, qui était beaucoup moins, je dirais, exaltante pour eux. Il m'a fallu absolument, assurer auprès de cet équipage, tout ce qui était nécessaire de vigilance, et être prêt à des réactions éventuellement rapides. Je crois que je rejoins un peu ce que le Professeur Dandeker disait hier soir, à savoir que la flexibilité dans ce genre d'actions est très importante. Il ne faut pas se laisser « endormir » par le fait que l'action peut être momentanément passive. La deuxième observation a trait à un « grand espace de liberté » qui vient d'être évoqué par le colonel Irastorza, celui du commandant sur la zone. Je me suis retrouvé, dans ces trois opérations, seul bâtiment français au milieu de plusieurs bâtiments alliés et dans une chaîne de commandement qui était également interalliée. Bien évidemment à l'intérieur de règles de comportement et de règles d'engagement qui avaient été formellement approuvées par les autorités militaires et politiques françaises, j'avais quand même un besoin impérieux de trouver auprès des autres commandants, qu'ils soient mes chefs ou qu'ils soient mes voisins, sur les autres bâtiments, des relations privilégiées et personnelles. Je crois qu'aucun ordre d'opération ne remplacera ces liens très importants qu'il faut tisser avec les unités qui voisinent. Parce qu'il est très important de savoir ce qu'ils pensent, leur manière de voir la mission, et finalement pour être sûr de la réaction qu'ils auront lorsque les événements risquent de dégénérer et qu'il faudra éventuellement utiliser la force à leurs côtés. La troisième observation que je voudrais faire est que cette action d'un bâtiment est une action d'un groupe d'hommes, une action collective d'un équipage, mais dans un style qui est très français. J'ai été frappé dans des observations que le général Pormente a évoquées hier après-midi sur les qualités et les défauts du soldat français, d'y retrouver très exactement les qualités et les défauts du marin français. La seule chose, c'est que l'environnement du marin

est un peu différent en ce sens qu'il est contraint, limité dans l'horizon géographique que représente l'espace entre l'arrière et l'avant du bâtiment, à travailler de façon très ramassée, très resserrée, en équipage. C'est important parce que je pense que dans une action militaire, finalement, l'appréciation du danger, le stress que peut représenter la présence de l'adversaire est ressentie peut-être à bord du bâtiment de façon peut-être moins individuelle que celle que peut ressentir le soldat isolé sur le terrain. Il est donc très important que l'on soit absolument sûr que cette appréciation est la même, bien ressentie de la même façon par tous les exécutants du bâtiment, car le commandant est obligé de donner un certain nombre de délégations, en particulier de délégations d'ouverture de feu si cela était nécessaire, en cas de légitime défense. Mais la légitime défense est celle, non de l'individu, mais du bâtiment. Il est très important que le commandant soit sûr des réactions de chaque membre de son équipage. Cela demande, comme cela a été évoqué en première partie de la matinée, un besoin d'information interne très important, très demandé par l'équipage. Donc, le commandant use beaucoup de son temps et de son énergie à expliquer pourquoi et comment les choses vont se faire et comment elles pourraient se faire. Voilà ces trois observations que je voulais faire. Pour ne pas abuser de mon temps de parole, je voudrais donc dire que les bâtiments de la Marine nationale sont habitués à faire des opérations extérieures depuis toujours sans que cela soit leur seule exclusivité. Je crois donc que pour répondre un peu à l'objectif de ce colloque, les missions extérieures de la Marine, les missions actuelles du moins, ne sont pas une métamorphose. Il y a éventuellement certaines inflexions qui sont apportées, en particulier la quantité d'occasions et la variété des formes dans lesquelles la Marine est appelée. L'état-major de la Marine a pu dire que la Marine depuis le 1^{er} janvier 90, avait participé à 36 opérations différentes. Je crois que tous les équipages qui ont participé à ces opérations ont été extrêmement fiers de le faire, de le faire pour participer à la gestion de crise, si vous voulez, et qui, comme dit le Livre Blanc, ont autant de risques nouveaux qui peuvent affecter la sécurité et la défense de notre pays.

Colonel de SACQUI

Je suis le colonel de Sacqui. J'ai commandé le 5^{ème} Régiment interarmes d'Outre-Mer à Djibouti et j'ai donc participé aux opérations ORYX et ONUSOM en Somalie. La seule caractéristique que je vous donnerai de mon régiment, c'est qu'il était composé pour moitié d'engagés et d'appelés. Alors je souscris totalement à ce qu'a dit le Colonel Irastorza, et je ne ferai qu'appuyer sa démonstration sur évidemment un exemple précis, auquel nous avons dû faire face, qui a été une intervention armée violente à Mogadiscio le 17 juin. Quel fut le contexte de cette intervention ? Nous avons été engagés pour dégager une unité marocaine qui était sérieusement accrochée par des gens d'AIDID, et qui avait déjà subi de lourdes pertes, dont le colonel-commandant et le colonel adjoint. L'affrontement a eu lieu en pleine ville, au milieu de combattants qui s'abritaient derrière des femmes et des enfants, mais je précise que ces femmes et ces enfants étaient complices et non pas otages. Dans le sens où c'était tout le clan AIDID qui se battait, et pas les combattants d'AIDID qui menaçaient leurs familles. Le combat a duré 7 heures. La mission a été remplie au prix de 6 blessés, dont 2 psychiques, et sans jamais employer les armes lourdes, pour éviter, évidemment, toute perte dans la population. Alors à partir de cet exemple, et pour en venir à ce que disait le colonel Irastorza, et pour répondre, peut-être à certaines questions, je pense que les militaires, effectivement, sont faits pour remplir ces missions. Les militaires entraînés et formés tels que nous le sommes. Il serait dangereux à mon avis de confier ces missions à des unités dites humanitaires, car si la mission change de posture rapidement comme cela s'est produit, on n'aura matériellement pas le temps de changer les hommes. Il faut donc que... les militaires

sachent le faire. Ils sont faits pour et je précise que dans l'engagement, bien entendu, les personnels engagés ont été les prioritaires moteurs. Il n'y a pas là de critique contre mes appelés, bien au contraire, mais eux ont suivi. Tout simplement parce qu'ils avaient un savoir-faire moindre. C'est la seule chose. Il n'y avait pas de différence dans le courage physique. La deuxième question à laquelle je réponds, mais évidemment ce sont des réponses subjectives, touche à la formation que nous recevons. Elle me semble très bonne. Sur le plan opérationnel il n'y a rien à dire, et là je crois que les gens en ont amené la preuve, ils se sont remarquablement comportés. Le seul point peut-être qu'il me semble qu'il faudrait développer chez nous, c'est justement les sciences humaines. Il faut peut-être faire comprendre à nos cadres, à nos jeunes cadres, qu'ils soient officiers ou sous-officiers, que la victoire dans ce genre de missions est plus souvent réelle en évitant le combat qu'en l'engageant. Et c'est pas toujours facile. Ça demande une certaine humilité parfois, qu'on n'est peut-être pas toujours prêts à accepter parce qu'en réalité, en Somalie, nous étions en position de force. Il y a peut-être un effort à faire là-dessus. Les verbes que donnait le colonel Irastorza : désarmer, mais expliquer, aider, rassurer, dissuader, on peut peut-être les développer. Enfin, y a-t-il une spécificité française ? On en a beaucoup parlé, notamment en Somalie. Oui, je crois, mais ce n'est pas l'apanage uniquement des Français. Les Italiens ont effectué un travail tout aussi remarquable que nous, et leur zone était vraiment aussi pacifiée que la nôtre. Et c'était une zone à mon avis plus difficile. Mais cette spécificité vient d'une ouverture vers la population. C'était très net évidemment pour mon régiment puisque nous étions stationnés à Djibouti. Nous vivions donc au milieu du peuple de Somalie et ce n'est pas à Mogadiscio ou même à Baidoa qu'on a trouvé beaucoup de différence. Donc il y avait une accoutumance réelle qui a fait que les contacts avec la population ont été immédiats. La seule chose que je regrette parfois un petit peu, c'est que cette accoutumance aux autres, rencontre des difficultés quand c'est les autres troupes de l'ONU. Mais ces difficultés ne viennent pas de nos soldats. Je l'ai vu quand j'étais à Mogadiscio. Le premier soir, mes soldats sont allés manger avec les Norvégiens. Il n'y a pas eu de problème. Donc elle vient peut-être un petit peu de nous, cadres. Je n'ai pas vraiment d'explication toute faite à donner, mais c'est ce que j'ai ressenti. Ce ne sont pas nos hommes, c'est peut-être l'encadrement qui hésite à aller vers les troupes de l'ONU alors qu'il n'hésite absolument pas à aller vers la population. Je pense que cela pourrait être amélioré relativement facilement.

Médecin en chef RAPHEL

Messieurs les officiers généraux, Mesdames, Messieurs, mon métier de médecin militaire et surtout de chercheur en psychologie au Centre de recherche du Service de santé des armées de Grenoble m'a conduit depuis plusieurs années déjà à travailler, réfléchir sur le stress et plus particulièrement sur le stress de guerre. Ceci s'est fait de manière essentiellement prospective jusqu'au conflit du Golfe.

Aujourd'hui je suis là surtout comme observateur, comme chercheur, mais aussi comme confident privilégié des nombreux témoignages de personnels qui m'ont livré leurs réflexions et parfois même leurs secrets. Je dirais que parmi ces personnels il y a de très nombreux officiers, de cadres. Je voudrais ajouter également qu'à la suite d'un certain nombre d'observations préoccupantes qui avaient été relevées en Ex-Yougoslavie, surtout à Sarajevo, sur les conditions de stress et les répercussions sur les hommes, nous avons entrepris au CRESSA entre mars 93 et février 94, un travail d'enquête via le Service de santé auprès d'une cinquantaine d'unités en mission en Ex-Yougoslavie, en Somalie et au Cambodge. Ce travail vient d'être présenté (c'est la raison pour laquelle j'interviens) au 30ème congrès international de médecine militaire qui se déroulait la semaine dernière en Allemagne fédérale et regroupait

à peu près 90 pays. Ce congrès avait quatre thèmes principaux parmi lesquels il y avait les missions de l'ONU. A cet effet, il m'avait été demandé de présider une séance plénière consacrée aux problèmes de motivation, de stress et aux aspects psychologiques des contraintes particulières de ces missions de l'ONU. Bien sûr, compte tenu des quelques minutes qui me sont imparties, je ne peux pas vous donner toutes les informations, mais je voudrais vous donner les points essentiels qui se sont dégagés. En matière de motivation, on retrouve un certain consensus entre les pays qui ont participé au congrès, tout du moins en ce qui concerne... En ce qui concerne surtout les appelés volontaires, il y a accord sur trois thèmes : recherche tout d'abord d'une aventure originale et émotionnellement forte, idéal de justice et d'aide aux plus défavorisés, et également recherche d'une occupation et parfois d'un revenu, ce qui représente pour des psychologues une motivation qu'on pourrait dire négative. Alors ce que je dirais, c'est que certains intervenants l'ont fait de manière peut-être un peu violente parfois, ont souligné le décalage et les effets ravageurs entre ces motifs et la réalité du terrain pour laquelle les mots motivation, passivité et impuissance ont été assez fréquemment évoqués. Par ailleurs, tous les intervenants sur le thème du stress ont montré que les missions sous mandat de l'ONU, même lorsqu'elles sont seulement humanitaires, peuvent se dérouler dans des conditions de stress extrêmement difficiles pour les militaires pour différentes raisons, et qui sont différentes des conditions de stress que l'on peut rencontrer dans une guerre classique. Dans ce problème de stress, une part importante est représentée bien sûr par la confrontation et la peur de l'homme, surtout de l'homme occidental face à la violence et à la mort. Par ailleurs, et je crois que cela a déjà été dit dans le cours de ce colloque, si l'on prend en compte le classique syndrome d'adaptation au stress de SEGUE. il faut se rappeler que la durée de résistance au stress de l'homme avant que l'on puisse voir apparaître des manifestations de décompensation [qui d'ailleurs peuvent être même très tardives après la mission,] cette durée de résistance dépend donc de l'intensité des agressions subies. Naturellement, plus le stress est important, plus l'épuisement physiologique et psychologique sera précoce. Autrement dit, et là il y a eu aussi un consensus, au caractère figé, je dis bien au caractère figé des règles administratives de l'ONU, qui fixent uniformément à six mois la durée des missions, quelle que soit leur nature, il faut substituer des règles basées sur l'estimation des coûts humains. Si l'on veut prévenir avec un maximum d'efficacité les effets péjoratifs du stress sur les hommes et leur santé, que ces effets soient immédiats ou différés dans le temps. Et je pense là à un problème qui a été grandement soulevé, ce sont les névroses post-traumatiques qui peuvent survenir trois mois, six mois, un an, deux ans après la situation de stress. je terminerai mon propos en rappelant que la France a donné plus que tout autre pays, dans les missions humanitaires sous mandat de l'ONU, ce qui l'honore. Toutefois, le goût amer que je ramène de ce congrès, c'est que la France est le pays du monde occidental le plus en retard sur le problème de la prise en compte et de la gestion du stress. Il est vrai, c'est là une caractéristique culturelle propre aux pays latins, que les dimensions psychologiques de l'homme sont des sujets tabous et qu'il est difficile d'en parler dans le cadre institutionnel. Les anglo-saxons, eux, en parlent sans retenue, en toute liberté et avec beaucoup de professionnalisme. Cette maturité vis à vis de ces problèmes fait que de nombreux pays comme notre voisin la Belgique par exemple, ou encore l'Allemagne [qui vient tout juste d'entrer dans le concert des nations impliquées dans les stress extrêmement difficiles pour les militaires pour différentes raisons, et qui sont différentes des conditions de stress que l'on peut rencontrer dans une guerre classique. Dans ce problème de stress, une part importante est représentée bien sûr par la confrontation et la peur de l'homme, surtout de l'homme occidental face à la violence et à la mort. Par ailleurs, et je crois que cela a déjà été dit dans le cours de ce colloque, si l'on prend en compte le classique syndrome d'adaptation au stress de SEGUE, il faut se rappeler que la durée de résistance au stress de l'homme avant que l'on puisse voir apparaître des manifestations de décompensation [qui d'ailleurs peuvent être

même très tardives après la mission,] cette durée de résistance dépend donc de l'intensité des agressions subies. Naturellement, plus le stress est important, plus l'épuisement physiologique et psychologique sera précoce. Autrement dit, et là il y a eu aussi un consensus, au caractère figé, je dis bien au caractère figé des règles administratives de l'ONU, qui fixent uniformément à six mois la durée des missions, quelle que soit leur nature, il faut substituer des règles basées sur l'estimation des coûts humains. Si l'on veut prévenir avec un maximum d'efficacité les effets péjoratifs du stress sur les hommes et leur santé, que ces effets soient immédiats ou différés dans le temps. Et je pense là à un problème qui a été grandement soulevé ce sont les névroses post-traumatiques qui peuvent survenir trois mois, six mois, un an, deux ans après la situation de stress. Je terminerai mon propos en rappelant que la France a donné plus que tout autre pays, dans les missions humanitaires sous mandat de l'ONU, ce qui l'honore. Toutefois, le goût amer que je ramène de ce congrès, c'est que la France est le pays du monde occidental le plus en retard sur le problème de la prise en compte et de la gestion du stress. Il est vrai, c'est là une caractéristique culturelle propre aux pays latins, que les dimensions psychologiques de l'homme sont des sujets tabous et qu'il est difficile d'en parler dans le cadre institutionnel. Les anglo-saxons, eux, en parlent sans retenue, en toute liberté et avec beaucoup de professionnalisme. Cette maturité vis à vis de ces problèmes fait que de nombreux pays comme notre voisin la Belgique par exemple, ou encore l'Allemagne [qui vient tout juste d'entrer dans le concert des nations impliquées dans les missions humanitaires] ont entrepris de suivre des hommes pendant et après la mission sur le problème spécifique du stress pris dans ses dimensions multiples. Noter, car cela est important, cette prise en compte ne relève pas uniquement, et loin de là, du Service de santé mais aussi et avant tout, surtout, de l'encadrement. Ainsi je conclurai pour dire que dans ce domaine du stress, nous avons en France un grand challenge à relever. Il en va là de la bonne santé et du bon équilibre de nos soldats et de notre jeunesse.

Colonel TRACQUI

Je suis le Colonel Tracqui. Je commande le 21^{ème} Régiment d'infanterie de marine, et j'ai eu l'occasion au cours des deux années passées de commander mon régiment lors d'une opération au Rwanda pour une évacuation de ressortissants et la défense de la capitale. Pratiquement deux mois et demi après, j'ai commandé le Bataillon d'infanterie numéro 4 au centre de Sarajevo. Cela me permet de dégager un certain nombre de constantes dans les missions traditionnelles que nous avons l'habitude de pratiquer en matière de gestion de crise et les missions type ONU, et également de souligner un certain nombre de facteurs de changement. En ce qui concerne les missions traditionnelles de gestion de crise que nous avons l'habitude de pratiquer, elles sont simples. Voici les missions que nous avons eu à effectuer au Rwanda : tenir un point (l'aéroport), contrôler une zone, interdire un point ou une direction, escorter un convoi, souvent humanitaire, escorter ou protéger des personnalités, recenser, regrouper, évacuer les populations, qu'elles soient civiles ou que ce soient des ressortissants européens, et toujours, le volet action humanitaire qui est complémentaire mais que les forces françaises ont l'habitude de pratiquer. Ceci implique un certain nombre de savoir-faire complémentaires ou de procédés particuliers, comme le combat en milieu urbain, en milieu sahélien, en forêt tropicale humide, la connaissance des ONG, la gestion de l'information et des médias, les techniques de maintien de l'ordre, le contrôle et le franchissement d'un check-point. Nous pouvons avoir à la fois à mettre en place des postes de contrôle ou à prendre les techniques nécessaires pour les franchir, et dans tous les cas, développer chez l'ensemble des hommes et des cadres l'habitude d'agir avec diplomatie, toujours avec le souci du dialogue et de la négociation. Le cadre général de ces actions de

crise, c'est la prédominance du politique sur le militaire qui a une marge d'initiative très faible parce que toutes les décisions importantes sont prises de France par l'état-major des armées, et l'obligation de réussite, car l'échec est impossible. Ce sont toujours des actions fortement décentralisées. Nous avons l'habitude d'agir en Afrique souvent avec le niveau d'une compagnie. Nous agissons toujours dans l'urgence, avec la nécessité, en permanence, de s'adapter à l'imprévu (.....). En comparaison, voici les missions que nous avons eu à remplir à Sarajevo. D'abord, les missions qui nous étaient données par l'ONU. Il n'y avait pas de missions clairement définies pour mon bataillon puisque lorsque nous sommes arrivés, on nous a dit essentiellement de nous installer dans le centre de Sarajevo. Nous avons reçu un ensemble de tâches à accomplir. Tenir un point, contrôler une zone, d'abord dans Sarajevo, puis sur les monts Igman, escorter des convois, les propres convois de la logistique ONU vers Sarajevo. Car là aussi il y avait une extraordinaire élongation des lignes logistiques, une grande fragilité des lignes logistiques, ou des convois de l'UNHCR en particulier en direction de Gorazde. Nous avons fait 28 escortes de convois vers Gorazde. Interdire un point, ou une direction, sur les monts Igman, escorter ou protéger des personnalités quasiment de façon journalière à l'intérieur de la capitale. L'action humanitaire a été délibérément choisie par le P.C. de secteur et par le bataillon comme moyen complémentaire à son action, car lorsque nous sommes arrivés au centre de Sarajevo, nous avons été très mal accueillis par une population lassée de promesses non tenues. Deux heures après l'arrivée du détachement précurseur, nous avons un blessé grave par balle à la gorge. Donc il s'agissait pour moi de développer très rapidement des relations de confiance et d'amitié avec le milieu qui nous environnait. Cette action humanitaire, nous l'avons fait sous forme d'aide aux ONG, aide aux logistiques, aide aux renseignements car nous avons mis en place un système d'ilotage par... de zone de responsabilité jusqu'au niveau du groupe de combat. Chacun était chargé d'un petit morceau de la ville, donc nous avons une foule de renseignements du terrain à communiquer aux responsables des ONG, et logistiques, c'est-à-dire que nous avons prolongé l'action des ONG dans les endroits où elles n'avaient pas les moyens de se rendre, en particulier dans les villages détruits de la région sud des monts Igman. L'aide à la population s'est faite sous forme de distribution d'eau, de vivres, de vêtements. C'est par la distribution d'eau que nous avons commencé au mois d'août. La ville n'avait pas d'eau, et nous avons commencé immédiatement à distribuer de l'eau à la population, puis à remettre en route les réseaux de distribution existants sous forme d'aide technique. Nous avons fait de la protection active -et passive, protection active en particulier contre l'action des snipers, protection passive en élevant des murs de gabion sur les lieux de distribution d'eau, et de nourriture qui constituaient des objectifs privilégiés. Nous avons apporté également un soutien moral aux gens en allant vers eux, en leur parlant, ou même tout simplement par exemple en faisant, en aidant un théâtre de marionnettes à se déplacer dans la ville pour les enfants. Ce sont des choses qui comptent énormément. Nous avons également fourni une aide technique aux administrations civiles, en protégeant ou en agissant directement pour le rétablissement des réseaux d'eau, de gaz et d'électricité, réparation d'édifices publics, aide à la municipalité, à la police, sous forme de carburant, d'aide technique, de réparation de véhicules. Nous avons fait de l'assistance médicale gratuite, en relevant, en évacuant les blessés [ce qui n'était pas prévu dans la mission de l'ONU], en apportant des soins médicaux, dentaires directs, en distribuant 100 m³ de médicaments en liaison avec Pharmaciens Sans Frontières. Ce qui caractérise ces missions de l'ONU dans Sarajevo, c'est toujours la prédominance du politique sur le militaire, et une très faible liberté d'action des chefs liée à un rapport comprendre le bien-fondé de notre action. Enfin, j'ai noté une évolution de la signification des termes de missions. Les termes de missions auxquels nous avons l'habitude d'obéir dans le cadre de l'armée de terre française ne veulent plus rien dire dans un milieu comme celui-ci. Exemple, la mission « Interdire » qui nous avait été donnée sur les monts Igman. Interdire dans le cadre de l'ONU, cela veut dire

qu'on négocie une demi-heure et on finit par laisser passer car, de toutes façons le rapport de forces est défavorable.

Lieutenant-colonel WAXIN

Je suis le lieutenant-colonel Waxin. Je commande le groupement de gendarmerie départemental de la Marne. En août dernier, je suis rentré d'une mission d'un an et demi au Cambodge, où j'étais chef du détachement gendarmerie, et en même temps, officier de liaison principal à l'état-major à Phnom Penh. C'est de cette expérience unique à plus d'un titre que je voudrais vous apporter témoignage, à travers simplement quelques points de repères sur la situation et l'action du détachement au Cambodge. Alors tout d'abord la composition du détachement : nous sommes passés de 40 en avril 92 dont 4 officiers à un effectif qui s'est accru progressivement pour arriver à 160 dont 7 officiers. Evidemment, comparé aux chiffres de nos camarades de l'armée de terre, cela peut paraître peu, mais c'était pour la gendarmerie déjà un effort difficile, car ces gens sont pris sur la substance des petites brigades ou des escadrons et cela posait beaucoup de problèmes. Donc, mais c'était surtout à la demande, je le dis tout de suite, à la demande pressante de New-York, qui, pour des raisons que j'exposerai plus tard, s'est aperçu qu'il valait mieux avoir des gendarmes que certains autres. Avec les phénomènes de rotation, c'est donc plus de 400 gendarmes qui se sont succédés au Cambodge. Quelques caractéristiques : bien évidemment, c'étaient tous des volontaires, issus indifféremment de la gendarmerie mobile, de la gendarmerie départementale ou de la garde républicaine. On préférait des gens qui avaient déjà une expérience de l'Outre-Mer et en tous cas qui avaient au moins 5 ans d'ancienneté. Pour moi, première découverte, (je suis en GD depuis longtemps, j'ai fait de la gendarmerie mobile) je me suis aperçu que dans le domaine du renseignement, les gendarmes, qu'ils soient de GD ou de GM marchaient très bien. Deuxième point dont je voudrais vous donner quelque éclairage, la mission dévolue et son évolution. je mettrais tout d'abord à part le cas de la PREVOTE. Parmi les 160 gendarmes il y avait une brigade prévôtale. C'est une mission traditionnelle de la gendarmerie auprès des armées. Cela se passe toujours bien, cela s'est également bien passé. La brigade prévôtale était dans le bataillon et à l'état-major de COMELEF. Elle a participé avant de venir au camp de cohésion. Il n'y a eu, je tiens à le souligner, absolument aucun problème. L'essentiel des gendarmes était dans une des composantes de cette mission, à savoir la composante de police civile, était forte de 3600 hommes. C'était la première fois dans les missions de l'ONU qu'il y avait une telle importance de cette composante, issus de 32 nations différentes (j'en reparlerai tout à l'heure) et la mission, telle que prévue par les accords de Paris était de contrôler les forces de police des différentes factions. Alors, je ne vais pas refaire l'historique, mais il y avait plusieurs factions qui avaient chacune leurs forces de police, très partisans. Alors, très vite, la situation sur le terrain a fait évoluer cette mission. En tous cas pour ce qui concerne les gendarmes français. Il y a eu rapidement, et avec l'accord d'ailleurs des policiers locaux, et d'une grande partie des policiers d'autres pays ONU d'ailleurs, prise en charge de la police locale et formation de la police locale. Alors dans ce pays donc à dominance essentiellement rurale, les gendarmes, quand ils étaient dans leurs postes, recréaient des brigades. On avait fait revenir des documents de notre service à Paris et on leur a appliqué la procédure pénale française. D'ailleurs, les autres pays n'ont rien dit. je reviendrai là-dessus. D'autre part, le détachement gendarmerie s'est très vite, et de façon spontanée, engagé dans des missions humanitaires. A l'instar et souvent en étroite collaboration avec nos camarades de l'armée de terre. Alors, essentiellement, c'étaient des ouvertures de classes de français et des ouvertures de dispensaires de fortune alimentés de façons très diverses avec ce qu'on « pouvait ramener à droite ou à gauche ». Je voudrais aussi vous parler des atouts dont nous disposions. Premier

atout, la population cambodgienne. La population cambodgienne, traumatisée par ces génocides, par ces dizaines d'années de souffrance, où, il faut bien le reconnaître, c'est d'abord la population qui a souffert, avait encore, pour les plus anciens, le souvenir de la présence française, et donc des gendarmes français. Dans leur esprit, cela ramenait à une époque d'une certaine sérénité et de bonheur (ils le disaient). Donc les gendarmes français étaient très bien intégrés. Ensuite, la rigueur et le professionnalisme des gendarmes. Alors je disais souvent là-bas, au royaume des aveugles, les borgnes sont rois, parce que dans les 3600 policiers, beaucoup n'étaient pas vraiment formés, je vous montrerai tout à l'heure... et il est évident que les français ont dû prendre la place de beaucoup de gendarmes français. Le général Pormente parlait hier de l'esprit national propre à nos militaires. Les gendarmes n'y ont pas échappé et donc cet esprit national fait que, en s'investissant dans des missions humanitaires, on avait évidemment le contact plus facile avec la population. Cela nous permettait de mieux remplir nos missions et le gendarme. Au Cambodge, c'est une mission qui, je pense, a assez bien réussi, grâce à l'appui des militaires. Parce qu'il faut bien dire que le gendarme ne peut pas faire son travail si la situation est à la limite de la rupture. Il faut qu'on ait une force avec nous qui sous-tende notre action. On a réussi à être dans notre élément.

Les difficultés rencontrées. La première difficulté, maintes fois soulignée pendant ce colloque, est la langue. Si les deux langues officielles sont le français et l'anglais, il faut bien concevoir et admettre que l'anglais l'emporte très largement (d'ailleurs un anglais onusien pour lequel il faut prendre quelques habitudes). Le mixage et la double subordination, je vais vous montrer, constituent une deuxième difficulté. Il y avait en tout 3 600 policiers parmi lesquels les gendarmes français. En voyant la diversité de tous les contingents vous imaginez bien que les formations policières de tous ces pays sont différentes. Leur vision de la chose policière est très différente d'un pays à l'autre. Le problème est que les gendarmes répartis dans leurs postes étaient souvent subordonnés à des gens qui n'avaient pas beaucoup de formation policière. Certains pays (cela a été dit à New York) avaient envoyé des gens qui n'avaient jamais été policiers. Bien évidemment, leur intérêt, était d'ordre financier. Donc le gendarme vivait mal ce mixage. On a vu aussi, il y avait aussi des policiers très bien- je dois dire que pour nous, on avait fait un petit peu souche commune avec nos camarades gendarmes CARABINIERI, avec lesquels on s'entendait très bien, et avec nos camarades aussi gendarmes algériens. S'il y avait aussi des policiers, qui étaient très professionnels, (c'étaient les malaysiens, les irlandais), d'autres qui l'étaient un peu moins. Autre problème, l'isolement. Les gendarmes connaissaient un isolement assez fort. Les 160 gendarmes étaient à cette époque, le 7 juillet, répartis sur 40 postes dans 16 provinces. Et il est évident qu'ils étaient difficiles à contacter parce que ce pays, il y avait très peu de routes. Tout se faisait par hélicoptère. Les moyens radio étaient très aléatoires. Pour le commandement, c'était difficile, parce que pour pallier cette subordination, disons à des autorités que les gendarmes ne jugeaient pas toujours compétentes en matière de police, nous avons reformé, avec les 5 officiers qui étaient avec moi, des secteurs gendarmerie. On essayait, autant qu'il était possible, de visiter le plus possible les gendarmes. J'avais la chance d'avoir comme patron un général de gendarmerie hollandaise, le général Ross. Donc, pour cela, on avait quelque avantage. D'autre part aussi je tiens à dire que la situation n'a pas toujours été stable au Cambodge. Il y a eu des moments difficiles, et là aussi je tiens à apporter témoignage de l'aide précieuse que nous ont apporté nos camarades de l'armée de terre. Car comme les observateurs, nous étions sur le terrain un peu isolés et on savait quand il y avait des militaires français à côté que là, ma foi, on avait un appui sûr. Il faut savoir aussi que cela n'a pas été beaucoup dit, mais il y a eu « quelques défections ». Certains policiers se sont trouvés quand ça a « claqué » un peu en Thaïlande avec les véhicules ONU. Il y a eu des défections parmi

des contingents nationaux. Pour ça, il me semble intéressant de voir ce graphe car il montre un petit peu la dispersion.

Le bilan. Je pense sans exagérer pouvoir dire que cette mission a été un succès. Les conditions au départ étaient favorables bien sûr, puisque à part, disons les bouderies permanentes ou les quelques actes agressifs des Khmers Rouges, nous avons pu néanmoins aller jusqu'aux élections. Et la gendarmerie a pu remplir son rôle. Elle a contrôlé, aidé et formé la gendarmerie cambodgienne. Après les élections (il y a eu un peu autant de sièges pour les deux principaux partis) et les deux partis vainqueurs des élections, ont demandé tout de suite la création d'une gendarmerie cambodgienne sur le modèle français. Actuellement, il y a une mission de quelques officiers et sous-officiers qui est en train de former. Enfin, je peux vous dire que la tâche ne sera pas facile, mais cela montre quand même l'impact qu'on avait laissé. Deuxième bilan, je dirais que ça a eu un impact très fort sur les gendarmes qui ont fait cette mission (parce que je n'ai pas la connaissance de l'expérience yougoslave, mais j'imagine qu'elle doit être frustrante à bien des égards). Dans le cas du Cambodge, on a eu l'impression qu'il y a un résultat. Peut-être sera-t-il demain remis en cause, mais pendant qu'on était là, on a eu l'impression que ça marchait. C'est très confortant. Je voudrais conclure par un enseignement double à tirer. Premièrement, il me semble, et je sais bien que pour la gendarmerie cela pose problème au niveau des effectifs, que les détachements gendarmerie peuvent jouer un rôle important dans les missions de l'ONU où la France est impliquée. D'abord, de part notre formation militaire et je dirais, de part la symbiose immédiate qui se fait quels que soient les caractères sur le terrain avec nos camarades, on peut apporter un plus. Car s'il y a une mission avec un processus de paix, le gendarme s'intègre tout de suite dans la population. Il va donc pouvoir un peu prendre le pouls de cette population et l'une des qualités du gendarme, c'est sa technique, je dirais, innée du renseignement. Et ça, c'est ce qu'on a fait au long de la mission avant et après les élections. Deuxièmement, si une telle opération doit être répétée, la moitié de l'effectif engagé au Cambodge (3 600, et pour des raisons diplomatiques représentant de nombreux pays) suffirait à condition qu'il soit de valeur. La diplomatie trouve là ses limites. Et deuxièmement, il ne semble pas, en matière de police, qui requiert un professionnalisme important, qu'il faille mêler absolument dans un poste de dix hommes, quatre nationalités. Cela ne va pas, car les systèmes sont différents. Je dirais même que la notion des droits de l'homme est souvent différente de la nôtre, et ce n'était pas bon. J'avais proposé que, avec l'effectif dont on dispose, on prenne en charge une province et le général Ross m'avait dit : "Mais ce n'est pas possible parce qu'à côté je serais obligé de donner une autre province à telle nationalité et ça poserait beaucoup de problèmes diplomatiques, donc on ne le fait pas."

Contrôleur général des armées HOFFMAN

Merci, mon colonel. Bien, cette table ronde, cette discussion que nous devons avoir, malheureusement se limite compte tenu du temps qui passe à une série intéressante certes, mais à une série de monologues. Je voudrais, pour conclure, résumer ces diverses interventions. Il faut dire que les militaires français se sont acquittés d'autant plus valeureusement de leurs missions que celles-ci étaient difficiles. Elles étaient difficiles, on l'a vu, parce que les instructions fournies par l'ONU n'étaient pas toujours très claires, tant se fallait, et le risque sur le terrain était présent à tous les instants. Les relations avec les autres composantes étrangères n'ont pas été toujours faciles et l'obstacle de la langue, dont on a parlé ici, ne constitue certainement pas le seul inconvénient. Il a fallu aussi faire l'apprentissage de ce dont nous avons parlé ici, de ce qu'on a appelé la violence retenue. Cette violence retenue que pratiquent justement souvent les gendarmes dans l'exercice de leurs missions en

métropole est quand même une nouveauté pour les militaires français. Et cela, peut-être, appelle, et appellera, encore des efforts de formation. Autre réflexion, je crois, qu'il faut retenir, alors, après ce débat et ces quatre demi-journées, c'est que sur le terrain, les gens sont confrontés à un stress qui peut parfois être un stress d'un type nouveau. Un médecin psychologue m'avait évoqué notamment ce stress nouveau qui consistait à ce que des gens, revêtus de leurs gilets pare-balles, en discutant, remarquent le plot laser qui se promenait sur leurs gilets pare-balles. Ce qui signifiait donc, qu'un sniper les avait donc mis en joue leur indiquant donc : "Voilà, vous êtes dans notre ligne de mire." Il est évident qu'il y a là des stress nouveaux et ça renvoie en effet à la réflexion du médecin en chef Raphel sur ce qu'il a appelé le retard donc de la France par rapport aux autres pays. Nous avons vu ici, notamment avec l'intervenant israélien, que ces derniers, ainsi que les américains placent à l'avant des psychologues. Ils les appellent des psychologues de terrain, des spécialistes de la psychologie auprès des combattants. Il y a peut-être là, je crois, en effet, un effort, des efforts, à fournir. Voilà. Au terme donc de ces quatre demi-journées, nous n'avons certainement pas répondu à la question qui est le thème de ce colloque, y a-t-il métamorphose des missions ? On a encore moins, je pense, épuisé le sujet, sujet vaste, que nous avons essayé d'aborder durant donc ces trois journées avec les instruments tirés des sciences humaines. Ce sera, je pense, je l'espère, l'occasion de nouvelles, d'autres rencontres sous cette forme ou sous d'autres formes, et permettant ainsi de manifester la vigueur des sciences humaines au sein du ministère de la Défense. Je donne la parole un instant à Monsieur le contrôleur général Tenesson pour le discours de clôture.

Allocution de clôture

François LÉOTARD¹

A L'HEURE DE LA COMMÉMORATION des grands événements de la 2^e guerre mondiale qui ont marqué la victoire de la liberté sur la barbarie, des Alliés sur les nazis, des Français sur leur ennemi, et qui ont illustré les pages les plus glorieuses de l'histoire contemporaine, il est intéressant, comme vous l'avez fait durant ce colloque, de s'interroger sur les missions actuelles du soldat pour tenter d'y déceler une éventuelle métamorphose.

Je voudrais tout d'abord saluer l'initiative de cette rencontre internationale qui se signale par l'originalité de la démarche scientifique axée sur une approche par les sciences humaines, là où, en France et à l'étranger, le sujet est le plus souvent abordé dans sa seule dimension géostratégique.

Le soldat et les armées dans les nouveaux contextes d'intervention est un thème qui appelle de ma part deux observations :

- d'abord je voudrais rappeler la part éminente prise par la France, par les *French doctors*, dans ce qu'il est maintenant convenu d'appeler, le droit d'ingérence pour raisons humanitaires ;
- ensuite, je soulignerais que dans le contexte actuel, l'activité proprement guerrière tend à avoir la portion congrue créant ainsi pour l'exécution des missions à but humanitaire un vaste champ d'application.

Les armées ont toujours eu dans notre histoire une vocation humanitaire au profit des peuples, hier colonisés, aujourd'hui indépendants ; les exemples sont nombreux : l'œuvre de Lyautey, les officiers des affaires indigènes et l'action des détachements médicaux et chirurgicaux en Afrique, par exemple. En caricaturant un peu la réalité, je dirais que le soldat français s'acquitte depuis longtemps d'actions humanitaires. Certes, cette activité était marginale par rapport à l'essentiel de sa mission qui restait intrinsèquement guerrière.

Cependant, depuis la fin de la guerre froide, elle représente une des finalités de l'emploi des militaires dans la gestion des crises à basse intensité, comme l'a rappelé M. Rufin. Un des mes prédécesseurs n'est-il pas allé jusqu'à dire que « la plus grande organisation humanitaire en France est désormais gouvernementale, c'est l'armée ». Sans reprendre à mon compte une telle assertion, force est d'observer que les armées grâce à leurs moyens en personnels et en matériels, représentent une solution aux difficultés auxquelles l'action humanitaire doit faire face dans certaines situations. Un tournant décisif a été pris en 1991 lorsqu'il est apparu que le savoir-faire des militaires pourrait être mis à profit dans des opérations de secours aux côtés

¹ Texte lu par M. Tenneson, Directeur adjoint du Cabinet du Ministre.

d'organisations non-gouvernementales. Après la guerre du Golfe, les populations kurdes du nord de l'Irak fuient vers la Turquie devant l'avancée des troupes irakiennes ; l'armée américaine renforcée par des soldats de plusieurs pays, dont la France, prête alors assistance aux réfugiés. Cette opération, appelée LIBAGE, a montré clairement qu'il existait une complémentarité entre les militaires et les organisations humanitaires.

En effet, les armées modernes en général et l'armée française en particulier, sont capables d'être projetées très loin et très vite, d'être soutenues par une logistique adaptée et d'assurer une permanence de l'action.

Trois facteurs principaux font des forces militaires un instrument privilégié des actions humanitaires ; d'abord, parce que l'institution militaire dispose d'une panoplie très large de moyens d'action comme par exemple les fournitures et l'assainissement d'eau ou la construction et la reconstruction d'abris, de locaux, de routes ou de pistes d'atterrissage ; ensuite, parce que les militaires ont l'habitude de travailler dans un cadre très hiérarchisé et organisé, gage d'une action coordonnée et cohérente ; enfin, parce que les armées françaises disposent d'une expérience humanitaire incontestable, que ce soit par l'entremise du service de santé des armées avec l'envoi en 1968 de l'EMMIR (l'élément militaire médical d'intervention rapide) au Biafra ou encore avec la création de la Bioforce en 1988 qui est intervenu dans plusieurs pays africains.

Mais au-delà du service de santé, c'est l'ensemble des armées françaises qui possède une tradition d'aide humanitaire : ainsi, la Marine nationale, lorsqu'en juin 1991, l'avis DESTROYAT qui recueille, au large du Yémen, 350 Ethiopiens fuyant leur pays ; ainsi l'armée de l'Air qui, au cours de l'opération TOTEM, évacue d'Éthiopie, en mai 1991, 355 personnes ; ainsi l'armée de Terre, durant l'opération GODORIAN, en juin 1991, qui recueille et désarme près de 40.000 réfugiés éthiopiens sur la frontière djiboutienne, puis les convoie vers les représentants du HCR en leur prodiguant soin et aide.

Toutefois, les militaires n'ont pas vocation à se substituer aux organisations humanitaires ; ce n'est ni leur mission, ni leur ambition ; chacun doit être à sa place ; là comme ailleurs, la confusion des genres est à écarter.

A la vérité, les missions que peuvent remplir les militaires dans les opérations humanitaires sont de plusieurs ordres.

Ce sont tout d'abord les missions qui visent à fournir une aide d'urgence et une assistance élémentaire.

Ce sont ensuite les missions conduisant à remettre en état les fonctions vitales d'un pays.

Il s'agit aussi des missions de transfert de populations déplacées, de prisonniers ou de ressortissants.

Ce sont enfin les missions qui tendent à créer les conditions permettant le développement des actions humanitaires. Dans cette circonstance, comme en Bosnie aujourd'hui, il peut s'agir d'installer un périmètre de sécurité, de mettre en place un corridor humanitaire, de protéger et d'escorter des convois de ravitaillement, de déminer et dépiéger les zones à risques, de rétablir des moyens de communication, etc.

Dans ces missions l'aide apportée par les militaires revêt deux formes :

- l'une indirecte qui consiste à aider à la réalisation d'une opération en mettant à la disposition des organismes humanitaires des moyens militaires leur permettant d'assurer le succès de leur mission. Ces moyens sont alors délégués au service des ONG qui restent chargées de la conduite des opérations. Les armées sont en l'espèce des prestataires de service auxquels font appel en tant que de besoins les organisations spécialisées.

- l'autre directe qui correspond à l'engagement complet des armées avec leurs moyens en personnels et en matériels. Les opérations sont conduites par les militaires, en coordination avec des organismes civils.

Dans les faits, bien sûr, cette partition n'est pas totale ; bien au contraire, on observe que ces deux types d'aide sont fortement imbriqués l'un dans l'autre.

Je voudrais enfin souligner l'intérêt que présente, à mon sens, ces opérations pour les militaires eux-mêmes. En effet, si les organisations humanitaires ont à tirer d'importants avantages des forces armées, en sens inverse, ces dernières (avec les Etats dont elles relèvent) ont aussi un intérêt certain à déployer leurs efforts pour des causes humanitaires.

La participation des armées à une opération humanitaire est une excellente expérience pour les soldats qui sont alors à même de juger et jauger leurs capacités opérationnelles dans de nombreux domaines ; et cela, d'autant plus, qu'une opération humanitaire de grande ampleur est conçue, planifiée et conduite comme une opération militaire classique. Elle met également à l'épreuve l'aptitude des unités engagées à s'intégrer dans un cadre interarmées et international.

Ces interventions humanitaires renforcent aussi le lien entre les armées et la Nation ; elles justifient, aux yeux de bon nombre de nos compatriotes, le maintien d'un effort de défense. Pour parler plus simplement, en intervenant ainsi, les armées coupent l'herbe sous les pieds des antimilitaristes de tous poils, pris au piège de leur dialectique.

Au plan international, ces missions contribuent à conforter l'image de la France dans le monde et à affermir la diplomatie de notre pays.

Enfin, sur le plan stratégique, ces opérations peuvent s'inscrire dans une politique de prévention et de cantonnement des conflits à basse intensité, l'objectif étant de faire en sorte qu'une crise, par contagion, ne mette pas en péril la paix régionale, voire mondiale. A l'instar des sapeurs-pompier, les militaires doivent s'employer à l'avenir, dans la mesure du possible, à éteindre un départ de feu avant qu'il n'embrase toute une région.

Bien sûr des difficultés de tous ordres subsistent et c'est tout à l'honneur des organisateurs de ce colloque que d'avoir étudié les problèmes que les hommes rencontrent sur le terrain.

Je voudrais d'ailleurs souligner l'intérêt que présente à mes yeux ce colloque organisé par le ministère de la Défense et qui aborde l'étude du « combattant de la paix » avec les instruments tirés des sciences humaines. En affirmant cela, je sais que je peux heurter le scepticisme parfois répandu dans les armées sur le bien-fondé des approches de ce type auprès des militaires impliqués dans une activité opérationnelle. Sans naturellement mésestimer la prégnance de l'acte guerrier dans la mission du soldat, je voudrais souligner le caractère dommageable de l'amalgame qui peut-être effectué par certains qui considèrent que les études psychologiques et sociologiques sont au mieux inutiles, au pire nuisibles ; inutiles car il s'agirait, passez moi l'expression, d'enfoncer des portes ouvertes, nuisibles parce qu'elles peuvent faire naître chez le sujet étudié, interrogation, voire doute.

En vérité, cette démarche scientifique dont il faut au passage souligner la vigueur dans certains domaines, notamment ceux qui ont fait l'objet de travaux par le Centre des relations humaines de l'armée de Terre, a pour seule finalité de permettre au commandement de mieux identifier les forces et les faiblesses du soldat dans telle ou telle configuration opérationnelle, et partant de conforter les premières tout en limitant les secondes. Cette prise en compte de facteurs humain, dans les armées est une nécessité à laquelle nous n'échapperons pas, à l'instar de certaines armées étrangères, comme l'armée américaine. En fait, il s'agira de banaliser l'étude psychosociologique dans les armées, d'intégrer les instruments d'analyse et à terme, de la rendre indispensable.

Je retiens aussi de cette rencontre l'idée que l'intervention des militaires dans ce type de mission s'accompagne d'une retenue de la violence dont il convient de savoir s'il s'agit d'une émergence ou d'une résurgence.

M. Rufin vous a présenté une évolution depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, des conflits à basse intensité. Il me semble que l'histoire nous enseigne que des missions militaires pour raison d'humanité ont déjà eu lieu que ce soit en 1860-1861 en Syrie, ou à Constantinople de 1920 à 1922. Je retiens de l'existence de ces précédents historiques que la culture du métier des armes n'a pas toujours été circonscrite à la seule mythologie guerrière et qu'en France particulièrement, la dimension morale de l'action opérationnelle a toujours occupé une place particulière dans les motivations du combattant.

Ce concept de violence retenue que vous avez analysé m'apparaît aussi fortement marqué par le retentissement médiatique dont il fait l'objet. Je suis porté à considérer que l'acquiescement, voire l'engouement de l'opinion publique pour ce type de mission, est certes avéré dans son existence, mais fragile dans sa permanence. Le télescopage entre la pulsion naturelle du peuple à approuver un engagement militaire à des fins d'assistance humanitaire et la répulsion inextinguible de la conscience individuelle vis-à-vis de la mort et de la souffrance, rend cet exercice très hasardeux. Force est d'observer que nos officiers, nos sous-officiers et nos militaires du rang, ont su parfaitement, jusqu'à présent, s'acquitter de ces missions en répondant à l'élan caritatif de l'opinion publique, tout en évitant l'irruption paroxystique du drame.

La couverture médiatique de ces opérations, encouragée par un allègement des contraintes de protection du secret militaire eu égard au caractère moins tactique des opérations, facilite cette immixtion des journalistes dans les états-majors et les formations engagées sur le terrain.

Plusieurs interventions faites durant ce colloque ont évoqué le concept de *constabulary force* que l'on pourrait traduire par « force de gendarmerie » et qui a été élaboré par le sociologue américain Morris Janowitz en 1964 préfigurant dans une certaine mesure ce que sont aujourd'hui les opérations de maintien de la paix (les fameuses OMP). Si je cite cet exemple, c'est qu'il illustre à mes yeux la vigueur de la recherche sociologique américaine à laquelle il faut que l'Europe en général et la France en particulier prennent leur juste part. Ce colloque en manifeste la volonté, en traduit l'ambition et en dessine les futurs contours.

Je souhaite que la conférence des centres d'études et de recherches en sciences sociales du ministère de la Défense qui avec l'aide du Centre de sociologie de la défense nationale, a organisé ce colloque, poursuive ses travaux et manifeste un nouvel essor de la recherche en sciences humaines appliquée aux forces armées. Dans cette perspective, je demande au secrétaire général pour l'administration de me proposer les mesures propres à permettre une telle relance.

Dans la suite de ce colloque, je crois qu'il serait utile d'organiser sous l'égide de l'ONU et sous une forme plus médiatique, un symposium abordant le thème de l'emploi des militaires dans le cadre d'interventions à but humanitaire.

Je vais également proposer que l'ONU se dote d'un organisme de recherches et d'études en sciences humaines afin de l'aider dans ses tâches de modernisation des méthodes de gestion de ses personnels.

Je vais enfin demander au commandant des écoles de l'armée de Terre, au commandant des écoles de l'armée de l'Air, à l'adjoint école du directeur du personnel militaire de la Marine et au commandant des écoles de la Gendarmerie de faire étudier un programme d'enseignement sur l'emploi des militaires dans le cadre des missions humanitaires, destiné aux élèves-officiers des écoles de formation initiale.

TABLE DES MATIERES

Avant-propos	9
Hubert Jean-Pierre THOMAS	9
Allocution d'ouverture	11
Maurice QUENET	11
PREMIÈRE PARTIE	14
<i>La violence retenue: émergence, résurgence, ingérence ?</i>	14
<i>CHAPITRE PREMIER</i>	<i>15</i>
L'évolution des conflits à basse intensité	
Jean-Christophe RUFIN	15
<i>CHAPITRE II</i>	<i>21</i>
Les nouvelles missions sont-elles aussi nouvelles qu'on le dit ?	
Olivier FORCADE	21
<i>CHAPITRE III</i>	<i>32</i>
La violence retenue : perspective conceptuelle et historique	
Bernard BOËNE	32
<i>CHAPITRE IV</i>	<i>46</i>
Droit et diplomatie : Ressources et contraintes	
Gérard HOFFMANN	46
SECONDE PARTIE	60
<i>Le soldat sur le terrain . formation et adaptation</i>	60
<i>CHAPITRE V</i>	<i>61</i>
Les « nouvelles missions » et leur signification pour les militaires	
David R. SEGAL	61
<i>CHAPITRE VI</i>	<i>73</i>
Le stress du soldat de la paix existe-t-il ?	
Dr. Reuven GAL	73

<i>CHAPITRE VII</i>	81
Instruction et entraînement des éléments engagés	
Colonel MARIOTTI	81
<i>CHAPITRE VIII</i>	87
Sélection et préparation psychologiques nécessité ou utopie ?	
J. RIVOLIER	87
<i>CHAPITRE IX</i>	96
La métamorphose des missions le rôle du cadre de contact	
Léandre MAILLET	96
<i>CHAPITRE X</i>	108
Moral et intégration des militaires dans les interventions extérieures récentes : un autre regard	
Jean-Marie MOUREY	108
TROISIÈME PARTIE	120
<i>Les armées face aux nouvelles missions : permanence et mutations</i>	120
<i>CHAPITRE XI</i>	121
Quelles ressources pour quelles missions ? Le cas français	
Jacques THOUVENIN	121
<i>CHAPITRE XII</i>	136
La nécessaire flexibilité des forces dans l'après-guerre froide : le défi des ressources humaines vu du Royaume-Uni	
Christopher DANDEKER	136
QUATRIÈME PARTIE	148
<i>L'action, le témoignage et l'analyse</i>	148
<i>CHAPITRE XIII</i>	149
Le style national dans les interventions à but humanitaire	
Georges PORMENTÉ	149
<i>CHAPITRE XIV</i>	155
L'arrière tiendra-t-il ?	
Colonel André BACH	155
<i>CHAPITRE XV</i>	160
Officier et sociologue enquêtes en Somalie et en Bosnie	
Jean-Luc MARTIN	160
TABLE RONDE	176

Allocution de clôture	190
TABLE DES MATIERES	194

LES PUBLICATIONS DU C2SD

Vient de paraître :

- ❖ Dominique Efros et Nicole Fouilleul, « **Les unités de combat en intervention humanitaire : une activité de travail particulière** », janvier 2000, *Les documents du C2SD*, 291 pages.
- ❖ *Les champs de Mars, n°6*, « La sociologie militaire en France ; Les jeunes, l'armée la nation », deuxième semestre 1999, Paris, la Documentation française.
- ❖ **Bilan et perspectives de la coopération militaire franco-allemande de 1963 à nos jours**, Paris, ADDIM, 1999, 305 pages.
- ❖ Sylvie Clément, « **Femmes et forces armées** », Les documents du C2SD.
- ❖ Nathalie Woock, « **La réforme du service national : la mise en place des journées d'appel de préparation à la défense** », Les documents du C2SD.
- ❖ Alain Gras et Caroline Moricot, « **Expérience simulée et savoir-faire réel : le travail en équipage dans l'entraînement par simulation de la patrouille maritime** », Les documents du C2SD.

Rapport et documents du C2SD :

1996

- Serge Gadbois, « **Recrutement, mobilité et reconversion des militaires : un état des recherches menées au Centre de Sociologie de la Défense Nationale (1969-1994)** », mars 1996, *Les documents du C2SD*, 51 pages plus index bibliographique.

1997

- Serge Dufoulon, Jean Saglio, Pascale Trompette, « **La mémoire de la mer : mobilités des hommes et capitalisation des savoir sur un bâtiment de combat** », janvier 1997, rapport C2SD, 85 pages.
- « **L'esprit de défense : définition, évolution et mesure** », rapport C2SD, mars 1997, 58 pages (épuisé).
- André Thieblemont, « **Les Français et le service national : ses fonctions et ses représentations dans la société contemporaine (1970-1996)** », *Les documents du C2SD*, 1997, 131 pages (épuisé)
- Bernard Paquetteau, « **Analyse des termes du débat sur la réforme du service national (1996-1997). Jeux rhétoriques et enjeux idéologiques** », septembre 1997, *Les documents du C2SD*, 141 pages.
- « **Actes de la journée d'étude sur la mesure du moral dans les armées** », septembre 1997, rapport C2SD, 73 pages (épuisé).

1998

- Pierre Azoulay, « **Un nouveau profil pour l'armée, compte rendu du séminaire entre le CEMISS et le CESSD à Rome les 25 et 26 Juin 1997** », mars 1998, *Les documents du C2SD*, 44 pages.
- Barbara Jankowski, « **L'armée professionnelle : quels changements pour l'institution militaire ? Enquête auprès des officiers stagiaires de la cinquième promotion du Collège interarmées de défense** », mars 1998, rapport C2SD, 38 pages (épuisé)
- Sylvain Broyer, « **La reconversion des engagés volontaires de l'armée de Terre : le cas du premier régiment d'infanterie** », mars 1998, *Les documents du C2SD*, 187 pages.
- Odile Benoît-Guilbot et Jean-Vincent Pfirsch, « **La décision d'engagement volontaire des militaires du rang : l'armée de Terre** », mai 1998, *Les documents du C2SD*, 140 pages.
- Pascale Combelles-Siegel, « **La communication des armées : bibliographie commentée** », juin 1998, *Les documents du C2SD*, 83 pages.

1999

- Emmanuelle Lada et Chantal Nicole-Drancourt, « **Images de l'armée et insertion des jeunes** », janvier 1999, *Les documents du C2SD*, 128 pages.
- Françoise Kogut-Kubiak, Emmanuel Sulzer, Bernard Tabuteau et Marie Vogel, « **La reconversion des EVAT : les savoir-faire acquis dans les spécialités de combat** », janvier 1999, Rapport C2SD, 90 pages.
- Serge Dufoulon, Jean Saglio et Pascale Trompette, « **L'influence des métiers et des cultures professionnelles militaires sur les stratégies de reconversion : deux études de cas** », janvier 1999, *Les documents du C2SD*, 110 pages.

- Serge Dufoulon, Jean Saglio et Pascale Trompette, « **La différence perdue : la féminisation de l'équipage du Montcalm** », février 1999, *Les documents du C2SD*, 182 pages.
- Olivier Galland et J.V Pfirsch, « **Les jeunes, l'armée et la nation** », novembre 1998, rapport du C2SD, 58 pages (épuisé)
- Pascal Boniface, « **La jeunesse et la défense, génération tonton David** », janvier 1999, *Les documents du C2SD*, 56 pages (épuisé)
- Pierre Azoulay, « **Minorités et forces armées** », compte-rendu d'un séminaire organisé dans le cadre de l'Académie de défense nationale des forces armées autrichiennes à Vienne, mai 1999, *Les documents du C2SD*, 43 pages.
- **Actes du séminaire sur la notation des officiers du 8 Avril 1999**, rapport C2SD, 132 pages.
- Jésus M. Paricio, « **Le monde méconnu de nos militaires** », traduction du livre espagnol « Para conocer a nuestros militares », paru en 1983 aux éditions Tecnos, mai 1999, *Les Documents du C2SD*, 154 pages.
- Pierre Azoulay, « **Les enjeux de la réforme du service national : transition, reconversion, motivation** », rapport C2SD, septembre 1999, 43 pages.
- **Actes du séminaire Recrutement et Reconversion du 9 avril 1999**, rapport C2SD, 81 pages.

N.B : les ouvrages épuisés sont consultables à la bibliothèque du C2SD sur rendez-vous.

Si vous êtes intéressés par ces publications, vous pouvez vous les procurer **gratuitement** en écrivant à notre adresse :

Centre d'études en sciences sociales de la défense

24 rue de Presles - 7 5 0 1 5 P A R I S -
 tél. : 01 53 69 69 94 (Barbara Jankowski)
 01 53 69 69 95 (Sylvie Clément)
 fax : 01.53.69.69.73
 E-mail : C2sd01@wanadoo.fr

Le C2SD publie à la **Documentation Française** une revue semestrielle, *les Champs de Mars* (110 F. le numéro). Cinq numéros sont parus à ce jour :

les Champs de Mars, n° 1, « La réforme de la défense : enjeux et société », automne-hiver 1996.

les Champs de Mars, n° 2, « Les jeunes et la défense » ; « Opinion publique et service militaire », printemps-été 1997

les Champs de Mars, n° 3, « Le langage des militaires » ; « Les opérations de maintien de la paix », premier semestre 1998 .

les champs de Mars, n°4, « Civilisation, complexité et stratégie » ; « L'armée professionnelle : rôle d'insertion et modes de socialisation », second semestre 1998.

les champs de Mars, n°5, « Métier militaire et identité féminine », « Puissance nucléaire et pouvoir politique en Russie », premier semestre 1999.

Documentation Française

29 quai Voltaire - 7 5 3 4 4 P A R I S C E D E X 0 7 -
 tél. : 01 40 15 70 00

Enfin, le C2SD publie également à l'**ADDIM** les actes des colloques qu'il organise :

L'esprit de défense à l'épreuve des ruptures, 1998, ADDIM, 280 pages.

Les influences psychologiques, 1999, ADDIM, 214 pages.